SECÇÃO GRAFICA
Departamento de Cultura
Restaurado e Encadernado
em 14 / 6 / 937

Ie ne fay rien
sans
Gayeté
(Montaigne, Des livres)

Ex Libris
José Mindlin

VOYAGE
DE
FRANÇOIS PYRARD
de Laual

CONTENANT

Sa nauigation aux Indes Orientales, aux Moluques & au Bresil : Les diuers accidens, aduentures & dangers qui luy sont arriuez en ce voyage en allant & retournant pendant DIX ANS de sejour.

Auec la description des pays, mœurs, loix, façons de viure, police & gouuernement : du trafic & commerce qui s'y fait, & plusieurs autres singularitez.

PREMIERE PARTIE.

A PARIS,
Chez SAMVEL THIBOVST, au Palais en la galerie des Prisonniers.
ET
Chez REMY DALLIN, au mont S. Hilaire, ruë des sept Voyes, à l'Image S. Hilaire.

M. D C. XV.
Auec Priuilege du Roy.

A

LA REYNE

MERE DV ROY.

MADAME,

C'est l'vn de vos François, seruiteur & subiect de V. M. lequel par la permission de son Roy, l'inuincible HENRY LE GRAND, *s'estant embarqué dés l'an* 1601. *pour faire voyage aux Indes, ayant pendant dix annees couru diuerses fortunes, & par mer & par terre, & apres vn naufrage contraint d'y seiourner par vn si long-temps, presque tousiours prés la personne des Rois du pays, & ainsi veu, cogneu & remarqué plusieurs choses dignes de memoire: Retourné qu'il est à sauueté, vient se ietter à vos pieds, tant pour vous offrir la table de son naufrage, que pour rendre compte de sa nauigation & seiour. Estant asseuré de bonne part, que*

mis par escrit ce seroit chose où V. M. auec la cognoissance qu'elle a des arts & des sciences, desireuse d'en sçauoir & cognoistre tousiours dauantage, pourroit trouuer plaisir & contentement. Que si autrefois des Rois & grands Princes ont entrepris des nauigations, faict faire des voyages à grands frais, enuoyé des hommes expres aux pays esloignez pour le seul desir de sçauoir recognoistre & remarquer ce qui en estoit, telle cognoissance & curiosité estant vrayement Royale: Par mesme raison i'ay appris que les subiects qui ont nauigé & faict tels voyages, c'est à leurs Rois & Princes qu'ils se doiuent adresser pour en faire leur rapport. Et neantmoins le discours de ce voyage rendu public & communiqué à tous, soubs la faueur de vostre Mᵗᵉ, pourra seruir aux François, qui voudroient cy apres entreprendre le semblable, comme ils peuuent faire, & participer à l'vsage commun de la mer, exposé à tous, sans en laisser ainsi qu'on faict la possession aux autres nations, qui en font comme vn droict de domination, & seigneurie particuliere. Car voyans ce recit & tout ce qui est remarqué en iceluy, ils y pourront trou-

uer des aduis profitables, & meſmes recognoiſtre & iuger ce qui eſt de nos fautes & de nos Pilotes, ſans quoy noſtre voyage euſt bien ſuccedé. Ainſi ils pourront ſe rendre ſçauans & aduiſez par nos fautes, & de noſtre dommage en tirer profit, y prenant inſtruction ſans danger. La cheutte de l'vn garantiſt celuy qui vient apres. Au demeurant le long ſeiour que i'ay faict aux Indes, plus peut eſtre que nul autre par cy deuant, ny François ny d'autre nation, & meſme en diuerſes regions & Royaumes, meſme à la Cour des Rois, m'a faict apprendre pluſieurs choſes, aucunes du tout incogneues, & nullement touchees iuſques à preſent, & autres non aſſez entenduës, que i'ay ſimplement repreſentees, ſelon la pure verité de ce que i'ay veu & experimenté ſans autre artifice. C'eſt doncques à V. M. MADAME, *que ce diſcours eſt deu, à laquelle la France doit tout. Il ne ſe trouuera rien ſi admirable, ny aux Indes, ny par tout le monde, que ce que nous voyons maintenant, que la France de laquelle (apres vn ſi deteſtable coup & malheur effroyable, dont toute la terre a eſté eſtonnee) on n'attendoit que la ruine, ſoit main-*

tenuë en vne bonnasse & tranquillité si agreable par la sage conduitte & prudence plus qu'humaine que V. M. y apporte: Mais ce n'est à moy d'entrer en si haute mer, ains seulement de supplier tres-humblement V. M. d'auoir agreable & receuoir de bon œil le seruice & le vœu du deuoir que vous offre, rend & presente celuy qui est,

De V. M.

Le tres-humble, tres-obeïssant & tres-fidelle sujet & seruiteur,

FRANÇOIS PYRARD.

TABLE DES CHAPITRES.

CH. I. *RECIT du Voyage depuis l'embarquement de S. Malo, iusques au Cap de bonne Esperance.* pag. 7

II. *Du Cap de bonne Esperance, & du Cap des Aiguilles. Tourmente furieuse en la coste de la terre de Natal.* p. 31

III. *Abord en la baye de S. Augustin en l'isle de S. Laurens: descente en terre, & du long seiour. Description de l'isle, & des mœurs & façons de faire des habitans.* p. 44

IV. *Abord aux Isles de Comorre. Seiour à la Rade, & rafraischissement fort commode.* p. 66

V. *Naufrage pitoyable du Corbin, où estoit l'Autheur, sur les bancs des Maldiues. Comment les hommes se sauuerẽt en vne isle auec mille peines, & les miseres qu'ils souffrirent.* p. 80

VI. *De ce qui arriua aux hommes qui s'estoient sauuez du Corbin, & les maux qu'ils endurerent.* p. 101

VII. *Venuë d'vn Seigneur portant commission*

du Roy des Maldiues en l'isle de Paindoué, qui emmene ne fin auec luy l'Autheur. p. 124

VIII. *Arriuee de l'Autheur en l'isle de Male, où il saluë le Roy. Execution à mort de quatre François, pour s'estre voulu euader. Arriuee de ses autres compagnons: & les raisons qui empeschereṫ le Roy des Maldiues de les enuoyer en Sumatra.* p. 135

IX. *Grande maladie de l'Autheur, qui luy laissa de fascheuses incommoditez. Euasion de quatre Flamans, & de la disgrace du Roy contre ceux qui resterent.* p. 148

X. *Descriptiõ des isles Maldiues, de leur situation, & des peuples qui les habitẽt.* p. 171

XI. *De la religion des habitans des Maldiues, & des ceremonies qu'ils obseruent par entr'eux.* p. 215

XII. *Suitte de leurs ceremonies aux nopces & mariages, & aux obseques & funerailles.* p. 257

XIII. *De la forme de leurs habits. De leur maniere de viure, Exercices ordinaires, & autres coustumes particulieres qu'ils obser-*

uent en leurs deportemens p. 278

XIIII. *Forme du gouuernement de l'Eſtat, des Magiſtrats, de la Iuſtice, & des loix.* p. 337

XV. *Diſtinction du peuple, de la Nobleſſe, des grand offices & dignitez, & leur rang.* p. 353

XVI. *Du Palais du Roy, deſcription d'iceluy, De ſa forme de viure, & des Reynes ſes femmes.* p. 346

XVII. *Des reuenus du Roy: De la monnoye: Du trafic & commerce des Maldiues: & des marchandiſes qu'on en emporte, & qu'on y apporte.* p. 382

XVIII. *Curioſité du Roy des Maldiues: ſa Genealogie: changement de l'Eſtat de ces iſles: femmes du Roy, & autres choſes arriuees là.* p. 396

XIX *Les Maldiues quand peuplees, & de pluſieurs choſes memorables arriuees en ces iſles & és enuirons durant le ſeiour de l'Autheur en icelles. D'vn nauire de Tananor, & de la fortune d'vn Capitaine Malabare pres le Roy des Maldiues,*

& de sa fin malheureuse. Aduentures du neueu & du beau-frere du Roy. p. 440

XX. *Aduentures & accidens diuers de nauires és Maldiues : Holandois arriuent, Iuif voyageur, Capitaine de Mogor, & sa fortune, & de quelques nauires perdus.* p. 464

XXI. *D'vn nauire Portugais pris & perdu, Ambassadeur au Roy des Maldiues, Nauire d'Achẽ, Naturel des Malayes, confession des Maldiuois, Isle nouuelle descouuerte, & autres euenemens.* p. 492

XXII. *Iustices diuerses faictes pour adulteres, paillardises & autres pechez, Humeur amoureuse des femmes Indiennes, Du grand Pandiare, & de la resolution estrange d'vn Mulastre.* p. 511

XXIII. *De l'expedition du Roy de Bengale aux Maldiues, Prise de l'isle de Male, Mort du Roy d'icelle, & voyage de l'Autheur en Bengale, auec la description des isles de Malicut & Diuandurou.* p. 525

XXIV. *Du Royaume de Bengale & des remarques d'iceluy.* p. 546

XXV. *Voyage en Calecut par Moutingué, Badara, & Marquaire, & du fameux Capitaine Cognialy.* p. 562

XXVI. *Arriuee de l'Autheur à Calecut. Description de ce Royaume, du Roy, des peuples, leurs mœurs, religion, & façons de faire.* p. 596

XXVII. *Suitte de Calecut, Distinction du peuple, Brameny, Naires, Moucois, & des singularitez du païs.* p. 611

XXVIII. *Des Royaumes de Tananor, & Cochin: prison de l'Autheur & autres occurences.* p 681

XXIX. *Voyage de Cochin à Goa, Du Royaume de Cananor, & de l'Estat des Malabares.* p. 714

Extraict du Priuilege du Roy.

PAr grace & Priuilege du Roy, il eſt permis à REMY DALLIN Imprimeur & Libraire, d'imprimer ou faire imprimer, en tel caractere & volume qu'il verra bon eſtre, vendre & debiter vn liure intitulé, *Voyage de François Pyrard de Laual, Contenant ſa nauigation aux Indes Orientales, aux Moluques, & au Breſil*: Et defenſes ſont faites à tous autres Imprimeurs & Libraires, d'imprimer ny faire imprimer, vendre ou diſtribuer ledit liure, ſans le conſentement dudit DALLIN, & ce durant le temps & terme de ſix ans, à compter du iour & datte qu'il aura eſté acheué d'imprimer, ſur peine de confiſcation deſdits exemplaires & d'amande arbitraire. Donné à Paris le 23. Ianuier 1615. Et de noſtre regne le cinquieſme.

Par le Conſeil,

Signé, LAMY.

VOYAGE DE FRANCOIS PYRARD.

L'ABONDANCE de toutes sortes de biens que la France produit, & tant de graces que la bonté diuine a si liberalement versé sur sa terre, peut auoir esté cause que les François ont long temps negligé la marine. Ce qui ne leur est pas seulement arriué, mais à la plus part des peuples qui ont eu la moindre parcelle de ceste felicité. Car la terre les occupant assez, & leur fournissant fidellement des biens à suffisance, ils n'auoient garde d'en rechercher d'au-

tres parmy les dangers de l'infidelité de la mer. Et au contraire on void que les nations, desquelles le terroüer estoit maigre, sterile, ou fort estroit, ont voulu moyenner leur recompense par la nauigation, par le moyen de laquelle ils ont non seulement supleé à leur defaut, mais aussi rendu leurs Villes riches & opulentes en toutes sortes. Aussi sont-ce ces peuples là, qu'on peut remarquer auoir excellé en l'art de la marine. Et neantmoins à dire vray, la France negligeant ce traffic, se priue d'vne richesse que la nature luy offre, l'ayant apres tant d'autres biens, bagnee de deux riches Mers, accommodee de plusieurs bons ports & haures, par le moyẽ dequoy elle peut auoir communication, traicter & negotier auec plusieurs peuples lointains d'vn costé & d'autre, comme si elle estoit proche & voisine du Leuant & du Couchant & de toutes les contrees les plus esloi-

gnees. Ioint qu'il faut aduoüer que c'eſt la plus noble & plus excellente ſorte de negotiation, que celle de la Mer, qui va parmy tant de hazards enleuer les richeſſes & ſingularitez des autres terres, pour en enrichir ſon pays, & porter auſſi ce dont il affluë à ceux qui en ont beſoin. C'eſt dõc ſe priuer de l'vſage d'vn de ſes mébres, & comme ſe couper l'vn des bras. Nous en recognoiſſons à preſent mieux que iamais, & en reſſentons les incommoditez. Parce que les François ayans negligé infinies belles occaſions (que les Portugais & Eſpagnols à leur refus ont non ſeulement acceptees, mais auſſi auidement recherchees) ſont maintenant contraints de prendre d'eux en deſtail, l'or, les eſpiceries & ſingularitez de l'Orient, au lieu qu'ils les euſſent peu aller querir eux-meſmes & les departir aux autres. Auſſi qu'à preſent les Eſpagnols & Portugaiz eſſayent d'aſſeruir

à eux seuls, les elemens communs à tous, fermer la mer, & chasser par toutes sortes de mauuais traictemens les François & autres nations, qui voudroient voyager & trafiquer sur les lieux. Cela meut principalement vne compagnie de marchans de S. Malo, Laual & Vitré, en l'an 1601. de sonder le guay, chercher le chemin des Indes, le monstrer aux François, bref puiser à la source. Ils equipperent dõc pour ceste effect deux Nauires, l'vn de quatre cens tonneaux nommé le Croissant, l'autre de deux cens nommé le Corbin, qui furent mis en la conduite du sieur de la Bardeliere, bourgeois de S. Malo, & de François Grout sieur du Clos-neuf, Connestable dudit S. Malo, son Lieutenant ou vis-Admiral, Capitaine du nauire le Corbin. I'estois du nombre, en sorte que non moins desireux de voir & apprendre que d'acquerir des biens, ie m'embarquay dans le Cor-

bin, l'vn des deux nauires. Lequel ayant eu pire fortune que l'autre, & s'eſtant perdu, i'en ſuis en fin miraculeuſement rechappé apres pluſieurs miſeres. De ſorte que puis qu'il a pleu à Dieu, contre mon eſperance, me rendre ſain & ſauf en mon païs, ayant ſouffert tant de maux, couru vne infinité de hazards, tranſporté non ſeulement en la plus part des regions maritimes, & des iſles des Indes, circuy le monde à peu pres, bref veu les quatre parties de la terre : mais auſſi ayant demeuré par l'eſpace de dix ans entre pluſieurs ſortes de peuples, & cogneu par mon long ſejour, leurs mœurs, loix & façons de faire, peut eſtre plus particulierement (ce que ie puis dire ſans vanité) qu'aucun non pas François, mais meſme Portugaiz ou Hollandois; I'ay penſé eſtre obligé de mettre par eſcrit ce que i'ay obſerué de rare en vne ſi longue peregrination, pour en faire part à ma patrie.

Aussi que ce recit pourra d'auenture seruir, pour donner aduis & instruction à ceux qui voudroient faire ce voyage, d'euiter les inconueniens où ie suis tombé, ou bien que i'ay veu aduenir à d'autres. Mesme afin que cognoissant les defauts de nostre nauigation, & ce qui a esté cause de nostre perte, on puisse à l'aduenir l'entreprendre auec plus de circonspection.

CHAPITRE I.

Recit du vayage depuis l'embarquement de sainct Malo, iusques au cap de Bonne esperance.

DONQVES nous partismes de S. Malo, à la faueur du vent de Nordest, pour commencer nostre voyage le 18. May 1601. & n'estants encore qu'à neuf ou dix lieuës, le mas de misene de nostre vaisseau se rõpit & esclata à demy, qui fut vn commencement de malheur. Et lors nous tirasmes vn coup de canon, pour en donner aduis à nostre General, qui estoit dedãs le Croisiant, & sçauoir de luy si nous deuions relascher pour auoir vn autre mas: lequel estant resolu de continuer nostre route, sans s'arrester à cette occasion, il nous enuoya les Charpentiers de son nauire, lesquels auec les nostres, racoustrerent le mas au mieux qu'il leur fut possible. Ce qu'il resolut de peur

de perdre le voyage, dautant que tous les mariniers & voyageurs qui estoiẽt dans le vaisseau auoiẽt pris ceſt inconuenient bien que leger pour vn ſi mauuais preſage, qu'ils diſoient tout haut que ſi on relaſchoit en quelque port de France, ils s'en iroient & abandonneroient le vaiſſeau. Pour moy ie n'ay iamais eu bonne opinion de noſtre voyage depuis l'embarquement, non pas pour ceſte rupture du mas fortuite, mais pour le mauuais ordre & le peu de police qui eſtoit dans noſtre nauire : nulle pieté & deuotion, mais au contraire force iuremens & pariures, nulle obeiſſance aux chefs, toute rebellion, beaucoup d'indiſcretion, tous les iours des querelles & batteries, & ſemblables vices.

Le 21. dudit mois nous recogneuſmes neuf gros nauires Hollandois nommees hourques, qui ſe mirent en deuoir de nous ſaluer & faire honneur à la France : & de fait paſſerent au deſ-

sous du vent, qui est la plus grande submission qu'on puisse faire en mer, & tirerent chacun vn coup de canon: mais le canonnier de leur vis-Admiral, tira vn coup de canon à balle qui porta dans nostre nauire à trauers des voilles, & les rompit entierement. Ce qu'ayans recogneu, & craignans qu'ils ne vouluſſent cõmencer la guerre, no⁹ mismes nostre enseigne, pour donner aduis à nostre General de ce qui s'estoit passé, ce qui le fit arrester à l'instant, & par mesme moyen tous ensemble commenceasmes à bastinguer les nauires de leurs bastingues tout à l'entour: qui estoient d'escarlatte rouge, & dessus les armes de France brodees de iaune doré, mettre les canons en pare & les charger tous à balle, nous armer & mettre en deffence chacun en son rang, le Capitaine à la poupe, & le Lieutenant à la proüe, & les quatre cantonniers auec leurs gens aux quatre coins du nauire. Cela faict nous ti-

raſmes deux coups de canon chargez à balle à trauers les voilles du nauire qui nous auoit attaqué, & les rompiſmes, pour ſcauoir ce qu'ils vouloient dire auparauant que de ſe battre tout à faict: mais eux ne ſe mirent aucunement en deffence. Noſtre General qui eſtoit extremement bon de voilles & de gouuernail s'en alla droit au deſſus du vent à toutes voilles vers l'Admiral des Hollandois, & tirant vn coup de canon à balle, luy commanda d'amener les voilles: ce qu'il executa promptement, bien eſtonné ne ſcachant rien de ce qui eſtoit arriué. Et lors en ayant eſté aduerti, il fit venir ſon vif-Admiral pour en ſcauoir la verité, qui luy diſt que l'vn de ſes canoniers eſtãt yure auoit commis cette faute par meſgarde. De ſorte qu'on enuoya querir ce canonier, & l'Admiral le preſenta à noſtre General, le priant d'excuſer ce qui s'eſtoit paſſé, & offrant de luy liurer le malfaicteur

pour en faire telle punition qu'il voudroit, ou la faire luy meſme à l'inſtant & le faire pendre à la verge du mats. Mais noſtre General ſatisfaict pour ce regard, diſt qu'il n'en demandoit aucune ſatisfaction, au contraire pria l'Admiral de pardonner au pauure canonier. Ie ne doute point qu'incontinent apres il ne fuſt puny, car les Flamens & Hollandois ne laiſſent iamais les fautes impunies en leurs nauires, & gardent plus de iuſtice & de police que nous ne faiſons aux noſtres. Ce qui eſt cauſe que leurs nauigations reüſſiſſent mieux. En fin nous nous departiſmes auec force excuſes de part & d'autre. Ils nous dirent qu'ils alloient aux Iſles du Cap-verd querir du ſel.

Le 3. de Iuin enſuiuant nous deſcouuriſmes les Iſles Canaries, qui ſont en la hauteur de 28. 29. & 30. degrez d'eleuation du pole.

Isles du Cap verd.

Le 12. & 13. du meſme mois de Iuin, nous viſmes les Iſles du Cap-verd. Ces iſles ſont au nombre de dix, la premiere du coſté de deça s'appelle *ſainct Antoine*, la ſeconde *S. Vincent*, la troiſieſme *S. Lucar*, la quatrieſme *S. Nicolas*, la cinquieſme *del Sal*, la ſixieſme *De buena viſta*, la ſeptieſme *de Mayo*, la huictieſme *S. Tiago*, la neufieſme *de Fuego*, la dixieſme *Brauo*. Elles commencent à la hauteur de 20. degrez vers le Nord, allant tout de ſuitte iuſques à 14. vers le Sud. Les Portugais en habitent & cultiuent vne partie, les autres ne ſont nullement habitees que de beſtiaus, comme de cheures, qui y ſont en grand nombre. Il y a abondance de fruicts & de viures. La principale eſt celle de S. Nicolas, dont toutes les autres dependent; c'eſt le ſiege de l'Eueſque, & de la iuſtice. La proximité du Cap-verd qui eſt en terre ferme à cinquante ou ſoixante lieues ſeulement, où les Portugais trafiquent

tous les iours d'eſclaues Negres en grand nombre, faict que ces Iſles ſont fort frequentees pour ceſte marchandiſe, qu'on meine puis apres aux Indes Occidentales & au Breſil & meſme en Portugal. En l'vne d'icelles appelee l'Iſle *de Mayo*, ſe trouue ſi grande quantité de ſel en rochers, que l'on en peut charger tãt qu'on veut, ſans qu'il couſte rien d'autant que ceſte iſle eſt inhabitee, & la charge & le tranſport en eſt fort facile. On voit en vne autre iſle vne montaigne dont le ſommet iette des flammes qui paroiſſent la nuict, & le iour font de la fumee: on l'appelle à cauſe de ce *iſla del Fuego*.

Isle de Mayo.

Isle de fuego.

Le 29. du meſme mois, nous nous trouuaſmes en 5. degrez de hauteur, & recogneuſmes l'eſtoille du Nord fort baſſe: & au meſme temps aperceumes l'eſtoille du Su, ou Pole Antartique, autrement appellee *la Croiſade*, pour eſtre cõpoſee de quatre eſtoilles en forme de Croix, bien qu'elle en ſoit

La Croiſade.

eſlongnee de 27. degrez. Mais toutesfois c'eſt la plus proche, à laquelle les Pilotes ſe reglẽt & prennẽt la hauteur. Au meſme lieu & en la meſme hauteur on voit vne quantité eſtrange de poiſſons, grands à peu-pres comme ceux qu'on appelle mulets, quiont des aiſles ſemblables à celles des chauue-ſouris: par le moyen dequoy ſe ſentans pourſuiuis par les gros poiſſons ils ſe lancẽt hors l'eau, & volent aſſez long temps, iuſques à ce que leurs aiſles ſoient ſeches & n'ayent plus d'humidité. Auſſi d'autre coſté quand ils ſont en l'air, les oiſeaux marins dont on voit la auſſi ſi grande quantité que rien plus, leur donnent la chaſſe & les prennent, s'ils ne regaignent auſſi toſt la mer. Il en tomboit beaucoup ſur nos Nauires, & depuis qu'vne fois ils s'arreſtent ſur quelque choſe dure & où il n'y a point d'eau, ils ne ſçauroient plus ſe releuer: cela nous ſeruoit d'vn rafraichiſſement: car ce poiſſon eſt delicat & de

Poiſſons volans.

fort bon manger. Mais c'eſt choſe merueilleuſe de voir en ſi haute mer & en ce parage ſi grãd nombre de ces poiſſons que no⁹ en voiõs par maniere de dire la mer toute couuerte: & meſme de gros comme bonites & albachores, dont nous preniõs ſuffiſamment pour la prouiſion du nauire, auec des lignes: & des marſouins, auec des harpons de fer attachez à des pieces de bois, & que nous leuions puis apres à force de bras. I'ay veu ces poiſſons volans par tout approchant de la ligne, tant deça que dela la Cap de bonne eſperance, d'vn coſté & d'autre, ſoit du Nord, ou du Su.

Le 14. Iuillet nous aperceuſmes la coſte de Guinee, c'eſtoit la terre de *Sierra liona*. Nous penſiõs en eſtre loing de plus de cent lieues: mais à cauſe des calmes, les courants nous y auoient porté contre noſtre gré. Nous recogneuſmes les deux nauires que depuis nous trouuaſmes au Cap de bonne eſ- *Guinee.*

perance. Ceſte coſte eſt fort mal ſaine.

Paſſage de la ligne.

Le 24. Aouſt nous paſſaſmes la ligne equinoctiale vers le Pol Antartique. car ce iour ayant pris la hauteur du Soleil à l'heure accouſtumee, ce que les mariniers appellent *l'Obſeruation*, il ne fut trouué aucune hauteur, tellement que par là on recogneut que nous eſtions ſous la ligne. On prend la hauteur auec l'aſtrolabe, au Soleil, ou bien aux eſtoilles par le baſton de Iacob, que les mariniers nommẽt *l'Arbaleſte.*

Incommoditez à paſſer la ligne.

Depuis les ſept ou huict degrez aprochans de la ligne du coſté du Nord, & autant du coſté du Su, on eſt fort incommodé de l'inconſtance du temps & iniures de l'air. La chaleur eſt ſi violente & eſtouffante que rien plus: ce qui corrompt la plus part des viures, l'eau deuient puante & pleine de gros vers: toutes ſortes de chairs & poiſſons ſe corrõpent, meſme les mieux ſalez, le beurre que nous auions porté eſtoit tout liquefié en huille, la chan-

Chaleur violente.

delle

delle de suif fonduë : les nauires s'ouuroient aux endroits où ils ne trempoiẽt point en la mer, la poix & le goidrã se fõdoit par tout, & estoit presque impossible de demeurer dans le bas du nauire non plus que dans vn four. Il n'y a rien de si inconstãt que l'air: mais la c'est l'inconstance & incertitude mesme: en vn instant il fait si calme que c'est merueille, & à demie heure de la on ne void & on n'entend de tous costez qu'esclairs, tonnerres & foudres les plus espouuãtables qu'on scauroit s'imaginer, principallement quãd le soleil est pres de l'equinoxe, car lors on les remarque plus vehements & plus impetueux. Incontinent le calme reuient, puis l'orage recommance, & ainsi continuellement. Il se leue tout à coup vn vent si impetueux que c'est tout ce qu'on peut faire d'amener en diligence tous les voilles, & diriez que mats & verges se vont briser & le nauire se perdre. Souuent on voit venir

Incommoditez des calmes.

de loing de gros tourbillons, que les mariniers appellent *dragons*; si cela passoit par dessus les nauires il les briseroit & couleroit à fonds. Quand on les void venir les mariniers prennent des especs nues & les battent les vnes cõtre les autres sur la proüe, ou vers le costé où ils voient ceste orage, & tiennent que cela l'empesche de passer par dessus le nauire, le destournant à costé. Au reste sous cest air les pluyes y sont fort dangereuses, car si vne personne en est mouillé & qu'il ne change prõptement d'habits; il est bien tost apres tout couuert de bubes & pustules sur son corps, & dans ses habits s'engendrẽt des vers: tellement que cela donne beaucoup de peine à ceux qui ont des habits à changer, & cause bien du mal à ceux qui n'en ont point. Nous estions contraints de couurir nos nauires de toille ciree, encore ne laissasmes nous d'auoir force peine. Il me seroit impossible de raconter par le menu toutes les extremi-

Tourbillons impetueus.

Pluye faschеuse.

tez, trauaux, incommoditez & fatigues que nous enduraſmes par l'eſpace de trois mois à cauſe de tels calmes & trauades, (car ainſi s'appellent ces bourraſques) bien plus que ſi c'euſt eſté en grand vent & meſme en tourmente, & les nauires s'en vſent auſſi toſt. Le nauire branſle & va chancellant tantoſt d'vn coſté tantoſt de l'autre, à cauſe de la violence du grand loüeſme qui eſt en ces mers-là: mais lors du vent en pouppe les voilles tiennent le nauire ferme, & s'il eſt à la bouline, il ne panche que d'vn coſté. Donc ces calmes eſbranlẽt fort vn vaiſſeau, luy donnẽt bien des efforts, principallement de ceux qui ſont grãds & chargez, & le plus ſouuent le fõt entr'ouurir tellement que par apres s'il ſuruiẽt quelque tourmente il ne peut pas reſiſter longuement.

Le 29. d'Aouſt noſtre pilotte qui eſtoit Anglois eſtãt monté ſur la hune, apperceut la terre de dix lieues loing,

ce qui nous resiouit infiniement; par ce que nous auiõs besoin de faire eaue, & neantmoins ne scauions où prendre terre ne croyans estre tant abbatus vers la coste de Guinee, dont nous pensions passer loing de plus de cent lieuës: mais les calmes & les courants nous auoient emportez. A l'instant de cette bonne nouuelle nostre Capitaine fist mettre l'enseigne sur le mats de misaine, d'autant qu'il n'appartient qu'au chef & General de la mettre sur le grand mats, & fit tirer vn coup de canon, pour aduertir le Croissant nostre General; auec lequel nous recogneusmes que c'estoit *l'Isle d'Anabon.* mais parce qu'il estoit desia tard nous ne nous auancea-smes pas plus outre, ains on tourna le cap en l'autre bande, c'est à dire la proüe d'vn autre costé, & nous misмes à reculer pour arriuer seulement de iour & mouiller l'ancre en cette Isle, ce que les mariniers appellent *louuoyer.*

Isle d'Anabon.

Le l'endemain 30. ayans pris terre,

nous traictasmes amiablement auec les Portugais qui sont seigneurs de l'isle, de sorte que nous fians en leur foy, & sur ce qu'ils auoient accepté quelques presens de nostre part, & nous auoient aussi enuoyé de leurs fruicts, nostre General fist accoustrer son gallion, ou grand basteau, & y fist mettre quantité de vaisseaux pour auoir de l'eau, & des fruicts & autres rafraichissemens, depeschant pour ceste effe nombre de mariniers & soldats: mais auec eux six des principaux des deux nauires voulurent s'y aller rafraischir contre l'intention du General, qui toutesfois n'osa pas les en empescher. Descendus qu'ils furent en terre, les six principaux furent fort bien receus & recueillis par les Portugaiz, tellement que s'y fians entierement ils se laisserent cõduire où on les voulut mener, & enuoyerent les autres mariniers auec le basteau de l'autre costé de l'isle pour auoir de l'eau, comme il leur auoit esté con-

Descente en l'isle.

seillé. Bien tost apres ces six de nos gens furent inuestis & attaquez par vn grand nombre de Portugais & d'esclaues Neigres tous en armes, qui auoient esté mis en embuscade; l'vn des six qui estoit Lieutenant du Corbin, nommé Thomas Pepin de S. Malo, se voulut mettre en deffence & de faict en blessa quelques vns: mais estant accablé de la multitude il fut blessé à mort & porté par terre; les cinq autres furent pris prisonniers. Aussi tost apres les Portugais renuoyerent le blessé aux nauires sur vn petit rateau de pieces de bois liees ensẽble, & pour le conduire laisserent aller vn Neigre qui seruoit nostre General, & qui auoit accompagné les six; mais incontinent que le blessé fut dans le nauire il rendit l'esprit. Le General fit tirer deux coups de canon pour aduertir les autres mariniers qui estoient de l'autre costé, de retourner s'ils pouuoient auec le basteau, & ne s'engager pas plus auant:

Perfidie des insulaires.

ce qu'ayans recogneu ils reuindrent promtement. Le iour d'apres les Portugais renuoyerent sur vn autre rateau (car ils n'ont point la d'autres nauires ny vaisseaux) l'vn des cinq prisonniers, pour dire qu'ils estoient mis à rançon: laquelle fut en fin accordee de quinze cens croisades, & de vin, biscuit & poudre à canon, mousquets & autres hardes: moyennant quoy ils furent deliurez les vns apres les autres à mesure qu'on payoit. Alors les Portugais enuoyerent quelques fruicts & rafraichissemens, & dirent qu'on pouuoit aller librement en leur isle en toute seureté; toutesfois nous ne vouluſmes plus nous y fier, encore qu'eussions besoin de faire eaue. C'est pourquoy nous allions la nuict bien armez en nos basteaux pour prẽdre de l'eaüe: mais nous en prenions peu, parce que le ruisseau est en bas en vn vallon pres la mer, & ceux de l'isle ne voulans souffrir que nous en eussions faisoient la

garde sur le haut des montagnes, & nous chargeoiẽt à coups d'arquebuze, & rouloient des pierres sur nous, tellement qu'il y faisoit fort dangereux. Ce que nous continuasmes pendant six ou sept sepmaines que nous fusmes à la rade. Nostre General fut cause en partie de ce malheur, parce qu'il ne voulut attendre la patache des deux nauires Hollandois qui nous vouloiẽt aborder à la coste de Guinee, car autrement nous eussiõs esté de compagnee bien forts d'hõmes & d'armes, & nous fussions emparez de l'isle fort aisement, veu le peu de personnes de resistance qui estoient en l'isle, & nous fussions bien rafraischis & faict prouision d'eau. Et de faict les Hollandois nous dirent depuis au Cap de bonne esperance qu'ils y auoient esté : mais ils ne s'y fierent pas, & ne laisserent d'auoir par force de l'eau à suffisance, horsmis qu'ils y perdirẽt deux de leurs hommes & six furent blecez. Ce pen-

dant au lieu du Lieutenant du Corbin qui estoit mort on y en mist vn autre, qui ne fut pas esleu sur le lieu, ayant esté nommé pour successeur dés sainct Malo par la compagnie, qui auoit pourueu à tous les officiers des nauires en cas de decés: affin de ne laisser cela à la discretion des nauigeans, ce qui eust peu causer quelque desordre. En quoy est à remarquer que celuy qui hausse de grade & change d'office n'augmente pas en gages, & n'en a pas plus qu'il en auoit auparauant: d'autant que les gages du mort courent tousiours iusques au retour, & sont payez à sa veufue, enfans ou heritiers, tout ainsi que s'il viuoit. Au reste ceste isle est à vn Seigneur Portugais, auquel le Roy d'Espagne la donnee; les autres Portugais qui demeurent là sont ses facteurs & agens: tout le peuple de l'isle luy est esclaue, & en fait grand traffic tant en Espagne qu'aux Indes Occidentales, & en tire tous les ans vn cer-

Description de l'isle d'Anabon.

tain nombre, ſelon qu'ils ont multiplié. Ils ſont tous Neigres, & vont nuds hommes & femmes, fors qu'ils couurent de cotton leurs parties honteuſes; les femmes portẽt leurs enfans ſur le dos & les alaittent par ſur l'eſpaule: leurs mammelles eſtans ſi longues que les enfans les peuuẽt prendre & ſuccer par derriere. Ceſte iſle eſt ſituee ſous la hauteur d'vn degré & demy du coſté du midy, a detour enuiron de cinq à ſix lieues; elle eſt haute, montagneuſe, & couuerte de bois, la rade eſt au Noroueſt fort dangereuſe à cauſe des baſſes & des roches. Il y croiſt beaucoup de fruicts, comme oranges, bananes qui leur ſeruent de pain, cocos qui leur fournit de vin, ſuccre en roſeaux, des ananats, d'autres fruicts qu'ils nomment *Panaua*, comme auſſi du ris & du mil; Il s'y cueille quantité de cotton, qui eſt le ſeul reuenu de l'iſle, la peſcherie y eſt fort abondante & de bon poiſſon, ce

qui nous fourniſſoit vn grand rafraiſchiſſement. A vne lieuë & demie d'Anabon il y a vne petite iſle qui eſt toute bruſlee, & n'y a nulle verdeur : mais elle eſt ſi couuerte d'oiſeaux que l'on ne ſçauroit preſque marcher en aucun endroict qu'on ne marche deſſus. On les nomme *Pingui*, & ſont vn peu plus gros que nos pigeons, & quaſi de meſme plumage, au reſte de fort bon gouſt & bons à manger. Nous en mangions quantité, allans tous les iours en ceſte petite iſle pour nous promener & pour en prendre ; L'vn des noſtres qui auoit eſté recogneu Lieutenant du Corbin, au lieu du deffunct, courant apres ces oiſeaux tomba entre des roches, & ſe rompit la iambe : encore y eut il bien de la peine à l'en tirer.

Ayans donc ſeiourné à la rade de ceſte iſle l'eſpace de ſix ſepmaines, le 16. Octobre noſtre General commanda de leuer les ancres, de mettre

les voilles au vent, & de prendre la routte de saincte Helaine, à raison que nous n'auions sçeu nous rafraischir à commodité, & que nous commencions à auoir des malades du scurbut. Car ceux qui vont aux Indes ne la vont ordinairement chercher, d'autant que les vents n'y sont pas propres, & c'est vn grand hazard de la pouuoir rencontrer, mesme nostre Pilotte disoit qu'il n'entreprenoit pas de nous y adresser certainement: Mais toutesfois le 17. de Nouembre heureusement nous recogneusmes à l'aube du iour l'isle S. Helaine, situee sous les 16. degrez vers le pole Antartique, six cens lieuës du Cap de bonne esperance. Nous trouuasmes sur l'autel de la Chapelle plusieurs billets, qui donnoient aduis que les nauires Hollandois y auoient passé. On pensoit trouuer là du bois pour refaire nostre mats de misaine: mais il n'y en a point de propre à mettre en œuure. Le seiour que nous fismes en

L'Isle de saincte Helaine.

ceſte iſle fut de neuf iours; ce qui ſeruit grandement à nos malades, d'autant que les eaux y ſont fort ſalubres, & l'air fort pur & fort ſain; auſſi que nous nous y rafraiſchiſmes de toute l'eau dont nous auions beſoin.

Le 26. Nouembre 1601. nos malades ayans recouuert ſanté, nous leuaſmes les ancres & fiſmes voille ſuiuans noſtre routte vers le Cap de Bonne Eſperance.

Trois iours apres nous doublaſmes *les Abroilles.* Ce ſont des bancs & eſcueils vers la coſte du Breſil, ſous les dix-huict degrez de hauteur dela la ligne equinoctialle, ils durent enuiron ſoixante & dix lieues de longueur, les Portugais les appellent *a brolhos*, qui veut dire ouurir les yeux, parce que ces eſcueils ſont fort dangereux, & eſt bien beſoin d'y auoir l'œil & d'y prendre garde. Car qui ne pourroit les doubler & qui s'iroit embaraſſer dedans, il ſeroit fort difficile d'en ſortir: & en-

Cap des Abroilles au Breſil, difficile à doubler.

core qu'on en peuſt ſortir le voyage ſeroit perdu, & faudroit relaſcher d'où on eſt party. Ce qui eſt cauſe que les nauires qui vont aux Indes pour s'en eſloigner tombent trop auant de l'autre coſté vers la Guinee, où l'air eſt fort mal ſain, & où il ſe trouue tant de calmes & de courants que le plus ſouuent les vaiſſeaux ſe perdent, ou beaucoup de perſonnes languiſſent & meurent de maladies faſcheuſes. Et pource c'eſt la dexterité des bons pilottes, de n'approcher par trop de la coſte de Guinee, & auſſi de ne s'aller pas ietter dans les bancs des abroilles vers le Breſil: mais de prendre bien leur meſure, auquel cas il y a aſſez d'eſpace: car on conte enuiron mille lieues de la coſte d'Afrique à celle du Breſil. Donc ayans doublé ces eſcueils, nous fiſmes reſiouiſſance, on crea au ſort vn Roy pour commander pendant la feſte, & on diſtribua à chacun vne pinte de vin plus que l'ordinaire; Ce fut à l'imita-

tion des Portugais qni en vſent ainſi, comme on a touſiours accouſtumé d'imiter pluſtoſt les mauuaiſes couſtumes que les bonnes & louables. Car de moy ie n'approuue nullement telles feſtes & banquets ſur la mer, qui ne vont qu'à conſommer le vin & les victuailles du nauire, & à enyurer les mariniers, qui puis apres n'en font pas leur deuoir, outre les querelles & batteries qui en naiſſent.

CHAPITRE II.

Du Cap de Bonne eſperance, & du Cap des Aiguilles. Tourmente furieuſe en la coſte de la terre de Natal.

CEPENDANT nos nauires ne laiſſoient pas touſiours d'aller leur routte vers le cap de Bonne eſperance, que nous cõtinuaſmes les iours ſuiuans, tant que nous aperceuſmes les ſignes par leſquels on cognoiſt qu'on approche du Cap. Car à cinquante ou ſoixante lieues pres flottent

Signes pour recognoiſtre le Cap de bonne eſperance.

des troncs de roſeaux en grand nõbre, chaſcun d'enuiron neuf ou dix plus ou moins, ſe tenans tous enſemble par le pied; on les nomme *trombas*: comme auſſi vne multitude d'oiſeaux blancs tachetez de marques noires, que les Portugais appellent *mangue de velous*.

Le 27. Decembre 1601. ſur le minuict, qu'il faiſoit grand vent auec pluie, la nuict eſtant fort obſcure nous nous trouuaſmes fort pres de terre, & n'euſt eſté vn marinier qui l'aperceut d'auenture, nous nous fuſſions perdus: pour eſtre la mer en ceſt endroict fort groſſe & orageuſe, ioint qu'il y a de grands rochers qui s'auancent en la mer. Tellement qu'auſſi toſt que le marinier ſe fut eſcrié on vira les voilles & le nauire pour remetre en mer, & fut tiré vn coup de canon pour aduertir noſtre general. Au point du iour il fut remarqué que nous auions paſſé le Cap de bonne eſperance, & que c'eſtoit celuy des aiguilles que nous voyons.

Passage du Cap.

Cap des aiguilles.

voyons. Ce cap des aiguilles ſauance en mer plus auant que celuy de bonne eſperance de quinze lieües, & eſt ſitué ſous la hauteur de trente cinq degrez de la bande du Su. On le nomme Cap des aiguilles, parce qu'au droict d'iceluy les compas ou eſguilles demeurent fixes, & regardent droictement le Nort, ſans decliner vers l'Eſt ny l'Oueſt; & l'ayant doublé les aiguilles commencent à noroiſter. Ce iour nous recogneuſmes deux nauires Hollandois & vne patache, qui fortoient d'vne baye qui eſt au Cap des aiguilles, & ſ'appelle *Baya ſardeigna*, ou ils s'eſtoiẽt rafraiſchis. Il nous fut pourtant impoſſible de nous aborder l'vn l'autre de tout le iour, à cauſe du vent, & que la mer eſtoit ſi groſſe & furieuſe que rien plus; neantmoins leur moyen nauire à toute peine vint vers nous à val le vent, & nous diſt de loing qui ils eſtoient. Mais le lendemain nous nous abordaſmes: & les deux iours ſuiuans

nous nous visitasmes & festoyasmes les vns les autres en grand' amitié. C'estoient de fort petits nauires qui estoient de Camfer en Zelande, leur General s'appelloit *Spilbert*. Ils nous dirent que c'estoit eux que nous auions apperceus à la coste de Guinee. Nous leur donnasmes vne grand'voille dont ils auoient besoin, & en cõtreschange ils nous donnerent deux perrieres ou petits canons de fer. Ils alloient aussi aux Indes, de sorte que nous eussions bien desiré de faire le voyage en leur compagnee. Ce que nous ne peusmes à cause qu'il leur failloit aller passer entre la terre ferme & l'isle de sainct Laurens, pour trouuer leurs compagnons qui les y attendoient & leur auoient donné le rendez-vous. Nostre intention estoit tout au contraire de passer par le dehors de ceste isle: & pource nous nous quittasmes, & prismes congé les vns des autres auec plusieurs canonades. Ce fait prismes no-

ſtre routte par le dehors de l'iſle ſainct Laurens.

Le 6. de Ianuier 1602. il ſ'eſleua vne tourmente violente, pour laquelle il nous conuint baiſſer les voilles, & l'vn de nos mariniers qui eſtoit de S. Malo tomba en la mer, & nous fut impoſſible de le ſauuer; ſon compagnon ſe vouloit ietter apres ſi on ne l'euſt retenu: mais ie croy que c'eſtoit pluſtoſt parce qu'il auoit trop prins de vin que par affection car les gens de mer n'ont pas beaucoup d'amitié. Du long de ceſte coſte nous voyons toute la nuict force feux ſur le haut des montaignes. Continuans donc noſtre voyage, nous paſſaſmes ſans aucune tourmente la terre de Natal, qui eſt en la coſte d'Æthiopie: choſe inaccouſtumee, à cauſe qu'il y a continuellement des tourmentes violentes, depuis les 33. degrez iuſques à 28.

Coſte de la terre de Natal, orageuſe.

Le 30. Ianuier eſtans en la hauteur de vingtſix degrez, noſtre General de-

manda à ſon pilotte de quel coſté nous eſtions de l'iſle ſainct Laurens, qui fiſt reſponce que nous eſtions dehors, & neantmoins cela n'eſtoit pas, & eſtions entre la coſte d'Afrique & l'iſle contre noſtre intention. L'ignorance du pilotte en fut la cauſe, & auſſi que nous nous amuſaſmes trop auec les nauires Hollandois, tellement qu'ayans la bonaſſe, nous laiſſions aller les nauires à leur volonté, portans la pluſpart des voilles bas; & eux plus fins que nous tenoient touſiours leur routte, aprochans de la coſte d'Afrique; & nous les ſuiuions. Noſtre General ſe doutant de ce qui en eſtoit, demanda à voir la terre de l'Iſle pour en eſtre aſſeuré: Mais apres auoir nauigé deux iours & deux nuicts ſans la voir, il commanda de mettre le cap en l'autre bande. Ce qu'eſtant faict nous alaſmes iuſques au quatrieſme iour de Feurier que nous commençaſmes à voir l'iſle ſainct Laurens par le

costé de dedans, dont nostre General fut fort en cholere contre le pilotte. Incontinent il commanda de ressortir du dedans, & de retourner par la coste de dehors, pource qu'il craignoit ne pouuoir passer à cause des vents contraries qui s'y trouuent ordinairement, en la saison où nous estions pour lors.

Le 7. de Feburier 1602. repassans la coste de la terre de Natal pour aller par dehors de l'isle sainct Laurens, & que nous auions heureusement passee sans inconuenient, il se leua tout à coup vne furieuse tourmẽte du vent de Sur-oest; lors que nous ne nous en doutions pas, au contraire des Portugais qui passans en ceste hauteur, se preparent à receuoir ces tourmentes, & y pouruoient de bonne heure. Nostre gallion auoit esté mis hors pour enuoyer quelqu'vn à bord du Croissant, pour conferer de quelques affaires que nostre General & nostre Capitaine

Tourmẽte furieuse.

auoient enſemble pour le ſuiet du voyage, & n'y auoit pas vn moment que i'en eſtois reuenu, apres auoir viſité quelques vns de mes amis qui eſtoient fort malades, entre autres vn ieune homme de noſtre ville de Laual, que i'aymois fort. Tellement que ceux des noſtres qui eſtoient à bord du General, voyans que la mer s'enfloit, ſe mirent dans le gallion ou baſteau & s'en retournerent vers nous. Mais ils ne ſceurent tant ſe haſter: qu'à peine y euſt-il moyen de les tirer, ſinon que nous leur iettaſmes vn chable, lequel ayant empoigné ce fut tout ce qu'ils peurent faire d'entrer à ſauueté. Il fut pourtant impoſſible de tirer aſſez promptement le gallion, qui fut ſeulement lié & amarré le mieux qu'on peut auec vn gros chable, qui ne miſt gueres à eſtre rompu, & le galion emply d'eau alla à fonds, ſans qu'il y euſt moyen de le ſauuer, qui nous fut vne grande incommodité. Au de-

meurant i'estime qu'il est mal-aisé à ceux qui ne l'ont experimenté de conceuoir l'horreur & la furie de ceste tempeste ; car ce que nous auions esprouué auparauant n'estoit que ieu au prix. Il faisoit si obscur en plain midy qu'on ne pouuoit voir le ciel, ny s'aperceuoir l'vn l'autre: nos deux nauires s'escarterent bien loing, & en vn instant nos voilles furent toutes deschirees & mises en charpi: la pluye & le vent si impetueux que donnant contre le visage, cela blessoit & meurtrissoit comme des coups de verges, & les colets de nos chemises se deschirans nous coupoient la face, tellement qu'il falloit les arracher promptement. Les flots estoient si espouuantablement gros que vous eussiez dict que nostre nauire tantost s'esleuoit dans le ciel, tantost tomboit dans vne abysme, & cependant estoit tellement agitté de costé & d'autre qu'il y auoit bien de la difficulté à se tenir dans le nauire, &

bien du peril ſur le tillac. Car il venoit de ſi grands coups de mer, que quelques-fois d'vn loüeſme il entroit plus de vingt muits d'eau qui paſſoient par ſus le nauire & ſortoient en partie de l'autre coſté : ce qui emportoit de violence tout ce qu'il rencontroit, & falloit bien ſe tenir ſur le tillac. Le meilleur fut pour nous que noſtre nauire eſtoit ſi bon & ſi renforcé qu'il ne ſ'ouuroit point par embas pour l'impetuoſité de ceſte tourmente, & ne faiſoit point plus d'eau que de couſtume. Toute l'eau qui y entroit venoit d'enhaut de ces coups de mer que i'ay dict, & des vagues qui paſſoient par deſſus, & mouilloient non ſeulement les hommes qui eſtoient tant ſur le tillac qu'au dedans à couuert : mais auſſi toutes les prouiſions & les hardes du nauire. Nous ne pouuions quaſi ſuffire à vuider l'eau par les pompes, & noſtre Capitaine y mettoit la main le premier. Il n'y eut rien qui ne fuſt

mouillé & gasté, ce qui nous donnoit bien de la fatigue, car durant les quatre iours & quatre nuicts que dura la tourmente, nous fusmes continuellement mouillez d'eau sallee, & si apres il n'y auoit rien de sec pour changer. On ne mangeoit qu'vn peu de biscuit auec vn peu de vin, n'y ayant moyen d'en pouuoir aprester dauantage; De dormir ou reposer tant soit peu il n'en falloit point parler, pour lors tous ceux qui auoient du iugement, songeoient en leur conscience : mais quant aux mariniers c'est à l'heure qu'ils iurent & blasphement dauantage. Au plus fort de la tourmente à l'heure de minuict, il fut question de couper le mastereau qui est sur la hune du grand mats : la forme de le couper c'est de trancher les hobans & cordages au dessous du vent, puis couper le mats à demy, & apres couper les cordages du costé du vent, il tombe lors de soy mesme sans faire mal à personne. C'estoit donc vne

penible besongne, veu la difficulté de se tenir à cause de la grande agitation du nauire. On y employa nostre maistre charpentier qui estoit Hollandois l'vn des bons charpentiers de mer qu'on puisse trouuer, aussi auoit-il les gages de deux & la portion de vin de deux : mais à la verité il trauailloit autant que trois. Auec toute peine il couppa le mastereau, pourtant il ne peut si bien se tenir qu'il ne cheust aual le vent comme le mastereau, & fut porté hors le nauire : miraculeusement toutesfois il rencontra la grande verge qui estant descenduë & liee en trauers, passoit en mer hors le nauire de neuf à dix pieds; où il y auoit encore quelques cordages, ausquels ce pauure homme se prist, & les empoigna si bien qu'il y eut moyen de le sauuer, quoy que fort difficilement. Il nous pensa aussi arriuer vn grand malheur, ce fut qu'il y auoit quatre ou cinq gros canons de fer demontez, qui estoient liez & at-

tachez en bas sur le premier pont. Par la force de la tourmente ils se delierẽt: mais Dieu permit qu'il y eut plusieurs personnes enbas qui les aperceuans y accoururent aussi toſt, aueç des lits & des sacs & autres hardes molles, qu'ils ietterent d'vn costé & d'autre pour les arrester & les relier; autrement le moindre coup qu'ils eussent donné en roulant contre le bord du nauire l'eust enfoncé. Pendant ceste tourmente la boeste de nostre gouuernail se rõpit, qui nous fut vn grand inconuenient, parce que cela nous ostoit l'vsage necessaire du gouuernail. Nos pilottes & mariniers mesmes les plus anciens disoient qu'ils n'auoient iamais souffert vne plus violente tourmente, qui leur faisoit perdre tout iugement & resolution. Mais c'est qu'ils n'auoient pas experimenté la violence de la mer en ces endroits la, qui est ordinairement beaucoup plus grosse & plus orageuse qu'elle n'est ailleurs. Quant à moy i'en

ay ſouffert à mon retour d'auſſi furieuſes, ſous la meſme hauteur: mais non pas en meſme parage.

CHAPITRE III.

Abord en la baye de S. Auguſtin en l'iſle de S. Laurens: deſcente en terre & du long ſeiour. Deſcription de l'iſle, & des mœurs & façons de faire des habitans.

LA tourmente dura iuſques à l'vnzieſme dudit mois de Feurier; Eſtant ceſſee nous eſtions en grand peine d'auoir perdu de veuë le Croiſſant noſtre General. Ce qui nous affligea dauantage fut que nous aperceuſmes vn grand mats qui flottoit ſur la mer, croyans que c'eſtoit celuy du Croiſſant qui ſe fuſt perdu. Ioint que la pluſpart des noſtres fatiguez de la mer eſtoient malades & demy morts: ſur cela le Capitaine miſt en deliberation de ſçauoir où il failloit aller pour prendre terre: il fut aduiſé d'aller au plus pres, qui eſtoit en l'iſle S.

Laurens. Et à l'instant nous prismes nostre routte pour y aller, quoy que nous fussions en crainte, parce que nous n'auions en nostre nauire aucun pilotte ny marinier qui eust este aux Indes.

Aprochans de l'isle de trente ou quarante lieuës nous vismes la mer changee; elle estoit iaunastre & fort escumeuze, couuerte de chastaignes de mer, de cannes, roseaux & autres herbes flottantes. En fin le 18. Feurier nous perceusmes la terre.

Le 19. Feburier au matin nous posasmes l'ancre en vne baye qu'on appelle de S. Augustin, situee sous la hauteur de 23. degrez & demy du costé du Su, sous le tropique du Capricorne, qui est fort grande & commode, ayant bon fonds tout de vaze & de sable. Sur le midy nous aperceusmes en mer vn grand vaisseau de fort loin. Au commencement estimans que ce fust vn nauire Portugais, nous nous mismes en armes pour nous deffendre: mais

quand il s'aprocha plus pres, nous recogneusmes que c'estoit le Croissant, duquel nous auions esté separez l'espace de douze iours; il vint surgir pres de nous. Cela nous aporta beaucoup de ioye & de soulagement, sinon le voyant plus mal traicté que nous, en bien mauuais esquippage, fort ouuert, & ses hommes presque tous malades. Sur le soir nous aperceusmes vn autre nauire qui estoit sans mats & sans voilles, fors vne piece de bois plantee au milieu du nauire, & vn petit voille dont il s'aydoit. Il posa l'ancre à quatre où cinq lieuës de nous, parce qu'il n'osoit aprocher : & fut enuoyé de leur part vne barque auec trois ou quatre personnes pour nous recognoistre; qui aprocherent & vinrent à bord de nostre nauire. C'estoit l'vn des deux nauires Hollandois, que nous auions veus au Cap des Aiguilles, & qui auoit esté fort mal traicté par la tourmente. Incontinent la barque s'en re-

tourna donner aduis à leur Capitaine, qui vint auſſi toſt mouiller l'ancre aupres de nous. C'eſtoit vn nommé le Fort, fils d'vn François de Vitré : mais nay en Hollande ; Il auoit eſté deſia aux Indes, & parloit bien la langue de Sumatra, & eſt mort en ce meſme voyage à Achen. On tient que le Roy d'Achen l'aymoit. Donc les trois nauires eſtans enſemble, noſtre General, noſtre Capitaine & le Capitaine Hollandois auec les principaux des trois nauires, ſe mirent à déliberer de ce qu'il failloit faire pour ſ'accommoder; Suiuant ce qui auoit eſté arreſté par entr'eux, on alla choiſir en terre vne place la plus propre qu'on peut trouuer pour deſcendre tous nos malades du ſcurbut, dont nous auions grand nombre en nos nauires, & les Hollandois pas vn ſeul. Le lieu ayant eſté pris & marqué au pied d'vne haute montagne, ſur le bord de la riuiere qui tõbe en ceſte baye, on le ferma d'vne

paliſſade de gros pieux de bois, plantez & fichez les vns pres des autres, & entrelaſſez de groſſes planches d'arbres bien fortes ; le tout defendu de tours & baſtions de meſme ouurage ; & pour defendre ceſte forteresſe on y porta quelques pieces de canon. Nous ne pouuions en vſer autrement, parce qu'il ne ſe trouue point là de pierres dont on peuſt ſe ſeruir à propos, & de faire des foſſez & remparts il n'y auoit pas moyen, car c'eſtoit tout ſable mouuant. On y deſcendit nos malades du ſcurbut dont nous auions grand nombre, & pour leur ſeureté on y enuoya des hommes ſains, auec harquebuſes, mouſquets & autres armes, afin de faire garde nuict & iour ; Et quant aux Hollandois qui n'auoient pas vn ſeul malade, ils ne ſe voulurent loger en terre, ſeulement ils poſerent vne tente à cent pas de noſtre forteresſe, auec deux petites pieces de canon montees pour leur deffence, & là ils enuoierent

de

leurs gẽs pour trauailler à racouſtrer & remaſter leur nauire, les autres deſcẽdãs en terre ſe meſlerẽt parmy nous. Apres s'eſtre ainſi accommodez en toute diligẽce, on enuoya deux harquebuziers dans le païs pour le recognoiſtre. Leſquels s'eſtans vn peu aduancez en l'iſle, aperceurent des habitans qui ayans peur d'eux s'enfuioient; toutesfois afin de ne les pas eſpouuanter, ils ne les voulurent ſuiure plus auant: mais s'en retournerent ſuiuant le commandement de noſtre General. Ces habitans de l'iſle ayans ainſi apris qu'il y auoit des nauires à l'ancre, & des eſtrangers en terre, vinrent quinze ou vingt en nombre, armez & accouſtrez à leur mode, amenans ſeulement vne vache & vn mouton. Leur deſſain eſtoit de nous recognoiſtre & ſonder ſi nous traicterions librement auec eux, pour apres ſe reſoudre s'ils voudroient traffiquer ou non. Tellement que s'eſtans aprochez de nous, ils furent quelque

temps à nous entretenir par signes : car comme nous n'entendions pas leur langage, aussi ne faisoient-ils pas le nostre : puis s'en retournerent auec leurs deux bestiaux sans auoir voulu les troquer, quoy que nous leur eussions monstré plusieurs choses dont ils sembloient faire estat. Incontinent apres, (ayans comme il est à croire recogneu que nous estions de bonne foy, & que nous n'allions point par violence, puis que nous ne leur auions fait aucun outrage, & ne les auions pas suiuis) ils reuindrent & de prime abord nous donnerent leur vache & leur mouton, & nous leur donnasmes aussi des petits cousteaux, cizeaux, & choses semblables, dont ils tiennent compte. Ainsi nous fismes amitié les vns auec les autres, tellement que depuis pendant que nous y seiournasmes, de quatre en quatre iours infailliblement, ils venoient auec vn grand nombre de bestiail & de vollailles,

qu'ils nous bailloient pour de la clinquaillerie, & petites bagatelles de Flandre de si peu de valeur que rien plus : de sorte que pour deux iettons ou pour vne cuillier de cuiure ou d'estain, nous auions vne vache ou vn taureau, ou trois brebis ou belliers, car ils n'ont ny bœufs ny moutons, & ne les sçauent chastrer. Mais vn iour entr'autres il arriua que le pilotte du nauire Hollandois, qui auoit au col son sifflet d'argent dont il se seruoit, s'aduança parmy ces Insulaires lors qu'on faisoit marché auec eux. Ils considererent tant ce sifflet & en furent si amoureux, que ne se soucians plus de nos broüilleries & marchandises de Flandre, ils ne voulurent plus donner de leurs bestiaux si on ne leur donnoit ce sifflet : si bien qu'on fut contraint de l'achepter & leur bailler piece à piece, d'autant qu'il estoit pendu à plusieurs petits chaisnons, & nous fallut ainsi vendre tous les autres sif-

flets de nos nauires. Cela nous r'encherit les viures, & la vache ou taureau qui pouuoit ne nous couster qu'vn ou deux sols, commença à reuenir à huict ou neuf. Quelque temps apres vint vers nous vn homme d'entr'eux qui n'estoit point venu auparauant, monstrant vne boucle de ces chaisnons, auec vn morceau de bois taillé en rond: nous entendions par là qu'il demandoit des realles de quarante sols, car sa piece de bois estoit de mesme forme, rondeur & espaisseur: mais on ne luy en voulut point mõstrer. Il cognoissoit fort bien l'argẽt, ce qui nous faisoit iuger que plus auant dãs l'isle il y a des peuples plus spirituels & mieux entendus les vns que les autres. Au reste il estoit defendu entre nous à toutes personnes de n'achepter ny troquer en particulier auec eux, tant les Hollandois que les François; afin que tous les viures & rafraischissemens fussent en commun. Le nauire Hollandois en

prenoit le quart & en payoit auſſi la quatrieſme partie : & quant à nos deux nauires la proportion en auoit eſté faicte dés S. Malo ; à ſçauoir que de tout achapt le Corbin en auroit deux parts ſur cinq, & le Croiſſant trois, à cauſe qu'il tenoit plus grand nombre de perſonnes. Nous penſions bien eſtre arriuez commodement en ceſte iſle pour nous y rafaiſchir & guarir nos malades du ſcurbut, pour apres racouſtrer nos nauires qui en auoient bien beſoin. Mais ce fut tout au contraire, car ils ſe mouroient preſque tous, & perſonne ne recouuroit ſanté : meſmes les plus ſains y tomboient malades d'vne fiebure chaude auec freneſie, dont les malades mouroient au bout de deux ou trois iours ; ce mal eſtoit contagieux, tellement que bonne partie des principaux d'entre nous, & de ceux qui eſtoient de meilleure maiſon y moururent, iuſques au nombre de quarante & vn, tant du ſcurbut

que de la fiebure, & plusieurs y ayans pris le mal decederent bien tost apres sur la mer; Mesmes nostre Capitaine y tomba malade de la maladie dont il est mort aux Maldiues, comme nous dirons cy apres. Les malades de fiebure, parce qu'on iugeoit qu'ils l'auoient contractee en terre, estoient portez aux nauires, & ceux du scurbut qui est maladie prouenant de la mer & de la fatigue d'icelle, estoient descendus en terre. Nous enterrasmes nos morts en vn lieu que nous nommasmes le cemetiere des François. Il y auoit bien de la peine à faire les fosses & à les y mettre, car ce n'est que sable mouuant qui se rempliſſoit aussi tost, & les y falloit ietter de loing auec de longues pieces de bois. Pour moy en quatorze mois que dura le voyage en allant, & en douze que ie suis retourné, ie ne fus grace à Dieu aucunement malade; mais ie l'ay bien esté aux Indes. Certainement ce lieu

estoit fort mal sain, estans logez droictement sous le tropique de Capricorne, d'où le soleil estoit fort proche & battoit quasi à plomb, au pied d'vne haute montaigne remplie d'vn nombre infiny de gros lezards, qui neantmoins n'estoient pas mal faisans, & personne n'en fut incommodé. Ce n'estoit là & tout aux enuirons fort loing que sable mouuant, les eaux de riuiere mal saines & salees, parce que la mer y monte, & faute d'autre nous estions contraincts d'en vser. La chaleur estoit si vehemente que plusieurs des nostres encore qu'ils eussent chausses & souliers, auoient neantmoins les pieds tous bruslez: ce qui causoit des vlceres fort fascheuses à guarir, & qui les empeschoit de marcher. Ioint qu'vne grande partie ne se sachans gouuerner apres auoir ieusné sur la mer se rempliſſoient outre mesure des viandes fraisches, & la grande & violente chaleur rendoit la digestion plus

difficile. Au reſte nous ſouffrions vne grande incõmodité des mouſches qui nous perſecutoient extremement, & la nuict des mouſquittes ou couſins. Car au ſoleil ils n'ont aucune force, & ſe retirent aux ombrages dans les bois & dans les maiſons & couuerts: mais la nuict ils ſ'eſpandent par tout. Il y en a en ſi grand quantité, & piquent ſi viuement, qu'il eſt impoſſible de durer ſi on n'a les mains & le viſage caché, tellement que pour repoſer nous eſtions contraincts de faire du feu & beaucoup de fumee, & nous coucher tous aupres. Pluſieurs de nos malades ſe mettoient dans des ſacs fermez, ne laiſſans qu'vn petit trou pour reſpirer. Aux Maldiues où ils en ſont fort trauaillez, on ſe ſert de courtines faictes expres, ſi bien couſuees que ces petits moucherõs n'y peuuent entrer. Ce mal eſt ordinaire par toute la zone torride.

Deſcription de l'iſle S. Laurẽs.

L'iſle de S. Laurent eſt infiniement grande, car elle contient plus de ſept

cens lieuës de tour, ce que ie puis asseurer pour l'auoir costoyee de costé & d'autre, tant en allant qu'en m'en retournant. L'vn des bouts qui est vers le Su, commance à la hauteur de 26. degrez, & l'autre vers le Nort est sous les quatorze. Elle est fort abondante en bestiail, les brebis portent à chaque fois trois ou quatre petits: ce que i'ay apris par experience, car nous en auons tué qui estoient pleines, & en auoient autant dans le corps. La queuë des moutons est grosse & pesante à merueilles, nous en pesasmes vne qui pesoit vingt huict liures. Les toreaux & les vaches ont sur le col vne grosse masse de gresse, bonne & delicate, & de mesme goust que la queuë des moutons. Et toutesfois ces viandes ne sont de si bon goust que celles de ce païs. Il y a grand nombre de singes & perroquets, quantité de volailles, poulles, perdrix, faisans, & autres especes d'oyseaux. On y voit nombre

de cameleons, de gros lezards & des chauue-ſouris plus groſſes que des corbeaux. En la riuiere ſur laquelle nous eſtions logez il y a force poiſſon, duquel nous prenions grand quantité: mais il y a auſſi beaucoup de crocodiles, & nous en tuaſmes pluſieurs. En quoy i'ay obſerué vne choſe admirable, c'eſt qu'ayans tué vn crocodil ou pluſieurs, & l'ayant ouuert & euentré, les entrailles en ſentoient fort bon, & embaumoient l'air d'vne odeur fort ſoüefue. Le peuple eſt de couleur oliuaſtre & bazanee, tirans ſur le roux; Ils ſont hauts, droicts & diſpos, gens d'eſprit & bien aduiſez. Ils vont tous nuds, reſerué qu'ils portent vne petite toille de cotton pour couurir leurs parties honteuſes: tiennent leurs cheueux longs accommodez en treſſes & cordons. Pour armes ils n'vſent que de dards & iauelots qu'ils dardent fort dextrement: craignans ſur tout les harquebuzes, & au bruit du coup ils

se mettent en fuitte. Les femmes ont vne toille qui leur couure depuis le dessus des mammelles iusques à la ceinture, puis vne autre depuis la ceinture iusques au genouil, & au demeurant la teste nuë & raze sans aucuns cheueux : leurs braueries & ornemens sont des brasselets de cuiure, d'estain ou de fer, dont ils font grand estat. On dict que ceste isle fut autresfois peuplee par des Chinois, par le moyen d'vn de leurs nauires qui se perdit en ceste endroit, où ils s'habituerent. Et à la verité ils ressemblent fort de visage aux Chinois, excepté leur couleur, car les Chinois sont blancs & ceux cy oliuastres : mais c'est qu'ils sont sous la zone torride, & qu'ils vont tousiours nuds. L'isle est auiourd'huy fort peuplee, & y a plusieurs Roys qui se font la guerre les vns aux autres. Entre ces habitans il y en a qui tiennent la religion Mahommetane & sont circoncis, les autres sont Payens & Gentils.

Pendant que nous fusmes en ceste isle, six de nos mariniers qui estoient charpentiers, canoniers, & d'autres mestiers necessaires aux nauires, furent desbauchez par l'vn d'entr'eux qui estoit Flaman, & estoit en cholere contre le Maistre du Corbin : leur persuadant qu'il valoit mieux quitter les nauires où il n'y auoit que de la peine, du trauail & de la misere pour eux, & se retirer en terre, où sans doute ils seroient bien venus & recueillis par les Roys du païs, & l'en croyoient plus volontiers parce qu'il auoit esté desia aux Indes. Tellement qu'vne nuict ils sortirent de nos nauires au desceu de tout le monde, emportãs auec eux du biscuit, leurs hardes & chascun vne harquebuze fournie de munition, en intention de ne reuenir iamais. Cela ayant esté recogneu le lendemain nous donna de la fascherie veu la disette d'hommes en laquelle nous estions, craignans aussi qu'ils n'epouuan-

taſſent les habitans & les empeſchaſſent de nous aporter des viures : cõme de fait à cauſe de ce ils ceſſerẽt de venir pour vn temps: Mais en fin nos gens reuindrent contraincts par la neceſſité. Noſtre General les receut & leur pardonna, à cauſe du grand beſoin que nous en auions, autrement ils euſſent eſté punis. Ils nous dirent qu'ils furent ſept iours ſans trouuer de l'eau, endurants vne ſoif vehemente & fort incommodez de la chaleur exceſſiue, de ſorte qu'ils eſtoient contraincts de boire de leur vrine : quant au manger ils n'eurent point de neceſſité, ayans porté du biſcuit, & rencontrans aſſez ſouuent du gibier, & quelquesfois des fruicts. Ils voioient ſouuent des habitans de l'iſle en nombre auec quantité de beſtail: mais ils s'enfuioient d'eux & ne les pouuoient aborder. Auſſi diſoient-ils qu'ils auoient trouué nombre de petites maiſons conſtruictes de cannes & roſeaux, auſquelles toutes-

fois on ne voyoit rien que des reſts à prendre du poiſſon faicts de cotton, auec du bois commun au lieu de liege, & au lieu de plomb des groſſes coquilles & limaſſes de mer, & force arreſtes de poiſſon. Parfois ils trouuoient des troncs de gros arbres coupez & creuſez, où il y auoit vn peu d'eau de pluye.

Donc pour retourner à la ſuitte du diſcours de mon voyage, nous enduraſmes bien du mal en ceſte iſle pendãt trois mois que no⁹ y ſeiournaſmes. Nos nauires eſtoient en fort pauure eſtat, le Croiſſant tout ouuert, & le noſtre qui n'en auoit gueres moins à la prouë; On fit vn pied à noſtre mats de miſaine, d'vn arbre de ceſte iſle. Les Holſandois firent des mats de pluſieurs pieces, & puis au bout de ſix ſepmaines de ſeiour, partirent ſans qu'ils euſſent perdu vn ſeul de leurs hommes. Quant à no⁹ on ſe haſtoit extrememẽt: mais de momẽt en momẽt nos gẽs deuenoiẽt

malades, & de iour en iour s'en alloient mourant les vns apres les autres, ce qui fut cauſe de nous faire ſeiourner plus long temps; Ainſi apres auoir raccouſtré nos nauires, il fallut aduiſer au partement. Pour ceſt effect on fit prouiſion de chairs pour les deux nauires, qui n'eſtoient pas pourtant bien bonnes, ny propres pour ſe garder: mais il ſ'en falloit ſeruir. On la coupoit eſtant encore toute ſtaiſche par trenches fort tenues & deliees, puis on la ſaloit à l'inſtant, & on la faiſoit ſecher au ſoleil ſur des cordes que nous eſtendions par tout: ce qui eſtoit de plus eſpais ne ſechoit point & les vers s'y engendroient. Car toutes les viandes de ces païs-là ne prennent pas bien ſel comme celles d'icy, & quelque choſe que nous pouuions faire elle ſe gaſtoit: & ſi elles ne ſont pas ſi courtes ny de ſi bon gouſt. Donc nos nauires eſtans tous preſts, racouſtrez & greyez, & apres auoir faict bois & eau, & embar-

qué nos malades & tout ce qui estoit en terre, il fallut aduiser à faire voile. Mais d'autant que nous auions perdu le tiers de nos hommes, & neantmoins le voyage estoit si peu aduancé; il fut resolu de prendre des habitans de l'isle afin de nous ayder, (car nous estions trop foibles & trop peu d'hommes pour la grandeur du Croissant) Pour cest effect nostre General commanda que de bon matin on allast cacher des escoupettes, des pistolets & des espees en vn certain endroict qui estoit entre le lieu par où ces pauures habitans nous venoient trouuer, & le lieu où ils s'arrestoient auec nous pour trafiquer de leurs bestiaux: & quant & quant il fit mettre de nos gens là autour en deux diuers lieux en embuscade, afin que venans sur les neuf ou dix heures du matin comme ils auoient accoustumé, & comme ils auoient promis par signe à la derniere fois, eux disie nous voyans sans armes

&

& ne se defians de rien, pource qu'ils estoient desia fort appriuoisez auec nous fussent facilement saisis par les nostres, qui eussent aussi tost couru aux armes qu'on auoit cachees, & par ceux qui estoient en embuscade. Ce qui auoit esté ainsi finement proiecté d'autant qu'ils ne vouloient point aprocher de nous lors que nous auions nos armes (sur tout ils aprehendent les armes à feu) & auec tout cela quelque familiarité qu'ils eussent pris auec nous ils ne laissoient toutesfois d'estre fins & aduisez, & de regarder tousiours fort soigneusement nos actions & tous nos deportemens. Ainsi nous auions dessaigné de leur donner vn mauuais adieu, & leur faire vn mauuais remerciement. Mais Dieu ne permist pas que ceste perfidie fust executee. Ils ne vindrent point ce iour la, quoy voyant nostre General changea d'aduis, & commanda qu'on se tinst prest à partir pour le lendemain. Ce fut vn

grand bien pour nous qui estions dans le Corbin de n'auoir point pris de ces Insulaires, car s'ils eussent esté parmy nous lors que nous demeurasmes aux Maldiues, on nous eust tous faict mourir comme des volleurs.

Le 15. de May 1602. nous leuasmes les ancres. Mais d'autant qu'il y auoit entre nous plusieurs malades, mesme le Capitaine du Corbin, & estant desia mort trois personnes depuis qu'on eut commencé à faire voille, cela nous fit resoudre à tirer vers les isles de Comorre.

CHAPITRE IIII.

Abord aux Isles de Comorre. Sejour à la rade, & rafraichissement fort commode.

LE vingt trois du mesme mois, nous aduisasmes les isles de Comoro, qui sont en douze degrez & demy d'eleuation de la bande du Su. Entre l'isle S. Laurens

& la terre ferme d'Afrique, esloignees enuiron soixante & dix lieues de Mozembic. Il y en a cinq en chascune desquelles il y a vn Roy: l'vne est au milieu des quatre autres appellee *Malailli* en la rade de laquelle nous posasmes l'ancre. Incontinent apres y estre arriuez, nostre General enuoya vn basteau à terre pour recognoistre, & voir si on pourroit auoir quelque rafraischissement pour les malades qui n'auoient sçeu recouurer leur santé en l'isle S. Laurens, au contraire apres qu'il en fut decedé plusieurs, les plus sains mesmes y estoient tombez malades. Le basteau estant donc abordé en ceste isle de Malailly aupres d'vn village, (nous en voyons grand nombre assez pres les vns des autres, & de fort grands, les maisons estoient de bois couuertes de fueilles de palme) nos gens furent assez bien receus; plusieurs des habitans les vinrent trouuer auec toute apparence d'amitié; & de fait leur ap- *Isles de Comore.*

porterent quantité de fruicts, en contr'eschange dequoy les nostres leur donnerent des clinquailleries de fer de peu devaleur, & puis retournerent aux nauires. Le iour d'apres on enuoya de rechef traiter auec les insulaires : mais c'estoit auec toute sorte de deffiance & circonspection, parce que nous craignions d'estre trompez comme à l'isle d'Anabon. Nous auions deux basteaux en l'vn desquels estoit la marchandise pour traffiquer, & ceux qui auoient charge de ce faire, auec quelques mariniers, dont il y en auoit deux qui sortoient en terre sur le bord de la mer ou les Insulaires aportoient leurs denrees; l'autre basteau demeuroit derriere, bien garny d'arquebuziers & mousquetaires, pour empescher qu'on ne peust faire de mal à nos gens qui estoient en terre. Ceux de l'isle auoient aussi leurs armes, qui sont des alfanges ou cimeterres, des iauelots des arcs & des flesches. Au demeurant pour trai-

cter auec eux, il ne falloit point parler par ſignes comme à l'iſle S. Laurens, car il y en auoit qui parloient Portugais. Ils nous demanderent premierement qui nous eſtions, & ayans reſpondu qu'eſtions François, ils nous demanderent ſi nous eſtions amis & aliez des Portugais, & comme vn des noſtres leur euſt dict qu'ouy, ils repartirent que ſi cela eſtoit nous fuſſions allez moüiller l'ancre à Mozembic. On continuoit à traffiquer auec eux tous les iours en meſme ſorte. Trois ou quatre iours apres ils dirent que nous ne nous eſtions pas acquitez de noſtre deuoir & que c'eſtoit la couſtume, lors qu'il eſtoit arriué vn nauire eſtranger à la rade de ces iſles, d'aller ſaluer auec vn preſent honneſte le Roy de l'iſle, qui ſe tenoit à deux lieuës de la dans le païs. Noſtre General qui eſtoit dans le baſteau des ſoldats leur fiſt reſponce, qu'on le deuoit tenir pour excuſé, ſur ce qu'il ne ſçauoit pas la couſtume du

pays, ny que le Roy demeuraſt en ceſte iſle, & qu'il y ſatisferoit le lendemain. Bien toſt apres le General eſtant venu à bord du Corbin, pour viſiter noſtre Capitaine qui eſtoit fort malade, il fiſt par meſme moyen preparer le preſent pour le Roy, à ſçauoir de belle verrerie doree façon de Veniſe, & quelques autres petites hardes. Tellement que le iour enſuiuant noſtre General alla ſur le bord pres de terre auec ſon baſteau, où les Inſulaires eſtans venus, & s'eſtãs ſaluez les vns les autres ils furent fort aiſes de ce preſent, & s'offrirent à conduire ceux qui deſcendroient en terre pour porter le preſent au Roy. Mais noſtre General diſant qu'il alloit y enuoyer deux des noſtres, il leur demanda auſſi deux de leurs gens pour oſtage. Alors ils commencerent à conſulter enſemble, & apres firent reſponce que leurs gens ne vouloient entrer dans nos baſteaux, parce que c'eſtoient perſonnes qui n'a-

uoient rien veu : mais au reſte qu'il ne failloit point craindre de deſcendre en toute ſeureté ; qu'ils nous dõnoient leur foy & leur parolle, que nous n'aurions aucun ennuy ny incommodité. Nous qui auions eſté vne fois trõpez à Anabon par trop de bõne foy, ne deſirions pas l'eſtre deux, de ſorte que nous leur diſmes que nous n'enuoyrions point ſ'ils ne bailloient des oſtages. Mais ils adiouſterent que ſi aucun des noſtres ne vouloit aller ſaluer le Roy, ny luy porter le preſent, qu'au moins on le leur baillaſt, & qu'ils le ſaluroient de la part du General ; Qui leur diſt que ſ'il n'y alloit ou quelqu'vn de ſes gens, il n'eſtoit pas d'aduis d'enuoyer le preſent, qui par aduanture ſeroit perdu ſans luy eſtre baillé. Cela ne rompit pas pourtant le traffic ; que nous continuaſmes comme auparauant, chaſcun ſe tenant ſur ſes gardes. Ie ne ſçay pas pourquoy ils faiſoient cela, ny ſi c'eſtoit à bonne ou mau-

uaiſe intention : mais ie ſçay bien qu'il n'y a point trop d'aſſeurance à tous ces Roys ny peuples, de l'Inde, ſoit que leur religion en ſoit cauſe, ſoit l'humeur du païs: tant y a que c'eſt autant les Mahometans que les Gentils. Ils n'ont tous gueres de foy, & n'ont aucun reſpect que l'vtilité, prenans à toutes mains, tantoſt amis des vns, tantoſt amis des autres, à qui plus leur donne: les Chinois meſme en tiennent quelque choſe. Auſſi que ie ſçay que les Portugais par toute l'Inde Orientale, donnent conſeil aux peuples auec leſquels ils ont alliance ou familiarité, & meſme les prient inſtamment, de faire & pratiquer toutes ſortes de trahiſons & ſurpriſes ſur les nauires François, Anglois & Hollandois, iuſques à leur en promettre recompenſe. De maniere que ie ne me voudrois point aſſeurer à aucune de ces nations, ſoit alliee des Portugais, ou non, ſi ie n'auois fait auparauant alliance & traicté auec eux:

encore fait il bon ne s'y pas trop fier, & se tenir sur ses gardes auec discretion. Or pour reuenir aux isles de Comorre les habitans tiennent à ce que ie puis coniecturer la religion Mahometane, d'autant qu'en traffiquant ils nous disoient le Ieudy, que le lendemain c'estoit le iour de leur feste, qu'ils ne pouuoient pas vaquer ce iour là à la marchandise, & qu'on y retournast le Samedy. Ils sont meslez de diuerses nations, tant de la coste d'Æthiopie, Caffres & mesme Mullastres, que d'Arabes & Persans; & sont aussi fort bons amis des Portugais. Ie vous laisse à penser s'ils manquent d'esprit, de conseil & d'aduis; I'ay depuis apris aux Indes qu'ils penserent bien surprendre vn nauire Anglois qui estoit à l'ancre à leur rade, s'estans rendus si familiers auec les Anglois qu'ils alloient & venoient librement les vns parmy les autres, & le plus souuent ne bougeoient du bord du nauire à boire & manger,

& quelques fois y couchoient. Vne nuict entr'autres voyans qu'on ne se defioit point d'eux, ils se voulurent rendre maistres du nauire, & de fait apres auoir attendu qu'ils fussent tous endormis ils tuerent en ceste sorte douze ou quinze Anglois; & fussent venus à bout de leur entrepriſe, ſinon que les autres s'estans resueillez à propos, se deffendirent vaillamment & tuerent nombre de ces Insulaires, les autres se sauuerent à la nage. Voila cõment il ne se faict pas bon fier à ces peuples là. Pendant que nous estions en ceste rade & que le traffic de fruicts se continuoit touſiours en la maniere accouſtumee, nos mariniers voulurent aller prendre prouiſion d'eau d'vn autre coſté de l'iſle, aupres d'vn autre village que celuy auec lequel nous traictions, d'autant que le lieu sembloit fort commode pour en puiſer quantité. Mais les habitans de ce village qui ne s'eſtoient point sentis de noſtre ve-

nuë & n'en auoient eu aucun proffit, quand nos gens furent descendus en terre ils se trouuerent la tous en armes & les empeschoient de prendre de l'eau, disans qu'ils ne le permettroient point sinon qu'on leur en baillast de l'argent ; tellement que nos mariniers furent contraincts de s'en retourner sans rien faire. Ce que nostre General ayant entendu, & ne desirant pas vser d'aucune violence, (comme aussi ce n'estoit pas le meilleur, veu le petit nombre de personnes que nous estions,) il bailla de l'argent aux mariniers pour y retourner & en payer les habitans ; on leur bailla enuiron cinq ou six escus, & lors ils nous laisserent prendre de l'eau autant que nous en vouluſmes. Ces isles sont grandement fertiles en fruicts, oranges aigres fort grosses, oranges douces petites, citrons de deux sortes, cocos, bananes, miel, betel, & du ris qui estant cuit est de couleur violette. Tous les iours que

nous fusmes à l'ancre nous en achetions plein trois ou quatre basteaux pour si peu de chose & de si peu de valeur que rien plus, à sçauoir de la petite clinquaillerie & autres bagatelles de Flandres. La chair n'y est pas si abondante, car ils la vendoient pour de l'argent aussi cher ou plus qu'elle n'est en ce païs. Il y a pourtant force bestiail comme bœufs, vaches, cheures, moutons qui ne sont pas semblables à ceux de l'isle de sainct Laurens, d'autant qu'ils ont bien la queuë grande & large, mais non pas ronde, & ressemblent à ceux de Barbarie. Il y a aussi quantité de poulles, perdrix, tourterelles, pigeons & autres especes. Ie n'ay point apris que ces isles eussent autre richesse que de fruicts, dont ils chargent des barques faictes toutes de l'arbre de Cocos, à la mode de celles des Maldiues comme ie diray cy apres, & s'en vont les porter à Mozembic, qui n'est qu'à soixante & dix lieuës de là,

Mozembic.

& en contr'eſchange tirent ce qui leur eſt propre, comme du cotton, des toilles de cotton, de l'or, yuoire, & choſes ſemblables. Les Portugais de Mozembic y viennent auſſi traffiquer en meſme ſorte. Tellement que ces iſles ſont grandement commodes à Mozembic, & aux Portugais qui y demeurent, pour tirer des viures, car le pays d'alentour eſt fort maigre & ſterile. Auſſi i'ay apris en l'Inde de tous ceux qui y auoient eſté & ſeiourné, qu'il y faict fort cher viure.

Or tout ce qui ſ'achetoit par les noſtres de rafraichiſſemens, c'eſtoit au nō de noſtre General & aus deſpens des nauires, puis on deſpartoit les fruicts à tous eſgallement, & n'eſtoit pas loiſible à perſonne de traffiquer en particulier, ſinon que ſur la fin le General donna permiſſion à tout le monde d'acheter chacun pour ſoy ce que bon luy ſembleroit, par l'eſpace de deux iours ſeulement. Au demeurant ie ne puis

obmettrevne choſe bien rare que nous obſeruaſmes: Car eſtant en vn baſteau à vne lieuë de terre, pour retourner à nos nauires qui eſtoient à la rade, nous aperceuſmes paroiſtre ſur l'eau pres de nous vn poiſſon fort mõſtrueux. Nous n'en viſmes que la teſte qui reſſembloit à la forme & figure d'vn homme, ayãt vers le menton certaine eſpece de barbe qui paroiſſoit comme des ailes de poiſſon, & la teſte vn peu longue allant en pointe couuerte d'eſcailles. Mais comme nous voulions aprocher encore plus pres, il ſe plongea la teſte au fonds de l'eau, qui fit que nous aduiſaſmes vne partie de ſon dos qui eſtoit eſcaillé, & ne parut plus depuis.

Nous demeuraſmes à la rade de ces iſles l'eſpace de quinze iours, & n'eſt pas croyable combien ce ſe iour nous fut vtile & commode. Tous nos malades du ſcurbut recouurerent leur ſanté, & les autres allegement, tant à cauſe du bon air, que des bonnes eaus &

aussi des bons fruicts. Car i'ay remarqué qu'en ceste maladie du scurbut qui est si frequente sur la mer, il n'y a point de meilleure medecine ny de plus certaine que les citrons & oranges & les ius d'icelles : de sorte qu'apres en auoir bien vsé, chascun en fit prouision pour s'en seruir au besoin. Et en fin nous fismes voille le 7. de Iuin 1602.

Le 21. dudit mois de Iuin 1602. nous repassasmes la ligne equinoctiale vers le Nort & pole Arctique, enquoy ie n'ay remarqué autre chose que ce que i'ay dict cy dessus en la passant la premiere fois, excepté toutesfois que nous ne trouuasmes tant de calmes & trauades, & ne souffrismes pas les incommoditez que nous auions receües en la coste de Guinee.

CHAPITRE V.

Naufrage pitoyable du Corbin, où estoit l'Autheur, sur les bancs des Maldiues. Comment les hommes se sauuerent en vne isle auec mille peines, & les miseres qu'ils endurerent.

CE que i'ay dict des inconueniens de nostre voyage & des trauaux que nous auons suportez iusques icy, ce n'est rien au prix de ce qui aduint par apres. Ie vois maintenant descrire la plus grande misere qu'on se puisse imaginer, & m'asseure qu'il n'y a personne qui lisant cecy ne deplore vn accident si triste & si lamentable, qui nous ruina & nous accabla tout à faict. Voicy comme cela aduint.

Le premier iour de Iuillet 1602. estans à la hauteur de cinq degrez de la ligne equinoctialle de la bande du Nort, le temps estant fort beau, & ne faisant ny trop calme ny trop de vent, au point du iour nous aperceusmes que le Croissant

de S. Laurens, où on l'auoit fait fort bien accõmoder pour s'en seruir au lieu de patache; car il auoit esté arresté des S. Malo entre nostre General & la compagnie des marchãds, de faire vne patache en la plus prochaine terre où nous descendrions au dela du cap de Bonne esperance: mesme on auoit porté pour cest effect toute sorte de bois commode, vn mast & des cordages, le tout approprié & accõmodé, en sorte qu'il n'y auoit plus qu'à l'assembler. C'est bien vne chose fort necessaire pour les grands voyages d'auoir vne patache, afin d'enuoyer recognoistre les endroits qu'on ne cognoist pas, prendre terre quãd l'occasion s'en presente, mesme entrer iusques dans les riuieres où vn grand nauire ne pourroit pas aller, & n'oseroit pas s'y hazarder. Ie remarque la perte du grãd basteau qui seruoit de patache, & la faute de n'en auoir point fait, dautant que si cela

cuſt eſté, le Croiſſant euſt peu ſauuer les hommes de noſtre nauire. Incontinant apres nous recogneuſmes de fort loin de grands bancs, qui entouroient nombre de petites iſles, entre Maldiues leſquelles nous aperceuſmes auſſi vn petit voile. A cauſe dequoy ayãs auſſi toſt abordé noſtre General, nous l'aduertiſmes que nous ne voyõs plus ſon galion; mais on nous diſt que la nuict paſſee, vn grand coup de mer l'auoit emply d'eau, rompu la corde à laquelle il eſtoit attaché & amarré, & coulé à fonds, qui eſtoit, cõme i'ay dit, vne grãd' perte & incommodité. Puis le Maiſtre de noſtre nauire (qui ſeul parloit en ces occurrences, pour ce que le Capitaine & Lieutenant eſtoiẽt malades, & noſtre Pilotte qui eſtoit Anglois, ne parloit pas François) luy demãda quels bancs & iſles c'eſtoient qui paroiſſoiẽt, le General & ſon Pilotte reſpondirent que c'eſtoient les iſles appellees *de Diego de*

Roys. Et toutesfois nous auions laissé ces isles *de Roys* quatre-vingts lieuës en arriere vers l'Oüest. Il y eut lors grande contestation, entre ceux du Croissant, & les nostres sur la recognoissance de ces bancs & isles : car nostre Capitaine, Pilotte, Maistre & contre-maistre soustenoient que c'estoit les Maldiues, & qu'il se falloit donner de garde : & nostre General & son pilote opiniastroiét le contraire. Mesmes nous vismes de petites barques qui sembloiét vouloir nous aborder pour piloter, comme i'ay depuis apris d'eux, que nostre General n'attendit pas, les mesprisant assez indiscrettement. Toute la iournee se passa en cette dispute, tenãstousiours nostre routte, & estans les vns pres des autres, iusques à ce que le soir venu, nostre nauire, comme c'est la coustume, alla passer aual le vent, pour donner le bon-soir au General, & prendre de luy l'ordre qu'il falloit te-

nir la nuict. Lors le maistre de nostre nauire demandant si le passage estoit ouuert, le General luy dist que ouy, & qu'il creust certainement que c'estoit les isles de Roys & non autres; toutesfois pour ce que ce parage luy estoit incogneu, & craignant qu'il n'y eust d'autres bancs ou rochers deuant nous, le meilleur estoit quād la nuict seroit cloze, de mettre le cap en l'autre bord, & courir à l'Oest iusques à minuit, & apres minuit qu'il falloit reuirer & remettre le nauire comme auparauant, & courir à l'Est, pour arriuer au point du iour au mesme lieu où on estoit lors, ou vn peu plus auāt, afin de ne pas auācer chemin la nuit, & se perdre sans recognoistre. La nuit venuë, on executa le commandemēt du General; le Capitaine fort malade me chargea d'aduertir de sa part le maistre & contre-maistre, qu'ils fissent bon cart (ainsi s'appelle la veille qui se fait la nuict dans le nauire par

les mariniers chacun à son tour, comme ces sentinelles) & qu'il tenoit certainement que nous estions en lieu bié dãgereux à la veuë des Maldiues, nonobstant l'opinion du Pilotte du Croissant. L'intention de nostre General estoit de passer par le Nord des Maldiues, entre la coste de l'Inde & la teste des isles, mais tout au contraire, nous allions droit dans le milieu nous y embarasser. Les Pilottes disoient assez qu'ils s'en donneroient de garde: car tous ceux qui font estat de nauiger en ces endroicts là, doiuent craindre & fuir ces escueils & bancs dangereux de cent lieuës loin s'il y a moyen, autrement c'est vn grand hazard de passer entre ces isles, sans y faire naufrage. Mais le malheur nous talonnoit de si pres, que nonobstant la pouruoyance de nostre Capitaine, qui eust peu remedier à l'ignorance des autres, ce qui n'estoit point encore arriué de tout le

voyage, chacun estoit profondemẽt endormi cette nuict là, mesmes ceux qui auoient charge de veiller pour les autres, le maistre & contre-maistre auoient fait la desbauche & estoient tous yures, le feu qu'on tient d'ordinaire à la poupe s'esteignit, & qui pis est on fist tourner le nauire à l'Est trop tost de demy-heure ou trois quarts d'heure au plus. Tellement qu'en ceſt estat tous estans endormis le nauire heurta rudement & toucha par deux fois vn banc, & comme au bruit on s'esueilloit en sursaut, il toucha tout soudain vne troisiesme fois & se renuersa sur le banc. Ie vous laisse à penser en quel estat tous ceux du nauire pouuoient estre, quel piteux spectacle c'estoit que de no⁹, & quels cris & gemissements furent iettez, comme de personnes qui se sentent perdus & eschoüez la nuict sur vne roche au milieu de la mer n'attendãs que la mort toute certaine. Les vns

pleuroient & crioient de toute leur puissance, autres se mettoiét en prieres, & d'autres se confessoient les vns les autres. Le nauire estãt à demy renuersé, nous coupasmes les masts pour l'empescher de renuerser dauantage, & puis tirasmes vn coup de canon pour aduertir le Croissant qu'il eust à se retirer, de peur de se perdre auec nous. Mais il n'en estoit pas en danger, dautant qu'il estoit bien derriere & faisoit bon cart. Nous estimions tous que le nauire alloit couler à fonds, dautant que nous ne voyons rien du tout que de grosses vagues passer par sur nous, comme de fait il n'en falloit pas attendre autre chose, si d'eust esté vn rocher que nostre nauire eust heurté. Trois quarts d'heure apres ou enuiron, l'aube du iour parut, par le moyen dequoy nous recogneusmes des isles voisines, à cinq ou six lieuës de distance, au dela des bancs, & le Croissant qui s'en alloit

sans nous pouuoir secourir. Nostre nauire tenoit ferme sur le costé, & le nauire s'estant eschoüé sur vn banc, pouuoit encore ainsi durer quelque peu de temps, car le banc estoit de pierre, & non pas de sable, auquel cas le nauire se fust tout à fait renuersé, & s'enfonçant dedans nous eussions esté tous nayez. Cela nous donna quelque espece de cõsolation, & nous fit venir le courage d'essayer par quelque moyẽ que ce fust de sauuer nos vies, & de tascher à prendre terre, encore qu'auec tout cela, il y auoit peu d'esperance, veu le long espace de mer qu'il falloit passer auparauant que d'aborder, & encore apres cela, nous courions hazard d'en estre empeschez, & d'estre tuez par ceux du païs. Il fut donc aduisé d'accoustrer quelque chose propre pour no² porter, par ce que nous n'esperiõs pas de pouuoir tirer le galion. On prist des mastereaux & des verges & de

grosses pieces de bois qu'on lia ensemble, en forme d'vne grãde claye, & par dessus on y cloüa plusieurs plãches & tables tirees du dedans du nauire : on appelle cette maniere de claye vne *panguaye*. Cela estoit suffisant pour nous porter tous facilemẽt, & encore pour sauuer grand quantité de bagage & de marchãdise. Nous fusmes à trauailler apres cette claye ou panguaye, tout ce que nous estiõs & de toute nostre force, depuis le point du iour, iusques sur les deux ou trois heures apres midy. Mais tout nostre trauail fut inutile, par ce qu'il fut du tout impossible de la passer au dela des bancs, & de la mettre à flot; Ce qui nous faisoit perdre tout courage & esperance, dautant mesme que comme i'ay dit, il y auoit peu d'apparãce d'auoir le galiõ qui estoit bien auant dans le nauire sous le deuxiesme pont, & tous les masts estants coupez, il n'y auoit point de moyen

de mettre ny d'attacher aucune poulie pour l'enleuer : & dauãtage la mer estoit si grosse & orageuse, que le louëſme & les vagues passoient par dessus tout le nauire de la hauteur d'vne pique & plus, & falloit à tous momens receuoir toute cette eau sur nous. Ioinct que la mer estãt si fascheuse, (car nous voyons venir auec impetuosité le louëſme de plus de deux lieuës se rompre, auec vn bruit horrible contre ces bancs & rochers,) le galion n'eust pas resisté à cette violẽce. Sur ces entrefaites, nous apperceusmes vne barque qui venoit de ces isles & tiroit vers nous, comme pour recognoistre, mais elle ne s'approcha point que de demie lieuë. Ce que voyant l'vn des nostres qui nageoit le mieux, se met à la nage, & la va trouuer, suppliant par toutes sortes de signes & de cris les hommes qui estoient dedans de nous secourir & assister : mais ils n'en voulurent

rien faire, quelque instance qu'il en fist, tellement qu'il fut contraict de s'en reuenir auec beaucoup de peine & de peril. Nous ne pouuions que iuger de cette inhumanité & barbarie: Mais i'ay depuis apris qu'il est estroitement defendu à toutes sortes de personnes, d'aborder ny d'approcher d'aucun nauire perdu, si ce n'est par commandement du Roy, ou qu'il se rencontrast des officiers du Roy proches du lieu, lesquels en ce cas peuuẽt sauuer les hommes, & en donner promptement aduis au Roy. Au demeurant ie ne me puis assez estõner de ce qu'en cette misere & en ce desespoir, plusieurs des matelots & mariniers qui estoiẽt parmy nous, ne laissoient pourtant de boire & manger, & consommer des viures du nauire plus que nature ne pouuoit porter, disans à nous autres qui leur remonstrions, qu'aussi bien nous estiõs tous perdus, & que pour eux ils ay-

moient mieux mourir de la sorte, & que la mort leur en seroit plus douce. Apres ils iuroient & se battoient les vns les autres, & y en eut quelques vns qui rompoient les coffres de ceux qu'ils voyoient occupez en priere, & qui ne pensoient plus aux choses du monde. Cela certainement me faisoit horreur, & dirois volontiers que les gens de mer, qui sont de cette humeur, comme i'en ay remarqué plusieurs, laissent leur ame & leur conscience sur terre & n'en portét point sur mer, tant ie les voy peu religieux.

Ainsi pour reuenir à mon propos, toutes choses nous faisans desesperer de nostre vie, en fin nous essayasmes d'auoir le galion, à quoy nous trauaillions à qui mieux mieux, comme on auoit fait le matin apres la claye; En fin ayans tiré hors ce galion auec toutes les peines du monde, chacun se mit en deuoir & fit le possible pour le r'acoustrer & mettre en estat de

nous seruir, dautant qu'il estoit tout ouuert & cassé des coups de mer & des flots. Mais la nuict suruint auparauant qu'il fust entieremẽt prest: De sorte que nous demeurasmes la nuict ensuiuant sur le bord du nauire en cette misere & affliction, & parmy tant d'incommoditez & de dangers, le nauire quasi tout plein d'eau, & les flots passants d'ordinaire par sur nostre teste.

Le lendemain 3. de Iuillet 1602. au matin, nous nous misines à la nage pour passer le galion au dedans des bancs, ce que nous fismes auec beaucoup de trauail & de hazard. L'ayans passé nous nous embarquasmes tous dedans, apres auoir pris des espees, harquebuzes, & demi-piques; en cest equipage nous tirions vers les isles, mais nostre galion qui estoit assez mauuais, estant encore beaucoup chargé faisoit grand eau, & dauantage il cuida estre renuersé cinq ou six

fois par le vent & par les flots, qui estoient grandement violents. En fin apres bien des apprehensions, bien de la fatigue, nous abordasmes à toute peine à vne des isles nommee *Pouladou.*

Arriuez que nous fusmes à bord, les habitans qui nous attendoient ne nous voulurent iamais permettre de prendre terre, que premierement nous ne fussions desarmez par eux. Tellement que nous estans rendus à la discretion de ces Insulaires, ils nous laisserent en fin descendre, puis tirerent à sec nostre galion, & en osterent le gouuernail, le masts, & autres appareils necessaires, & les enuoyerent en d'autres isles voisines, où par mesme moyen ils firent retirer tous leurs basteaux de leur isle, en telle sorte qu'il n'en demeura pas vn seul. I'ay recogneu par ce commencement qu'ils estoient gens d'esprit & bien aduisez, dautant que leur

isle est petite, & n'a pas de tour vne lieuë, & n'estoient en tout que vingt ou vingt-cinq habitans, de maniere qu'ils auoient à craindre que descendans auec des armes en plus grand nombre qu'eux, nous ne nous fussions rendus maistres de l'isle, & emparé de leurs basteaux, ce qui nous eust esté fort facile si on eust sceu leur foiblesse : mais comme i'ay dit, ils y donnerent bon ordre.

Estans descendus on nous mena tous ensemble en vne loge au milieu de l'isle, où on nous donna quelques fruicts, Cocos & Limons. La vint le Seigneur de l'isle, qui paroissoit fort âgé, & sçauoit la langue Portugaise; par le moyen dequoy il nous interrogeoit & questionnoit de diuerses choses : & apres ses gens nous foüillerent & nous osterent tout ce que nous portions, disans que le tout appartenoit à leur Roy, depuis qu'vn nauire estoit brisé & auoit fait nau-

frage. Ce Seigneur de l'isle estoit grãd seigneur, & comme i'ay depuis apris parent proche du Roy Chrestien des Maldiues, qui est à Goa. Voyant que nous portions vne piece d'escarlatte, il nous demanda que c'estoit, Nous luy respondismes que nous l'auions apportee pour la presenter au Roy, & encore que tout ce qui estoit dans le nauire fust à luy, neantmoins elle auoit esté aportee pour la luy presenter plus entiere, craignant qu'elle ne se fust gastee par la mer, ou du tout perduë. A l'instant qu'on eut entẽdu que c'estoit pour le Roy, il n'y eut pas vn des habitans qui fist cõtenance de la prendre ny d'y toucher, non pas seulement de la regarder. Il fut toutesfois aduisé entre no⁹ d'en couper vn morceau, comme de deux ou trois aulnes, & d'en faire vn present à ce Seigneur de l'isle, en esperance de receuoir quelque meilleur traitement. Il la prit & nous en remercia

auec

auec tout plein de careſſes, mais il nous fit auſſi promettre de n'en rien dire à perſonne, autrement qu'il aymeroit mieux mourir que de l'auoir priſe. Bien toſt apres entendant dire qu'il venoit des officiers du Roy, il ſe r'auiſa & nous la rendit, priant de ne pas dire qu'il l'euſt ſeulemẽt maniee. Mais toutesfois le Roy le ſçeut en fin ſix mois apres, & en fut en cholere cõtre luy: & l'euſt mandé ſinon qu'il eſtoit malade à l'extremité de la maladie dont il mourut âgé de ſoixante & quinze ans.

Donc ayans eſté dans cette loge par l'eſpace d'vn iour, ils prindrent le Maiſtre de noſtre nauire auec deux mariniers, & les menerent au Roy à quarãte lieuës de la, en vne autre iſle nommee Male où il fait ſa demeure. Le Maiſtre de noſtre nauire porta auec lui la piece d'eſcarlatte qu'il preſenta au Roy, & fut aſſez bien receu, & logé dans l'enclos du Palais.

Le Roy enuoya auſſi toſt ſon beaufrere auec pluſieurs ſoldats en des barques, pour aller à noſtre nauire eſchoüé, & en tirer tout ce qu'on pourroit. Eſtant arriué en l'iſle de Pouladou où nous eſtions, on nous traitta mieux à l'occaſion de ſa venuë, & nous menoit on ſouuent dãs leurs barques au nauire, pour leur ayder à en tirer les marchãdiſes, hardes & appareils, mais ils ſe moquoiẽt des aduis que nous leur pouuions donner, car ils en auoient de meilleurs: Et de fait pour aller au nauire de deſſus le banc, dautant que comme i'ay dit, il eſtoit impoſſible que les barques & baſteaux y peuſſent aller, ils attacherent vn chable qui tenoit d'vn bout au nauire & de l'autre eſtoit attaché ſur le banc à vne groſſe roche: & ainſi tenãt cette corde auec vne main, on pouuoit aller & venir ſeurement de deſſus le banc au nauire ſans aucun danger, quoy faiſant

le loüesme vous passoit seulemẽt dessus la teste, & ne pouuoit pas renuerser ny emporter. Au reste ils auoient vne fort belle inuention pour tirer facilement les canons & autres choses pesantes, encore qu'elles fussent tout au fonds, comme ie diray en son lieu. Ainsi ils tirerẽt par diuers iours les marchandises de nostre nauire, & les porterent au Roy; Mais auparauant le beaufrere du Roy qui auoit cette commission, nous diuisa les vns d'auec les autres, & en distribua quelques vns aux isles circonuoisines (le plus grand nombre toutesfois demeura à Pouladou, qui est l'isle ou premieremẽt nous estiõs descẽdus): & s'en retournant mena auec luy nostre Capitaine tout malade qu'il estoit auec cinq ou six. Il fut presenté au Roy & bien receu. Mesme le Roy promettoit de luy equiper vne barque pour le mener à Sumatra où estoit allé nostre General. Ie ne sçay

s'il euſt en fin tenu ſa parole. Mais noſtre Capitaine mourut en l'iſle de Male, demeure du Roy, enuiron de ſix ſepmaines apres. A tous les voyages qu'on venoit au nauire, on emmenoit touſiours quelqu'vn des noſtres en meſme ſorte. Quãt à moy, le beaufrere du Roy diuiſant mes compagnõs m'oſta d'auec ceux de Pouladou,& me mena auec deux autres en vne petite iſle nõmee Paindoüé, diſtante de Pouladou d'vne lieuë ſeulemẽt, où il n'y auoit pas plus de peuple qu'en l'autre. La mes deux compagnons & moy fuſmes aſſez bien receuz du commencement, & euſmes des viures à ſuffiſance, à l'occaſion de ce Seigneur qui nous y menoit.

CHAP. VI.

De ce qui arriua aux hommes qui s'eſtoient ſauuez du Corbin, & les maux qu'ils endurerent.

I'AY raconté par le menu au mieux qu'il m'a eſté poſſible, le malheur de nôtre naufrage, auec les circonſtances de nos miſeres, iuſques à ce qu'eſtãs deſcendus en terre, il ſembloit que nous deuſſions eſtre deliurez des dangers de la mer. Mais ceux que ie diray ne ſont pas moindres : la continuation du mal emporte en fin le malade. Auſſi ceux qui ſ'eſtoient tirez du milieu des flots & des vagues, ne trouuerent pas plus d'alegement pour eux en la terre. Nous eſtions enuiron de quarante perſonnes. Voicy comme il en aduint.

Eſtans encore dans le nauire, penſans à nous tirer de ce peril, il fut aduiſé d'eſſayer d'auoir tout l'argent

du nauire, & toute la marchandiſe la plus precieuſe, & en porter la plus grãd' partie, afin que par la on recogneuſt que nous eſtions bons marchands & non pas des pirates & voleurs, & par ce moyen receuoir vn traittement plus fauorable : c'eſtoit l'aduis de noſtre Capitaine. Mais on ne peut rien auoir, dautant qu'il eſtoit dans les ſoutes & tout au fonds du nauire, où la mer eſtoit ſi haute, que tout ce que nous pouuions faire eſtoit de nous tenir par dehors ſur le coſté. Il demeura donc dans le nauire auec toute la marchandiſe, & au deffaut de ce on priſt vn reſte d'argent qui eſtoit au nauire en general, enuiron de cinq cens eſcus, & ce que les particuliers auoient porté en leurs coffres, montant encore cinq cens eſcus. On les accommoda propremẽt dans des ceintures de toille. Pluſieurs porterent de ces ceintures, les autres non, car il n'y en auoit pas pour tous.

Ce n'eſtoit pas pour preſéter au Roy, comme ſi on euſt peu tirer tout l'argent, mais pour ſubuenir aux neceſſitez de nous tous : & neantmoins il ſemble par l'euenement que ce fut tout au contraire vne occaſion de plus grand malheur, & ceux qui en portoient deuindrent les plus miſerables. La premiere nuict que nous fuſmes en l'iſle de Pouladou, nous enterraſmes ceſt argent de peur qu'eſtans foüillez, il ne nous fuſt oſté, reſolus de ne le point deterrer que bien à propos pour le profit de tous. Mais en fin quand nos compagnons qui eſtoient demeurez à Pouladou, virẽt qu'on ne leur donnoit rien à manger & qu'ils mouroient de faim, ils furent contraincts de le deterrer & d'en offrir pour auoir des viures, comme de faict on leur en bailla pour de l'argent. Le mal eſtoit que la moindre piece de mõnoye qu'il y euſt, c'eſtoit des pieces de quarante ſols, &

les Insulaires voyans l'ignorance des nostres, ne bailloient iamais de retour, tellement que pour vne chose de valeur de deux liars, il falloit bailler vne de ces pieces, si bien que ce faisant pour cinq ou six de ces pieces, vn homme n'estoit quelquesfois pas sustenté. Si nos gẽs eussent eu l'aduis de faire comme ils font en ces isles, & par tout aux Indes, où tout argent de toute marque & caractere est receu, pourueu qu'il soit de bõ aloy, mais on le coupe en petites parcelles, & puis on le pese à mesure qu'on en a affaire, ce faisant l'argent leur eust duré beaucoup dauantage. Mais comme i'ay dit, pour la moindre denree on bailloit vne piece. De maniere que par ce degast l'argent ne dura gueres à la plus part de ceux qui en auoient, ausquels puis apres les habitans ne voulurent plus rien donner sans argent, & ainsi endurerẽt toutes sortes de miseres. Les autres qui en auoient

eu dauantage, (car la proportiõ n'eſtoit pas egale, & c'eſtoit pour le cõmũ qu'il auoit eſté baillé aux particuliers) ſe cachoient ſoigneuſement de leurs compagnons, & ne leur euſſent pas aidé de choſe quelconque. Ce qui fut cauſe que pluſieurs moururẽt de faim, ne trouuans aucun ſecours non ſeulemẽt des Inſulaires, mais non pas meſmes de leurs compagnons, ce qui eſt grandement deplorable. Auſſi l'argent eſtoit cauſe à ceux qui en auoient, que par ce moyen pouuans recouurer quantité de viures, ils ſ'en rempliſſoient ſans diſcretion outre meſure, en vn païs où l'air eſt fort mal ſain à tous les eſtrangers, encore qu'ils fuſſent de meſme climat: & ainſi tomboient malades & ſe mouroient les vns apres les autres. Et au lieu de receuoir de l'aſſiſtãce & conſolation dés leur, ceux qui n'auoient point d'argent, & eſtoient en grande neceſſité venoient les deſrober, &

leur ostoient l'argent auparauant qu'ils fussent morts. Pour celuy qu'on trouuoit à ceux qui decedoient, les sains qui restoient se battoient les vns contre les autres à qui l'auroit, & se bandoient deux contre deux, & finalement de compagnon à compagnon, auec si peu de charité qu'ils voyoient mourir leurs confreres & cõpatriotes, sans les vouloir aucunement ayder ou secourir. Ie n'ay rien veu de si miserable & pitoyable.

Quãt à moy, cõme i'ay dit cy deuãt, ie fus mené par le beaufrere du Roy en l'isle de Paindoüé moy troisiesme. Nous n'auions point pris de ces ceintures d'argent & n'auions chose du mõde. Cela nous incommoda beaucoup, mais aussi par apres nous nous trouuasmes mieux de n'en auoir point eu. Les autres qui en auoient eu en furent plus accommodez pour vn peu de temps, & puis apres ils en ressentirent aussi de plus grands in-

conueniens. Donc au commencemẽt les habitãs de l'iſle de Paindoüé nous donnoiẽt vn peu à viure & tellement quellement, mais quand ils virent que nos compagnons qui eſtoient aux autres iſles auoient tant d'argent, & en faiſoient ſi grand degaſt, ils ſe reſolurent de ne nous plus rien donner pour viure, faſchez de ce que noſtre venuë ne leur apportoit pas du profit, comme elle faiſoit aux autres iſles : & auſsi pour eſſayer ſi par extremité de famine, nous ſerions point contraincts de leur en bailler de celuy qu'ils croyoient que nous tenions caché ; Meſmes ils ſ'en alloient auec des baſteaux en l'iſle de Pouladou, vendre à nos compagnõs des poules, du poiſſon, des fruicts & autres prouiſions. Et cela en cachette, car il eſt eſtroittement defendu de rien vendre aux eſtrangers qui ſe ſauuent des nauires perdus, ny de prendre d'eux de l'argent ou de la mar-

chandiſe qui appartiét toute au Roy depuis qu'vn nauire eſt eſchoué; toutesfois ils peuuent donner à viure & exercer telle humanité que bon leur ſemble. Comme de fait à quelque tẽps de la on fiſt vne exacte recherche de ceux qui en auoient pris, comme ie diray cy-apres. Or par le moyẽ de ce complot & mauuaiſe reſolutiõ que les Inſulaires auoient faite contre nous, qui eſtoit de ne nous donner plus aucune choſe, mes deux cõpagnons & moy fuſmes reduicts à la plus grande miſere qu'on ſe puiſſe imaginer. Tout ce que nous pouuiõs faire eſtoit de chercher des limats de mer ſur le ſable pour manger, & aucunesfois par rẽcontre quelque poiſſon mort que la mer iettoit à bord, & puis nous les faiſiõs boulir auec toutes ſortes d'herbes à nous incogneues indifferemment, y adiouſtant pour ſaler vn peu d'eau de mer : & ſi d'auanture nous pouuiõs attraper quel-

que citrõ, nous y en adiouſtions. Il ſe paſſoit des iours que nous ne trouuions choſe quelconque. Cette extremité dura aſſez longuement, iuſques à ce que les habitans recognoiſſans que nous n'auions point d'argẽt, & ayans, comme il eſt à croire, quelque eſpece de commiſeration, commencerẽt à nous eſtre vn peu moins farouches & barbares : dautãt qu'auparauant la plus part d'entr'eux, & toutes les femmes & petits enfants ſe cachoient de nous, & nous fuyoient comme des monſtres : de ſorte qu'ils ne nous permettoient d'aller parmy leurs villages & maiſons. Et meſme ils ſe ſeruoient de nous, pour faire peur & menacer leurs petits enfans. En fin ayans recogneu qu'ils deuenoient de iour en iour moins eſtranges en noſtre endroit, & beaucoup plus traictables, nous nous miſmes à les acoſter & nous offrir à faire tout le ſeruice à quoy on nous voudroit

employer, ce qu'ils accepterẽt. Pour moy ils m'emmenoient souuent en leurs basteaux à la mer, & aux autres isles voisines pour leur ayder à pescher, & quelquesfois ie fus employé à d'autre sorte de trauail en terre, en recompense dequoy ils me donnoiẽt part à leur poisson, quand i'auois esté pescher, & pour tout autre ouurage des Cocos. Mes compagnons de leur costé faisoient le possible pour gagner semblablement quelque chose, (car ils ne prenoient que moy pour aller pescher, ie ne sçay pas pour quelle occasion) & puis nous rapportions tout en commun & en viuions. Tellement que nous estions reduicts à ce point, que pour du poisson & des Cocos, nous faisions toutes choses les plus viles & mecaniques qu'on sçauroit dire, & les trauaux les plus penibles, bref pour dire en vn mot, cela mesme que leurs esclaues ne vouloient ou ne pouuoient faire.

Toutesfois c'eſtoit ſans force ny cõtrainɛte, mais nous-meſmes nous y allions offrir, & les ſupplier de nous employer. Autrement nous fuſſions morts de faim, car ils ne nous donnoient rien ſinon en trauaillant, & encore ſi petitement, que malayſement en pouuions nous eſtre nourris & ſouſtenus, dautant meſme qu'ils ne peſchent iamais qu'en temps beau & ſerain, à cauſe de leurs voilles, qui ſont de toille de Cocos qu'ils ne veulent pas y gaſter, & de la pluye qu'ils craignent fort eſtans tous nuds, principalement en ceſt exercice: de maniere qu'ayans peſché vn iour, ils n'y retournent parauãture de huit iours ou plus. Voyla pour ce qui eſtoit de noſtre viure. Quant au logement nous nous retirions le iour pendant la pluye & la nuict pour dormir, ſous vne loge de bois qui eſtoit ſur le bord de la mer, qu'on auoit dreſſee peu auparauant pour y faire vn baſteau. Par

ce moyen nous y auions bien le couuert par dessus, mais par les costez elle estoit toute ouuerte. C'estoit aussi pendant leur hyuer au mois de Iuillet & d'Aoust que les pluyes sont fort continues & importunes, les vents grands & impetueux, ie vous laisse à penser quelle incõmodité nous pouuions receuoir du vent, de la pluye & quelques-fois des grands flots, dont la loge n'estoit qu'à dix pas. Ces grandes & extremes incommoditez furent cause que mes deux compagnõs tomberent malades. Mais moy, graces à Dieu, qui ne l'auois pas esté en tout nostre voyage sur la mer, ie resistay aussi fort longuement.

Pendant que i'allois ainsi trauaillãt pour auoir dequoy viure, ie m'efforçois de retenir & d'apprendre la langue du païs, le plus qu'il m'estoit possible, ce que tous mes compagnõs mespriſoient, disans qu'ils n'auoient que faire d'apprendre cette langue particuliere,

particuliere à ces isles, &qu'ils esperoient qu'on les enuoyeroit en fin à Sumatra trouuer le General, comme le Roy auoit promis à nostre Capitaine, & comme ceux des isles nous disoient. Ie ne desesperois de rien, mais la crainte que i'auois que cela n'arriuast pas, me faisoit resoudre à tout. Ioint que voyant la peine en laquelle nous estions tous, i'essayois d'apprendre la langue pour m'en seruir à propos: ce qui m'a grandement aydé. Aussi qu'auec ce dessein que i'auois, l'occasion se presenta de sçauoir plustost & plus facilement cette langue. Car le Seigneur de l'isle de Paindoüé où nous estiõs trois, qui estoit fort noble & parent du Roy, voyant comme ie m'efforçois d'apprendre leur langue, m'en estima dauantage & me prit en affection. Il estoit fort honneste & courtois, sçauant & curieux, & mesme bõ Pilotte, & auoit eu les bousſoles & cartes ma-

rines de nostre nauire, dont il me demandoit bien souuent des raisons, dautant que les leur sont faites d'autre façon, bref par ordinaire il estoit bien ayse que ie fusse en sa compagnie pour l'entretenir, & pour respondre à tout ce qu'il me demandoit de nos meurs & façons de faire. Tellement qu'auec la peine que i'y prenois, cette conuersation ordinaire me fist bien tost apprẽdre beaucoup du langage du païs. Ce qui rendit ce Seigneur bien-veillant en mon endroit de plus en plus, & estoit cause que ie commançay à n'estre pas du tout si miserable qu'auparauant, ayãt souuent par sa liberalité des viures dauantage.

Pour retourner à nos gens qui estoient en l'isle de Pouladou, ils furent en fin plus mal traictez que nous, apres qu'ils n'eurent plus d'argent, & plus affligez de famine, dautant qu'ils estoient plus grand nom-

bre. Le Seigneur de noſtre iſle de Paindoüé alloit ſouuent en celle de Pouladou viſiter le Seigneur, qui eſtoit ſon parent. Vn iour entr'autres depuis que i'eus eu ſa cognoiſſance il me mena auec luy, afin de me donner ce contentement de voir mes compagnons. Ie vis par ce moyẽ & apris le pitoyable eſtat auquel ils eſtoient, & les miſeres & afflictions qu'ils ſouffroient, ainſi que ie les ay repreſentees. Cõme i'eſtois auec eux, nous cherchions tous enſemble au bord de la mer, ſ'il ſe rencontreroit par occaſion quelque choſe pour manger: car ils mouroient de faim, & faiſoient comme nous auions faict au commencement à Paindoüé. Nous trouuaſmes vne fort grande tortuë, comme la mer Indique en nourrit de prodigieuſe groſſeur, qui eſtoit renuerſee ſur l'eſcaille: elle auoit cinq ou ſix cens œufs chacun auſſi gros que le moyeu d'vn œuf de poulle. Bien aiſes

d'auoir rencontré cela, nous la fiſmes cuire dans ſa coquille meſme, auec de l'eau douce, & la mangeaſmes. La chair eſtoit extremement graſſe & de bon gouſt, & les œufs aſſez bons: Mais apres no⁹ euſmes to⁹ vn ſi grād deſuoyemēt d'eſtomac, que nous en pēſaſmes mourir, & moy tout le premier. I'eſtime q̄ c'eſtoit pource qu'eſtans affamez, & n'ayans outre cela choſe quelconque à manger, nous en priſmes tous outre meſure. Auſsi que nous n'euſmes pas l'aduis de la faire cuire en de l'eau de mer pour la ſaler & aſſaiſonner: car comme i'ay depuis apris aux Maldiues pendant le temps que j'y ay ſejourné, le poiſſon cuit en l'eau de mer eſt bien plus ſain, & ne faict pas ſi toſt mal, & ſe garde longuemēt quand il eſt ſeché puis apres. Les habitans le font touſiours ainſi cuire en l'eau de mer. Ie recogneus donc la plus grande pitié du monde, de la grande famine qu'enduroient

mes compagnons, & des malades qui estoient entr'eux: & si ils ne s'assistoiét point les vns les autres. Ie couchay en ceste isle, & le lendemain le Seigneur de Paindoüé, qui s'en retournoit, me r'emmena auec luy, & puis y retournant vne autre fois, il m'y mena par mesme moyen.

Cependant les gens du Roy venoient de iour en iour pour tirer encore de nostre nauire tout ce qu'on pourroit, principalement le plomb dont il estoit doublé, qu'ils prisent fort en ces païs là, & iusques aux clous & au bois qu'ils peurent auoir. Ainsi allans & venans ils emmenoient tousjours peu à peu quelques-vns des nostres qui estoient fort ayses d'y aller: & ceux qui auoient encore de l'argent en donnoient pour ceste effect. On nous disoit que le Roy deuoit donner vne barque à nostre Capitaine, & quand elle seroit preste qu'on nous emmeneroit tous. Sur ceste esperan-

ce, nos gens ſalloient tous mourans les vns apres les autres; Noſtre Capitaine, le premier marchand, le cõtre-Maiſtre, & pluſieurs autres eſtoient deſià morts; Le Maiſtre auoit eſté le premier ſaluer le Roy: mais il voulut retourner au nauire pour prendre des habillements, ce qu'ils nous permettoient librement, dautant qu'ils n'en ſçauoient que faire, & n'eſtoiẽt à leur vſage. Quand donc le Maiſtre veid qu'on ne tenoit conte de nous venir querir ny de nous enuoyer, & que le capitaine eſtoit mort, il fit vne entrepriſe pour ſe ſauuer, laquelle il conduiſit ſecrettemẽt vn long temps, au deſceu de quelques-vns des noſtres, auſquels il ne vouloit pas ſe deſcouurir. La ſeconde fois que ie fus le voir il m'en communiqua, & me teſmoigna du regret que ie n'en pouuois eſtre, mais il n'y auoit point de moyẽ. Ie luy diſois que ie ne croyois pas que ſon deſſein peuſt reüſsir, dautant que

les Insulaires se defioient extremement de nous, & principalement de ceux qui estoient à Pouladou, où par ceste défiance ils ne laissoient point de basteaux ny de barques. Mesme les gens du Roy auoient mis des soldats, tant pour prendre garde à nous, que pour descouurir ceux des Insulaires qui receuroiẽt de l'argent des nostres, pour apres le leur faire rendre. Neantmoins le Maistre conduisit si dextrement son entrepriſe, qu'en fin il surprit la barque du Seigneur de Paindoüé qui estoit allé à Pouladou voir son parent, comme j'ay dict lors qu'il m'y mena par deux fois. Il auoit si bien espié l'occasion, qu'il en vint à bout en plein midy, lors que les habitans de l'isle s'en doutoiẽt le moins. Tellement qu'ayant garny la barque d'eau douce & de cocos, dont il auoit auparauant faict prouision, & qu'il auoit secrettement caché dans le bois il s'embarqua luy douziesme, laissant

encore huict des noſtres, quatre malades & quatre ſains, au deſceu deſquels il mit à la voile. Les habitans de l'iſle ſ'en aperceurent bien toſt, mais ils n'auoient point d'autres baſteaux pour courir apres. Ils vindrent ſeulement auec vn rateau qu'ils appellent *Candouepatis*, dont ie parleray en ſon lieu, en donner aduis à ceux de noſtre iſle. De ſorte que nos gens eurent aſſez de loiſir pour ſortir des bancs auparauãt qu'ils euſſent trouué des baſteaux, & eſtoiẽt deſia fort eſloignez & hors de veuë & de peril, quand les Inſulaires ſ'embarquerent pour courir apres. Ceſte entreprinſe reüſsit à ceux qui ſ'en allerent: mais cela fut cauſe de combler de miſeres les huict qui reſterent. Car les ſoldats exercerent ſur eux par vengeance toutes les rigueurs qu'on ſçauroit dire. Ils prirẽt ceux qui eſtoient en ſanté, & les lierent & battirent eſtrangement, & en fin tirerent d'eux tout ce qu'ils auoiẽt

d'argent & de viures: puis ils vindrent aux malades,& cõtraignirent les sains de les porter à la playe & riuage si proche de la mer que quand la maree venoit elle leur moüilloit les iambes, estans d'ailleurs exposez aux injures de l'air, au soleil & à la pluye, qui estoit fort continuë en ceste saison. Et dauantage leur tindrent tant de rigueur qu'ils ne permettoient pas que ceux qui estoient en santé leur portassent seulement à boire de l'eau douce: car d'autre chose ils n'en auoiẽt pas pour eux mesmes. Et ainsi ces pauures malades moururent de faim, & furent apres jettez en la mer: comme ils faisoient tous ceux des nostres qui mouroient,ne voulans seulement permettre aux viuãs d'enterrer leurs compagnons morts: au desceu toutesfois du Roy qui en fit enterrer quelques-vns au bord de la mer, principalement de ceux qui moururent en l'isle où il estoit. Mais pour retourner à l'isle de

Pouladou, ceux qui estoient restez m'ont dit que ces pauures malades se rouloient à toute peine, & se couchoient sur le visage pour manger l'herbe qui estoit soubs eux : de sorte qu'ils leur trouuoiẽt à toute heure de l'herbe en la bouche. Le Lieutenant de nostre nauire, qui estoit de bonne maison de S. Malo, mourut en ceste sorte. Des autres qui resterent sains il y en eut vn que la necessité ayãt contraint de grimper la nuict à vn arbre de Cocos pour essayer d'auoir du fruit il cheut du haut de l'arbre qui est fort haut, & se tua : encore qu'auparauant il y eust monté diuerses fois sans inconuenient. Ses compagnons qui demeurerent, endurerent beaucoup : mesme ils mangeoient des rats quand ils en pouuoient prendre.

Quãt à nous trois de l'isle de Paindoüé, l'euasion de nos gens ne nous porta autre prejudice que la peur, mais peu ou point de mal. Et de faict

les habitans de l'isle s'assemblerent portans des bastons en leurs mains, (car des armes il n'est pas permis, sinon à ceux qui sont de la gendarmerie, lors qu'ils sont au seruice du Roy) & nous vinrent trouuer en la loge où nous estions sur le bord de la mer. Là ils nous iniurierent & menasserent, & mesme donnerent quelques coups. Mais dautant qu'ils ne nous auoient iamais veu d'argent, ils ne passerent pas plus outre & nous traitterent plus doucement, & auec moins de rigueur que ceux de Pouladou. Ioint que le Seigneur de l'isle qui estoit fort humain l'empeschoit, & me tesmoignoit de l'affection.

CHAP. VII.

Venue d'vn Seigneur portant commission du Roy en l'isle de Paindoué, qui emmene en fin auec luy l'Auteur.

CE que i'ay raconté cy-dessus est l'estat auquel nous auons esté pendant trois mois & demy depuis nostre naufrage; Alors il vint vn grand Seigneur de la part du Roy, ce n'estoit pas le premier qui y auoit esté enuoyé, à sçauoir le beaufrere du Roy, dautant que comme i'ay depuis apris, le Roy ayãt entẽdu qu'il auoit retenu quelque chose du nauire pour son profit particulier, il en fut fort en cholere, iusques à luy donner vn soufflet, & depuis il ne le renuoya plus. Mais en son lieu vn des plus grands & des plus proches de sa personne, auquel il communiquoit ses conseils & affaires plus importantes, se fiant en luy plus qu'en nul autre. C'estoit pour

venir à noſtre nauire pour la derniere fois, & acheuer de faire tirer & d'éporter tout ce qui ſe pourroit, entr'autres quelques canons de fer qui eſtoient demeurez, & le reſte du plomb & du fer : & auſſi pour faire la recherche de l'argent que les habitãs des iſles auoient eu de nous. Il eſtoit aſſiſté d'vn autre ſeigneur qui a commandement ſur tous les nauires, barques, batteaux, maiſtres des nauires, & mariniers : bref ſur le fait de la marine, & que nous pouuons nommer Admiral. A ſon arriuee il fut receu comme on a de couſtume de receuoir les gens & officiers du Roy de qualité releuee. Ie la vis faire en ceſte ſorte. Le Catibe ou Curé aſsiſté des plus anciens & plus apparens de l'iſle, vont au deuant du Seigneur qui arriue, & pour ceſt effect ſe mettent en l'eau iuſques au delà de la ceinture, portans deux ou trois pieces de toille façon du païs, que les principaux por-

tent chacun la ſienne ſur le bras gauche, & outre vn beau turban; eſtans prés de ſa barque ou baſteau, ils baiſſent la main droite iuſques aux pieds de ce Seigneur, & puis la leuent & la portent ſur leur teſte, comme pour ſignifier qu'ils voudroient mettre leurs teſtes ſous ſes pieds: & apres ils luy offrent les pieces de toille; Les autres de l'iſle viennent auſsi en leur rãg ſalüer le Seigneur, & luy apporter des preſents en de petits baſteaux qu'ils portẽt à deux ſur leurs eſpaules: dans les vns il y a des cocos, dans les autres des bannanes, du betel, & d'autres ſortes de fruicts dont l'iſle eſt abondante, le tout bien dreſſé & arrangé dans des paniers & petits coffins blãcs faicts de feuilles de cocos. En fin ils prennent ce Seigneur ſur leurs eſpaules, & le portent en terre, prenans ſoigneuſement garde qu'il ne ſe moüillaſt les pieds: ce qu'ils eſtiment grand deshonneur. Eſtant donc arriué en

ces isles, il executa premierement sa commission, pour ce qui estoit au nauire, & quand il eut acheué, il alla en l'isle de Pouladou; où il fit la recherche de ceux qui auoient eu de l'argent de nostre nauire, pour y paruenir, il fit prendre & attacher tous les habitans de l'isle, mesmes les femmes, & les fit battre, pour voir s'ils ne confesseroient point. On leur faisoit aussi mettre les poulces entre des bastons fendus qu'on pressoit, puis apres qu'on lioit fort serré, afin que par cette douleur, ils fussent contraints de recognoistre la verité. Cõme de fait ils la recogneurẽt, & rẽdirent vne partie de l'argent, non pas tout, car les gens du Roy n'en pouuoiẽt pas descouurir au vray la quantité, & mesme en accuserẽt plusieurs des autres isles, où on enuoya aussi tost. En somme la plus part de ceux qui auoient touché nostre argent, furent contraincts de le rendre, & à vn

ou deux ans de la, il se descouuroit tousiours quelqu'vn de ceux qui en auoient eu, & s'estoient cachez iusques alors. Les soldats mesmes qu'on auoit laissez pour y prendre garde, en furent conuaincus. Ceux de l'isle de Paindoüé ne furent point en peine, par ce que nous les deschargeasmes, & fut verifié qu'ils n'auoient rien eu de nous.

Toutes ces affaires furent faites en quinze iours, que le Commissaire du Roy sejourna és isles de Paindoüé, Pouladou & circonuoisines, tantost en l'vne tãtost en l'autre pour les affaires du Roy suiuant sa commission. Le Seigneur de Paindoüé & le Catibe qui m'affectionnoient me presenterent à luy & me recommanderent estroittement, ils estimoient tous que i'estois quelque grand Seigneur par deça, & ie ne leur en ostois pas l'opinion voyant qu'elle me seruoit. Cette recõmandation fut cau-

se que

se que ce Seigneur enuoyé du Roy me prit en amitié, dautant mesme qu'il voyoit que ie sçauois de leur langue assez pour m'exprimer & me faire vn peu entendre, & que ie prenois peine de l'apprendre tous les iours. I'ay remarqué qu'il n'y a rié qui m'aye tant seruy, & qui m'ayt plus concilié la bienveillance des habitans, des Seigneurs & du Roy mesme, que d'auoir apris leur langue, & que c'estoit l'occasion pour laquelle i'estois tousiours preferé à mes compagnons, & plus chery qu'eux. C'est pourquoy pendãt qu'il fut en ces quartiers là il voulut tousiours que ie le suiuisse, & que ie fusse ordinairement aupres de luy, tantost en sa barque au lieu où estoit le nauire perdu, tantost en diuerses isles: entr'autres il me mena en vne petite isle qui est voisine, où il estoit allé voir vne de ses femmes. Aussi ceste affection estoit cause que mes compagnons & moy n'eusmes point

de diſette, eſtãt mieux traictez en ſa conſideration. Le iour deuant qu'il ſ'en retournaſt, il me demanda ſi ie voudrois biẽ le ſuiure, & aller à Male où le Roy ſejourne : ie luy dis que ie le deſirois il y auoit long temps. I'auois neãtmoins tant de peur qu'il ne changeaſt d'aduis, que le lendemain ie ne l'abandonnay en façon quelcõque : tant qu'eſtant tout preſt à ſ'en aller, vn des ſoldats de ſa ſuitte le prit ſur ſon eſpaule, comme ſ'il euſt eſté à cheual, & entrãt dans la mer le porta dans ſa barque, d'où il m'appella, & m'y fit auſſi entrer. I'eſtois grandement ayſe de m'en aller, mais auſsi ie demeurois triſte de quitter tant mes deux compagnons de Paindoüé, que ceux de Pouladou, qui eſtoient ſeulement reſtez quatre, & auoient reſiſté à toutes les calamitez. Leſquels tous me voyans partir ſans eux ſe mirent à pleurer amerement. Ce qu'aperceuãt ce Seigneur, il me demanda comme

à leur truchement ce qu'ils auoient à pleurer : & luy ayant repreſenté la cauſe de leur affliction, il me commanda de les conſoler & de leur dire de ſa part, qu'ils ne ſe tourmentaſſent point, Que le Roy les enuoyeroit querir bien toſt : & pour luy qu'il euſt bien deſiré leur faire plaiſir, mais qu'il ne l'oſoit & ne le pouuoit faire ſans tres-expres cõmandemẽt du Roy. Cela ne les conſoloit pas beaucoup, voyans que ie m'en allois & qu'ils demeuroient : de ſorte qu'ils continuoient ou pluſtoſt augmentoient leurs larmes & gemiſſemẽs. Ce qui m'affligeoit, & ſi ie ne l'oſois mõſtrer. Car i'auois apris deſja leur humeur pour ce regard, qui eſt de ne vouloir endurer auec eux des perſonnes triſtes & melancoliques, ou reſueurs, diſans que telles perſonnes conſpirent quelque trahiſon ou meſchanceté en eux meſmes. Tellement que celuy qui veut eſtre

bien venu parmy eux, il faut estre gaillart & ioyeux, rire & chanter s'il est possible, encore qu'on n'en n'ayt ny subject ny enuie, & qu'on en soit bien esloigné. De fait ie me contraignois tant que ie pouuois, mais luy qui estoit homme d'entendement, voyoit bien au trauers de ma fainte la tristesse que ie portois au cœur. Et lors il me pressa de luy dire ce qui me faschoit. Ce que ie fis & luy confessay franchement qu'outre ma fascherie en general de laisser mes compagnõs & les voir pleurer, regrettant leur condition & les miseres qu'ils pourroient endurer, comme ils en auoient desia tant souffert, i'auois dis-je encore vn ressentiment plus particulier. C'est que l'vn de mes deux compagnons de Paindoüé & moy, auions dés le iour de nostre embarquement en France, fait profession ensemblemẽt d'vne amitié si estroitte qu'il n'estoit pas possible de plus, Que ie l'a-

uois touſiours aſsiſté, & luy moy plus particulieremẽt q̃ non pas les autres: & maintenant ie ne luy pouuois taire que ce m'eſtoit vne grande douleur de me ſeparer de luy & de l'abãdonner, Que recognoiſſant les bienfaits dont il m'obligeoit de plus en plus, cela me rendoit auſſi plus hardy à le ſuplier en ceſte occaſiõ d'auoir quelque eſgard à mon affliction, & de me donner encore le contentemẽt d'emmener ceſt homme, & d'auoir pitié des autres qui demeureroiẽt. Ces paroles, & dauãtage mon viſage moüillé de larmes que la triſteſſe extreme m'arrachoit outre ma volonté, eſmûrent ce Seigneur, que i'ay touſiours recogneu extrememẽt courtois & pitoyable, & d'ailleurs fort genereux & magnanime: en ſorte que i'oze dire qu'il ne cedoit en eſprit ny en belle façon à ceux qui naiſſent en l'Europe. Il parla tout auſſi-toſt en ſecret à ceſt Admiral que i'ay dit, & à quel-

ques autres des principaux qui estoiẽt aupres de luy, sur ce subjet (comme il me semble) & apres auoir consulté, il me dist, que pour me contenter il le vouloit bien, & sur l'heure fit embarquer celui que ie lui mõstray; Pour les cinq qui resterẽt, il dõna ordre qu'on les diuisast, & qu'on en mist vn en chacune des isles voisines, enjoignant aux chefs & plus apparens de ces isles qui estoient là presens à son depart, de les traicter humainemẽt, de prendre garde qu'ils ne receussent aucune incommodité, & de les nourrir aux despens du public, iusques à ce qu'ils eussent receu cõmandement du Roy de les enuoyer. Ainsi ie dis adieu à mes compagnons plus content que auparauant, & eux aussi, qui me prierent d'auoir souuenance d'eux, à ce qu'ils ne demeurassent point long temps en de petites isles ainsi separez & diuisez les vns d'auec les autres. Cela faict on mit à la voile, & cinglasmes le reste de la iournee.

CHAP. VIII.

Arriuee de l'Auteur en l'iſle de Male, où il ſalue le Roy. Execution à mort de quatre François, pour s'eſtre voulu euader. Arriuee de ſes autres compagnons: & les raiſons qui empeſcherent le Roy de les enuoyer en Sumatra.

LA nuict venuë nous allaſmes ſurgir à vne petite iſle où nous couchaſmes : car c'eſt leur couſtume de ne nauiger iamais la nuict. Et le lendemain matin quand ce fut à s'embarquer, ce Seigneur me diſt que nous eſtions proches de quinze ou ſeize lieuës de Male où eſtoit le Roy, qu'il n'oſoit pas mener plus outre mon compagnon, ne ſçachant ſi le Roy l'auroit agreable, & qu'il eſtoit à propos de le laiſſer là pour quelques iours, iuſques à ce qu'il en euſt parlé au Roy pour le faire venir. Ioint que l'iſle eſtant à luy il eſtoit aſſeuré qu'il y ſeroit fort bien

& qu'il en auoit donné charge. Nous arriuaſmes en fin à Male, où eſtans deſcendus il ſ'en alla incontinent ſaluër le Roy, & luy rendre compte de ſon voyage, commandant à vn de ſes gens de me conduire en ſon logis. Il ne manqua pas entr'autres choſes de parler de moy, qui fut cauſe qu'à l'inſtant meſme il m'enuoya querir par commandement du Roy. Eſtant au Palais du Roy i'y demeuray enuiron trois heures en attendant. Sur le ſoir on me fit entrer dans vne court où le Roy eſtoit ſorti pour voir tout ce qu'on auoit aporté à ce dernier voyage de noſtre nauire, à ſçauoir les canons, boulets, armes & autres ſortes de meubles de guerre & de marine, & les faiſoit porter en ſon magazin qui eſtoit là. On me diſt que ie m'aprochaſſe, & lors ie ſalüay le Roy en la langue & à la mode du païs: ce que i'auois remarqué ſoigneuſement en ceſt inſtant que ie fus admis, & m'en

estois particulierement informé auparauant. Cela luy plût, & luy donna enuie de s'enquerir de moy à quoy seruoient beaucoup de choses qu'on auoit tirees de nostre nauire, dont il ne pouuoit comprendre l'vsage: je lui en rendis raison, & m'exprimé au mieux que ie peus. La nuict estãt close, il commanda au Seigneur qui m'auoit amené de me loger & me traiter chez luy, & à moy d'aller tous les iours le voir auec les autres courtisans. Cela fait nous nous retirasmes.

Les iours suiuans ie fus tout occupé à entretenir le Roy, & à luy respõdre de tout ce qu'il me demandoit des mœurs & façons de faire des peuples de l'Europe, & de nostre France, des habits, des armes, & de l'estat des Roys, dont il s'enqueſtoit fort particulierement. Et luy discourant entr'autres de la grandeur du Royaume de France, de la generosité de la Noblesse, & dexterité aux armes: Il me

diſt, qu'il ſ'eſtõnoit cõme on n'auoit conquis les Indes, & comment on les auoit laiſſé conquerir aux Portugais, qui leur faiſoiét entẽdre que leur Roi eſtoit le plus grand & le plus puiſſant Roy de tous les Roys Chreſtiens. Le Roy me fiſt auſſi voir aux Reynes ſes fẽmes, leſquelles ſemblablemẽt m'occupoient pluſieurs iours à leur rendre raisõ de ce dõt elles m'interrogeoiét: eſtãs ſur tout curieuſes d'entendre la forme, les habits, les mœurs & façons de faire des Dames de France.

Or comme i'ay deſia dict, quinze ou ſeize des noſtres auoient eſté menez long temps auparauant moy en ceſte iſle de Male où le Roy demeure. Quand i'y arriuay ie n'y en trouué plus que trois, à ſçauoir deux Flamãs & vn François, lequel eſtoit malade à l'extremité, & mourut huict iours apres. Au commencement que nos gens y arriuerent, il y auoit à la rade vn nauire Portugais à l'ancre, qui

estoit de Cochin, du port de quatre cens tonneaux tout chargé de ris, & venoient querir des bolys ou coquilles pour les porter en Bégale, où elles sont estimees. Le Capitaine & le Marchant estoient Mestifs, les autres Indiens Chrestiens, & tous habillez à la Portugaise. Ils se mõstrerent fort contraires aux nostres, & disoient tout plein de mal de nous au Roy qui y adiousstoit foy, & cela fut en partie cause que nous ne fusmes pas si bien traitez qu'il eust fait. Ils nous demanderent tous au Roy pour nous mener à Cochin, ce qu'il consentoit: & de fait fist demander à nostre Capitaine & premier marchand s'ils voudroient y aller, & qu'il le permettoit volontiers. Lesquels firent response auec tous les leur, qui estoient la presens, qu'ils aymeroient autant mourir que d'y aller. A la verité il y auoit bien à craindre pour eux, & ce n'estoit pas pour nous faire du bien,

ny pour nostre cõmodité qu'ils nous vouloiẽt auoir. Aussi que les nostres esperoient tousiours que le Roy les enuoyeroit dans vne barque à Sumatra, comme il leur auoit promis. Bien tost apres le Capitaine & premier Marchand moururent, les autres suiuoient petit à petit, accablez des fatigues souffertes iusques alors & du mauuais air & vitieuses eaux de cette isle, qui sõt cause que la plus part des estrãgers n'y peuuẽt viure. Et dauantage la nouuelle estant venuë au Roy de l'euasion du Maistre & de nos gẽs de Pouladou, il en fut tellement irrité, qu'il fist vn serment solennel de ne laisser desormais aller pas vn de nous. De fait, i'ay ouy asseurer à plusieurs de ses Seigneurs, qu'autrement il nous eust accõmodez d'vne barque, comme nous desirions. Le Pilotte ayant entendu cette resolution, qui le cõfinoit pour toute sa vie dans ces isles, desseigna de prẽdre vne

barque & s'euader, comme ceux de Pouladou. Pour ceſt effet, il s'aſſocie de trois de nos mariniers, auec leſquels il cacha dans vn bois tout ce qui eſtoit neceſſaire. Ce deſſein fut deſcouuert par les Inſulaires, qui auoient remarqué leurs allees & venuës dans le bois ſur le bord de la mer, & les y auoient eſpiez. Ils en donnent aduis aux ſix anciens appellez *Mouſcoulis*, qui gouuernent les plus grandes affaires du Royaume, leſquels en ayans aduerti le Roy, on fait obſeruer curieuſement les deportemẽs de ces quatre (le Pilotte & trois mariniers.) Tellement que la nuict qu'ils voulurent s'embarquer ils furẽt pris ſur le faict par les ſoldats, qui leur mirent les fers aux pieds, & deux iours apres les mirent en des baſteaux, feignans les vouloir mener en d'autres iſles; & quand ils furent ſur mer ils leur couperent la teſte à coups de *caty*, qui eſt fait comme vne fort gran-

de ſerpe de ce païs, au demeurant d'acier excellent, fort poli & bien ouuré : cela vient de la coſte de Malabar & trãche des mieux. On leur dõna pluſieurs coups, & qui ne leur donnoit qu'vn coup n'eſtoit pas eſtimé bon ſoldat. Ils en font touſiours ainſi quand c'eſt pour executer le cõmandemẽt de leur Roy, & fuſt à leur parent proche ou meſme à leur frere, pour teſmoigner par là le zele qu'ils ont au ſeruice du Roy. Auſſi quand le Roy aime quelqu'vn tout le monde l'aime, & ſ'il luy veut mal, tout le monde l'a en haine, & perſonne ne veut le hanter ny frequenter, non pas meſme le voir. Les corps de ces quatre furent iettez en la mer. Au demeurant il ne faut pas ſ'eſtonner ſi le Roy eſtoit tãt courroucé pour ces attentats des noſtres qui taſchoient à ſ'eſchapper : dautant que là c'eſt crime de leze Majeſté que de deſrober vne barque ou baſteau & l'emmener

au loing en d'autres Royaumes. Cela ne se peut faire sans passeport & congé du Roy special & precis pour cest effect, encore que le basteau fust à soy. Autremẽt il y va de la vie, & c'est vn cas irremissible, & ne faut point esperer de grace du Roy quand on en est conuaincu. I'entendis ceste triste nouuelle, & la mort naturelle de nos autres compagnons incontinent apres estre arriué à Male, où ce nauire de Cochin estoit encore, qui emporta la pluspart des appareils de nostre nauire que le Roy leur vendit, principalement ceux dõt il ne se pouuoit seruir. Comme pareillement vn Pilotte du Roy me dist, que les douze de Pouladou s'enfuyans auec le Maistre de nostre nauire estoient arriuez à Coilan à la coste de la terre ferme, & dauantage qu'on leur auoit mis les fers aux pieds en vne galere Portugaise où il les auoit veus, & qu'on les menoit à Goa.

I'eſtois donc moy troiſieſme en l'iſle de Male, auec les deux Flamans. Ie fis prier le Roy de faire venir mon compagnon qui auoit eſté laiſſé en chemin, ce qui fut fait auſſi toſt, & ne fuſmes ſeparez l'vn d'auec l'autre que dix iours. Ainſi nous nous r'aſſemblaſmes quatre, luy & moy & les deux Flamans. Deux mois apres ie procuray encore qu'on amenaſt les cinq qui eſtoient reſtez eſpars en de petites iſles, aupres du lieu où ſ'eſtoit perdu le nauire; quoy faiſant nous eſtions iuſques au nombre de neuf, quatre François & cinq Flamãs, tous humainement traictez du Roy & de ſes Seigneurs. Mais par entre nous il n'y auoit pas bonne intelligence, cela venoit des Flamans qui faiſoient tous cinq leur faict à part ſeparez d'auec nous, & meſme par truchemens ils en diſoient du mal aux Seigneurs & habitans du païs. L'occaſion de ceſte diſcorde vint à cauſe qu'ils eſtoient jaloux &

loux & enuieux de me voir plus courtoisement recueilli que non pas eux, que i'estois bien voulu & estimé du Roy, tousiours aupres de luy, & en consequence gratieusement traicté par les grands. A l'occasion de quoy ils se persuadoient aussi que mes trois compagnons François estoiēt mieux venus, & que ie les fauorisois plus que non pas eux qui m'estoient estrangers. D'ailleurs parce que ie parlois la langue des Maldiues assez facilement, sans qu'ils en peussent rien entendre : ils s'imaginoient que ie disois du mal d'eux, & que i'estois cause qu'ils ne fussent mieux à leur aise : Et neantmoins c'estoit tout le contraire.

Le serment du Roy irrité contre nous estoit cause que la promesse faicte per luy de nous donner vne barque ne s'executoit point, & cependāt tous nos gens estoient morts, resté neuf. Tellement qu'il n'y auoit point d'apparēce d'esperer de sortir iamais

de là. Ce nous estoit vne grande affliction d'y pẽser, & nous nous cõsoliõs auec Dieu, & entre no⁹ autres. I'ay remarqué les causes de l'ẽpeschemẽt, & la raison que le Roy donnoit de ne nous auoir pas courtoisemẽt traicté. Car de verité à tous ceux des nauires que i'y ay veu perdre en mesme sorte pendant mon sejour, il leur a donné moyen de s'en aller, retenant seulement les richesses & marchandises. Mais outre les raisons qu'on m'en auoit dictes, i'ay estimé qu'il y en auoit vne autre, c'est l'argent qu'on auoit emporté du nauire & qui auoit esté dissipé, qu'on peut dire auoir esté cause du plus grand malheur, & de la mort de la pluspart de nos hommes: dautant que le Roy aduerti qu'il y auoit eu de l'argent tiré du nauire, & s'imaginant qu'il y en auoit vne grosse somme que nos gens tenoient cachee, parauanture autant que ce qu'il trouua dans le nauire, il ne vouloit

as que ceſt argẽt ſortiſt de ſon païs: ¿ cependant qu'il en cherchoit plus u'il n'y en auoit, la pluſpart des oſtres ſe mouroient : ie croy bien u'apres cela l'embarquement du Maiſtre, & l'attentat du Pilotte l'airrirent encore dauantage. Il euſt eſté propos de ne prendre point du tout 'argẽt, ou le porter tout au Roy, cõne la piece d'eſcarlatte. Vne fois enr'autres il me ſceut biẽ dire que mes ompagnons auoient caché & recelé le l'argent, & qu'on ne luy auoit fait reſent de la piece d'eſcarlatte, ſinon arce qu'elle ne ſe pouuoit pas cacher omme l'argent, & qu'ils auoient tous nal faict en cela, indignes à ceſte ocaſion de ſa bonne grace.

CHAP. IX.

Grande maladie de l'Auteur, qui luy laissa des incommoditez. Euasion de quatre Flamans, & de la disgrace du Roy contre ceux qui resterent.

IE fus enuiron de quatre ou cinq mois en assez bõne santé: & ne me mãquant que l'exercice de ma religion & la liberté, au reste fort bien à mon aise, logé, nourri & traicté chez ce Seigneur qui m'auoit amené : où on m'auoit logé en vn petit departement qui estoit dans l'enclos de la maison. L'vn de ses seruiteurs me seruoit à toutes heures, & on me bailloit des viandes & des vstãciles à part, dautant qu'ils ne mangẽt iamais auec personne qui ne soit de leur religion. Il m'aimoit cõme vn de ses enfãs, dõt il en auoit trois, presque aussi âgez que moy, qui m'aimoient comme leur frere. Ce Seigneur estoit fort en credit auprés du Roy, qui

auoit toute fiance en luy, & s'aimoiẽt l'vn l'autre de fort longue main dés l'âge de quatre ou cinq ans, & chacun estoit lors âgé de cinquante ans. Estãt donc en ceſt estat, ie tombay malade d'vne groſſe & ardante fiévre chaude qui est là fort commune & fort dangereuſe, principalement aux estrangers, en ſorte que peu en reſchapent. Encore moins les Chreſtiens pour eſquels il n'y a du tout point de remede, dautant qu'ils ne ſe voudroient ſeruir de ſorciers pour les guarir par charmes & enchantemens, comme font tous ceux de ces iſles. Ie fus malade plus de deux mois comme à l'extremité, & prés de dix mois auparauant que d'eſtre entierement, gueri. Il n'eſtoit iour que le Roy & les Reynes n'enuoyaſſent ſçauoir de mes nouuelles & de ma diſpoſition : il enuoyoit à toute heure des viandes les plus exquiſes, & des mangers les plus delicieux qu'il euſt. Et afin que ie ſuſ-

ſe ſerui & traicté plus à mon aiſe, & que ie ſceuſſe mieux demander ce qui m'eſtoit neceſſaire, on fit venir vn de mes compagnõs, qu'on chargea d'auoir ſoin de moy, outre les ſeruiteurs du logis. La maladie eſtoit violente & fort facheuſe: on la cognoiſt par toute l'Inde ſous ce nom de fiévre des Maldiues: c'eſt de ceſte maladie que la pluſpart de mes cõpagnons eſtoiẽt morts, comme tous eſtrangers ne manquent pas d'en eſtre bien toſt atteints: & quand on en reſchappe, on peut ſ'aſſeurer qu'on guarira des autres maladies auſquelles l'air du païs eſt ſujet: dautant que l'on tourne l'air du païs & la maniere de viure en habitude, & comme ſi ceſte maladie auoit faict vn corps nouueau, on ſy ſent du tout accouſtumé. Et de faict vn eſtranger qu'ils appellent en leur langage *Pouradiues*, ſ'il ſ'en guarit ils diſent qu'il eſt *diues*, comme qui diroit naturalizé & non plus eſtranger

Car ce Royaume en leur langage, & des autres peuples de l'Inde s'appelle *diuar* & les peuples *diues*. Pour reuenir à ma maladie, ie fus huict iours sans rien aualler que de l'eau, chose qui est fort contraire; Ceux du païs s'empeschent sur tout de boire autre chose que de l'eau bien tiede, en laquelle ils mettent du poivre concassé: ce qui empesche l'enfleure qui suruient autrement apres que le mal est passé. Mais moy ie ne pouuois boire de ce breuuage là qui ne desaltere point. Aussi apres que la fiévre m'eut quitté les jambes & les cuisses m'enflerent estrangement, comme si i'eusse esté hydropique. Tous les estrangers en sont ainsi. Et outre ie ne pouuois pas voir à dix ou douze pas de moy, & craignois encore de deuenir aueugle. La fiévre m'auoit aussi laissé vne opilation & enfleure de ratte qui me causoit vne grande difficulté d'haleine. Ce mal de ratte est commun parmi

eux, & l'ont quaſi tous fort groſſe. Et de fait il m'eſt touſiours demeuré, tant que i'ay demeuré aux Maldiues. Enuiron ce meſme temps le Roy deuint malade, ce qui fut cauſe qu'eſtant releué ie ne le peu voir: ſinon qu'apres eſtre guari, comme il alloit à la Moſquee ie le ſalüay. Il fut fort eſtonné de me voir en l'eſtat auquel i'eſtois reduit par ceſte enfleure, & dict que ſa maladie auoit empeſché qu'il ne me fiſt mieux traicter. Et à l'inſtãt commanda à ſes gens d'y ſoigner, enuoyant querir ceux qui eſtoient experimentez à guarir telle maladie: & meſme donna charge de prendre les onguens chez luy, dautãt que le Roy tenoit par ordinaire quantité de drogues, de medicamẽts & de receptes de toutes ſortes pour les malades, iuſques à des remedes de ſortilege; On luy en alloit demander, & il eſtoit fort aize d'exercer ceſte charité enuers toutes perſonnes: comme auſſi pour ſçauoir

par ce moyen ceux qui ſont malades, qui guariſſent ou qui meurent, afin de pouruoir à la ſepulture de ceux qui decedent, ayant accouſtumé de faire enterrer les pauures, & qui n'ont moyen de ce faire, chacun ſelon ſa qualité. Donc pluſieurs trauailloient apres ma maladie, mais ie n'en guariſſois point, iuſques à ce que mes jambes ſe creuans, les eaux qui me cauſoient l'enfleure ſ'euacuerent, & mes yeux recouurerent leur premiere force. Mais le mal fut pour moy que ces vlceres de mes jambes deuindrẽt fort larges & fort profondes, d'ailleurs ſi douloureuſes que ie ne repoſois ny iour ny nuict, & les humeurs prenans leur cours par ceſt endroit, il eſtoit malaiſé de les reſoudre & de fermer la playe. Tellemẽt que ie demeuré quatre mois en ceſt eſtat: le Roy me faiſant cependant traicter & penſer au mieux qu'il luy eſtoit poſſible. Il y auoit vne petite iſle à la veuë de Ma-

le nommee *Bandos*, où demeuroit vn homme qu'on tenoit tres-expert à cela. Le Roy l'enuoya querir, & luy commanda de me guarir s'il le sçauoit faire, & qu'il l'en recompenseroit bien : ce qu'il promit. Mais il adjousta que s'il plaisoit au Roy luy permettre qu'il m'emmenast, il se faisoit fort de me guarir bien plustost, dautant que l'air estoit beaucoup meilleur & plus sain en ceste petite isle qu'en celle de Male. Le Roy luy permit, & donna charge à ses gens de luy administrer tout ce qu'il demanderoit, pour mon viure : comme de fait i'y fus bien traité & pensé par cest homme. Mais ce pendant il suruint vn accident à mes compagnons qui m'affligea fort, & m'apporta beaucoup d'incõmodité. C'est que de cinq Flamans qui estoient à Male, il y en eut quatre qui prirent resolution de s'esuader de ces isles en desrobant vn basteau, voyans le de-

ſeſpoir auquel nous eſtions tous reduits de ne pouuoir ſortir de la auec le congé du Roy. Deux de ces Flamans eſtoient arriuez à Male auec noſtre Capitaine & les autres qui y furent menez ; tellement qu'eſtant parmy eux lors qu'ils moururent, ils heriterent auſſi de leur argent qu'ils tenoient caché. Ainſi ce leur eſtoit vn moyen facile pour recouurer les choſes neceſſaires à l'embarquement. Voicy comme ils pourſuiuirét leur entrepriſe. Le facteur du Roy Chreſtien des Maldiues tenoit ſa banque en vne ſalle ou pluſtoſt cellier ſur le bord de la mer, en l'iſle de Male. Il eſtoit Indien de Cochin & de race de Canarins, & meſme Chreſtien, mais au demeurant aſſez mauuais Chreſtien, comme i'ay recogneu depuis. Donc ces Flamans ſ'accoſterent de luy & firent tant à force d'argent, qu'il leur permiſt de mettre & de retirer en ſa ſalle les prouiſions &

hardes dont ils auoient beſoin. Il ne reſtoit plus qu'à attendre & eſpier l'occaſion pour ſurprendre vn baſteau ; laquelle ayans attendu aſſez long temps, il arriua en fin qu'vn des gens du Seigneur qui m'auoit amené à Male, laiſſa là aupres ſon baſteau à cauſe de la pluye : & attendant touſiours d'heure en heure le beau temps, il n'emporta pas le gouuernail, comme il eſt ordinaire. Ce baſteau eſtoit apreſté pour aller peſcher, au reſte fort petit, n'eſtant pas plus long que huict fois la longueur du bras, qui eſt la meſure la plus commune dont ils ſe ſeruent, & ſ'apelle *rens*, autre choſe eſt en faire de toilles, dont la meſure eſt plus petite, à ſçauoir depuis le coude iuſques au bout des doigts (cecy ſoit dit en paſſant.) Le baſteau ſ'appelloit *Donny*, c'eſt à dire oyſeau, pour ce qu'il eſtoit fort viſte de voilles, & eſtoit tout garny de viures & d'eau douce pour quelques iours,

Nos gens ayans fait cette rencontre, la nuict venuë, s'embarquerent dedans auec leurs hardes & s'en allerét. Mais le malheur voulut pour eux que cette nuit là & le iour d'apres, il fist la plus grosse & la plus furieuse tourmente qu'on sçauroit croire, qui n'estoit guere moindre que celle que no⁹ endurasmes à la coste de la terre de Natal. Mesmes ceux des isles disoient qu'ils n'auoient iamais tãt veu choir d'arbres de Cocos en vingt-quatre heures. Ie vous laisse à penser s'il y eut moyen que ces pauures gens en vn petit basteau fort fresle, & ne sçachans pas les canaux & les conduits qu'il falloit prendre au milieu de tant de bancs & de roches, & par vne si grande tourmente se peussent sauuer. Aussi par apres on trouua au bord de la mer quelques pieces des appareils du basteau, qui fit croire qu'ils s'estoient perdus : comme de fait ils le furent, car depuis on n'en a

iamais entendu de nouuelles, ny par les isles, ny en la coste de terre ferme. Le Roy fut grandement courroucé de cette troisiesme euasion, tant à cause que comme i'ay dit, c'est vn crime de leze-majesté de desrober vn basteau, & s'en aller sans congé, que pour ce qu'entre ces quatre Flamans, il y en auoit vn qui estoit bon canonier, & lequel il aimoit à cause de ce. Ce canonier ayant esté retenu à S. Malo pour faire le voyage, & ayant pris de l'argent par aduance, il se maria, de sorte qu'il ne vouloit plus venir, offrant de rendre ce qu'on luy auoit baillé. Ce que nostre Capitaine ne voulut accepter, & au contraire le fist enleuer tout grand par quatre hommes & porter dans le nauire, auquel pour cette occasiõ, il ne fut iamais depuis beaucoup affectionné; iusques à auoir conspiré diuerses fois auec quelques vns du nauire, lors qu'ils estoient offensez contre le Ca-

pitaine pour quelque chaſtiment, de faire vn mauuais tour pour faire perdre le nauire, & ſe ſauuer en terre, comme il nous a confeſſé aux Maldiues. Il fut auſſi fort barbare & inhumain à l'endroit de noſtre Capitaine, eſtant malade à l'extremité en l'iſle de Male : car il luy oſta par force vne robe de chambre dont il ſe ſeruoit, & ne peut eſtre deſtourné de cela, quelque priere que ce pauure Capitaine malade luy fiſt, diſant ſeulemẽt qu'il en auoit affaire, & qu'au demeurant il ne recognoiſſoit plus de Capitaine, depuis que le nauire auoit eſté briſé. Ceſt inconuenient arriua à ces pauures Flamans, enuiron de dixhuict mois depuis noſtre naufrage. Ie recognois parmy tant de miſeres que Dieu m'a touſiours aſſiſté, pour ne m'eſtre rencontré en ces entrepriſes pour ſ'eſvader, qui ont toutes mal reüſſi, comme i'ay dit. Deux iours apres mon compagnon auec le-

quel i'auois fait profeſſion d'amitié ſi eſtroitte, ayant eſté longuement malade deceda, qui me fut vne affliction preſque inſupportable. Il eſtoit de Vitré, & dans noſtre nauire il faiſoit la charge d'Eſcriuain : ie croy qu'il fut en fin accablé de faſcherie & de melancolie, dautant meſme qu'il auoit laiſſé ſa femme & ſes enfans pour faire le voyage, & il voyoit qu'il ne falloit plus deſormais eſperer de retour. Pour reuenir aux Flamans qui ſ'en eſtoient allez, quand cela fut deſcouuert, & que le Roy en eut aduis, on enuoya au logis de nos gens, pour ſçauoir au vray ceux qui eſtoient reſtez, on y trouua deux François, vn Flaman, & celuy que i'ay dit qui ſe mouroit. Les ſix Anciens ſ'aſſemblerent au palais du Roy, lieu accouſtumé, & là firent venir les trois noſtres, où ils les tindrent l'eſpace de quatre ou cinq heures, leur diſans, qu'ils eſtoient complices de la trahiſon des autres,

autres, & les menaçans de les faire mourir. Toutesfois voyans qu'ils n'eſtoient coulpables, ils les laiſſerent aller. Mais le Roy defendit qu'on ne leur baillaſt plus le ris de prouiſion qu'on leur deliuroit auparauant de ſa part, n'empeſchant neantmoins que ceux qui voudroient leur bailler des viures n'en donnaſſent, ſi bon leur ſembloit, & que pour luy il ne croiroit iamais aucun François. Et de faict ils ne laiſſerent pas pour cela de trouuer à viure.

Toutes ces choſes m'affligeoient infiniment, ma maladie ſi longue & ennuieuſe, la perte de nos gens, la mort de mon amy, & qui plus eſt encore la cholere du Roy contre nous qui eſtions reſtez. Apres eſtre guary, qui fut au bout de deux mois que i'auois eſté mené en la petite iſle de Bandos, i'y voulois ſejourner dauantage, penſant euiter par ce moyen le courroux du Roy, & que pendant

ce delay il ſ'appaiſeroit. Mais en fin ie fus conſeillé de n'adjouſter pas de la contumace à mon peché (ainſi appelloient-ils l'inconuenient de mes compagnõs) & de m'en retourner au pluſtoſt aupres du Roy. Ie les creus, & eſtant arriué, comme c'eſt la couſtume, ie m'acheminay tout droit chez le Roy, deuant qu'aller à mon logis; Il arriua qu'il ſortoit en l'vne de ſes baſſes courts, la plus proche du logis où il couche, ie le ſalüé à l'acouſtumee ſans faire ſemblãt de rien; Lors il parla à moy, & me demanda ſi i'auois eſté bien traicté, & ſi i'eſtois guary, meſme voulut voir la place de ma playe. Ce qui me donnoit bonne eſperance, penſant eſtre r'entré en grace comme auparauãt: mais il ſ'en falloit encore beaucoup, d'autant qu'il defendit qu'on ne me donnaſt rien de ſa maiſon, non plus qu'à mes compagnons. Cela me faſchoit, non pas pour les viures, car les Seigneurs

ne permettoient pas que ie mãquasse de chose quelconque. Mais c'est que là vn homme à qui le Roy ne donne point des viure, il n'est rien & a bien peu de faueur : car mesme les plus grands Seigneurs prennent du ris du Roy, ce qui est vn tres-grand honneur, comme au contraire vne espece d'infamie d'en estre priué. Mes amis particuliers ne laisserent pas de m'aimer & de m'assister, voyans bien que le Roy ne disoit point de mal de moy, & que ce qu'il en faisoit, c'estoit pour me donner de la terreur & vn exemple à l'aduenir. Autrement quand le Roy est à bon escięt courroucé contre quelqu'vn, il ne trouueroit pas vn amy, & ceux qu'il auoit auparauant l'abandonnent.

Deux mois se passerent en ceste disgrace, & neantmoins ie ne laissois pas d'aller par ordinaire au palais me presenter pour voir le Roy. On m'auoit apris la coustume du païs, qu'il

ne faut pas ſ'eſloigner quand le Roy eſt faſché, ny laiſſer à aller au palais par ordinaire, iuſques à ce qu'apres vne longue patience le Roy parle & vous remette en faueur. Ie tombé de rechef malade d'vne fiévre. Le Seigneur où i'eſtois logé en aduertit le Roy, qui le chargea de me faire bien traicter, & qu'il n'y eſpargnaſt rien. Comme il fit: & pour me donner meilleure eſperance, il m'aſſeura que le Roy n'eſtoit point du tout faſché contre moy, & qu'au cõtraire il auoit ſoin de ma ſanté. Et de fait le Roy commanda qu'on me baillaſt la prouiſion de ris ordinaire, & à mes trois autres compagnons. La maladie fut courte & i'en guaris incontinent. Six ſepmaines apres ie fus bien eſtonné qu'on me manda au Palais, de la part des ſix Anciens, pour me dire qu'ils eſtoiẽt aduertis que nous auions auſſi deſſein de nous en aller, me faiſans commandement de la part du Roy,

de ne hanter desormais ny frequenter mes compagnons, ny leur parler François : & que i'eusse à leur faire aussi les mesmes deffences. Il estoit bien mal-aisé estans logez les vns aupres des autres, d'obeyr à ce commandement, & de nous passer de parler & de communiquer ensemble: ce que toutesfois nous faisions bien en cachette. Et neantmoins quinze iours apres cela fut rapporté au Roy: lequel en estant offensé, commanda qu'on portast mes trois compagnons en vn Atollon nommé *Souadou*, qui est à quatre-vingts lieuës de Male vers le Sud, & faut passer la ligne pour y aller. C'est le lieu où le Roy enuoye en exil ceux qui luy ont despleu, dautant que c'est vne isle fort petite, esloignee de sa Cour, où les nauires estrangers n'abordent iamais, & dont les habitans sont fort discourtois, rudes & grossiers. Ce commandement fut fait au Maistre des Nauires du

Roy ou Admiral : lequel auoit conceu vne mauuaise volonté contre moy par jalousie du Seigneur qui m'auoit amené de Paindoüé, auec lequel il estoit lors, & pour ce que m'ayant fait promettre en chemin que ie logerois chez luy, ie ne le peus faire, dautãt que le Roy me fit loger auec celuy qui m'auoit amené. Donc pour se vanger il m'enuoya dire par vn des Sergens du Roy qui s'appellẽt *Mirvaires*, que i'eusse à le venir trouuer pour m'embarquer auec les autres, & me porter à Souadou. Il ne falloit point reculer, ny resister à ce commandement : & de fait ie m'en allay fort triste m'embarquer, sinon qu'en ces entrefaites, vn des fils du Seigneur où i'estois logé, qui sçauoit bien que le Roy n'auoit pas donné charge de cela à mon esgard, en aduertit promptement le Roy, qui cõmanda à l'instant qu'on me fist descendre en terre, disant qu'il n'enten-

doit pas que ie fusse autre part qu'aupres de luy. Par ce moyen ie fus deliuré. Il y eut des Seigneurs qui supplierent le Roy de permettre qu'vn des trois autres fust aussi retiré, & qu'il iroit à quelque temps de là. C'est qu'ils affectionnoient ceſt homme pour estre bon tailleur, & trompette; ce qui luy donnoit beaucoup d'habitudes & de cognoissances parmy toutes sortes de personnes. Le Roy l'accorda, tellement qu'il en fut embarqué seulement deux, vn François & vn Flaman; & nous demeurasmes deux, car depuis le partement des autres, on ne parla plus de l'enuoyer, par ce qu'ils iugeoient que nous ne pourrions pas nous euader. Le Roy m'enuoya querir & me fist vne reprimande de nostre desobeïssance: adiouſtant qu'il estoit faſché que i'auois eu dessein de m'éfuïr, & qu'il ne vouloit pas que ie m'allasse nayer, comme auoit fait le canonier. Ie m'excu-

ſay doucement, & l'aſſeuray que ie n'auois eſté participant d'aucune de telles entrepriſes. Ce fut lors que ie commencé à entrer le plus en faueur aupres du Roy. Deux ans apres mes deux compagnons qui eſtoient bannis à Souadou, furent r'appellez par cette occaſion. C'eſt que l'vn d'entr'eux qui eſtoit Flaman, & qui ſçauoit fort proprement trauailler en petite menuiſerie ſur du bois tendre, auec la pointe d'vn couſteau, ayant là plus de loiſir qu'il n'euſt voulu, ſ'aduiſa de faire vn petit nauire à la façon de ceux de Flandres, qui n'auoit de longueur qu'vne coudee, mais au demeurant ſi mignonnemẽt fait, qu'il n'y manquoit choſe quelconque de toutes ſes voilles, cordages, vſtancilles, & appareils, non plus qu'en vn grand nauire de cinq cens tonneaux. Il l'enuoya au Roy, ce qui fut tant eſtimé du Roy, qu'admirant ce petit ouurage, il commanda qu'on

fist incontinent reuenir l'ouurier, & pour l'amour de luy son compagnõ. Ainsi nous fusmes derechef ensemble quatre, par l'espace de quinze mois.

Le Roy me donna vn logis à part assez pres de luy, & tous les iours on m'apportoit de sa maison du ris, & des prouisions necessaires pour mon viure. Il me bailla aussi vn seruiteur pour me seruir, outre quelque argẽt & autres presens dõt il m'accommoda: par le moyen dequoy ie deuins quelque peu riche à la maniere du païs, à laquelle ie me conformois au plus pres qu'il m'estoit possible, & à leurs coustumes & façõs de faire, afin d'estre mieux venu parmy eux. Ie traffiquois auec les nauires estrangers qui arriuoient là, auec lesquels i'auois mesme pris telle habitude, qu'ils se confioient entierement en moy, me laissans grande quantité de marchandises de toutes sortes, pour ven-

dre en leur abſence, ou pour garder iuſques à leur retour, dõt ils me donnoient certaine partie. Et depuis ie demeuré touſiours fauoriſé du Roy, que i'allois ſaluër preſque tous les iours, & en conſequence bien venu de tous les grands, & affectionné eſtroittement de pluſieurs.

I'auois quantité de Cocos à moy, qui eſt là vne eſpece de richeſſe, que ie faiſois accouſtrer par des ouuriers, gens qui ſe louënt pour ceſt effect. Bref il ne me manquoit rien que l'exercice de la religion Chreſtienne, dont il me faſchoit fort d'eſtre priué, comme auſſi de perdre l'eſperance de iamais reuenir en France. Au demeurant le long ſejour que i'ay fait en ces iſles, m'ayant donné vne grande cognoiſſance d'icelles, des peuples qui l'habitent, de leurs mœurs & façons de faire, i'ay bien voulu en laiſſer par eſcrit & bien particulieremẽt ce que i'en ay apris.

CHAP. X.

Description des isles Maldiues, de leur situation, & des peuples qui les habitent.

LEs isles Maldiues commancent à huict degrez de la ligne equinoctialle du costé du Nord, & finissent à quatre degrez du costé du Su. C'est vne bien grande longueur, enuiron de deux cens lieuës, & n'ont de largeur que trente ou trente cinq lieuës : distantes de la terre ferme, à sçauoir du Cap Comorin, du Coilan ou Cochin de cent cinquante lieuës. Les Portugais comptent qu'il y a quatre mil cinq cens lieuës de mer, pour y venir d'Espagne.

Elles sont diuisees en treize Prouinces, qu'ils nomment *Atollons*, qui est vne diuision naturelle, selon la situation des lieux. Dautant que chacun Atollon est separé des autres, & contient en soy vne grande multitu-

de de petites isles. C'est vne merueille de voir chacun de ces Atollons, enuironné d'vn grand bãc de pierre tout autour, n'y ayant artifice humain qui peust si bien fermer de murailles vn espace de terre comme est cela. Ces Atollons sont quasi tous rõds, ou en oualle, ayant chacun trente lieuës de tour, les vns quelque peu plus, les autres quelque peu moins, & sont tous de suitte & bout à bout, depuis le Nord iusques au Su, sans aucunemẽt s'ẽtre-toucher: il y a entre-deux des canaux de mer, les vns larges, les autres fort estroits. Estant au milieu d'vn Atollon, vous voyez autour de vous ce grand banc de pierre que i'ay dit, qui enuirõne & defẽd les isles, cõtre l'impetuosité de la mer. Mais c'est chose effroyable mesme aux plus hardis d'approcher de ce banc, & voir venir de bien loin les vagues se rompre furieusement tout autour. Car lors ie vous asseure comme chose que

i'ay veuë vne infinité de fois, que le fallin ou boüillon eſt plus gros qu'vne maiſon, auſſi blãc que du cotton: tellement que vous voyez autour de vous comme vne muraille fort blanche, principalement quand la mer eſt haute.

Au dedans de chacun de ces enclos, ſont les iſles tant grandes que petites, en nombre preſque infiny. Ceux du païs me diſoient qu'il y en auoit iuſques à douze mil. I'eſtime quant à moy, qu'il n'y a pas apparence d'y en auoir tant, & qu'ils diſent douze mil, pour deſigner vn nombre incroyable, & qui ne ſe peut cõpter. Bien eſt vray qu'il y en a vne infinité de petites, qui ne ſont quaſi que des mottes de ſable toutes inhabitees. Et dauantage le Roy des Maldiues met ce nombre en ſes titres, car il ſappelloit *Sultan Ibrahim dolos aſſa ral tera atholon*, c'eſt à dire, *Ibrahim Sultan Roy de treize prouinces & de*

douze mil isles. Quoy qu'il en soit, les Courants & les grandes marees vont tous les iours diminuant ce nombre, comme les habitans m'ont appris, qui disoient mesme qu'aussi à proportion le nombre du peuple diminuë, & qu'il n'y en a pas tant qu'il souloit y auoir anciennement. Aussi on diroit à voir le dedans d'vn de ces Atollons, que toutes ces petites isles & la mer qui est entre deux, n'est qu'vne basse continuee, ou que ce n'eust esté anciennemẽt qu'vne seule isle, coupee & diuisee depuis en plusieurs. Et de fait ceux qui nauigẽt aupres des Maldiues, apperçoiuent le dedans tout blanc, à cause du sable qui est de cette couleur dessus toutes les basses & les roches. La mer y est pacifique& a peu de profõdeur, en telle sorte qu'à l'endroit le plus profond il n'y a pas vingt brasses, & encore c'est en fort peu d'ẽdroits: car on void presque le fond par tout. Ce

ſont toutes baſſes de pierre, roches, & ſable, tellement que quand la mer eſt baſſe, on n'y ſeroit pas à la ceinture, & pour la plus part à my-jambe; & ainſi il ſeroit lors facile d'aller ſans baſteau, par toutes les iſles d'vn meſme Atollon, ſi ce n'eſtoit deux choſes qui en empeſchent. L'vne les grands poiſſons nommez *Paimones*, qui deuorent les hõmes & rompẽt les bras & jãbes quãd ils ſe rencontrent; L'autre c'eſt qu'au fonds de la mer, ce ſont pour la plus part rochers fort tranchans & aigus, qui bleſſent infiniment quand on marche deſſus. Et dauantage il ſe rencontre auſſi quantité de branches, d'vne choſe que ie ne ſçaurois dire ſi c'eſt arbre ou pierre, tant y a qu'il approche du Coral blanc, & eſt auſſi branchu & aigu, mais point du tout poly, au contraire fort rude, tout caué & percé de petits trous, & tout poreus, au demeurant dur & peſant comme pierre. Ils

l'appellent en leur langue *Aquiry*, & s'en seruent pour faire le miel & le sucre de Cocos, l'ayans concassé par petites pierrettes, & le mettant boulir auec l'eau de Cocos, c'est ce qui fait former leur miel & leur sucre. Cela incommode grandement ceux qui se baignent & qui marchent dans la mer : & pour moy il m'estoit difficile d'aller ainsi d'isle en autre sans basteau, mais eux qui sont accoustumez y vont souuent.

Entre ces isles il y en a vne infinité, & c'est le plus grand nõbre, comme ie croy, qui sont entierement inhabitees, & qui n'ont que des arbres & des herbes, autres qui n'ont aucune verdure, & ne sont que pur sable mouuant, encore y en a-il qui sont pour la plus part submergees aux grandes marees, le reste est tout couuert de grosses crabes & escreuisses de mer, ou bien d'vne quantité d'oyseaux nommez *pinguy* qui

font

font là leurs œufs & leurs petits, & y en a vne quãtité si prodigieuse qu'on ne sçauroit mettre (ie l'ay souuent experimenté) le pied en quelque endroit que ce soit, sans toucher leurs œufs, & leurs petits, ou les oyseaux mesmes, qui ne s'enfuyent pas loin pour voir des hommes. Les Insulaires n'en mangent pourtant point, & sont toutesfois fort bons à manger. Ces isles là que i'ay dit estre inhabitees n'ont quasi point d'eau douce. Les autres isles en ont par tout, c'est à dire en foüissãt des puits, mais on ne sçauroit foüiller trois ou quatre pieds qu'on ne trouue de l'eau douce en abondance, & ce qui est fort estrange à quatre pas du bord de la mer, voire aux lieux qu'elle inonde souuent. I'ay obserué que leurs eaux sont fott froides le iour principalement à midy, & la nuit fort chaudes.

Mais pour retourner aux treize Atollons, en voicy les noms, com-

mençant à la pointe du Nord, qui en eſt la teſte, que les Portugais appellẽt à cauſe de ce *Cabexa de las ilhas*, & en lãgue Maldiuoiſe, *Tilla dou matis* en meſme ſignification, c'eſt à dire la pointe d'enhaut, laquelle eſt ſous les huict degrez de la ligne du coſté du Nord, en pareille hauteur que Cochin, & non point dauantage. Donc le premier Atollon ſ'appelle *Tilla dou matis*. Le ſecond *Milla doue madoue*. Le 3. *Padypola*. Le 4. *Malos madou*. Le 5. *Ariatollon*. Le 6. *Male Atollon*, qui eſt le principal où eſt l'iſle de Male capitale des autres. Le 7. *Pouliſdou*. Le 8. *Miolucque*. Le 9. *Nillandous*. Le 10. *Collo madous*. Le 11. *Adou matis*. Le 12. *Souadou*. Le 13. *Addou & Poue Mollucque*, qui en ſont deux petits diſtinguez & ſeparez enſemble comme les autres, mais fort petits, pour raiſon dequoy ils ne ſont comptez que pour vn. Toutesfois *Addou* comme le meilleur donne le

non à l'autre. I'ay eſté pendant mon ſejour en tous ces Atollons, & nauigé és enuirons auec ceux du païs. Chacun des Atollons eſt ſeparé de ſon voiſin par vn canal de mer qui paſſe entre-deux, les vns eſtroits, les autres larges, chacun diuerſement. Mais quoy que ſoit on ne peut y paſſer auec de grãds nauires ſans ſe perdre. Toutesfois il y en a quatre qui ſont beaucoup plus larges que les autres, & qui ſe peuuent facilemẽt paſſer par les plus grands nauires: mais toutesfois ils ſont tous fort dangereux, & y a bien du hazard d'y aller, & principalement la nuict: car c'eſt pour ſe perdre infailliblement comme nous fiſmes, par ce qu'il ne laiſſe pas de ſ'y r'encõtrer quelques baſſes, & quelques roches qu'il faut euiter. I'ay veu aux Maldiues pluſieurs cartes marines où cela eſtoit fort exactemẽt remarqué. Cõme auſſi ces peuples ſont merueilleuſement adroits

à les euiter, & se tirer des passages tres dangereux sans s'y perdre. Ie les ay veu souuẽt passer au milieu des bãcs, de basses & de roches, par de petits canaux si estroits, qu'il n'y auoit q̃ la place de leur barque, & quelquesfois si iuste qu'elle frayoit les rochers des deux costez; & neantmoins ils alloiẽt asseurement au milieu de ces dangers & la voille haute : & moy qui estois conduit par eux en auois tres-grande apprehension, ce qui m'est souuent arriué. Mais ie n'ay iamais eu telle apprehension que de me voir vne fois estant auec quelques vns de ces Insulaires en vn petit basteau, qui n'auoit pas plus de quatre brasses de longueur, la mer plus haute que moy de deux piques, si orageuse & si enflee que rien plus. Il me sembloit à tout momẽt, que le louësme m'emportoit hors du basteau, où i'auois bien de la peine à me tenir, & eux ne s'en soucians pas ne faisoiẽt que rire.

Car ils n'apprehendent point la mer, & ſont fort adroicts à conduire des barques & baſteaux, eſtans faits à cela & accouſtumez dés leur ieuneſſe, autant les grands Seigneurs que les pauures gens, ce leur ſeroit des-honneur de ne l'entendre pas. C'eſt pourquoy il ſeroit impoſſible de dire le nombre des barques & baſteaux qui eſt par toutes ces iſles, dautant que les plus pauures veulent auoir vn baſteau à eux, & les plus riches pluſieurs. Ils ne nauigent iamais la nuict & prennent terre tous les ſoirs, ne nauigeans qu'à veuë d'œil ſans bouſſole, horſmis quand ils ſortent hors leurs iſles, & vont en quelque grand voyage. Pour meſme raiſon ils ne font pas grande prouiſion, dautant qu'ils achetent de iour en iour, tout ce qui leur eſt neceſſaire en diuerſes iſles. Il y a auſſi des iſles qui dans l'enclos d'vn Atollon ſont encore enuironnées d'vne

basse, & n'y a qu'vne ou deux ouuertures fort estroittes & difficiles à remarquer : à l'occasion dequoy il est besoin qu'ils entendent bien la maniere de conduire dextrement leurs barques, autrement s'ils manquoient le moins du mõde, leur barque seroit renuersee & la marchandise perduë. Car quant aux personnes ils sçauent si bien nager, qu'en ces endroits là de mer ils se sauuent tousiours ; & pour dire vray, ils sont comme demy poissons, tant ils sont accoustumez à la mer, où ils võt tous les iours, soit à la nage, soit à pied, soit en basteau. Ie leur ay veu maintesfois au dedans de leurs bancs, où la mer est pacifique, comme i'ay dit, Ie leur ay veu dis-ie courir à la nage apres des poissons, qu'ils auoient soudainement aperceus en se baignant, & les prendre à la course. Cela leur est ordinaire. Et neantmoins il ne laisse pas souuent de se perdre des

barques auec toute leur dexterité. Le plus grand inconuenient, ce ſont les Courants leſquels courent tantoſt à l'Eſt, tantoſt à l'Oueſt, par entre les canaux des iſles, & en diuers autres endroits de la mer, ſix mois d'vn coſté, ſix mois de l'autre : non pas certainemẽt ſix mois d'vn coſté & d'autre, mais quelquesfois plus, quelques fois moins, c'eſt ce qui les trompe & les faict perdre d'ordinaire. Les vents ſont aſſez ſouuent fixes comme les Courants du coſté de l'Eſt ou de l'Oueſt, mais ils varient bien dauantage, & ne ſont pas ſi reglez, biaiſans quelquesfois vers le Nord ou vers le Su : & le courant va touſiours ſon cours accouſtumé, iuſques à ce que la ſaiſon change, laquelle, comme i'ay dit, eſt muable, ce qui cauſe des inconueniens aux vaiſſeaux. I'en remarqueray cy-apres des exemples.

Entree des Atollons.

Il y a auſſi à ce propos vne cho-

se grandement remarquable. C'est que les Atollons estans ainsi que i'ay dit cy-dessus, tous de suitte & bout à bout, separez par des canaux de mer qui passent au trauers, ils ont des ouuertures & des entrees opposites les vnes aux autres, deux d'vn costé & deux de l'autre, par le moyen dequoy on peut aller & venir d'Atollon en Atollon, & auoir communication ensemble en tout temps. Enquoy on peut obseruer vn effect de la prouidéce de Dieu, qui ne laisse riẽ imparfait. Car s'il n'i auoit que deux ouuertures en chacũ Atollõ, à sçauoir l'vne d'vn costé à vn bout, & l'autre de l'autre, il ne seroit pas possible de passer d'Atollõ en Atollon, ny d'ouuerture en ouuerture, à cause de l'impetuosité des courans; qui courent six mois à l'Est & six mois à l'Oüest, & ne permettent pas de trauerser, mais emportent à val. Et quand les deux ouuertures ne seroient point opposites,

ains l'vne du costé de l'Est, l'autre de celuy d'Oüest, on pourroit bien facilement entrer, mais non pas retourner, sinon apres que les six mois seroient passez & le courant changé.

Or comme ces entrees sont disposees, on peut nonobstant les Courãts aller d'Atollon en autre, en toute saison, & trafiquer & cõmuniquer ensemble librement, comme ils font. Dautãt que chacun Atollon est ouuert par quatre endroits, qui respondent à ses deux voisins; Pour exemple, il y a vne ouuerture du costé de l'Est, qui est presque droictement opposite à l'entree de l'autre Atollõ, & du costé de l'Oüest il y en a vne autre qui est semblablement au droit de celle de l'Atollon voisin. De sorte que si le Courant va d'Est à l'Oüest, on ne peut pas droittement trauerser d'entree en entree, mais en ce cas on sort par le costé de l'Est, qui est lors le haut & le dessus du Courãt, & en le

ſuiuant de biais on va entrer en l'autre Atollon, par l'entree qui eſt à l'Oüeſt. De meſme on peut reuenir promptement, & toutesfois & quantes, ſans attendre le changement de ſaiſon: mais en ce cas il faut ſortir par l'ouuerture de l'Eſt, qui eſtoit oppoſite à celle d'où l'on eſt party, & aller biaiſant entrer par l'ouuerture d'Oüeſt en l'autre Atollon. Quand le Courant eſt changé & qu'il court de l'Oüeſt à l'Eſt, il faut faire le contraire de ce que i'ay dit, c'eſt à dire ſortir par le deſſus du Courant, & entrer par l'ouuerture de l'autre Atollon, qui eſt lors au bas du Courant, à ſçauoir du coſté de l'Eſt. L'vtilité & la neceſſité de ces entrees paroiſt, en ce que nonobſtant cela, il ne laiſſe pas de ſe perdre aſſez ſouuent des barques & des baſteaux, que les Courants emportent outre leur gré, principalement lors que des calmes ou vents contraires les prennent en che-

min. Que si ces entrees n'estoient cõme ie les ay representees, ce seroit bien pis, & n'y auroit moyen de nauiger d'Atollon en Atollon.

Au reste les entrees de ces Atollons sont diuerses, les vnes sont assez larges, les autres fort estroittes: la plus large n'a pas plus de deux cens pas ou enuiron, il y en a qui n'en ont pas trente & encore moins. Aux deux costez de chacune de ces entrees par tous les Atollons, il y a deux isles, vne de chacun costé, vous diriez que ce seroit pour garder l'entree, comme de fait il seroit fort aisé, si on vouloit, auec du canon d'empescher les nauires d'y entrer, par ce que la plus large n'a pas plus de deux cens pas.

Canaux de mer & les passages.

Quant aux canaux qui separent les Atollons, il y en a quatre fort nauigables, où les grands nauires peuuent passer, pour trauerser les Maldiues, comme il en passe souuent d'estrangers de toutes sortes, mais ce

n'eſt pas ſans danger, & ſ'y en perd tous les ans grand nombre. Ce n'eſt pas qu'on affecte d'y paſſer, car tout au contraire on les fuit le plus qu'on peut, mais elles ſont ſituees de telle ſorte au milieu de la mer, & ſont ſi longues, qu'il eſt malaiſé de ſ'en eſchapper, principalement les Courãts y portẽt les nauires malgré eux, quand les calmes ou vẽts cõtraires les ſurprenent, & qu'ils ne peuuent bien ſ'ayder de leurs voiles, pour ſe tirer des Courants. Le premier à prendre du coſte du Nord, eſt celuy où nous nous perdiſmes à l'entree ſur le banc de l'Atollon de *Malos madou*. Le ſecond approchant plus pres de Male ſ'appelle *Caridou*, au milieu duquel eſt la plus grande de toutes les iſles, ainſi entouree de bãcs comme i'ay dit. Le troiſieſme eſt apres Male, tirant vers le Su, & ſ'appelle *Addou*. Le quatrieſme eſt nommé *Souadou*, qui eſt droitement ſous la ligne equinoctiale,

c'eſt la plus large de tous, ayant plus de vingt lieuës d'eſtenduë. Les Inſulaires allans par les iſles & Atollons ne ſaydent point de bouſſole, ſinon en grands voyages fort au loin, mais quand il faut paſſer ce large canal ils ſ'en ſeruent. Tous les autres canaux entre les Atollons ſont fort eſtroits, & pleins d'ecueils & de baſſes, & ne ſe peuuent paſſer qu'auec petites barques, encore faut-il auoir grande cognoiſſance des lieux, pour ſ'en tirer ſans peril. I'ay trouué eſtrange nauigeant auec les Inſulaires au canal qui ſepare Male & Pouliſdou, & qui porte le nom de Pouliſdou, & a ſept lieuës de large ou enuiron, que la mer y paroiſt noire comme de l'ancre, neantmoins à en prendre dans vn pot, elle ne differe pas de l'autre; ie la voyois touſiours boüillonner à gros boüillons noirs, comme ſi c'eſtoit de l'eau ſur du feu. En ceſt endroit la mer ne court pas comme aux

autres, ce qui eſt effroyable à voir : il me ſembloit que i'eſtois en vn abiſme, ne voyant pas que l'eau ſe meuſt ny d'vn coſté ny d'autre. Ie n'en ſçay point la raiſon, mais ie ſçay bien que ceux du païs meſme en ont horreur: il ſ'y rencontre auſſi fort ſouuent des tourmentes.

Temperature de l'air. Par ce que i'ay dit que ces iſles ſont ſi proches de l'equinoctial, deçà & delà, on peut iuger quelle eſt la qualité de l'air, qui eſt fort intemperé & la chaleur exceſſiue. Toutesfois le iour & la nuict y ſont egaux en tout temps, & les nuicts y ſont fort fraiſches, & amenent force roſee. Cette fraiſcheur eſt cauſe qu'on peut habiter le païs moins incõmodement, & que les herbes & les arbres foiſonnét nonobſtant l'ardeur du Soleil. L'hyuer commence au mois d'Auril, & dure ſix mois, & l'eſté au mois d'Octobre, qui dure ſix autres mois. L'hyuer eſt ſans gelee, mais cõtinuel-

lement pluuieux. Les vents auſſi ſont lors fort impetueux du coſté de l'Oüeſt ; au contraire l'eſté eſt extremement chaud & n'y pleut iamais. Les vents ſont fixes du coſté de l'Eſt.

Des peuples.

On tiẽt que les Maldiues ont eſté autresfois peuplees par les Cingala, (ainſi ſ'appellent les habitans de l'iſle de Ceylan.) Mais ie trouue que les Maldiues ne reſſemblent aucunemẽt aux Cingala, qui ſont noirs & aſſez mal formez. Et ceux-cy ſont biẽ formez & proportionnez, & y a peu de difference d'auec nous, hors mis la couleur qui eſt oliuaſtre. Toutesfois il eſt à croire que le lieu & la lõgueur du tẽps les ont rẽdus plus beaux que ceux qui ont premieremẽt peuplé les iſles. Ioinct qu'il ſ'y eſt auſſi rangé grand nombre d'eſtrangers de tous les coſtez, qui ſ'y ſont habituez, outre tant d'Indiens, qui de temps en tẽps ſe ſont perdus, comme nous fiſmes, & qui ſ'y perdent tous les iours

& y demeurent. C'eſt pourquoy le peuple qui habite depuis Male & aux enuirons iuſques à la pointe du Nord ſe trouue plus poly, plus hõneſte & plus ciuilizé: & celuy qui eſt du coſté du Su vers la pointe d'embas, eſt plus groſſier en ſon langage & en ſes façons de faire, meſmes n'eſt pas ſi bien formé de ſon corps: & ſ'y voyent encore pluſieurs femmes, principalement les pauures qui ſont toutes nues ſans aucune hõte, n'ayãs qu'vne petite toille en tout pour couurir les parties hõteuſes. Et ce dautant q̃ le coſté du Nord a touſiours eſté plus hanté & frequenté des eſtrangers, qui ſ'y marient d'ordinaire. Auſſi que c'eſt le paſſage de tous les nauires, ce qui enrichit le païs, & le ciuilize de plus en plus, qui eſt cauſe que les perſonnes de qualité & de moyens ſe rangent plus volontiers là, que non pas vers le Su; où meſme comme i'ay deſia dit, le Roy enuoye

en

en exil ceux qu'il veut punir de banniſſement. Neãtmoins le peuple qui habite le coſté du Su, n'eſt en riẽ qui ſoit moins entendu ny ſpirituel que l'autre, ſ'il ne l'eſt dauantage, pour quelque choſe que ce ſoit. Mais quant à la Nobleſſe, elle eſt toute du coſté du Nord, d'où l'on prend auſſi les ſoldats.

En ſomme generalement ce peuple eſt fort ſpirituel, grandement addonné à la manufacture de toutes ſortes d'ouurages, en quoy ils excellent, meſme aux lettres & ſciences à leur mode, notamment à l'Aſtrologie, dont ils font grand eſtat. Ce ſont gens prudens & aduiſez, fort fins en la marchandiſe, & à viure parmy le monde. Au demeurant vaillans & courageux, & entendus aux armes, & qui viuẽt d'vne grãde regle & police. Quant aux femmes elles ſont belles, horſmis qu'elles ſõt de couleur oliuaſtres : & meſme il ſ'en trouue plu-

ſieurs auſſi blãches qu'é Europe, toutesfois elles ont les cheueux to⁹ noirs: mais ils eſtiment cela beauté, & pluſieurs les font ainſi venir, par ce qu'ils tiennent la teſte raze à leurs filles, iuſques à l'aage de huict ou neuf ans, ne leur laiſſans iuſques à lors qu'vn petit de cheueux tout du lõg du frõt, pour les diſtinguer d'auec les garçons qui n'en ont point du tout, encore n'eſt-ce pas dauantage que le ſourcil, & depuis que les enfans ſont nez, ils les razent de huict iours en huict iours, ce qui rend les cheueux fort noirs, qui ne ſeroient quelquesfois pas tels: car i'ay veu des petits enfans les auoir à demy blonds.

De la fertilité du pays & des viures.

Les Maldiues ſont fort fertiles en fruicts & autres commoditez neceſſaires pour la vie de l'homme. Il y viẽt du mil en abondãce, cõme auſſi d'vne autre petite graine appellee *Bimby*, qui eſt ſemblable au mil, ſinon qu'elle eſt noire comme la graine de na-

Grains.

uets. Ces graines se semẽt & se cueillent deux fois l'an. Ils les meslent & en font vne maniere de farine, de laquelle ils font de la boüillie auec du lait & du miel de Cocos, & aussi des tourteaux & bignets, & plusieurs autres sortes de mangers. Il y croist aussi des racines de plusieurs sortes dont ils viuent, entr'autres d'vne nommee *Itelpou*, qui prouient à foison sans estre semee, & est ronde & grosse comme les deux poings. On la broye en frottant sur vne pierre fort rude, puis on la met sur vne toille au soleil pour secher, cela deuient cõme vne maniere d'amidon ou farine fort blãche, dont ils font de la boüillie, & des tourteaux & galettes, qui est vn manger fort delicat, sinon qu'il charge vn peu l'estomach. Il y a encores d'autres sortes de racines de fort bon goust, & en grand nombre, qu'ils sement & cultiuent, les vnes rouges comme bette-raues, d'autres blan- *Racines.*

ches cõme nauets, & ſont plus groſſes d'ordinaire que la cuiſſe d'vn hõme. On les cuit & accouſtre de diuerſes ſortes, & meſme pour les garder au lõg de l'annee (par ce qu'ils ne viennẽt qu'à la fin de l'hyuer au mois de Septembre,) ils les confiſent auec du miel & du ſucre de Cocos, & c'eſt vne bonne partie de la nourriture de ces peuples. De fourment ou de ris il n'y en croiſt point, mais il vient
Ris. quantité de ris de la Terre ferme, que les marchãds leur apportent, & pour ce ils en vſent fort, & eſt à bon marché. On le mange & accouſtre de diuerſes ſortes, le faiſans cuire ſeul dans l'eau, & on le mange auec d'autres viandes au lieu de pain : ou bien y meſlans des eſpiceries : quelquesfois auec du laict & du ſucre de Cocos, quelques-fois ils y font cuire des poulles, ou bien du poiſſon, ce qu'ils accommodent fort proprement & delicatement. Ils le font auſſi cuire,

puis ſecher & broyer, & de cette farine auec des œufs, du miel, laict & beure de Cocos en accouſtrent des tourtes & mangers fort excellens. Au reſte les herbes & les arbres foiſonnent par tout dans ces iſles, grand nombre qui portent fruict, autres qui n'en portent point, & dont ils mangent neantmois les fueilles, qui ſont douces & delicates, autres qui ſeruent à toute autre ſorte d'vſage. Ie les deſcriray particulierement en autre endroit, & ſuffira icy de l'auoir indiqué. Pour les fruicts, il y a des citrons, grenades, oranges en ſi grãd abondance que rien plus : des bannanes, que les Portugais appellent figues d'Inde, qui eſt vn gros fuict qui multiplie beaucoup, delicieux & de grãde nourriture, en telle ſorte qu'ils en nourriſſent les petits enfans au lieu de boüillie, outre vne infinité d'autres que ie ne puis deſigner, dont les vns reſſemblent en quelque cho-

Arbres & fruicts.

Bannanes.

se à nos prunes, poires, figues, concombres & melons, bien que ce soit en des arbres. Mais il n'y en a point
Cocos. de plus vtile que le Cocos ou noix d'Inde, lequel abonde aux Maldiues, plus qu'en lieu du monde, qui en fourniſſent par maniere de dire, plusieurs regions voiſines, à cauſe dequoy les habitans en ſçauent mieux tirer la ſubſtance & les commoditez qu'on en peut auoir, que non pas les autres. C'eſt bien la plus grande & merueilleuſe manne qu'on ſçauroit imaginer, parce que ce ſeul arbre peut ſeruir à tout ce qui eſt neceſſaire pour la vie de l'homme, leur fourniſſant en abondance du vin, du miel, du ſucre, du laict & du beurre: & dauantage la moüelle ou l'amande ſert pour manger auec toutes ſortes de viandes au lieu de pain: car là il ne s'en faict & ne s'en void point. De ſorte que i'ay eſté cinq ans ou plus ſans en gouſter, ny ſeulement en voir: & toutesfois

i'eſtois ſi accouſtumé à ceſte façon de viure que cela ne me ſembloit point eſtrange. Outre cela le bois, l'eſcorce, la fueille, & les coquilles ſert à faire la plus grand part de leurs meubles & vſtáciles. Mais ie ne me veux pas icy arreſter à le deſcrire, cela ſeroit trop long, & m'eſloignerois de mon diſcours, il ſera plus commodement en autre lieu, où ie repreſenteray la deſcription particuliere de ceſt arbre merueilleux, peut eſtre plus amplement, qu'aucun n'a fait par cy-deuãt, pour l'auoir cogneu exactement, & pour en auoir veſcu pendant vn ſi lõg temps. Quant au bois pour bruſler, il y en a telle quantité qu'il ne ſ'achete point, dautant que le païs eſt fort couuert de toutes ſortes d'arbres, ce qui donne vne grande ombre & beaucoup de fraiſcheur & de plaiſir: meſmement des arbres qui ne ſeruent à autre choſe qu'à bruſler, eſtãt loiſible de les aller couper quãd *Bois.*

on en a beſoin. Comme auſſi il y a des iſles entieres qui en ſont pleines, où chacun enuoye tous les iours ſes gens & eſclaues en querir pour ſon vſage. Au reſte en cette abondance de fruicts, comme i'ay dit, c'eſt choſe admirable que chacun des treize Atollons produict diuerſité de commoditez, encore qu'ils ſoient tous ſous meſme climat, neantmoins chacun n'a pas tout ce qui luy eſt neceſſaire, en ſorte qu'ils ne ſe peuuent paſſer les vns des autres. Vous diriez que Dieu ayt voulu que ces peuples ſe viſitaſſent les vns les autres, tant il y a de diuerſité, & ce qui abonde en l'vn, eſt rare en l'autre. Ie veux biẽ, comme il eſt veritable, qu'il croiſſe quelque choſe par tout de ce qui abonde particulierement en vn lieu, mais c'eſt fort peu. Voire meſme ces peuples ont ſuiuy en leur habitation vn ordre ſemblable, car les gens de meſtier ſont aſſemblez en

des isles à part, comme les tisserans en l'vne, les orfeures en l'autre, les faiseurs de nattes, les potiers, les tourneurs & menuisiers : bref tous leurs mestiers ne sont point meslez: chacun a son isle. Neantmoins ils se communiquent aux autres isles en cette sorte. C'est qu'ils ont des basteaux couuerts d'vn petit tillac, & vont d'isle en isle trauaillant & debitant leur marchandise, & sont quelquesfois plus d'vn an auparauant que de retourner en leur isle & demeure ordinaire. Ils meinent auec eux tous leurs enfans masles, depuis l'âge de quatre ou cinq ans, pour les apprendre & les accoustumer : au demeurãt ils couchent touſiours en leur barque & y boiuent & mangent, & le plus souuent y trauaillent. Il me souuenoit voyant cela des chaudronniers qui võt de village en village. Ie pourrois specifier icy les Atollons & les isles qui produisent chacũ des fruicts

& commoditez particulieres, mais cela seroit superflu.

Animaux. Quãt aux animaux il y a des poulles en si grand nombre, que c'est chose estrange, & ne coustent qu'à prendre: car elles sont sauuages: & au marché ne se vendent qu'vn sol la piece, & semblablemẽt trẽte six œufs pour le mesme prix; C'est la viande dont ils vsent le plus, apres le poisson. Il y a aussi quantité de pigeons, de cannes, de rasles, & de certains oyseaux qui ressemblent du tout à des esperuiers, mouchetez de noir & de gris, lesquels pourtant ne viuẽt pas de proye, mais de fruicts, & plusieurs autres especes differentes, le tout sauuage & non domestique. *Corneilles.* Les corneilles incommodent vn peu les habitans: car elles sont si hardies, qu'elles entrent dans les maisons pour y prendre quelque chose, encore qu'il y ait des hommes presens, dont elles ne s'effrayẽt quasi point, ce qui me sembloit fort estrã-

ge. Les chauuesſouris y sõt auſſi groſſes que des corbeaux. On eſt auſſi là fort incommodé des mouſquites ou couſins qui piquent viuement ; comme pareillement de la multitude des rats & des lirons qui ſe trouuent par tout. Au reſte point d'animaux venimeux, horſmis quelques couleuures. En la mer il y a vne eſpece de couleuures qui ſont fort dangereuſes. On veoid beaucoup de chats, de fouynes & furets. C'eſt tout ce que i'ay peu remarquer des animaux qui croiſſent en ces iſles. I'y en ay veu d'autres de toutes ſortes, mais ils viẽnent de dehors. De beſtes de monture il n'y en a point ; d'autres gros animaux auſſi peu, de ſauuages ni de domeſtiques. Bien eſt vray qu'il y a des vaches & bœufs enuiron de quatre ou cinq cens : mais ils appartiennent ſeulement au Roy, qui les fait nourrir en ſon iſle de Male : ce qui eſtant amené de la Terre ferme par curioſi-

té a multiplié iuſques à ce nombre, dautant qu'on n'en mange point, ſinon quatre ou cinq fois l'an, aux grãdes feſtes que le Roy en fait tuer vn, & quelquesfois pour en donner à des nauires eſtrangers, que le Roy veut gratifier. I'y ay veu auſſi quelques moutõs qui ſont pareillemẽt au Roy. De chiens il n'y en a point, & dauantãge ils les ont en horreur. Pendant que i'y eſtois les Portugais de Cochin en enuoyerent deux au Roy par ſingularité, qui les fit incotinent nayer. Si vn chien auoit touché quelqu'vn d'eux, il ſ'iroit baigner à l'inſtant, comme pour ſe purifier.

Poiſſon. La mer eſt tellement poiſſonneuſe que c'eſt merueille, & de toutes ſortes grãds & petits, principalemẽt à cauſe que la mer eſt baſſe & pacifique entre les Atollõs, outre quelque autre proprieté de ce parage. La peſcherie en eſt tres-abõdante, c'eſt le plus grand exercice des Inſulaires. Auſſi

eſt-ce leur principale nourriture, ſoit frais auec du ris ou autres viandes, ou fricaſſé auec de l'huile de Cocos, ou bien cuit en l'eau de mer, & ſeché pour le garder, dont outre cela ils enuoiét iournellemét pluſieurs nauires chargez en Sumatra & autrepart. Entre ces poiſſõs il y en a de gros qui les incommodent, dautant qu'ils deuorent les hommes, quand ils ſe vont baigner ou peſcher, & meſmes il ſ'en falut fort peu qu'ils ne me deuoraſſent. On void grand nombre de perſonnes qui ont perdu les bras ou les jambes, ou autrement eſtropiez par tel inconuenient.

Bon marché de viures.

Cette grande abondance de toutes choſes fait qu'il y couſte fort peu à viure, & tout y eſt à bõ marché. On a quatre cens Cocos pour vn larin, qui vaut huict ſols, cinq cens bannanes auſſi pour vn larin: ſemblablement pour le meſme prix cent gros poiſſons, ou bien vne douzaine de

poulles, ou trois cẽs liures de racines, & ainsi des autres : de sorte qu'il n'y a païs en l'Inde, où les estrangers y enrichissent si tost, par ce que le trasic y est fort bon, & les viures y coustent fort peu. Aussi disent-ils par prouerbe, qu'eux habitans naturels ne s'enrichirõt iamais, & q̃ les estrãgers seront riches. Quant à moy i'estime que c'est la facilité du viure qui les rend paresseux au trauail & negligens : ce qui les empesche d'enrichir, dautant que la plus part ne se souciẽt que d'auoir dequoy viure, sans autre ambitiõ ny auarice, & ne se mettent en peine d'autre chose.

De l'isle de Male.

L'isle principale, comme i'ay dit, s'appelle *Male*, qui donne le nom à tout le reste des autres : car le mot de *Diues* signifie vn nombre de petites isles amassees ; elle est à peu pres au milieu de toutes les autres isles, & cõtient de tour enuiron d'vne lieuë & demie. C'est la plus fertile de toutes

les isles, l'estape & l'abord des autres, & des estrangers, le sejour du Roy & de la Cour. En consequence dequoy elle est la plus habitee, mais certainement la plus mal saine, dont ils rendent cette raison, que de toute memoire & antiquité, les Rois y faisãs leur sejour, il s'y meurt beaucoup de personnes qu'on y enterre, chacun à part: de sorte que toute l'isle en estãt remplie, le Soleil qui est fort ardent dõnant la dessus, il s'en esleue des vapeurs facheuses & malsaines. Aussi q̃ les eaux y sont fort mauuaises, à cause dequoy le Roy est contraint, pour luy & sa maison d'en enuoyer querir d'vne autre isle, où l'eau soit meilleure, & où on n'enterre personne.

Par toutes les isles il n'y a point de villes clozes, non pas mesme en l'isle de Male. Mais toute l'isle est remplie deçà & delà de maisons & logemens, soit des Seigneurs & gentils-hommes, soit du commun peuple, & ain- *Maisons & bastimens.*

si aux autres. Toutesfois les maisons sont distinguees par ruës & par quartiers, auec vn assez bel ordre, & chacun sçait son departement.

Les maisons & edifices du commun peuple sont de bois de Cocos, qu'ils coupent du tronc de l'arbre, on les couure de la feüille du mesme arbre, cousues en double les vnes dãs les autres. Les Seigneurs & les riches en fõt bastir de pierre, qu'õ tire de la mer dessoº les basses, où on en trouue tãt qu'on veut, de lõgues & de grosses. Elle est polie & de belle emploitte, fort blanche, vn peu dure, toutesfois à syer & à cailler : mais quand elle est à la pluye : elle perd à la longue sa dureté naturelle & sa blancheur, & en fin deuient toute noire quand elle est battuë de la pluye, ou moüillee d'autre eau douce. La maniere de la tirer de dedans la mer est remarquable ; il croist en ces païs là vne sorte d'arbre qu'ils nomment

La maniere de tirer des pierres de la mer.

Candou,

Candou, qui eſt auſſi gros que les noyers de deçà, approchant de la fueille du tremble, & auſſi blanc, mais extremement mol. Il ne porte aucun fruict, & meſme n'eſt pas propre à bruſler: eſtant ſec on le ſcie en planches, dont ils ſe ſeruent comme nous faiſons icy du ſapin. C'eſt le bois le plus leger qu'on puiſſe voir, & plus que le liege. Ayans remarqué dans l'eau la pierre qu'ils veulét auoir, ils y attachent bien ferme vn bon châble. Cela leur eſt ordinaire, car comme i'ay dit cy-deuant, ils ſont demy poiſſons fort adroits à la nage, leurs femmes meſmes nagent auſſi bien ou mieux que les hommes de ces quartiers: en ſorte qu'ils võt quaſi tous & à tout propos au fonds de la mer, à quinze ou vingt braſſes d'eau où ils demeurent long temps, & y conſiderent le fonds: bien ſouuent pour voir ſ'il fait bon y poſer l'anchre, quelquesfois auſſi au lieu

Arbre de Candou & ſes proprietez.

d'anchre, ils choisissét quelque grosse roche au fonds de l'eau & y amarrent leur chable. Donc apres qu'ils ont choisi la pierre qu'ils veulent tirer, & qu'ils l'ont attachee à leur chable, ils prennent vne planche de ce bois de Candou, & la lient ou enfilent (quand elle est percee) à leur chable tout contre la pierre, & puis dessus en adiousteńt vne quantité de ces mesmes planches, selon qu'il en est besoin, tant que cela qui est merueilleusement leger & flottant au dessus de l'eau, emmeine auec soy la pierre & l'entraine en haut, quelque lourde qu'elle soit, ou quelque autre chose pesante, iusques à cent mil liures. C'est chose que i'ay veu faire quasi tous les iours. Les canons de nostre nauire submergé qui estoient au fonds, les anchres & les autres choses de poids furent tirees par eux en cette sorte, en la presence de nous tous qui pensions leur don-

ner quelque aduis, mais ils en ſçauoient bien plus que nous. Par la meſme inuention qui leur eſt ordinaire & commune, i'ay auſſi veu que le port de l'iſle de Male eſtant remply de groſſes roches, en ſorte que les nauires n'y pouuoient ſurgir ny anchrer à ſeureté, fut curé, nettoyé & rendu nauigable auec bon anchrage, en moins de quinze iours. Ils tiroient à terre auec ce bois qui flotte les rochers, ou bien les portoient en lieu fort profond, & puis coupants leurs chables les laiſſoiẽt tomber au fonds. Voila la façõ de tirer les pierres pour leurs baſtimens. I'adiouſteray deux autres manieres comment ils ſe ſeruent de l'arbre de Candou, puis que i'en ay deſia tant parlé. L'vne c'eſt qu'ils prennẽt cinq ou ſix groſſes pieces de bois, & les lient enſemble tout de rang, & deſſus y mettent des planches de ſciage du meſme arbre en forme d'vne claye bien platte & bien

droicte, puis à l'entour ils y releuent de petits bords deuant, derriere, & aux coſtez, & au milieu pour ſ'aſſeoir. Cela leur ſert pour aller ſur la mer & pour paſſer d'iſle en autre; I'y ſuis paſſé moy dixieſme, & c'eſt principalement auec ceſt inſtrument qu'ils font leurs grandes peſches. Chacun en a vn à ſoy, pour ce que cela leur eſt commode, & ne faut qu'vn homme pour le mener & conduire, quelque tourmente qu'il face, i'entends entre les Atollons & canaux, non pas tant en haute mer. Il ne faut poínt craindre la deſſus de renuerſer, car cela flotte touſiours ſur l'eau, & dauantage en le faiſant, ils ſçauent ſi bien meſurer ces pieces de bois, les mettre en ordre & leur donnent ſi bien le contrepoix, que iamais il ne tourne ny renuerſe. On l'appelle en langue du païs *Candou patis*, de l'arbre dont il eſt compoſé. Il y a vne autre proprieté de l'arbre Candou, à ſça-

uoir qu'en frottant des morceaux d'iceluy l'vn contre l'autre, il en sort du feu, & c'est auec cela qu'ils allument du feu, & s'en seruent comme nous faisons de fusils. Donc les pierres pour bastir sont prises de la mer, en la façon que i'ay descrit. Quant à la chaux, ils l'a font d'escailles & coquilles qu'on trouue au bord de la mer, ce qui ioinct & lie fort bien les bastimens. I'omettois que les rats & les fourmis les incommodent extrememment, auec d'autres sortes de vermines par toutes leurs maisons, & consomment les grains & prouisions, fruicts & marchandises tendres: tellement qu'on bastit des loges & greniers sur des pilottis en la mer, pour les garantir & conseruer: & s'en void beaucoup de telles.

Chaux faite de coquilles.

Mais puis que i'ay parlé des peuples, auparauant que de passer plus auant, il est à propos d'adiouster vn mot de leur langue, & quelle elle est.

Il y a deux langues en vſage. La
Langue. premiere qui eſt particuliere aux Maldiues, & qui eſt fort ample; En cinq ans & plus que i'ay demeuré là, ie l'auois appriſe comme ma langue maternelle, & me l'eſtois renduë fort familiere. La ſeconde, c'eſt la langue Arabique, qui y eſt fort eſtimee & qu'ils apprennent comme on fait le Latin de deçà. Auſſi leur ſert-elle iournellement en leurs prieres. Outre les lãgues extraordinaires, cõme celle de Cambaye & Guzeratte, de Malalaca, & meſme le Portugais, qu'aucũs ſçauent à cauſe du commerce & de la communication qu'ils ont enſemble. En l'Atollõ de Souadou, & vers le Su des Maldiues, on parle vn langage malaiſé à entendre, groſſier & rude, mais toutesfois qui n'eſt que de la langue commune.

CHAP. XI.

De la religion des habitans des Maldiues, & des ceremonies qu'ils obſeruent par entr'eux.

LA religion qu'ils tiennent, eſt celle de Mahommet, & n'y en a point d'autre par toutes ces iſles, ſi ce n'eſt des eſtrangers qui y abordent, encore ſont-ce le plus ſouuent Arabes, ou Malabares, ou Indois de Sumatra, qui tiennent la meſme religion. Leurs temples ſ'appellent *Meſquites*, qui ſont bien baſtis de belle pierre taillee, & bien iointe : la muraille eſpaiſſe au milieu d'vn grand enclos carré entouré de murailles où eſt leur cimetiere, où ils enterrent leurs morts, c'eſt à ſçauoir vne partie, car ils choiſiſſent leur ſepulture où ils veulent par tout, & en veulent auoir chacun vne en particulier. Ce Temple eſt quarré, & eſt tourné vers l'Oc- *Tempies.*

cident, pour ce qu'ils disent que c'est le costé du sepulchre de Mahommet à leur esgard. Il y a trois portes, & à l'étree de chacune porte par dehors, il y a vn puits large où on descẽd par des degrez, pour seruir à leurs lauemens, & de la iusques dedãs la porte. Le pont est de belles & grandes pierres fort polies & fort nettes, afin de ne se gaster pas apres estre laué, & faut monter huict ou neuf marches dont le Temple est esleué. Le bas du paué dans le Temple est couuert de belles nattes & tapis, & sont curieux de tenir cela net & propre, & mesme l'on n'oseroit y cracher ou moucher, & si ils ne portẽt point de mouchoir, mais s'ils en ont enuie, il faut qu'ils sortent hors la porte. Le comble est fait de bois, en quoy i'ay admiré la charpenterie, car cela est si poli, si bien ouuré, qu'il ne se peut rien de mieux. Les parois sont reuestus de bois menuisé & elabouré de mesme:

& le tout tant la charpenterie du dessus que la menuiserie du dedans, est assemblé sans clou ny cheuille quelconque, & tient neantmoins si ferme qu'on ne le peut des-sembler, sinon qu'on en sceust l'artifice. On void de grands tableaux, ou de pierre ou de bois, attachez en diuers endroits des murailles, où sont grauees des lettres & des escrits en langue Arabesque. Au bout du Tẽple vers l'Occident, il y a vn petit enclos de bois, comme vne memoire de chœur d'Eglise (c'est à sçauoir celuy de l'isle de Male) où se met le Roy, auec celuy qui est le plus proche de sa personne, qui porte son espee & sa rondache, le grand Pandiare, l'vn des Catibes & les quatre Moudins. Au costé de ceſt enclos, il y a deux grandes galleries où se mettent les soldats & Capitaines auec leurs armes. Et generalement par tout le Temple, qui est fort spacieux, & de grãde estẽduë

il y a des ſeparations de certains lieux deſtinez à certaines perſonnes, non toutesfois pour vne perſonne ſeparemẽt, mais pour ceux qui ſont d'vn certain ordre, eſtat, aage, ou qualité. Ce qui ſ'obſerue ſi bien, qu'aucun n'oſeroit ſe placer en vn lieu qui eſt deſtiné à vne autre cõdition de perſonnes, autrement on eſt condamné en l'amande ordonnee pour ce ſujet. Ainſi il n'y a point d'enuie, de jalouſie, ny de diſpute pour les lieux, & vn petit peut facilement & ſans peine faire condamner ſur le champ vn grand Seigneur en l'amande qui auroit pris ſa place, comme le grand ſur le petit. Dans ce Temple il y a des lampes qui demeurent continuellemẽt allumees. Ces Temples ou Meſquites ſont fort frequens par toutes les iſles habitees, & ſe void telle iſle où il y en a neuf ou dix, mais leur feſte ne ſe celebre iamais qu'en vne qui eſt deſtinee pour ceſt effect, & con-

ſequemment plus grande que les autres, qui ne ſont que cõme chappelles ou oratoires pour y faire prieres, fondees par la deuotion des particuliers. La premiere & la principale où ſe fait la feſte eſt baſtie & rentee aux deſpens du commun. Auſſi eſt à remarquer que leur feſte ne ſe celebre point en vne iſle, ſ'il n'y a quarante perſonnes, qui ayent paſſé l'aage de quinze ans, ſans y comprendre le Catibe, dautant qu'elle ne ſe peut faire ſi ce nombre n'eſt accomply: en conſequence dequoy il ne peut y auoir de Catibe en ceſte iſle là, qui eſt celuy qui fait le principal de la ceremonie. Tellement que les habitans vont en vne autre iſle voiſine; & ne laiſſent pas d'auoir vn ou pluſieurs Meſquites en leur iſle, pour y aller faire leurs prieres iournellement. Chaque Meſquite a ſon preſtre qu'ils appellent *Moudin*; les iſles qui ont, comme i'ay dit, vn nombre ſuffiſant

de peuple, ont auſſi chacune vn Catibe, qui eſt ſuperieur en la religion, qui dit les prieres publiques & les ſermons & exhortations, ayant ſous luy les Preſtres particuliers ou Moudins des Meſquites: & tous enſemble ſeruent à enſeigner le peuple en la loy de Mahommet, & monſtrent, notamment les Moudins aux enfans à lire & eſcrire la langue du païs & celle d'Arabie: en recompenſe dequoy les peres & meres leur donnent ce que bon leur ſemble, chacun à volonté.

Prieres. Tous les iours de la ſepmaine ils vont au point du iour au Temple, & en rendẽt vne raiſon ſelõ leur croyãce, à ſçauoir que le monde eſt plat & non pas rõd, & qu'il y a vne muraille de cuiure tout autour qui empeſche que le monde ne ſoit ſubmergé des eaux qui l'enuironnent, & que le diable ennemy du genre humain, eſt apres toute la nuict pour percer &

miner ceſte muraille, & quād le point du iour vient qu'il ſ'en faut fort peu qu'elle ne ſoit troüee ; Pour raiſon dequoy tous les hommes depuis l'âge de quinze ans, vont dés le point du iour à leurs Meſquites, faire l'oraiſon, diſans que ſans les prieres, tout le monde periroit. Quatre autres fois du iour ils y entrent encore, à midy, à trois heures apres midy, au ſoleil couchant, & à dix heures du ſoir, demeurans en la Meſquite à chacune fois l'eſpace de demie heure. Quant aux femmes, elles n'entrēt iamais dās les Temples, mais demeurent en leurs maiſons & y font leurs prieres. Toutes-fois il ne va qui ne veut au Temple, les iours ordinaires de la ſepmaine, & on peut faire ſes prieres & ceremonies qu'ils appellent *Nemandé* en ſon logis, ou autre part, ailleurs : Et encore qui plus eſt, on ne contraint perſonne de les dire ; Mais neātmoins ſi on ſçait qu'vn homme

ne les face point, personne ne veut manger ny communiquer auec luy; c'est toute la punition qu'on luy en faict, & disent qu'il n'est pas bon Mouceliman. C'est pourquoy ils les font presque tous; c'est pourtant vne grande sujection qu'ils se donnent, autant les personnes occupez que les autres, & s'y passe bien du temps.

Lauemẽs. Auparauant que d'entrer au Temple, ils se lauent les pieds, les mains, les oreilles, la bouche, & les yeux, faisans encore de certaines ceremonies & prononçans des prieres, qui sont diuerses selon les heures, selon les festes, ou bien selon les occasions pour lesquelles ils se lauent; comme par exemple quand ils ont vriné ou fait leurs necessitez, ou touché à leurs parties honteuses; ils faut s'aller lauer, & dire des prieres destinees à celà, comme aussi pour auoir eu compagnee de femme, d'vne autre sorte; mesme de leur propre femme enco-

re d'vne autre ſorte, croyãs eſtre pollus, & ſont tant ſcrupuleux, qu'ils n'obmettroiẽt cette ceremonie pour rien du monde, & croyent que par ce moyen ils ſe nettoyẽt & purifient de leurs pechez & ordures. Ce que ie trouue indecent, outre la ſuperſtitiõ de leur erreur damnable & abominable, dautant qu'ils ſe lauent & baignent tous en public, à la veuë de tout le monde, & pluſieurs enſemble, & diſent leurs prieres tout haut, tellement que par ceſte diuerſité de prieres, ſelon les occaſions, on cognoiſt tout ce qu'ils font de plus caché, & ſçait-on quand ils couchent auec leurs femmes ou non, ou bien ſi c'eſt auec d'autres.

Tous ſont circoncis, à ſçauoir les enfans maſles quand ils ont atteints l'aage de ſept ans; & lors on fait des feſtins qui durẽt l'eſpace de dix iours à tous venãs, chacun ſelon ſes moyẽs & ſa qualité, on dance au ſon des *Circonciſion.*

fleuſtes & tambours, auec toutes ſortes de reſiouyſſances. Pour la circonciſion, il y a des Maiſtres & operateurs qui ne font que circoncire, & ne ſe meſlẽt d'autre choſe. La forme qu'on garde en cela eſt telle. Six ou ſept heures auparauant la circonciſion, on enuoye baigner en la mer l'enfant qui doit eſtre circoncis, où on les fait tenir iuſqu'à ce qu'on les appelle quãd l'heure eſt venuë, & diſent qu'ils fõt cela pour faire retirer la verge, & pour rendre la peau plus tendre & plus molle. Chacũ fait cõſtruire en la cour de ſa maiſon vne loge faicte expres, & l'enuironnent tout à l'entour de toilles, où deſtoffe de ſoye: on couure le bas de la terre auec du ſable blanc & menu; On mene l'enfant en ceſte loge qui eſt tenu par deux, ou trois Moudins, à ce qu'il ne remue ça & là, leſquels cependãt chãtẽt des verſets & des prieres propres pour ceſt effect. L'operateur, prenãt

VII

vn peu de chaux blãche deſtrampee, marque tout autour de la verge l'endroit où il doit faire l'inciſion, puis tire la peau du prepuce le plus qu'il peut, & la lie d'vne petite corde, & apres faict l'operation auec vn raſoir qui ne ſert qu'à cela, bien tranchant & bien affilé. On demeure à guarir enuiron de quinze iours : & apres l'operateur meine le circoncis à la mer & ſ'y baignent, le maiſtre ou operateur diſant cependant quelques prieres faiſant des ceremonies. Auparauant qu'vn enfant ſoit circoncis, ils diſent qu'il eſt innocent, & qu'il ne peut pecher : & de fait la plus part iuſques à ceſt aage, ne portent point de toille pour ſe couurir les parties naturelles, diſãs que celuy qui ne peche point n'a point de hõte, mais depuis la circonciſion ils ne mãquẽt plus à ſe couurir. Pour les filles on ne fait aucunes feſtes ny ceremonies, fors que pour les circõcire ils

tirent deux ou trois gouttes de sang de leur nature, lors qu'elles viennent à l'âge de deux ans. Quand les enfans sont deuenus grands ils portent vn grād respect à celuy qui les a circoncis, & l'appellent leur Maistre.

Festes. Tout du long de l'annee ils celebrēt plusieurs festes. Premierement chaque sepmaine on solennise le Vendredy, & appellent cette feste *Oucourou*, où tout le peuple se trouue, c'est à dire, les hommes & garçons, car les femmes n'y vont point, ny les enfans, sinon qu'ils ayent atteint l'âge de quinze ans, ou au moins qu'ils soient capables de leur loy, & qu'ils ayent desia couru tout l'Alcoran, qu'ils appellent *Couroan*. Le Ieudy au soir, qui est la veille de la feste, ils prient pour les morts : & pour ce ils preparent à manger & à boire & l'enuoyent à leurs Prestres ou Moudins des Mesquites, aupres du lieu où sont enterrez les defuncts pour prier Dieu

pour eux : sinõ ils les font venir prier en leurs maisons, & les y traictẽt : tellement que d'ordinaire les Moudins ne peuuent fournir à manger, & different de faire des prieres pour quelques vns, de peur qu'il ne leur falluſt manger lors qu'ils ne sçauroient.

Cette feſte du Vendredy eſt celebree auec grande ceremonie, & d'vn bel ordre, comme ie l'ay veu faire en l'iſle de Male. Le matin celuy qui a la charge de faire les cris publics de la part du Roy, s'en va faire le tour de l'iſle, portant en ſa main vne maniere de cloche de fonte, nommee *Colly*, qui reſſemble du tout au couuercle d'vn alembic, auec vn maillet de bois, dont il bat ſa cloche : & à chaſcun carrefour il ſ'arreſte & admoneſte le peuple qu'il eſt leur feſte *Oucourou*. Il eſt aſſiſté de trois perſonnes tenans des trompettes qui ſont toutes droictes, & qu'ils appellent en leur langue *Tarapilly*, leſquels ſonnent

quant & quant luy. Le peuple estant aduerty de la feste cesse son trauail, qu'on ne peut reprendre de tout le iour, & se met à se baigner & lauer, disant certaines prieres, qui sont differentes, comme i'ay dit, selon l'occasion ou la feste pour laquelle ils se baignent. Chascun s'habille de ses beaux habits & se met le mieux en ordre qu'il peut selon ses moyens & sa qualité, & tous depuis l'âge de quinze ans sõt obligez de s'y trouuer. Cependant au Palais du Roy, sur le portail les ioüeurs d'instrumens, qui sont diuerses sortes de tambours & de fleustes, (car ils n'ont point d'instrumens à cordes) ioüent & sonnent continuellement depuis le matin iusques à midy. Les trompettes y sont aussi, & tous ont certaines notes, & s'accordent fort bien. Il y a aussi les quatre Moudins du Roy, qui sont gens de qualité & de bonne maison, dautant que ceste charge est hono-

rable & de valeur, & ne peut on estre Catibe en l'isle du Roy sans auoir esté premierement de ces quatre. Ce n'est pas comme les Moudins des Mesquites, qui seruent à tout le mõde à toutes occasions, mais ceux cy ne seruent qu'à ce iour de feste, & aux autres solennitez. Donc ces quatre Moudins tous enséble sur vn bastimẽt de pierre, fort haut esleué qui est tout ioignant la Mesquite, mettans la main à leurs oreilles crient par trois fois de toute leur puissance, d'vne voix effroyable, ces parolles en langue Arabesque, *Alas alas aquebar*, c'est à dire, *grand Dieu* : & puis adiousteut quelque chose de Mahommet. Puis vont au Palais du Roy en faire autant: & lors le Roy, s'il a volonté de s'y trouuer, comme il n'y manque gueres, il enuoye vn tapis de soye pour estendre au lieu où il se met: si non c'est vne marque certaine qu'il ne s'y trouuera pas. Delà les

Moudins vōt au logis du Catibe, faire le ſemblable. Dōt eſtant aduerty, il ſ'habille d'vn long veſtemēt de toille blanche, & met par deſſus comme vn ſaye, ou robe de ſoye faicte à la mode d'Arabie; les Moudins l'attendent & luy attend le Roy, ou ſ'il n'y va point, il ſort à l'heure accouſtumee, à ſçauoir ſur le midy. Il a dauantage la teſte voilee d'vn voile blanc qui le couure entierement, en ſorte qu'il ne void pas, & faut qu'vn des Moudins le meine par la main & le conduiſe à la Meſquite, où il arriue le dernier, quand tout le monde eſt aſſemblé, & que le Roy y eſt & a fait ſes prieres, dautant qu'auſſi toſt apres eſtre entré, il faut qu'il commence promptement. Ainſi le Catibe (qui eſt comme vn Curé) ſe place au bout du Temple, & monte ſur vn lieu eſleué de bois, qui eſt fait expres, haut de ſix ou ſept marches. Là tenant vne eſpee nuë en main, qu'il

manie ça & là, il recite ſes prieres accouſtumees, dont il change tous les Vendredis iuſques à la fin de l'annee, qu'on recommence de rechef. Il dit tout par cœur, & ce pendant l'vn des Moudins tient le liure, & s'il aduenoit que le Catibe manquaſt non pas d'vn mot, mais d'vne ſyllabe ou d'vne lettre ſeulement, le Moudin le repredroit tout hault & ſans feinte: d'autant qu'ils diſent que ſi on failloit d'vn point, la feſte ſeroit nulle, & ne vaudroit rien. Ie les ay veuz en grand ſcrupule, & en diſpute les vns auec les autres pour ceſte occaſion. En l'iſle de Male il y a deux Catibes pour ſe ſoulager l'vn l'autre, & celebrer la feſte chacun à ſon tour, ſepmaine apres ſepmaine, les autres iſles n'en ont qu'vn; Ce ſeruice dure enuiron deux heures. Quelquefois le grand Pandiare qui eſt le ſuperieur en la religion par toutes les iſles, dit vn ſermon ou remonſtrance, ſelon l'occa-

sion, & adiouſte quelque priere pour la ſanté de quelqu'vn, ou pour la ruine & deſtruction de leurs ennemis, ſelon que le cas y eſchet, & que le ſuject ſe preſente. Apres auoir paracheué, tout le peuple ſe ſaluë en ſe prenant les mains les vns des autres, & diſans *Salan à leſcon*, qui eſt le ſalut ordinaire de tous les Mahommetãs.

Feſtes de la Lune. Les iours de la nouuelle Lune, tous les mois de l'annee on fait pareille feſte, & ſe reſiouyſſent quand ils ont veu la Lune. A l'entree des Meſquites, & à toutes les portes de leurs logis, tãt dehors que dedans, ils mettent aux deux coſtez des coquilles de Cocos coupees par la moitié, comme des eſcuelles de bois, & les empliſſent de ſable blanc, & deſſus de la braize, ne ceſſans preſque toute la nuict d'y mettre bruſler des gommes aromatiques & des bois odoriferãts & parfums: comme pareillement au dedans de leur maiſon, aux coings

des licts & ailleurs ; mais sur tout, ils solennisent quatre nouuelles Lunes en l'an plus que les autres.

Ieusne du Ramedan.

Au mois de Decembre ou enuiron à la nouuelle Lune, ils obseruẽt vn ieusne appellé en Arabe *Ramedan*, & en leur langue *Rodet*. I'ay dit enuiron le mois de Decẽbre, car ie ne le puis pas designer certainement, dautant que leurs mois & leurs annees sont Lunaires, & ne sont pas arrestees comme les nostres. Ce jeusne solennel commence à la nouuelle Lune, & finit à la nouuelle Lune du mois suiuant ; Mais il ne commence pas iustement au point de la nouuelle Lune, ains lors qu'ils l'apperçoiuẽt: de sorte qu'il y a des Atollons & des isles où ils cõmençent plustost d'vn iour, ou plus tard, selon qu'ils ont peu descouurir le croissant. Mesmes les mois vont ainsi, on ne compte vn nouueau mois que depuis que la Lune a esté veuë, ce qui est assez incer-

tain, quand le temps eſt obſcur & nebuleux : & diuers quelquesfois ſelon les lieux. Pour veoir donc la Lune tout le monde ſe range au lieu le plus haut & le plus eminent de leur iſle, & ſont fort ambitieux à qui l'aperçeura le premier & la monſtrera à d'autres. Auſſi toſt ils ſe mettent en priere, & ſe prénent les mains les vns aux autres, & ſe ſaluent de leur ſalut ordinaire, & continuent leur deuotion tout le iour ſuiuãt. Cela ſe fait à tous les commencemens du mois : mais au mois du Ramedan, la ceremonie eſt bien plus grande. Ceſte nuict là, les hommes & les femmes chacun à part ſe vont viſiter, & ſe feſtoient & rejouyſſent enſemble en feſtins, dances & gaillardiſes, tellement qu'il eſt preſque iour quãd ils ſe retirent. Auparauant que le iour ſoit venu ils ſe baignent tous, & font des ceremonies particulieres a ceſte nuict là ſeulemẽt, & diſent par la qu'ils ſont net-

toyez de tous les pechez qu'ils ont fait par le passé, & sont disposez à celebrer le ieusne qui suit. Ils se nettoyent & lauent fort les dẽts, & quittent leur bettel, encore que ce soit chose à quoy ils sont tant accoustumez, que malaisément ils s'en peuuẽt passer : puis se vont coucher. Et de là en auant ils ieusnent tant que la iournee est lõgue iusques à la nuict, auec tant de superstition, que non seulement ils ne goustẽt de chose du mõde, mais aussi ils n'oseroiẽt lauer leur bouche, ny mettre leurs doigts dedans, non pas mesme aualler leur saliue. Ce qui les contraint souuent de cracher, & les incommode grandement, principalement quand ils sont au temple, où il n'est pas licite de cracher, & faut à tout propos qu'ils sortent dehors. Les hommes peuuent se baigner pourueu qu'ils ne plõgent la teste dedãs l'eau, de peur qu'il n'en entrast quelque goutte dans le corps:

mais les femmes ne le peuuent, disans qu'elles prendroient de l'eau par enbas: voila quelle est leur superstitiõ. Aussi tost que le Soleil est couché, les hommes se lauent à l'accoustumee, & font leurs prieres au temple, & les femmes en leur maison, & puis ils se mettent à faire bonne chere auec leurs amis, & se traittent les vns les autres, chacun à son tour. Il n'y a celuy qui n'en vse ainsi, & qui ne vueille festoyer ses amis. C'est pourquoy long temps auparauant ils font les prouisions necessaires pour cest effect, & font amas de toutes sortes de viandes & cõmoditez. Les plus pauures mesme en font autant, & taschent d'espargner ce qu'ils peuuent pour faire bonne chere pendãt le Ramedan, auec ses parens, ses amis, ses voisins, & ceux qui sont de son mestier, & despençent plus en vn mois qu'aux six precedens. Le Roy traicte à diuers iours grand nombre

de personnes, vn iour les Seigneurs de qualité, vn autre les soldats, vn autre le Pandiare, Catibe, Moudins & autres personnes de religion, & ainsi diuersement à tout le peuple de l'isle, n'appellant iamais qu'vne fois vne mesme sorte de personnes ; ce qu'il fait fort magnifiquement & somptueusement à la mode du pays auec vn fort bel ordre & disposition. De mesme les Seigneurs font le semblable à l'endroit de leurs amis & égaux; car c'est vne chose qu'ils obseruent religieusement de ne manger point auec personnes de rang & de qualité differẽte. Les Capitaines traictent les soldats, & ainsi chacun en particulier, depuis les plus petits iusques aux plus grands. On appelle ce souper *Rodet pillauay*, comme qui diroit, rupture du ieusne. Il n'y a que les hommes & les garçons qui se festoyent ainsi; les femmes n'y vont point. Bien est vray que la nuict elles s'enuoyent

des presens & des viãdes les vnes aux autres : & dauãtage se baignẽt toutes le soir, auquel tẽps il n'est pas permis aux hõmes de se baigner. Ils disent q̃ pendant tout le temps du Ramedan, les hommes s'abstiennent de toucher à leurs femmes, pour le iour pendant qu'ils ieusnent, mais non pas la nuict: toutesfois quand cela est, ils sont tenus de s'aller baigner tous deux ensemble, & dire certaines prieres la nuict mesme, auparauant que le iour vienne. Tous les iours de ce mois là, iusques à la nouuelle Lune suiuant, ils ieusnent en mesme sorte que ie viens de descrire : pendant lequel temps, ils s'abstiennent & s'empeschent le plus qu'ils peuuent de pecher, plus qu'en tout autre temps, & sont fort desireux de faire de bonnes œuures. S'il aduient qu'ils rompent leur ieusne vn iour ou plusieurs, par quelque petite occasion que ce soit, ils adiousten à la fin autant de iours

qu'ils ont manqué, ce qui aduient assez souuent, par ce qu'ils y sont fort superstitieux, comme i'ay dit, en sorte qu'ils tiénent que le ieusne ne vaut rien quād on saigne par quelque endroict. Au demeurant ils ne veulent tous rien faire ny trauailler pendant le mois du ieusne, quelque pauureté qu'ils ayent, & se resoluent de n'aller point hors leur isle, ny y enuoyer; Toutesfois il ne leur est pas defendu de trauailler, mais ils ne le veulēt pas. Le Pandiare fait tous les iours au Palais du Roy vne predication à trois heures apres midy, qui dure deux heures, où tous les habitans de l'isle de Male sont soigneux d'assister. Ils employent le reste du temps à l'exercice des armes, & à diuers ieux & exercices, comme à la balle & pelotte, dont ils ont de trois sortes, & la poussent auec les pieds: & s'assemblēt par bandes & cōpagnies pour ce faire. Semblablement les femmes & les

filles se visitent en leurs maisons, & ioüent de petits ieux conuenables à leur sexe, & à leur façon de viure, dõt elles ont plusieurs manieres & inuentiõs. Dõc le ieusne du Ramedan dure vn mois, depuis vne nouuelle Lune iusques à l'autre. Les femmes & les filles sont tenues de ieusner huict iours plus que les hommes, apres le mois passé, & disent que c'est à raison de leurs fleurs.

Deux iours auant que le Ramedan finisse, tous les habitans des Maldiues, tant petits que grands, sont tenus d'apporter ou d'enuoyer leurs noms, pour estre escrits & enregistrez, sçauoir ceux de l'isle de Male au Pandiare, & ceux des autres isles au *Naybe* de leur Atollon. Et ce faisant, il faut bailler & offrir pour chaque personne vn demy larin, qui peut valoir quatre sols de nostre mõnoye, ou autant vallant en marchandise; Ce qu'ils executent fort volontairement

tairement & fidellement, d'autant qu'ils croyent que ſans cela leur ieuſne ſeroit de nul effect. Ils l'appellent *Pitourou*, diſãs que c'eſt le tribut qu'ils payent à Dieu, & à Mahommet; en telle ſorte que ceux qui n'ont dequoy payer ceſte eſpece d'offrande, en demandent aux plus riches, qui leur dõnent volontiers pour cela. Les autres qui n'ont pas preſentement moyen de bailler le demy larin ou la valeur, ne laiſſent pas de ſe faire inſcrire, & declarent qu'ils ne le peuuent fournir ſinon apres la feſte, & en font leur debte. Les peres & meres payent non ſeulement pour eux, mais auſſi pour tous leurs enfans, quand ils ne viendroient que de naiſtre, iuſques à ce qu'ils ſoient mariez, & demeurẽt hors d'auec eux, & pour leurs vallets & eſclaues. Les deniers qui prouiennent de cela ſont puis apres partis & diuiſez en trois parts; L'vne eſt attribuee aux preſtres, comme aux Pandiare,

Naybes, Catibes, Moudins & autres semblables. La seconde est donnee à ceux qui se sont faits nouuellement de leur religion. Et la troisiesme, c'est pour les pauures.

Le temps du ieusne finy on celebre vne grande feste, & des plus solennelles qu'ils ayent, qui s'appelle *Ydu*, le iour n'en est pas certain non plus que le commancement du Ramedan, d'autant que c'est le iour de la nouuelle Lune subsequente, c'est à dire quand on l'a aperceuë, ce qui rẽd vn peu d'incertitude au iour, & le fait varier tous les ans. Tous se leuent de grand matin, & se lauent & baignent tout le corps, & ont des ceremonies & prieres particulieres pour cela; puis ils s'accoustrent de parfums & senteurs, & se reparent des plus beaux habits qu'ils peuuent, lesquels sont faits exprés, & ne seruent que ce iour là, & la feste d'apres, & les conseruent de là en auant auec grand soin

Feste d'Ydu.

& diligence, pour eſtre mis apres leur mort ſur leur cercueil, quand on les porte en terre. On ſe trouue au temple de bonne heure, à ſçauoir ſur les ſept ou huict heures, & non pas à midy, comme le Vendredy. Le ſeruice dure enuiron d'vne heure & demie, moins qu'à l'ordinaire : & puis quand le Roy ſort, il s'en retourne en ſon Palais mieux accompagné, & de perſonnes plus leſtes & magnifiques qu'vn autre iour, & ce pendant on tire les canons qui ſont apreſtez, on n'entend par tout reſonner que tambours, fleuſtes & coups d'arquebuze. Quād le Roy eſt entré en la deuxieſme court de ſon Palais, on luy amene vn bœuf & vn mouton qu'il fait tuer deuant luy & toute l'aſſiſtance, cōme vne maniere de ſacrifice, & puis à l'heure cōuenable, il fait feſtin le plus excellent qui ſe puiſſe faire en ce païs là, à toutes ſortes de perſonnes de ſon iſle, chacun ſelon ſon rang & ſa qua-

lité, en diuerſes chambres & ſtances à part, qui ſont tenduës de belles tapiſſeries. Les deux iours la feſte dure encores : les grands & les capitaines traittent leurs amis, ſoldats & ſeruiteurs; apres diſner ce ne ſõt que jeux, que dances & reſiouyſſances deuant le Palais du Roy ſeulement: & le troiſieſme iour de la feſte, deuant la maiſon des grands & des perſonnes de qualité releuee, auſquels on rend cet honneur. Les principaux ieux c'eſt auec les armes, la rondache & l'eſpee toute nuë, auec laquelle ils ſe battent dextrement, & eſcriment les vns contre les autres, ſans s'offençer, portans tous les coups ſur la rõdache: ou bien auec des picques au fer deſquelles pend vne ſonnette, dont ils ſe portẽt des coups en meſme ſorte ſur la rondache. Et tous font ceſte petite guerre de bonne grace, en dançant & ſautant à la cadẽce des tãbours, fleuſtes, & inſtrumens de muſique, qui joüẽt

inceſſammẽt. D'autre dance on n'en vſe point là, ny en autre temps, ny les hommes, ny les femmes, ſi ce ne ſont quelques gẽs perdus qui s'amuſent la nuict à bouffonner pour faire rire les autres. Il y en a qui ſe deſguiſent & s'habillent d'habits eſtrangers, & qui conſtruiſent des nauires & galeres grands & capables, qu'ils font marcher auec des rouës & reſſorts, & ſe mettent dedans auec leurs armes, s'approchans les vns des autres en cõbattant, ce qui donne bien du plaiſir. Le Roy dõne à tous ceux de ſa cour, tant grands que petits, du bettel & de l'arecqua, ce qu'on repute à grand honneur, & tous chefs & capitaines doiuent faire le ſemblable à leurs gens, ſoldats & inferieurs.

Quarante iours apres ceſte feſte, ils en font vne autre qu'ils appellent *Mas Ydu*, c'eſt à dire grand feſte, & dure trois iours, où ils obſeruent les meſmes choſes. C'eſt le iour ſolennel *Grand Ydu.*

auquel se trouuent à la Mecque les pelerins Mahommettans, qui vont au sepulchre de Mahommet. Là se font plus de ceremonies qu'en tout le reste de l'annee; de tous les quartiers du monde il y en aborde à ce iour là, & sont quelquesfois dix ou onze mois à attendre que la feste retourne quād ils ne peuuent arriuer à temps, & que la feste est passee.

Feste d'Auril. Enuiron le mois d'Auril ou de May à la plaine Lune, vn iour deuant & vn iour apres ils font vne certaine feste appellee *Poycacan*, c'est à dire la pleine Lune. C'est plustost vne resiouyssance que non pas vne feste. Le soir venu les voisins s'assemblent & apportent chacun sa portion de ris; ils font vn grand feu au carefour le plus proche d'eux, & là font cuire leur ris. Ce pēdant qu'ils sont tous autour du feu, les instrumēs de musique sonnent; quelquesfois il y a des boufons desguisez en oyseaux, bestes sauuages

ou autres sortes qui viennent dançer, & font des gestes & postures lasciues & deshonnestes, encore que ce soit en la presence des femmes & des filles, qui se trouuent là aussi bien que les hommes. Cela se fait generalemẽt par toutes les isles, mesme au Palais le Roy donne du ris aux soldats pour la faire. Ils disent que ce fut à ceste Lune là qu'il arriua du ris en ces isles la premiere fois, & qu'a cause de ce ils font de tout temps ceste solennité.

Au mois de Iuin ou enuiron (car comme i'ay dit, leurs mois ne s'accordent pas aux nostres) on fait vne feste des morts, auec beaucoup de sortes de superstitiõs. Ce iour le Roy auec toutes ses fẽmes (qui n'ont permission de sortir de leurs maisons que ce iour là) va visiter les sepulchres de ses predecesseurs, & quelques autres sepulchres de personnes qu'ils tiennent saincts en leur religion, où il fait des offrandes, & y brusle des

Feste de Iuin.

parfums. Chacun va auſſi au ſepulchre de ſes parens & amis, & on preſente autant de plats de viande qu'ils ont de perſonnes proches & amies, qui ſoient morts. Ces viures ſont ſerrez par les Moudins des Tẽples voiſins, qui font autant de prieres particulieres, comme il y a de plats.

Aumoſne. Le lendemain il ſe fait vne aumoſne generale au Palais du Roy, que le Roy fait de ſa main propre à tous les pauures, qui ſçachans cela y accourẽt de toutes les iſles les plus eſloignees. Il fait auparauant enquerir quelles perſonnes ce ſont, & ſi veritablement elles ont beſoin : car à ceux qui n'ont diſette & qui ſe preſentent, on leur donne ſeulement vne petite bague d'argent qui vaut demy larin, dont le Roy fait faire grand nombre auparauant le iour, pour donner aux gens de baſſe cõdition qui ameinent là tous leurs enfans, pour receuoir du Roy chacun ſa bague. Ce meſme

iour tous ceux qui tiennent maiſon font auſſi l'aumoſne, ſelon leurs moyens: eſtans tenus de donner aux pauures, la cinquantieſme partie de leur bien, pourueu qu'on ſoit riche de cent larins pour le moins, & ceux qui n'ont pas vallant cent larins, ne ſont tenus & obligez à faire l'aumoſne.

Feſte d'Aouſt.

Vers le mois d'Aouſt ou Septembre, deux iours durant, le Roy fait cuire vne grande quantité de ris fort liquide, où on met la moitié de miel & de laict de cocos, puis on le porte par toute l'iſle en des tinettes qui tiẽnẽt preſque vn muid chacune. Ceux qui le portent ont des eſcuelles & des cuilliers pour en donner à tous ceux qu'ils rencontrent: il n'y a perſonne qui n'en prẽne, ſoit pauure ou grand ſeigneur. Tout le peuple en fait de meſme en particulier, & faut que les plus pauures en cuiſent, & s'en enuoyent les vns aux autres. Ils me diſoient qu'on faiſoit ceſte feſte pour

vn miracle que fit Mahommet à pareil iour, estant à la guerre.

Feste de nuict. Il y a encore vne feste bien solennelle enuiron le mois d'Octobre, qui se fait la nuict, & s'appelle *Maulude*, & disent que c'est la nuict que Mahommet leur prophete mourut. Voicy quelle est la ceremonie. On la fait soigneusement par toutes les isles: mais ie l'ay veu faire en l'isle de Male en six endroits. Le Roy en fait la despense en vn endroit: aux quatre coins de l'isle elle se fait par le peuple qui s'assemble chacun en son quartier, & aussi ceux qui demeurẽt au milieu de l'isle, la font au milieu; estãt à remarquer que iustemẽt il y a pareil nõbre de persõnes en vn endroit qu'en l'autre. En chacun de ces six endroits on fait dresser & construire exprés vne maison de bois de soixante pas de long sur quarãte de large ou enuiron: la couuerture est de feüille de cocos: & faut que le bois dont elle est com-

posee n'aye iamais seruy à autre chose, & qu'il ne serue plus depuis, non pas mesme à l'autre feste de l'annee suiuante. On couure le bas auec du sable blanc & menu de l'espaisseur de demy pied. Ceste maison est par dedans tenduë de tapisserie de cotton ou de soye de toutes couleurs la plus belle & la plus riche qu'ils peuuent recouurer. Au dessus pour seruir de platfonds ils y estendent vne piece de toille de cotton fort blanche, & fort fine, & pour la soustenir ils tẽdent des cordons de cotton teints en noir, de costé & d'autre en quarré & en biais, si propremẽt que le blãc qui est au dessus paroist distingué en petits quarrez & lozanges, qui sont de pareille proportion l'vne que l'autre; cela est de bonne grace. Sur le sable dont la terre est couuerte, on estẽd de belles nates neuues, où chacun s'asseoit, & n'y a point d'autres sieges. De tous costez on attache des lampes de cui-

ure, iuſques au nombre de trente, & chacune eſt grande & a douze meſches, tellement qu'il fait là preſque auſſi clair qu'en plain iour. Au milieu il y a vne table de la hauteur du genou, où on arrange en des petits coffins & paniers, & en des vaſes laccrez & vernis, diuerſes ſortes de mangers, qui ſont faits de farine de ris auec du ſucre de cocos, comme des petits macarons de la groſſeur du poulce, ce qui eſt accõmodé & dreſſé fort proprement, tout eſt couuert de belles fleurs qui flairent bon, & tout autour il y a des pots pleins de liqueurs mixtionnees de diuerſes choſes, principalement d'ambre & de muſc : le tout couuert pardeſſus d'vne grande toille de cotton, ouuree & diuerſifiee de couleurs. Le peuple ſe pare & accouſtre le plus braue qu'il peut, & n'y a que les hommes & garçons qui y aillent, & non pas les femmes. Ils s'aſſemblent à huict heures

du soir, & s'asseoient bien en ordre selon leurs rangs. Toute la nuict le Pandiare, le Catibe & les Moudins ne cessent de chanter de toute leur puissance, alternatiuemẽt & par forme de chœur : & neantmoins ce chãt n'est pas sans reigle, car il y en a qui ne sçauent pas le chant, & faut qu'ils l'apprennent des maistres qui l'entẽdent: Aussi s'accordent-ils bien, & ce chant n'est pas desagreable ; on l'appelle *Zicourou*. Quand ce vient l'heure de minuict, tout le monde d'vn accord tant grands que petits se couchent tout du long, & donnent du front en terre, y demeurans quelque espace de temps. Puis tout soudain le Pãdiare ou le Catibe se leue debout, & tous apres luy, qui se mettent à sauter les vns sur les autres, comme s'ils estoient vrayement fols & forcenez, crians tant qu'ils peuuent *aly alas Mahomedin*. Ie leur ay demãdé pourquoy ils faisoient cela, & me deman-

dans quoy, ie leurs disois ces sauts & dãces forcenees, ils me disoient qu'ils ne pensoient point auoir dancé ny rien fait, bien se souuenoient-ils que vn espace de temps ils auoient esté rauis en extase, & faits participãs du Ciel & des ioyes de leur paradis. Quelquesfois le Pandiare demeure plus d'vne heure, comme mort, ils disent qu'il est rauy au Ciel, & que c'est signe d'estre homme de bien. Le Roy n'assiste gueres à ceste feste là tout du lõg, mais il yviẽt voir ce qu'on fait pẽdant vne heure ou deux, & puis s'en retourne. Ie l'ay veuë plusieurs fois auec luy en ceste sorte. On esslit cinquante personnes pour seruir les autres, qui est vn grand honneur, & n'y a personne qui ne fust bien-aise de faire ceste charge, car on n'y appelle que les plus apparens & enfans de bõne maison qui s'en sentent bien honorez. Ils baillent de temps en tẽps pendant la nuict, à toutes sortes de

personnes qui sont assis en leur rang, vn plat de bettel & d'arecqua qui est taillé & accoustré d'autre façon que celuy qu'on masche d'ordinaire, i'entends le commun peuple, car celuy dont le Roy & les grands Seigneurs vsent, est tousiours appresté en mesme sorte : & en donnent iusques à douze plats à chacune personne, autant au plus petit qu'au plus grand; Pareillement ils portent à tous ceux qui veulent boire des breuuages à leur mode, dans de grandes coupes de cuiure fort beau & bien ouuré, ayans leur couuercle au dessus; Le monde est disposé par rangs, & y a des places vuides & des chemins pour passer des vns aux autres. Sur la fin de la nuict on cesse de chanter, & les Catibes disent des prieres : puis ils s'en vont au milieu de la maison où est dressee cette table que i'ay dit, la descouurent & meslent tout ensemble, & en distribuent à chacun vn

morceau, dont ils font grand eſtat, & l'emportent en leur maiſon, pour teſmoigner qu'ils ont eſté de la feſte. Séblablement ils prennét les liqueurs aromatiques, qui ſont en des vaſes au meſme endroit, & en jettent & touchét auec leurs mains ſur le corps de tous ceux qui ſont preſens, qui reçoiuét cela comme vne benediction de grand' efficace. Apres tout cela il faut manger, car toutes leurs ſolennitez ne ſe celebrét point autremét. Pour ceſt effect, ceux qui ſeruent apportent des baſſins & de l'eau pour ſe lauer les mains & la bouche, d'autant qu'ils n'ont fait que maſcher du bettel toute la nuict, & puis on apporte à manger dans de grands plats fort peſants, qui en contiennent pluſieurs autres petits, où il y a diuerſes viandes. Ils ſont trois à les porter, & s'aſſemble huict ou neuf à chaſque plat, & quand ils ont acheué de manger, ils s'en vont coucher en leur maiſon.

CHAP. XII.

Suitte de leurs ceremonies aux nopces & mariages, & aux obſeques & funerailles.

CHAP. XII.

EN leurs mariages ils vſent auſſi de beaucoup de formalitez & ceremonies; c'eſt le Pandiare ou les Naybes auſquels ſeulement ils ſaddreſſent pour ceſt effect : leſquels enuoyent leurs *Deuanits* ou ſergens, pour ſenquerir & ſinformer de ce que ie diray cy apres. Et ſi toutes choſes conuiẽnent, la fille ou la femme enuoye vn de ſes parens paternels, auquel elle donne pouuoir de la repreſenter. Luy donc auec le mary futur, ſe preſẽtent deuãt le Pandiare ou Naybe, lequel certifié de tout ce qu'il deſire, prenant la main du marié qui eſt preſent, il luy demande s'il veut bien prẽdre la femme aux conditiõs qui ont eſté auparauant propoſees, & au parent de la *Mariages.*

femme qui la repreſente, il demande le meſme: & s'ils reſpondent que ouy, il fait ſes ceremonies accouſtumees, & prend atteſtation des teſmoins qui ſont preſens de la promeſſe de ce mariage, & de tout ce qui s'eſt paſſé. Apres ils vont trouuer la femme qui attend en ſa maiſon, où ils banquettent auec leurs amis, ſelon leurs moyens: les inſtrumens de muſique ſonnans tout le long du iour. Pluſieurs perſonnes les viénent voir & ſaluër, auſquels on donne du bettel, c'eſt l'honneur du pays, comme icy de preſenter la collation. On enuoye auſſi au Pandiare ou Naybe deux larins, vn plat de viande, & vne boiſte de bettel. Pareillement ceux qui ſe marient ont accouſtumé de donner des preſens au Roy & aux Reynes: à ſçauoir le mary au Roy, & la femme à la Reyne, comme auſſi à leurs proches parens & amis. Et au contraire quand le Roy ſe marie, il

reçoit des preſens de tout le monde de ſon Royaume, tant des grands ſeigneurs que du commun peuple, hommes ou femmes, qui tous s'en vont d'vn bel ordre, chacun auec ceux de ſa qualité, de ſon ordre ou de ſon quartier, ou de ſon ſexe, luy offrir des toilles, des robbes, turbans, viandes, fruicts, fleurs & autres choſes à proportion des moyens de ceux qui dõnent. Ceux de l'iſle de Male y vont eux-meſmes; & ceux des autres Atollõs y enuoyẽt en general leurs deputez, & auſſi ceux des principales iſles; & les grands ſeigneurs en particulier, attendans qu'ils viennent puis apres à commodité eux-meſmes le ſaluër. Neãtmoins le Roi ne ſort point de ce iour là, & ne ſe monſtre point, mais à toute heure ſes gẽs luy võt dire ceux qui arriuẽt en ſa ſalle, de quelle qualité ils ſont, comment accouſtrez, & les preſens qu'ils apportent, qui luy ſont en fin preſentez. Cela monte à

beaucoup, & tout appartient à la Reyne nouuellement mariee.

Pluralité de femmes. Les hõmes peuuent auoir en meſme temps trois femmes, & non plus, en cas qu'ils les puiſſent nourrir & entretenir. Si elles demeurent toutes trois en vne meſme iſle, le mary eſt obligé par leur loy, de coucher autãt de nuicts auec l'vne qu'auec l'autre, mais ils ne ſ'y aſſujettiſſent pas. Ceſte loy eſt mal ordõnee pour ces pays là, car trois hommes ne ſuffiroient pas à vne femme, tant elles ſont impudiques.

Douaire. Les femmes n'ont rien en mariage & ne portent rien; c'eſt aux maris qui les prennent de les accommoder de tout ce qui leur eſt neceſſaire, & de faire les fraiz de nopces ſelon leur qualité. Auſſi ils leur conſtituent vn doüaire qu'ils appellẽt *Rans*, non pas ſelõ les biẽs & la qualité du mari, mais ſelon la qualité de la femme, & ſelon que ſes meres & ayeulle en ont eu: car

elle ne peut auoir moins. C'eſt pourquoy bien ſouuent le Pandiare en renuoye ſans les marier, quād il void que les biens du mary ne pourroient pas ſuffire à vn tel doüaire: encores que les vns & les autres demandaſſent qu'on les mariaſt enſemble, ſans prēdre garde au doüaire.

Les empeſchemens du mariage, dont le Pandiare ou Naybe s'informe auparauant que de marier quelqu'vn, ſont, d'eſtre freres ou couſins germains, ou d'auoir beu du laict d'vne meſme nourrice, de s'eſtre autresfois appellez, en teſmoignage d'amitié, du nom de fils ou fille, pere ou mere, frere ou ſœur: parce qu'en tous ces cas on ne peut contracter mariage enſemble.

Les garçons ſe marient quand ils veulent, mais les filles ne le peuuent qu'elles n'ayēt atteint l'âge de quinze ans; i'entends quand elles ſont orphelines & deſtituees de leur pere, *Aage.*

quand bien elles auroient leur mere, laquelle n'y a aucun pouuoir, ny tous les parens maternels ; A deffaut de pere, il faut que leur frere les marie, ou quand ils n'en ont point, le plus prochain parent du coſté de ſon pere. Mais les peres marient leurs filles le pluſtoſt qu'ils peuuent dés l'âge de dix ans, & diſent que c'eſt vn grand peché que de laiſſer leur fille endurer neceſſité d'homme. C'eſt pourquoy ils les baillent, dés qu'elles ont atteint l'âge de dix ou vnze ans, au premier qui les demande, ſans en faire aucune difficulté, ſoit vieil, ſoit ieune, hõme ou garçon, pourueu qu'il y ayt peu de diſproportion en la qualité de l'vn & de l'autre, & ne conſiderẽt que cela.

Diuorce. L'homme peut quitter ſa femme quand il veut, pourueu qu'elle ſ'y accorde : autrement ſi elle ne le conſentoit pas, l'homme la pourroit bien quitter, mais il ſeroit contrainct de

luy payer ſon doüaire. Ce qui n'arriue, dautant que quelque regret que la femme en peuſt auoir, neantmoins elle ne demande pas ſon doüaire, par ce que ce luy ſeroit honte entre les autres femmes, qui luy reprocheroiét qu'elle eſt laſche & puſillanime, & qu'elle n'a point de merite, comme craignant de ne pouuoir retrouuer d'autres maris: cõme de fait on ne la recercheroit pas. Tellemẽt que cette opinion vulgaire empeſche qu'on ne puiſſe iouyr de ce que la loy ordonne. Auſſi la femme peut ſe ſeparer, pourueu que le mary le conſente: autremẽt non. Ce diuorce eſt fort frequent entr'eux, & faut qu'il ſoit fait en preſence de teſmoins. Cela leur apporte beaucoup de differens, parce que biẽ ſouuẽt par cholere ils fõt diuorce enſemble d'vn commun conſentement, & puis auſſi toſt l'vne des parties voudroit bien que le diuorce ne fuſt point, l'autre ne ſ'y accorde

pas : & ainſi ils en viennent deuant le Iuge, où il faut amener teſmoins pour la preuue des diuorces & des mariages.

Apres le diuorce fait, il eſt permis aux parties de ſe marier où bon leur ſemble. Meſme ils ſe peuuent remarier enſemble, cõme de nouueau, iuſques à trois fois ſeulement & non plus : ſinon que la femme apres les trois fois euſt eſté mariee à vn autre, & qu'il l'euſt quittee. Comme ils ſont legers en leurs volontez pour les mariages, cela leur arriue ſouuent qu'apres trois mariages & trois diuorces de deux meſmes perſonnes, ils ont encore enuie de ſe remettre enſemble, & la loy ne leur permet pas ; mais voicy le moyen dont ils s'aduiſent. C'eſt qu'il ſe trouue des perſonnes viles & abjectes, leſquels pour de l'argent qu'on leur donne, contractent mariage auec la femme, & couchent vne nuict auec elle, ſans luy toucher

neantmoins (elle ne le permettroit pas, & cela eſt ainſi conuenu :) & le lendemain il iure qu'il a eu ſa compagnie, & puis deux ou trois iours apres il la quitte en preſence de teſmoins. Par ce moyen les parolles de la loy ſont executees, & trois mois apres les anciẽs conjoints ſe marient de rechef enſemble. Les plus grandes dames ſont contraintes en tel cas de paſſer par là. On appelle ces mediateurs *Medu piry*, comme qui diroit mary d'entredeux, ils ſont fort meſpriſez meſme du cõmun peuple, cõme gens infames, ſans hõneur & ſans cõſcience. C'eſt vne grãde iniure que d'eſtre appellé *Medu piry* : Meſme ſ'il aduenoit par cas d'aduenture qu'vn homme eſpouſaſt vne femme, qu'vn autre euſt quittee deſia par trois fois, & que puis apres luy venant à la quitter, l'ancien mary l'eſpouſaſt de rechef, il s'en offenceroit grandement, comme ſi on l'auoit fait ſeruir de

Medu piry, & n'auroit point d'honneur s'il ne s'en vengeoit. Au reſte on ne peut ſe ſeruir que deux fois de ce *Medu piry*, & apres ils ne peuuent plus ſe marier enſemble; eſtant à remarquer que les fraiz de nopces, & les preſens qui ſe donnent, ne ſe font pas quād ce ſont les meſmes perſonnes qui ſe r'allient. Ainſi par le moyē de ces diuorces frequēs, ils ſe marient pluſieurs fois, & chāngent ſi ſouuent que c'eſt vn prodige; il y en a tel qui en ſa vie aura eu quatre vingts fēmes & plus: entre autres le Pandiare qui mourut vn peu apres q̄ ie demeuray en ces iſles, en auoit eu iuſques à cent. Et en meſme ſorte les fēmes ont grād nombre de maris. Mais tant s'en faut que cela leur ſoit imputé à quelque eſpece de blaſme, elles ſe glorifient tant plus elles ont changé de maris; & ſi quelqu'vn les recherche, elles en racontent le nombre, comme choſe fort recommandable: auſſi n'en ſont

elles pas moins prisees par ceux qui les recherchent, sinon plus estimees: & mesme ils ne font pas plus d'estat d'vne fille encore vierge, que si elle ne l'estoit point; quand ce seroit le Roy, & les plus grands seigneurs. Il se trouue neantmoins, nonobstant ce changement si ordinaire, des hommes & des femmes qui demeurent longuement ensemble, pour ce qu'ils s'aiment & s'affectionnent plus que les autres.

Or apres la dissolution du mariage par diuorce ou par mort, les femmes ne peuuent pas se remarier aussi tost. Mais quand le mary est mort, il y a quatre mois dix iours ordonnez à la femme pour pleurer son mary. Encore pour se marier il ne suffit pas que la femme dise à la volee que son mary est mort: car il faut qu'elle prouue son decez par trois tesmoins, qui rapportent le temps, la forme & la cause de sa mort. Toutesfois si le

mary estoit absent du Royaume, & q̃ la fẽme n'eust aucune chose à luy, elle se peut remarier vn an apres. En diuorce il y a aussi vn temps prefiny: car il est necessaire que la femme verifie que depuis sa separation auec son mary, elle a eu trois fois ses fleurs, & faut qu'elle attende ce temps la, à se remarier : ce qu'ils font pour empescher l'incertitude de l'estat des enfans, si elle estoit grosse. C'est dequoy le Pandiare ou Catibe s'informe particulierement, & fait visiter la femme qui se veut marier par trois autres femmes de son quartier, qui sont en bonne reputation ; & dauantage il la fait iurer si elle a eu trois fois ses fleurs.

Obseques & funerailles.

Quant à la sepulture, c'est chose qu'ils ont en grande recommandation, & enquoy ils sont le plus superstitieux. Premierement le corps de l'homme mort est laué par six hommes, & si c'est vne femme par six

femmes, qui employent plus d'vn muid d'eau à le lauer. Et eſtant laué ils le couurent & garniſſent de cotton, & l'enſeueliſſent dans deux toilles de cotton blanc, l'vne ſur l'autre, luy mettans la main droitte ſur l'oreille, & la gauche tout du long de la cuiſſe, & le poſent en vn cercueil faict de l'arbre de Candou, couché ſur le coſté droict, iuſques à ce que le corps ſoit porté en terre. Les femmes parentes & voiſines ſaſſemblent & viennent pleurer ſur le corps, racontans à tous les loüanges du deffunct, ou deffuncte. Ces ſix hommes & ſix femmes ſont officiers publics, & achetent cela du Roy à deniers comptans, & outre à leur aduenuë en l'office donnent vne ſomme à leurs compagnons d'office qui eſt departie entr'eux. Leur gain eſt commun, & ſe depart egallement entre les ſix hommes & les ſix femmes, ſoit que ce ſoit vn homme ou vne femme,

& qu'il n'y ayt que les vns ou les autres qui ayent le plus trauaillé. Au depart de ce corps, ces femmes se mettent à crier & hurler le plus effroyablement qu'ils peuuent, & continuẽt de pleurer tout du lõg des obseques. Le deffunct est porté en terre, par six de ses plus proches ou de ses meilleurs amis, au lieu où est sa sepulture qu'il a choisie & accommodee de son viuant. Car ces peuples sont tous tellement curieux de leur sepulture, que dés qu'ils sont mariez & qu'ils ont quelque moyen, ils preparent curieusement tout ce qui concerne leur enterrement, la place, le cercueil, pierres pour le tombeau, toilles pour ensseuelir, & choses semblables: mesmes ils mettent à part, & assemblent petit à petit, l'argẽt qui est necessaire pour cela, & mourroient plustost de faim que d'y toucher. Ils font aussi faire chacun deux habits les plus riches qu'ils peuuẽt, selon leur qualité, qu'ils

portent à leur feſte *d'Tdu*, & puis les conſeruent en leurs coffres, comme i'ay dit, pour ſeruir le iour de leur enterrement, à ſçauoir à mettre ſur leur cercueil. Ces habits ſont puis apres partagez entre les Preſtres du temple. Donc les parens & amis accompagnent le corps, & grand nombre de perſonnes qui ſe trouuent ſans qu'on les prie, ni qu'on les aduertiſſe, qui marchent tout autour du corps confuſément & ſans ordre. Depuis la maiſon iuſques au lieu du ſepulchre, on va ſemant & eſpandant par la place des bolys qui ſont petites coquilles dont ie parleray en ſon lieu; afin que les pauures les ramaſſent & en facent leur profit. On fait auſſi porter quantité de ris & de mil, qu'on diſtribuë ſur le lieu à tous les pauures & aux Preſtres & Moudins : excepté aux Pandiare, Naybes, ou Catibes, auſquels on donne vn petit paquet de linge noüé où eſt de l'or ou de l'ar-

gẽt, ſelon les moyẽs du defunct & de ſes heritiers. Deuant le corps marche vn homme qui porte vne bouteille plaine d'eau faite de fleurs aromatiques, & la va jettant & aſpergeant ſur tous ceux qui ſe rencõtrent au lõg du chemin; pour raiſon dequoy on luy dõne vne piece de ſoye ou de cotton toute neuue, conformemẽt aux biẽs du defunct: comme auſſi les ſix qui le portẽt en terre ont chacun la ſienne. La ſepulture des plus grands & des plus riches eſt ordinairement dans les cimetieres qui ſont autour des Meſquites; où on achete les places aſſez cherement, ſinon qu'on euſt fait baſtir la Meſquite, d'autãt qu'en ce cas ils ont accouſtumé de retenir place pour eux & pour leur famille, tout joignant la Meſquite: auſſi c'eſt la place la plus honorable. Ceſt argẽt eſt diſtribué auec les autres profits ſemblables entre les Preſtres de la Meſquite: car outre les Moudins chaque

chaque Mesquite a vn certain nombre de Prestres qu'ils nõment *Quiauany*, qui sont entretenus des reuenus que leur ont laissé ceux qui ont basty le Temple, pour le seruice & entretenement du Temple & cimetiere; Il n'y a que ceux de ce Temple qui puissent seruir aux funerailles de celuy qu'on enterre là, & non point ceux des autres. Toutesfois cõme il y en a plusieurs qui désirent grand nombre de Prestres à leur sepulture, ceux du Temple appellent les voisins en tel nombre qu'on veut. Ces Prestres chantent continuellement pendant trois heures que se fait la ceremonie. Sur l'endroit de la fosse on tend vne grande couuerture de soye ou de cotton, iusques à ce que la fosse soit faite, & que l'enterremẽt soit paracheué, & puis elle demeure au Moudin. Dessus & à costé de la fosse ils y mettent quantité de sable blanc & menu. Mettans le corps de-

dans, ils luy tournent la face vers le costé du sepulchre de Mahommet, & puis le couurent de sable blanc, & l'aspergent d'vne bouteille d'eau en signe de rafraischissement, & par dessus on couure la fosse d'vne grande toille de cotton. Apres cela les parens ayans porté quantité de viandes & de viures, en donnent à manger à tous les Moudins & assistans.

Quand c'est vn grand Seigneur, on ne fait pas plus de ceremonie, sinon qu'on chante plus long temps, ce qui se continuë vn an durãt, & on y enuoye tous les iours des plats de viande auec du bettel, ce qui est pris par le Moudin. Si c'est vn Roy ou Reyne, cela dure tous les iours de la vie de son heritier. Pour le regard de tous les autres, on ne cesse par trois Vendredis apres l'enterrement, de faire prieres pour le deffunct iour & nuict au lieu où il est enterré, & le plus souuent les Prestres qui chan-

tent, mangent & prennent leurs repas sur la fosse mesme. En fin on fait vn festin general auquel on inuite tous les parens & amis, auec les Prestres & Moudins, disans que lors ils enuoyent l'ame du deffunct en Paradis. Cela se fait en la court de la maison du deffunct, en vne loge de bois, faite expres; bref ils font tant de frais que bien souuent leur bien y est consommé. Le mesme iour on pose des pierres aux deux bouts de la fosse, qui sont de la largeur mesme, & plantees droit, hautes ou basses selõ la qualité des personnes; La dessus on graue le nom du deffunct, auec ses loüanges. Tous les ans le iour de la feste des morts, on met du sable blanc nouueau sur la fosse, & on y brusle force parfum & encens. Ceux qui ont des moyẽs laisśét des reuenus à certaines personnes, pour prẽdre la peine d'entrẽtenir leur fosse couuerte de sable blanc, & de la nettoyer tous les ma-

tins, la faisans enuironner tout autour de petits piliers & balustres de bois, afin qu'on ne marche dessus. Car ils ont horreur de marcher sur le lieu où quelqu'vn auroit esté enterré, & s'en donnẽt biẽ de garde, estimans que les deffuncts s'en sentent offencez; & que c'est vn grand peché. Il y a des sepulchres qu'ils estimẽt saincts, & y tiennent continuellement allumees plusieurs lampes. Au reste ils reuerent grandemẽt les os des morts, & quand en faisant vne fosse, ou par quelque autre occasion il s'en descouure quelques vns, il n'y a personne qui osast y auoir touché, non pas mesme le Pandiare ou les Catibes sans mettre vn linge entre-deux; c'est pourquoy ils n'enterrent iamais deux corps en mesme endroit.

Au demeurant ie n'ay point veu qu'ils vsassent d'habits de dueil, ou autres que leurs habits ordinaires. Seulement les parens allans à l'enter-

rement oſtent leur turban, marchans la teſte nuë: & continuent ce iour là, & quelques autres apres à leur volonté, car il n'y a point de temps limité: & dauantage ſ'abſtiennent de maſcher du bettel.

Ceux qui ſont tuez en combattãt cõtre ceux qui ſont de religion contraire, ſont enterrez ſans ceremonie dans leurs habits meſmes, en la meſme place où ils ont eſté tuez. On ne fait point de prieres pour eux, diſans, qu'ils ſont ſaincts & bien-heureux: & de fait ils les appellent & inuoquent en leurs afflictions.

Ils ne tranſportẽt iamais vn corps mort d'vne iſle en vne autre, & quãd ce ſeroit le Roy, on l'enterre où il eſt decedé.

S'il aduient que l'vn d'entr'eux meure ſur mer, le corps du mort eſt laué & enſeuely auec toutes les ceremonies ſuſdites, & mis en vn cercueil, qu'ils attachent ſur trois ou quatre

pieces de bois de l'arbre Cãdou ; afin qu'il flotte touſiours ſur l'eau, & puis le jettent en la mer. Dans le cercueil ils mettent de l'argent ſelon leur richeſſe, auec vn eſcriteau portant la religion de celuy qui eſt mort, prians ceux qui le trouueront de prendre l'argent, & de l'enterrer honneſtement.

CHAP. XIII.

De la forme de leurs habits. De leur maniere de viure, Exercices ordinaires, & autres couſtumes particulieres qu'ils obſeruent en leurs deportemens.

Forme des habits. VANT à leurs veſtemens, voicy comme ils ſ'habillent. Premierement les hommes attachent autour de leurs parties hõteuſes vne grande bande de toille qui ioinct tout autour, de peur qu'allans & venans, ou en faiſant quelque ouurage, on ne peuſt les appercçuoir

descouuertes. Apres ils mettent vne petite toille de cotton teinte en bleu ou en rouge, ou autre couleur, qui ne leur va que iusques au genoüil. Dessus ils mettent vne grande piece de toille de cotton ou de soye, s'ils sont tant soit peu riches & accommodez, ce qui descend iusques à la cheuille des pieds, & ceignent cela d'vn beau mouchoir quarré brodé d'or & de soye qu'ils plient en trois pointes, & l'estendans sur les reins le ioignét par deuant; Puis pour plus grand ornement ils adiouſtent vne petite piece de soye de diuerses couleurs, claire comme vn cresPe, qui est courte & ne leur va que iusques au milieu des cuisses: & apres tout cela, ils se ceignent d'vne grande ceinture de soye, qui est semblable à leur turban, où il y a de belles franges, laissans pendre les bouts sur le deuant. Dans cette ceinture, sur le costé gauche, ils passent leur cousteau, ce qu'ils estiment

fort honorable, & n'y a perſonne qui n'en porte. Ce ſont des couſteaux fort bien faits, tout d'acier excellent, car ils n'ont l'inuention de meſler le fer auec l'acier. Ceux qui ont quelques moyens en portẽt dont le manche & la gaine eſt tout d'argent ouuré & façonné. Au bout de la gaine il y a vne boucle d'argent, d'où pend vne petite chaine auſſi d'argent, où ſont attachez vn cure-dẽt & vn cure-oreille, & autres petits inſtruments. Les autres qui n'ont pas moyen d'en auoir de ſi chers, portent la gaine de bois ouuré, le manche d'yuoire, ou d'os de poiſſon, comme de balaine ou autre animal marin, dautãt qu'ils ne veullent pas en porter d'os d'animal terreſtre. Ils ſont curieux de ces couſteaux, & n'eſtimeroient pas eſtre bien veſtus ſ'ils n'en auoient à leur ceinture : & n'y a ſi vil & ſi abiect qui ne porte le ſien : c'eſt leur deffence. D'autres armes il n'eſt pas permis à

perſonne d'en porter. Il n'y a que les ſoldats & les officiers du Roy qui en puiſſent auoir : encore eſt-ce tant qu'ils ſont au ſeruice du Roy en l'iſle de Male, où ailleurs où il les enuoye. Ceux-là ont d'ordinaire à leur coſté vn poignard ondé qui ſ'appelle *Cris*, & vient de Sumatra, de Iaua & de la Chine. Et outre quand ils vont par la ruë, ils portent touſiours l'eſpee nuë en vne main, & la rondache en l'autre auec vn jauelot. Les ſoldats ont vne autre marque particuliere, c'eſt qu'ils ont de grands cheueux qu'ils ioignent enſemble, & les attachent comme vne groſſe houppe. Leur principale brauerie c'eſt de porter autour d'eux à la ceinture pluſieurs chaiſnes d'argent, il n'y a celuy qui ayt vn peu de biẽ, qui n'en vueille auoir, ſoit homme ou femme, garçon ou fille, plus où moins, à proportiõ de ſes biẽs & de ſa qualité. C'eſt en quoy ils mettẽt tout leur treſor, & le

destinent d'ordinaire pour faire les fraiz de leurs obseques. Mais il n'y a que les grands Seigneurs ou bien les estrangers qui les puissent porter par dessus leurs toilles & les faire paroistre ; les autres les portent cachees par dessous : & neantmoins il leur en faut auoir pour le dire, & pour les monstrer en particulier. Le reste du corps depuis la ceinture iusques en haut demeure nud, i'entends le commũ peuple, car les Seigneurs de qualité ne sont pas ainsi. Toutesfois les iours de feste ils se couurent de juppes & casaques de cotton ou de soye, qui s'attachent auec des bouttons de cuiure doré, dautant que d'or ils n'oseroient en porter, il n'y a que le Roy seul qui en ayt. Ces juppes sont de toutes sortes de couleurs, mais les extremitez sont bordees de blanc & de bleu. Les manches ne viennent que iusques au coude, disans que si elles venoient iusques au poignet

comme à nous, ils n'auroient pas le maniment des bras libres. Auec cela ils mettent des calleſſons de couleur qui ſont fort eſtroits, & leur prennẽt depuis la cheuille des pieds iuſques à la ceinture, ce qu'on attache par embas auſſi auec des boutons dorez. Les Seigneurs ſ'accouſtrent par ordinaire auec les juppes & caſaques que i'ay dit. Il y en a d'autres en grand nombre, leſquels aux iours de feſtes ne mettent point de caſaques, mais ſ'accommodẽt d'vne autre ſorte de brauerie. C'eſt qu'ils broyent du ſandal & du camfre ſur des pierres fort licees & polies qu'on aporte de la Terre ferme, & quelques autres ſortes de bois odoriferants, puis meſlangent cela auec de l'eau de fleurs diſtilee, & ſe font couurir de cette paſte tout le corps, depuis la ceinture iuſques en haut, y adiouſtans pluſieurs façons auec le doigt, telles qu'ils ſ'imaginẽt: il me ſembloit que c'eſtoit des pour-

points decoupez & façonnez, mais cela eſt de tres bõne odeur. Quelques fois ils y collẽt des fleurs les plus belles & de meilleure ſenteur. Ce ſont leurs femmes ou leurs amis qui les accouſtrent en cette ſorte, & qui font deſſus leur dos les figures comme il leur plaiſt. C'eſt vne eſpece de brauerie qui eſt fort frequente, mais ils n'oſent ſe preſenter ainſi accommodez deuant le Roy ny dans ſon palais.

Ceux qui ont eſté en Arabie, & viſité le ſepulchre de Mahommet à la Mecque ſont fort reſpectez & honorez de tout le monde, de quelque qualité qu'ils ſoient, pauures ou riches, comme il y en a grand nombre de pauures. On les nomme *Agy*, & pour eſtre recogneuz & remarquez entre les autres, ils portent tous des juppes de cotton fort blanches, & de petits bonnets ronds ſur la teſte, auſſi tous blancs, auec des chappellets en la main; & quand ils n'ont pas le

moyen de ſ'entretenir habillez de cette ſorte, le Roy ou les Seigneurs leur en donnent, & n'en manquent point.

Sur la teſte tous portent des turbans rouges, ou bigarrez de diuerſes couleurs ; la plus part les ont de ſoye, les autres qui n'ont le moyen de cotton fort fin. Les ſoldats & officiers du Roy les portent accõmodez d'vne ſorte qui n'eſt pas permis aux autres, mettans auſſi le plus ſouuent à leur teſte de ces mouchoirs brodez que i'ay dit, & autres qu'eux ne le peuuẽt faire. Leurs cheueux longs ne laiſſent pas de paroiſtre comme ils mettent leur turban.

Tout le peuple eſt nud pieds & le plus ſouuent nud jãbes. Neantmoins dans leur logis ils ſe ſeruẽt d'vne maniere de pãtouffles ou ſandalles faites de bois, & quand quelqu'vn de qualité, plus grande que la leur, les vient viſiter en leur maiſon, ils quittent ces

ſandalles & demeurent nuds pieds.

Habits des femmes. Quant aux femmes, elles ont premierement vne grande toille de cotton ou de ſoye de couleur qui les enuironne depuis la ceinture iuſques en bas, ce qui leur ſert cõme de cotte; Par deſſus elles mettent vne robe de taffetas ou de cotton fort legere, mais fort longue, qui leur deſcend iuſques aux pieds, les bords ſont bleux & blancs. Ie ne puis mieux comparer cette robe, pour en faire entendre la figure, qu'aux chemiſes que les femmes portent de deça. Elle eſt vn peu ouuerte ſur le col, & fermee auec deux petits boutons dorez, & autant à la gorge par deuant, ſans eſtre ouuerte plus auant ſur le ſein : tellemẽt que voulãs dõner la mãmelle à leurs enfans, il faut qu'elles leuent leurs robes, ſans toutesfois qu'on puiſſe rien aperceuoir par deſſous d'indecẽt, à cauſe de la toille qui leur ſert de cotte, cõme i'ay dit. Leurs bras ſont

chargez de gros braſſelets d'argent, quelquesfois depuis le poignet iuſques au coude ; il y en a qui les portent meſlez d'airain, notamment les plus pauures, & les autres d'argent fin & maſſif, en ſorte qu'il ſ'en trouue qui portent trois & quatre liures d'argent en leurs bras : & dauantage elles ont encores des chaiſnes d'argent en ceintures par deſſus leur toille, qui ne ſe monſtrent point, ſinon quelques fois quand les robes ſont fort claires. Tout autour du col, ſi ce ſont femmes de moyens & de qualité, elles ont pluſieurs chaiſnes d'or, où ils enfillent des pieces d'or monnoyé, qui leur vient d'Arabie, ou d'ailleurs de la Terre ferme.

Leurs cheueux ſont entrelaſſez les vns dans les autres, & quelquesfois elles les couurent encore, pour paroiſtre en plus groſſe touffe, d'vne fauſſe perruque, qui eſt de cheueux d'hommes, car les femmes ne cou-

pent iamais leurs cheueux, ce qu'ils couurent d'vn reſüeil doré, que les grandes Dames couurent de pierres precieuſes. Aux oreilles elles portent des pendans fort riches ſuiuant leurs richeſſes, mais ils les portẽt d'vne autre façon qu'on ne fait pas icy. Car les meres percent les oreilles de leurs filles quand elles ſont en bas âge, non ſeulement en vn endroict au gras de l'oreille, mais tout du long du cartilage en pluſieurs endroits, & y tiennent des filets de cotton pour nourrir les trous & les entretenir, afin d'y mettre, quand elles ſont deuenues grandes, de petits clous dorez, iuſques au nõbre de vingt-quatre pour les deux oreilles. La teſte du clou eſt ornee d'ordinaire d'vne pierre precieuſe ou d'vne perle, & outre au gras de l'oreille, il y a encore vn pendant façonné à leur mode. Quãd les femmes võt par la ruë ſoit de nuict ou de iour, bien qu'il ſoit fort rare qu'elles ſortent

sortent le iour, elles portent vn voille sur la teste ; mais elles le mettent bas en entrant chez les Reynes ou Princesses, ou mesme chez plus grandes qu'elles, non toutesfois deuant des hommes, non pas mesme deuant le Roy : ains au contraire c'est lors qu'elles se cachent dauantage, quand elles pensent estre aperceuës par des hommes.

I'ay dit qu'elles portoiẽt des chaisnes d'or au col, & des pierres precieuses en pendans d'oreilles, mais en cela est à remarquer, qu'aucun soit hõme ou femme, s'il n'est Prince ou biẽ grand Seigneur, n'oseroit auoir porté ny bagues ny pierreries, ny brasselets, carquans ou pendans d'oreille, ny chaisnes d'or, sans permission du Roy, si ce sont des hommes, ou des Reynes si ce sont des femmes, dont on expedie lettres. Laquelle permission s'achete à deniers comptans, sinon qu'on en fust gratifié,

comme les femmes le font souuẽt. Il n'y a que les Reynes & les Princesses qui puisset porter des brasselets d'or, ny aux jambes ny aux bras: ny pareillement qui puissent mettre des anneaux au doigt apres le pouce fors les Reynes: les Princesses & grandes Dames en celuy du milieu, & aux deux autres toutes les femmes auec permission, & les hommes seulemẽt au poulce. Ainsi chacun sçait son rang & sa qualité, & ce qu'il peut auoir d'ornements, tant luy que sa femme, & n'y a point de confusion en cela. Voire mesme si la femme de quelqu'vn qui n'eust pas accoustumé d'estre braue auparauant commançoit à se parer dauantage, ou qu'vn homme portast des bagues au doigt, encore qu'en ce faisant il n'excedast pas ce qui est permis; toutesfois on l'imposeroit plus haut à la taille pour raison de ce: excepté les officiers du Roy & des Reynes, qui

ne payent point de taille, ny pareillement les habitans de l'isle de Male, mais ceux cy ont assez d'autres charges & font plusieurs frais extraordinaires. Les estrangers & leurs femmes ont ce priuilege qu'ils peuuent s'habiller comme il leur plaist, porter tout ce qu'ils veulent d'ornemens & de braueries, sans permission, autant que les plus grands Princes ou que le Roy mesme. Bref en beaucoup d'autres choses i'ay remarqué que les estrangers ont beaucoup de droicts & de priuileges que n'ont pas les naturels du païs. Aussi le Pandiare, les Naybes & Catibes de l'isle de Male peuuent se vestir & orner comme il leur plaist, sans estre astraints aux loix pour ce regard cõme les autres. En fin pour retourner à nostre discours, les femmes sont curieuses de se parer & de s'accõmoder proprement; de se baigner tous les iours, se lauer les cheueux d'huille de senteurs : &

de porter des parfums & bonnes senteurs. Elles ont aussi vne coustume de se rougir les pieds & les ongles des mains. C'est la beauté du païs : ce qu'elles font auec le jus d'vne certaine herbe, & cela dure iusques à ce que l'ongle ayt pousſé de nouueau, & lors elles en remettent d'autre. Certainement elles paroissent assez belles & de bonne grace, tant à cause qu'elles s'habillent joliment, que par ce qu'elles sont bien formees & de belle taille, au demeurant de couleur oliuastre, pour la plus part : encore qu'il s'en trouue beaucoup qui sont brunes, & autres qui sont fort blanches, comme on pourroit faire en ces païs.

Coust. mes particulieres en leur viure.

Generalement ces peuples tant hommes que femmes ont plusieurs coustumes particulieres en leur façõ de viure & en leurs deportemens. Premierement iamais ils ne mangent ensemble, s'ils ne sont d'vne mesme

qualité & condition: & c'eſt deshonneur que d'eſtre à manger auec vn inferieur. Auſſi ne ſe feſtoyent-ils gueres les vns les autres, ſinon aux feſtes & ſolennitez que i'ay dictes. Que ſi autrement ils veulent traicter leurs amis, ils font preparer chez eux vn mets de pluſieurs plats, qu'on ſert ſur vne grande table ronde couuerte de taffetas, & l'enuoyent au logis de celuy qu'ils veulent feſtoyer: ce qu'ils tiennent à grand honneur. Eſtans en leur particulier, ils n'ayment pas que d'autres les voyent manger, & ſe retirent au derriere de leur logis, abaiſſans encores toutes leurs toilles & tapiſſeries qui ſont au deuant d'eux, afin de n'eſtre point veuz. Auant que manger ils diſent des prieres, & au ſortir ſemblablement. Ils n'ont point d'autre table que le plancher de leur logis, qui eſt couuert de petite natte bien jolie, & la deſſus ſaſſoyent les pieds croiſez. De linge ils ne ſ'en ſer-

uent point, mais de peur de gaſter leurs nattes ils vſent de grandes feüilles de Bannanes ſur leſquelles ils mettent leurs plats, & d'autres deuãt eux comme au lieu d'aſſiettes: & ſont ſi propres en leurs repas, qu'ils ne reſpandẽt iamais riẽ au lieu où ils mangent, non pas meſmes vne goutte d'eau, encore qu'ils ſe laüent la bouche deuãt & apres leur diſner, ayans des baſſins propres pour cela. La vaiſſelle eſt de terre comme de la Fayance, figuree à la mode du païs, & viẽt de Cambaye; ou bien de pourcelaine de la Chine, qui eſt là fort commune; & ſ'en ſeruent quaſi tous. Mais on ne ſert iamais vn plat de terre ou de pourcelaine, que ce ne ſoit dans vne maniere de boüeſte ronde, vernie & lacree, qui eſt ouurage de la Chine, & vn couuercle par deſſus de meſme eſtoffe: & encore on couure cette boüeſte ainſi fermee d'vne piece quarrée de meſme grandeur, qui

eſt de ſoye ouuree en diuerſes façõs, à point d'eguille, & de toutes couleurs. Les plus pauures ſe ſeruent ainſi à plats couuerts, par le moyen de ces boüeſtes de la Chine. qui couſtẽt fort peu. La raiſon eſt à cauſe des fourmis, dont il y en a vne ſi eſtrãge quantité, qu'ils rempliſſent tout, & eſt mal-ayſé de conſeruer quelque choſe, ſans qu'elle en ſoit incontinent toute couuerte. Auſſi ils ſont ſi curieux en leur mãger, qu'ils ne gouſteroient pas d'vne viande où il ſeroit tombé vne mouſche, vn fourmy, ou quelque autre petit animal, ou la moindre ordure, tellement qu'ils la donnent aux oiſeaux quand cela arriue. Car de la bailler aux pauures, ils n'auroient garde, ne leur donnans choſe qu'ils ne vouluſſent biẽ, & qui ne ſoit appreſtee comme pour eux meſmes. Auquel propos i'ay remarqué que les pauures venãs à leur porte, ils les font entrer en la maiſon, &

leur font pareille chere qu'à eux meſmes, diſans qu'ils ſont ſeruiteurs de Dieu comme eux. Or pour reuenir à leur forme de viure, & aux vſtencilles dont ils ſe ſeruẽt à table, les plus grands Seigneurs n'ont pas d'autres vaiſſelles ny plus riches que les autres, ſe ſeruans de celle que i'ay dit; Dautant qu'encore qu'ils ſe peuſſent ſeruir, s'ils vouloient, de vaiſſelles d'or ou d'argent, neantmoins leur loy le deffend, & ils ne le font pas à cauſe de ce. S'il arriue que leur vaiſſelle de terre ou de pourcelaine ſoit vn peu fellee, ils ne mangent plus dedans, la tenans pour polluë. De cueilliers on ne ſ'en ſert point là, pour manger du ris ny autre choſe, ny pareillement en tout le reſte de l'Inde, mais on le prend auec les doigts: ce qu'ils ſont accouſtumez à faire proprement & dextrement, ſans rien gaſter; c'eſt la plus grande inciuilité du monde, & digne de grand blaſme

entr'eux, que de laisser tomber quelque chose en mangeant. Pendant ce temps là, aucuns de ceux qui sont presens n'oseroient cracher, ny touſſer, & faut se leuer & sortir hors pour ce faire. Il n'y a rien qu'ils abhorrent tant que le crachat, ny qu'ils estiment plus deshonneste. En mangeant ils ne se seruent iamais de la main gauche, pour ce que c'est celle-là dont ils lauent leurs parties honteuses. Volontiers au commencement de leur repas, ils mangent vn Cocos demi-meur & en boiuẽt l'eau, disans que cela est fort sain, & qu'il leur fait bien. Au reste ils mangent tous fort auidement, & en grand haste, tenans qu'il est bien honneste de n'estre pas long à manger: & cependans s'ils sont en compagnie, ils ne se disent mot les vns aux autres. De boire en mangeant c'est inciuilité: ils ne le font iamais, de sorte qu'ils se moquoiẽt de nous qui en vsions au-

trement : Mais apres auoir mangé leur ſaoul, ils boiuent vne fois. La boiſſon la plus cõmune c'eſt de l'eau, ou bien du vin de Cocos tiré le meſme iour ; On en fait de deux autres ſortes plus delicates, l'vne eſt chaude compoſee d'eau & de miel de Cocos auec quantité de poiure (dõt ils vſent beaucoup en toutes leurs viandes) & d'vne autre graine apellee *Cahoa*: l'autre eſt froide & plus delicate, faicte auec du ſucre de Cocos deſtrampé dãs de l'eau. Mais ces breuuages ſont pour le Roy & pour les grands Seigneurs, ou pour les feſtins ſolennels de leurs feſtes. Ils boiuent dans des coupes de cuiure fort beau & fort biẽ mis en œuure, qui ont auſſi leur couuercle. Apres le repas, & qu'ils ſe ſont lauez, on leur preſente vn plat de bettel, au lieu de deſſert, car les fruicts ſont ſeruis quant & quant la viande. Ce ſont les femmes & filles qui leur appreſtent à manger, & qui font la

cuisine,& non pas des hõmes. C'est la plus grande iniure qu'on puisse faire à vn homme que de l'appeller *cisdy*, c'est à dire cuisinier: & s'il s'en trouue qui s'adonnent à cela (comme il y en a quelques vns principalement chez les grands, qui trouuent qu'ils font mieux la cuisine que des femmes) ils sont moquez & mesprisez de tout le monde, en telle sorte qu'on ne les tient plus pour hommes, mais pour femmes : & mesmes ils n'oseroient hanter que parmy les femmes, ny faire autre exercice, aussi ne fait on difficulté de les laisser auec elles. *Cuisine.*

Quand il faut tuer quelque animal pour leur viure, il y a bien du mystere. Ils leur coupent la gorge en se tournans du costé du sepulchre de Mahommet, & tout aussi tost les quittent, ou les jettent, sans y toucher iusques à ce qu'ils soient morts entierement. Que si quelqu'vn y touchoit auparauant, ils jetteroient *Coustumes particulieres superstitieuses.*

cette chair,& n'en mangeroiẽt point. Ce n'eſt pas tout,il faut que ce ne ſoit que par vn certain endroit ſeulemẽt qu'on leur coupe la gorge, autremẽt perſonne n'en mangeroit : & tout le monde ne ſ'entend pas à cela, ce ſont principalemẽt des Preſtres ou Moudins qui le ſçauent : ou bien ceux qui l'entreprennẽt doiuent eſtre anciens & non pas ieunes,& qu'ils ayẽt eu des enfans. Ie prenois plaiſir à voir que par ordinaire pour tuer vne poulle, il falloit courir par toute vne iſle pour trouuer vn hõme qui la ſçeuſt tuer, encore pourueu qu'il le vueille faire: dautant qu'ils reculent tant qu'ils peuuẽt à faire ce meſtier. D'vne poulle ils l'eſcorchent & en jettent la peau & le col, le derriere, auec tout ce qui eſt dedans, & mangent le reſte.

En toutes leurs actiõs ils ſont ſcrupuleux & ſuperſtitieux, meſme aux plus petites choſes. Apres auoir dormy, ſoit de iour ou de nuict, ils ne

manquent pas auſſi toſt qu'ils ſont eueillez, de ſe lauer les yeux & la face, & ſe frotter d'huille, mettans encore d'vn certain noir ſur les ſourcils, & n'oſeroient auoir parlé à qui que ce ſoit qu'ils n'ayent fait tout cela. A l'entree des Temples, il y a de petits paquets de feüilles de Cocos, pour ſe frotter les dents, dont ils ont biẽ du ſoin, à ſe les lauer & nettoyer, diſans dauãtage, que la couleur rouge du bettel & de l'arecqua qu'ils mãgẽt continuellemẽt y prẽd mieux: de ſorte qu'ils ont tous les dents rouges, à force de maſcher du bettel, & eſtiment cela beau. Auſſi en portent-ils touſiours ſur eux, dans les replis de leur ceinture, & ce ſeroit deshõneur à vn homme, ſ'il eſtoit trouué ſans en auoir ſur luy; c'eſt la couſtume en ſe rencontrant les vns les autres par les chemins de ſ'entre-donner chacun du ſien. Ils ſe lauent pluſieurs fois de iour, non ſeulement pour

plaisir & commodité, mais par religion, ou bien entrant au Temple, les extremitez, comme i'ay dit, ce qu'on dit en leur langue *voulos* : ou mesme apres auoir vriné, ou fait leurs necessitez, ils se lauent les parties honteuses auec la main gauche, ou bien ils se baignent le corps entier, ce qu'on appelle *Innan*, selon les festes auec diuersité de formes & de ceremonies. Tellement qu'en se lauant en public, comme ils font, on cognoist pourquoy ils se baignent, comme entr'autres quand ils ont eu compagnee de leurs femmes, soit de iour ou de nuict, on les void se plonger trois fois la teste sous l'eau : ce qui est fort indecét. Quand ils sont assis en quelque endroit, il faut bien se donner de garde de passer par derriere eux: car ils tiennent que c'est vn grand afrõt, & qu'il leur en arriuera quelque malheur: Mais si c'estoit chose necessaire, celuy qui veut passer se courbe

bien bas, & baisse ses deux mains iusques en terre, en disant *assa*, comme qui diroit, ne vous desplaise. C'est vne grande indiscretion estant assis en quelque lieu en presence d'autres de branler les jambes; ils s'en formalizent à bon escient, & disent que c'est signe de malheur. Aussi en sortant pour aller en quelque voyage, ils ne desirent rencontrer ny toucher personne, & s'il leur arriuoit quelque inconuenient ou malheur, ils l'attribuent à celuy qui les a touchez. Sur tout quand ils vont pescher, il ne faut pas les saluër, ny leur donner le bonjour. Depuis le Soleil couché du Ieudy au soir, iusques au lendemain sur les trois ou quatre heures, ils ne souffrent pas qu'on emporte rien de chez eux, quand ce seroit leur plus grand amy, ou leur pere, qui leur emprũtast quelque chose, ils ne la bailleroient pas pour lors, & mesme ne rẽdroient pas ce qu'on leur enuoyeroit deman-

der, qui ne seroit pas à eux: mais toutesfois pour receuoir quelque chose & la laisser entrer en leur maison pendant ce temps-là, ils n'en font pas de difficulté. I'ay remarqué cecy de loüable en eux, que s'ils disputent ou querellent ensemble, & quelque inimitié qu'ils ayent, ils gardent sur tout de ne s'entre-reprocher iamais le boire ou le manger, qu'ils se seroient donnez l'vn à l'autre: Si quelqu'vn le faisoit, tout le monde luy courroit sus.

En nauigeant, s'ils sont surpris de vents contraires ou de calmes, ils font des veux à celuy qui commande aux vents, lequel ils n'appellent pas Dieu, mais Roy, & n'y a isle où on ne trouue vn *Siare*, comme ils appellent, qui est vn lieu qui est dedié au Roy des vents, où ceux qui sont eschappez du danger, vont faire leurs offrandes iournellement de petits basteaux & nauires faictes expres, pleins

pleins de parfums, de gommes, de fleurs & de bois odoriferãs. On bruſle les parfums, & on iette les petits baſteaux dans la mer, afin diſent-ils, que ce Roy des vẽts les accepte. Auſſi ne pouuans aiſement mettre leurs nauires & galeres à flot, ils tuent des cocs & des poulles, & les iettent dans la mer au deuant du nauire ou baſteau dont ils ſe veulent ſeruir. De meſme ils croyent qu'il y a vn Roy de la mer, auquel en meſme ſorte on fait des prieres & ceremonies, en leur nauigation, & quand ils veulent aller peſcher; craignans ſur tout de faſcher ou d'offencer ces Roys des vents & de la mer. De maniere qu'eſtans ſur mer, ils n'oſeroient cracher du coſté du vẽt ny ietter choſe quelconque, de peur qu'il ne ſ'en courrouçaſt: & pareillement ne regardẽt iamais derriere eux. Quand i'eſtois en leur baſteau, il leur faſchoit de voir que ie ne gardois point ces ſuperſti-

tions. Tous les basteaux, barques & nauires sont dediees à ces puissances des vents & de la mer : & de fait ils y portent autant de respect que si c'estoit à leur Temple, les tenans fort nets, & ne voulans pas y commettre aucune chose sale & deshonneste. Ainsi ils honorent encore les Roys des autres elemens (comme ils les appellent) mesme celuy de la guerre, & tous auec de grandes ceremonies.

Remedes de sorcelleries.

Ils font grãd' estat de certains caracteres, qu'ils portẽt par dessous leurs habits, enfermez dans de petites boüestes que les riches font faire d'or ou d'argent. Ce sont les Magiciens & sorciers qui leur donnent, & disent que cela porte bon-heur, & guarit ou guarentit de plusieurs maladies. En leurs maladies ils ont peu de remedes, sinon d'auoir recours à des Magiciens & sorciers, qui sont leurs seuls medecins, & n'en ont point d'autres. Aussi croyent-ils tous que leur mal

eſt cauſé par le diable pour les trauailler, qu'il eſt ſeul cauſe de leur mort & de leurs maladies. A cette cauſe ils l'inuoquẽt & luy offrent des fleurs, preparent des feſtins de toutes ſortes de viandes & de breuuages, qu'ils mettent en certain lieu ſecret, où ils les laiſſent conſommer, s'il ne venoit d'aduẽture quelques pauures qui les priſſent. A meſme deſſein ils tuent des cocs ou des poulles, en ſe tournans deuers le ſepulchre de Mahommet, puis les laiſſent là, prians le diable de les accepter, & ſe deporter laiſſant le malade en patience.

Mais puis que i'ay parlé de leurs remedes de ſorcellerie, il ſemble eſtre neceſſaire de dire quelles ſont leurs maladies, & puis i'adiouſteray à meſure les remedes naturels qu'ils pratiquent. La fiévre y eſt fort cõmune, qu'ils appellent *homan* : mais elle eſt tres-dangereuſe aux eſtrangers qui abordent là, & les conſomme en peu *Maladies.*

de iours. I'en ay desia parlé, l'ayant cogneuë par experiẽce, pour en auoir veu mourir beaucoup de mes compagnons, & l'auoir euë moy-mesme. Elle est cogneuë par toute l'Inde sous ce nom de fiévre des Maldiues. De dix ans en dix ans il vient vne maladie appellee *cariuadiri*, pour laquelle ils s'abandonnẽt les vns les autres, cõme si c'estoit la peste. Elle ressemble à la verolle des petits enfans de deça, & de cette maladie il se meurt beaucoup de peuple. Le mal des yeux y est fort commun, & s'y void grãd nombre d'aueugles, & la plus part ont la veuë courte. Il leur arriue aussi souuent qu'ayans esté long temps au soleil sur le haut du iour, apres le soleil couché ils ne voyent plus goutte, quelque feu ou lumiere qu'on leur puisse approcher, quand il y auroit cent flambeaux, sans toutesfois sentir autre mal. On appelle ce mal ou incommodité *rosnans*. Pour la guarir

ils font cuire le foye d'vn coc, & deſſus eſcriuent des paroles & des charmes, & l'auallent ſur le point du coucher du ſoleil. Mes compagnons & moy nous fuſmes incommodez de cela quelque temps, mais en fin ayans apris la recepte, nous priſmes du foye de coc, rejettans leurs charmes pour voir ſi cela ſeruiroit, & nous trouuaſmes que cela nous guariſſoit auſſi bien qu'eux, ſans ſe ſeruir de leurs ſorcelleries. Ils ſont fort ſujets à la galle, qu'ils nõmment *caz*, mais ils la guariſſent auec de l'huile de Cocos; Les dartres les incommodent auſſi grandement & ſans remede, car il y a des perſonnes auſquels elle couure preſque tout le corps. Ces maux leur viennent à cauſe de la quantité de poiſſon ſalé qu'ils mangent, & auſſi qu'ils ne ſalent preſque toutes leurs viandes, qu'en y meſlant de l'eau de mer parmy. En hyuer, lors que les pluyes ſont fort continuës, & qu'ils

vont neantmoins nuds pieds, il s'attache dessous leurs pieds & entre les orteils vne maniere de cirons, qui naist dans les fanges, cela leur fait venir des vessies & des bubes pleines d'eau, qui puis apres venans à se creuer, il s'y engendre des vlcères, ce qui les empesche de marcher. Ces cirons s'appellent en leur langue *Quilla panis*, c'est à dire cirons de bouë; Par tout le corps ils sont aussi trauaillez de cirons. Tous communement ont la ratte grosse, mais outre cela ils sont sujets à l'auoir oppilee, le ventre fort grand & dur, & à en endurer beaucoup de mal. On tient que cela vient des eaux des isles qui ne sont pas trop saines, & mesme ils en ont la fiévre. Cette maladie s'appelle *oncory*. Le remede dont on y vse comme en toute autre enfleure ou douleur de membres qui paroist, est qu'ils s'appliquẽt de gros boutons de feu sur la partie enflee & douloureuse : cela fait vne

eſcarre & ouuerture aſſez large, & appliquent deſſus du cotton trempé en de l'huile de Cocos, dont ils ſe trouuent fort bien. I'en ay veu qui s'eſtoient ainſi bruſlez & cauteriſez en cinq ou ſix endroits. Mais pour moy lors que ie fus malade, ie ne voulus ſouffrir qu'on m'appliquaſt ce remede. Quant aux vlceres, ils ſe guariſſent auec des plaques de cuiure qu'ils mettent deſſus, ce qui les guarit du tout, comme ie l'ay experimenté. Outre les remedes que i'ay deſcrit, ils ont quelques receptes & compoſitiõs de leurs herbes & de leurs drogues pour diuerſes maladies, & principalement pour les bleſſeures, qu'ils guariſſent aſſez dextrement. Toutesfois ils ne ſçauent que c'eſt aux playes d'vſer de bandages, & de linges, appliquans ſeulement les onguens, cõme on fait icy aux cheuaux. Les catherres & defluxions les trauaillent auſſi quelques fois, & les gouttes

dans les os. Mais i'ay remarqué qu'ils ne ſçauent que c'eſt de la douleur des dents ; il y a apparẽce que c'eſt à cauſe de ce bettel qu'ils maſchent d'ordinaire, qui fortifie les genciues : & de fait pour en auoir vſé comme eux, ie n'auois point mal aux dents, encore que i'y aye touſiours eſté aſſez ſuject autre-part.

Nourriture des petits enfans.

En la nourriture des enfans, ils ont quelques couſtumes & façons de faire particulieres, que ie n'ay veu obſeruer ailleurs. Auſſi toſt que leurs enfans ſont nez, ils les lauent en de l'eau froide ſix fois de iour, & puis les frottent d'huille, & continuent long temps ce lauement ; & dauantage toutesfois & quãtes qu'ils piſſent ou font leurs ordures, ils leur lauent auec de l'eau les parties honteuſes, comme ſi c'eſtoit à de grandes perſonnes. Les meres nourriſſent elles-meſmes leurs enfans, & n'oſeroient les faire allaicter par d'au-

tres, non pas meſme les Reynes, diſans ordinairement que les animaux allaictent bien leurs petits, mais ils ſe ſeruent de ſeruantes pour les tenir, porter & gouuerner. Outre la mammelle on leur fait vne maniere de boullie de ris ou de mil, broyé & moüillé, puis cuit auec du laict & du ſucre de Cocos. La plus part notamment les pauures leur donnent des bannanes. Ils n'emmaillotent iamais leurs enfans, & les laiſſent libres: & toutesfois ie n'en ay iamais veu de contrefaicts. On les couche ſuſpendus en l'air, dans des petits licts de corde, ou petites chaiſes, où ils ſont branſlez & bercez. Dés l'âge de neuf mois ils commencent à cheminer. A neuf ans on les fait nourrir aux eſtudes & exercices du païs.

Ces eſtudes ſont d'apprendre à lire & eſcrire, & à entendre leur Alcoran, pour ſçauoir ce qu'ils ſont obligez de faire. Les lettres ſont de trois *Eſtudes.*

sortes, l'Arabique, auec quelques lettres & quelques poincts qu'ils y ont adiousté pour exprimer leur langue : vne autre dont le caractere est particulier à la langue des Maldiues, & outre vne troisiesme qui est commune à Ceylan, & à la plus part des Indes. Ils escriuent leurs leçons sur de petits tableaux de bois, qui sont blanchis, & lors qu'ils sçauent leur leçon par cœur, ils effacent ce qu'ils ont escrit, & les reblanchissent derechef, sinon que l'escriture deust estre conseruee & demeurer à perpetuité. Car en ce cas ils escriuent sur du parchemin, qui est faict de fueille d'arbre appellé *Macare queau*, laquelle fueille est longue d'vne brasse & demie, & large d'vn pied. Ils en font des liures qui durent autant ou plus que les nostres, sans se gaster. Pour apprendre à escrire à leurs enfans, ils ont des planches de bois faites expres, bien polies & bien vnies,

Escriture.

& eſtendent deſſus du ſable fort menu & fort delié, puis auec vn poinçon ils font les lettres, & les font imiter, effaçans à meſure qu'ils ont eſcrit, n'vſans point en cela de papier. Ils portent tous grād reſpect & honneur à leurs maiſtres, tel qu'à leurs propres peres : pour raiſon dequoy ils ne peuuent contracter mariage enſemble, comme liez d'vne affinité. Il ſe trouue par entr'eux des gens qui pourſuiuēt leurs eſtudes & ſont eſtimez fort ſçauans en l'intelligence de l'Alcoran, & aux ceremonies de leur loy ; Ce ſont principalement les Moudins, Catibes ou Naybes. Les Mathematiques y ſont enſeignees, & en font auſſi grand eſtat, notamment de l'Aſtrologie, à laquelle pluſieurs perſonnes eſtudient, dautant qu'à tout propos on conſulte les Aſtrologues : il n'y a celuy qui vouluſt rien entreprendre, ſans leur en auoir demandé aduis. Et non ſeu-

Sciences.

Aſtrologie.

lement ils veulent ſçauoir leurs natiuitez, & faire prendre l'horoſcope, mais auſſi ſ'il faut faire quelque baſtiment, ſoit de bois ou de pierre, il faut ſ'enquerir de l'Aſtrologue, à quelle heure il ſera meilleur de le cõmancer, afin que ce ſoit ſous vne bonne conſtellation; ſi vn baſteau, de meſme, encore diuerſement ſelon l'vſage auquel on le veut employer, prenans iour ou heure differente d'vn nauire de guerre, ou de marchandiſe, ou de peſche. Dauantage pour entreprendre vn voyage, ou quelque autre affaire que ce ſoit, ce n'eſt pas ſemblablement ſans ſçauoir & ſ'enquerir de l'Aſtrologue, quelle en pourra eſtre l'iſſuë, & ſi le iour eſt bon ou mauuais, ſi la planete eſt fauorable ou malheureuſe. Que ſ'il leur arriue quelque choſe de ſiniſtre, ils en attribuent la cauſe au iour, & le prennent en patience, diſans que c'eſt la volonté de Dieu qui ſ'ac-

complit. Le Roy tient touſiours aupres de luy nombre de ces Aſtrologues, auec d'autres Mathematiciens, & ſe ſert ſouuent d'eux.

Ces Inſulaires ſ'exercent fort aux armes, ſoit à ſe ſeruir de l'eſpee auec la rondache, ſoit à tirer dextrement de l'arc, ou de l'arquebuſe, ſoit à manier la pique : & en tiennent eſcolles, dont les Maiſtres ſont grandement honorez & reſpectez, & d'ordinaire ce ſont grands Seigneurs qui font ceſt exercice. Il n'y a point d'autres jeux que la balle & pelotte, qu'ils reçoiuent & jettent auec bien de l'adreſſe, encore que ce ne ſoit qu'auec les pieds. *Exercice des armes.*

Ils ſ'adonnent auſſi à la manufacture, & y ſont bien propres & bien adroicts. Tellement qu'il y a par entr'eux grand nombre de meſtiers de diuerſes ſortes, pour les meubles & vſtencilles & autres commoditez. *Meſtiers.*

Le plus grand exercice qu'ils facẽt, *Peſcherie.*

& le plus ordinaire c'eſt la peſche, que tous exercent indifferemment en tous les lieux des Maldiues, ſans qu'il y ait, comme autre-part, certaines perſonnes de cette vacation, ou certains endroicts propres à cela, qui ne ſoient pas publics. La liberté naturelle y demeure, & chacun peut peſcher où il veut & tant qu'il veut. C'eſt vn exercice qu'ils tiennét honneſte & honorable, & dont les plus grands Seigneurs ſe meſlent, y prenans grand plaiſir, comme on fait icy à la chaſſe, ſans vouloir profiter autrement de la priſe. Au contraire toutes les perſonnes d'honneur & de qualité quand ils ont eſté à la peſche, & pris du poiſſon, ils en enuoyent à leurs amis, & en donnent à tous ceux qui en veulent aller querir chez eux; Et outre en font cuire quantité auec des Bannanes vertes, qu'on appelle aux Maldiues *quella*, & prient tous les voiſins d'en venir mãger, ce qu'ils

ſont ſans autre ceremonie, comme par deſbauche. Les Roys meſmes ont des officiers pour leur ſeruir lors qu'ils ſe veulent donner ce plaiſir, comme auſſi eſtans Inſulaires, habitans de petites iſles de peu d'eſtẽduë de terre, la peſche c'eſt leur chaſſe. Il y a douze perſonnes deſtinees pour cõduire & mener le baſteau du Roy quand il va peſcher, & faire tout ce qui eſt neceſſaire pour la peſche. Ce ſont tous grands Seigneurs qui ſont pourueus de ces offices, dont ils ſ'eſtiment fort honorez, & les achetent cherement. Par deſſus eux il y a vn chef des plus grands, qui doit tenir le gouuernail du vaiſſeau. Le Roy donne à chacun des douze, vn gros anneau ou braſſelet d'argent pour mettre dans le bras droit, du poids d'vn quarteron de liure, qui ſ'appelle *gaux*, & eſt comme le poids d'icy: & au Capitaine vn d'or, qu'ils portent quand le Roy peſche. Toutesfois le

Roy qui regnoit lors que i'y estois, alloit rarement pescher.

La pesche des Maldiues se fait de plusieurs façons. La grande pesche du poisson dont ils font grand traffic se fait hors de leurs bancs & Atollõs en haute mer, à six ou sept lieuës, où ceſt espece de poisson se tient tousiours. On y pesche vne quantité admirable de gros poissons, de sept ou de huict sortes, qui sont neantmoins quasi de mesme race & espece, comme bonites, albachores, daurades & autres, qui sont fort semblables & de mesme gouſt, aussi se trouuent-ils tousiours ensemble & en mesme parage, & se prennent en mesme façon. A sçauoir auec vne ligne d'vne brasse & demie de gros fil de cotton rond, emmanchee dans vne grande canne, qui est vn bois bien fort & bien gros, dont on se sert par tout aux Indes, pour bastõs, perches ou leuiers. L'hameçon qui se met

Pesche des albachores, bonites & daurades.

met au bout eſt d'vne autre ſorte que les noſtres. Il n'eſt pas tant replié, mais plus eſtendu, & eſt pointu au bout comme vne eſpingle, ſans auoir d'autre acroc ny languette, reſſemblant du tout à la lettre h de l'eſcriture Françoiſe courante. D'amorce on n'y en attache point, mais le iour d'auparauant on fait prouiſion de quantité de petits poiſſons, qui ſont gros comme petits gardons, ou meſme comme des ablettes, qui ſe trouuent en grand nombre ſur les bancs, & ſur les ſables, & les cõſeruẽt en vie par les enfermer dans dès poches faites de corde de Cocos, à petites mailles & les laiſſer tremper en la mer à la queuë de leurs barques. Quand ils ſont en haute mer, où ſe fait la peſche, ils ſement par tout ces petits poiſſons, & laiſſent auſſi pendre leur ligne. Les gros poiſſons que i'ay dit ſentans le petit poiſſon, qui n'eſt pas frequent en haute mer, y accourent

en quantité, & par meſme moyen ils ſ'attachent à l'hameçon, qu'on fait blanchir & eſtaimer tout expres; dautant que c'eſt vne eſpece de poiſſon fort goullu & fort ſot, qui ſe prend à l'hameçon blanchy, penſant que ce ſoit vn petit poiſſon blanc. On ne fait donc que leuer la ligne dans le baſteau, où le poiſſon tombe auſſi toſt, n'eſtant pas beaucoup attaché, & on la remet en mer à l'inſtant, où il ſ'en prend ainſi vne eſtrange quantité: tellement qu'en moins de trois ou quatre heures, leurs baſteaux en ſont tous pleins: & ce qui eſt à remarquer, cependant ils vont touſiours auãt la voille haute. Ce poiſſon qui ſe prẽd ainſi, ſ'appelle generalemẽt en leur lãgue *Cobolly maſſe* c'eſt à dire du poiſsõ noir, par ce que tous sõt noirs. Ils le font cuire en de l'eau de mer, & puis ſecher au feu ſur des clayes, en ſorte qu'eſtant ſec il ſe garde fort lõg temps. C'eſt dequoy ils font ſi grand

traffic, non seulement entr'eux, mais aussi fournissans le reste de l'Inde, où cette marchandise est fort requise.

Il y a vne autre sorte de pesche qui se fait la nuict, sur les bancs au tour des Atollons, deux fois le mois seulement, lors que la Lune est en conjonction, & lors qu'elle est pleine, trois iours à chacune fois. Elle se fait auec de ces clayes qu'ils nomment *Candoue patis*, dont i'ay parlé cy-dessus, par le moyen dequoy ils vont la nuict sur les bancs faire leur pesche, à la ligne. Ce sont de grandes lignes de cinquante ou soixãte brasses de long, de gros fil de cotton fort dur, qu'on noircist auec vne escorce d'arbre dont ils se seruent au lieu de braits ou de poix, afin de conseruer le fil plus long temps & l'empescher de pourrir. Au bout il y a des hameçons, où on attache de l'amorce, en mesme sorte que les nostres. Auec ces lignes ils prennent quantité de

Autres sortes de pesches.

poiſſon, d'vne eſpece que ie n'ay point veu ailleurs, qui eſt long de trois ou quatre pieds, & large à l'aduenant, tout rouge, & le dedans fort blanc & ferme, quād il eſt cuict. C'eſt le plus excellent & le plus delicieux manger qu'on ſçauroit dire, pour raiſon dequoy ces peuples qui impoſent à peu pres les noms aux choſes, pour en deſigner la nature, l'appellent en leur langue *le Roy de la mer.* Ils le mangent frais & ne le ſalent point. En meſme ſorte on prend pluſieurs autres eſpeces de poiſſons, en quantité admirable & prodigieuſe, & me ſeroit impoſſible de les diſtinguer, tant la multitude eſt grande, & des poiſſons que nous ne cognoiſſons point par deça, & que ie n'ay point meſme remarqué autre-part. Suffira de l'exprimer ainſi generalemēt pour faire cognoiſtre la richeſſe principale du païs, & ſ'il y a encore quelque choſe de particulier, ie le reſerue ail-

leurs. Aussi ont-ils de toutes sortes de rests, de filets, de nasses, & instruments de pescherie, comme nous auons icy, dont ils peschent du poisson de toutes façons sur les basses de la mer, mais ce n'est que pour manger frais, & n'en font aucun traffic. Sur le bord de la mer, où elle est fort basse, ils passent le temps & prennét plaisir à pescher de petit poisson, qui ressemble à des sardines, & qui est aussi fort delicat, auec vn rests de fil de cotton de grande estenduë, ayant tout à l'entour des morceaux d'estain, qui s'entretouchét, ce qu'ils jettent subtilement lors qu'ils apperçoiuent quantité de ce petit poisson, qui se trouue arresté dans l'estenduë de ce rests par le moyen de l'estain, qui tire le rests iusques au fonds sur le sable & les y enferme. Mais voicy vne autre sorte de pesche que i'ay trouuee fort estrange & pleine d'industrie.

Car deux fois l'annee, lors des equinoxes, & aux grandes marees, ils font vne peſche generale, vn grãd nombre de perſonnes enſemble en certains endroits de la mer. Pour entendre la forme de cette peſche, il faut donc ſcauoir que le flux de la mer ſ'eſtendant & montant lors plus auant que tout le reſte de l'annee, & paſſant les bornes des autres marees, de meſme le reflux à meſme proportion, ſ'abaiſſe & ſe retire beaucoup, deſcouure à ſec les baſſes & les roches, qui ne ſe voyent point en autre temps. En ces lieux-là pendant que la mer eſt retiree, ils obſeruent quelque recoin commode, & poſent tout autour de groſſes pierres l'vne ſur l'autre, iuſques à vne grande hauteur, tellement que cela reſſemble à vne muraille ronde, ou à vn rauelin. Ceſt enclos a quarante pas de tour ou enuiron, & l'entree qu'on y a laiſſee a deux ou trois pas de large. Ils ſ'aſſem-

blent trente ou quarante hommes, & chacun d'eux porte cinquante ou soixante brasses de grosse corde de Cocos, où de brasse en brasse est attaché vn morceau d'ecalle de Cocos seche, pour faire flotter tousiours la corde sur l'eau, comme on se sert icy du liege. Puis on lie ensemble les cordes que tous ont apportees en particulier, & on les estend en rond dessus les basses: Ie vous laisse à penser quelle estenduë cela peut auoir en rondeur. C'est chose estrange que tout le poisson qui est en dedans cette corde se trouue pris, encore qu'il n'y ait autre rests ny instruments que la corde qui flotte seulement sur l'eau, sans qu'aucun filet en despende. Mais le poisson craint la corde & l'ombre de la corde; tellement qu'au lieu de passer par dessous pour s'eschapper, & ne se laisser pas enfermer, ils fuyent cette corde, pensans qu'il y ayt vn filet dessous qui les arrestast.

Les hommes vont tous ſe rendre à ceſt enclos de pierre que i'ay dit, tirans la corde petit à petit, les vns d'vn coſté, les autres de l'autre, les vns en baſteau, les autres dans l'eau, dautant que ſur ces baſſes là, la mer eſt peu profonde, & n'en ont au plus que iuſques au col, & pour la plus part bien moins. Ainſi à meſure qu'ils amenent la corde, le poiſſon la fuit & ſe ſerre vers l'enclos, tant qu'en fin la corde eſtant quaſi toute tiree, ces poiſſons entrẽt tous dedans: & auſſi toſt ils bouchent l'entree auec des faiſſeaux de branches & de fueilles de Cocos, liees bout à bout, vingt ou trente braſſes, & ſerrez enſemble de la groſſeur d'vn homme. Apres il y a grand plaiſir à voir le poiſſon pris qui ſe debat & remuë, & en telle quãtité que quelques-fois il ſ'y en trouue dix ou douze mille & plus, de toutes ſortes, meſme quãtité de gros & grãs, deſquels ils empliſſẽt des ſacs & po-

ches de reſüeil, dont la maille eſt fort petite, les mettãs à l'emboucheure & chaſſans le poiſſon dedans, en telle ſorte qu'ils n'en perdent pas vn ſeul; i'en ay veu de ſi gros, que c'eſtoit tout ce que pouuoit faire vn homme d'en porter vn. I'ay eſté ſouuent à cette peſche, & en ay eu pour ma part plus de cent gros poiſſons, & ſi i'eſtois le moindre & l'eſtranger entre tant de perſonnes, qui tous auoient leur part bien complette. Tout ce poiſſon eſt employé pour leur viure & pour leurs feſtins & delices, car ils ne font aucunement traffic de celuy-là, encore qu'ils le facent cuire & puis apres ſecher ſur des clayes, autrement ils n'en pourroient pas garder long tẽps ſi grand' quãtité ſans ſe corrompre. Cette peſche ne ſe fait qu'vne fois en ſix mois ſur chaque baſſe, & on ne retourne pas ſouuent en meſme endroit à cette maniere de peſche, ſinon à l'autre equinoxe qu'on en fait

autant. Le poiſſon qui ſe trouue ſur les baſſes ou enclos des bancs & des Atollons, ſ'appelle en langue Maldiuoiſe *phare maſſe*, comme qui diroit poiſſon de baſſe ou de banc, car *phare*, c'eſt à dire vne baſſe ou vn bãc & roche, & *maſſe* eſt du poiſſon. L'autre qui ſe prend en haute mer, ſ'appelle cõme i'ay deſia dit *combolly maſſe*, c'eſt à dire poiſſon noir. C'eſt celuy dont ils font ſi grand traffic, & dont ils fourniſſent toutes les coſtes de la Terre ferme. Il eſt cuit en l'eau de mer & ſeché, car d'eſtre autremẽt ſalé il ne l'eſt pas, bien qu'ils en ſalent quelquesfois, toutesfois il demeure touſiours en la ſaumure, iuſques à ce qu'on en ait affaire. Mais ce n'eſt pas de celuy qu'ils tranſportent ou qu'ils enuoyent dehors. Auſſi il ne ſe fait point de ſel aux Maldiues, celuy dont ils ſe ſeruent vient de la coſte de Maluaire, ce qui ne pourroit ſuffire à vne telle quantité de poiſſon

qu'on peſche tous les iours, tant pour la prouiſion des habitans, que pour la marchandiſe. Car de verité il n'y a lieu en toutes les Indes, & non plus ailleurs (comme ie croy) où la peſche ſoit plus riche & plus abondante.

I'omettois auparauant que finir ce diſcours des façons de faire & des exercices des Inſulaires, de dire vn mot de leurs meurs. Ce qui eſt aiſé à recueillir de leurs deportemens que i'ay repreſentez: toutesfois il ne ſera mal à propos d'en toucher icy quelque choſe. Ce peuple eſt ſpirituel, aduiſé, fin & diſcret en la plus part de leurs actions. De courage ils n'en mãquent pas auſſi, & ayment les armes & l'exercice. Ils ſont induſtrieux aux arts & manufactures, & aſſez polis en leurs meurs. Gens ſuperſtitieux outre meſure, & fort addonnez à leur religion: au demeurant extremement addonnez aux femmes, laſcifs & desbordez. Ce n'eſt rien qu'adulteres

Meurs.

qu'inceſtes, que ſodomie, nonobſtãt la ſeuerité des loix & des peines. Car quãt à la paillardiſe ſimple, il n'y a riẽ de plus ordinaire : ils n'eſtiment pas que ce ſoit peché, ny meſmes les femmes ou filles qui ne ſont point mariees, ne ſe ſoucient pas de ſ'abandõner à leurs amis, & apres, ce qui eſt fort execrable, de vuider leur fruict, ſe faire auorter, ou deffaire leurs enfans qui ne ſont pas legitimes. Les femmes ſont eſtrangement impudiques, & les hõmes ne ſont pas moins vitieux, mais ils peuuent moins, & ſont plus laſches. Tout le plus grand deſir qu'ils ayent, c'eſt de recouurer ſ'ils pouuoient quelque recepte, pour mieux contenter leurs femmes, & les rendre plus forts à exercer leur paillardiſe, ie croy qu'ils donneroient tout leur bien pour cela. Ils m'ont tant demãdé ſi ie n'en ſcauois point, meſme les plus grands, & tant de fois que ie me laſſois d'ouyr tels propos.

Aussi parlent-ils continuellement de cela, & sont fort dissolus en paroles, & ne bougent presque tousiours d'aupres de leurs femmes, dont ils ont pluralité, iusques à trois comme i'ay dit, qui est ce qui les empesche de satisfaire à chacune d'elles. Outre que l'air du païs estant fort chaud, fait exhaller vne partie des esprits & de la force : & dauantage leur maniere de vie y est contraire, se mollissans les nerfs à estre continuellement dãs l'eau, comme ils sont : ioinct que la plus part mangent de l'opium ou *aphion* comme ils l'appellent, ce qui les enyure, les endort & assoupit.

Mais nonobstãt ils sont tous desmesurément adonnez à ce vice, tant hommes que femmes, pour ne parler dauantage de leurs autres abominations.

Les femmes cachent leurs tetins & mammelles aussi soigneusement que les parties honteuses, & ce leur est là autant de honte & de

vergongne de les monſtrer, ou laiſſer deſcouuertes, que ſ'ils monſtroiẽt autre choſe. Meſme de parler d'vne mãmelle, c'eſt vne parole qu'ils eſtiment des plus laſciues & des plus deshonneſtes. De ſe baiſer ils en font autant de difficulté que de coucher enſemble, & quaſi d'en parler. Au reſte, quoy qu'ils ſoient fort diſſolus en leur conuerſation, toutesfois ils ſe retiennent deuant leurs parens, & reſpectent leur preſence. Que ſ'il eſtoit eſchappé à vn homme de dire quelque parole, cõme celles que i'ay dit, à vne femme, deuant vn ou pluſieurs de ſes parens, ils ſ'iroient cacher, & ſe tiendroient fort offencez contre luy: & faudroit leur en faire des excuſes, & dire qu'on ne ſcauoit pas qu'ils ſe touchaſſent de parentelle: autrement ſ'ils penſoient qu'on l'euſt fait à deſſein, ils ſ'en plaindroiẽt à la Iuſtice, pour auoir declaration que celuy-là qui a dit les paroles laſ-

ciues en leur preſence, les tient pour gens de bien & d'honneur.

Vn hõme n'oſeroit entrer au lieu où vne féme ſe baigne, ou ſeulemẽt où elle eſt retiree la robe oſtee, encore qu'elles n'oſtent iamais la toille qui les enuironne & qui leur ſert de cotillon, mais cõme i'ay dit, ils tiennent le ſein & les mammelles pour parties hõteuſes. Quand on void vn homme & vne femme enſemble, & que d'autres perſonnes ſe rẽcontrẽt, on ne doit pas demãder à ceſt homme ſi c'eſt ſa femme, ſa fille ou ſa ſœur, car ſi c'eſtoit ſa fille & qu'on luy demãdaſt ſi c'eſt ſa femme, il ſ'en offenſeroit, comme ſi on l'accuſoit d'inceſte; ſeulement on luy demande ſi cette femme luy eſt parente, & il dit le degré de parenté ou d'affinité. Pendant que les femmes ont leurs fleurs, elles ne ſe baignent point, & ne ſe lauent que les mains & la bouche, & ne changent de robes en quel-

que temps que ce ſoit : meſmes ne couchent pas auec leurs maris, & ne mangent ny cõuerſent auec perſonne. I'ay deſia dit que les femmes ſortoient rarement le iour, toutes leurs viſites ſe font de nuict, mais i'auois obmis à dire ce que i'ay obſerué de particulier en leurs couſtumes, qu'il ne ſera incõuenient d'adiouſter icy. Donc en leurs viſites de nuict, il faut qu'elles ayent vn homme qui leur face cõpagnie, lequel marche deuant, & quand il entẽd venir quelques vns, il dit *gas*, c'eſt à dire hardez: les hommes aduertis par ce ſignal, quittent le coſté du chemin où vont ces femmes, ſans faire ſemblant de les voir, ny de les vouloir cognoiſtre, auec grand reſpect : & ſi ce ſont d'autres femmes, elles prennent auſſi chacun ſon coſté, & ne ſe ſaluënt aucunement, ſi elles ne ſe cognoiſſent familierement. Iamais on ne frappe à la porte, il n'y a point de marteau, &

ſi on

si on n'appelle point pour faire ouurir vn logis, mais on touſſe ſeulement, ce qu'entendans ceux du logis ſortent & regardent s'il y a quelqu'vn qui les demande. Comme pareillement les hommes allans la nuict par la ruë, touſſent ſouuent à deſſein, afin de s'aduertir les vns les autres, de peur de ſe heurter, ou de ſe bleſſer, par ce qu'ils portét (i'entends les ſoldats & officiers du Roy en l'iſle de Male) les armes nuës. Ce qui peut reſter à deſcrire de leurs meurs ſe cognoiſtra mieux, par ce que ie deſcriray cy apres, & par le recit de ce qui s'eſt paſſé aux Maldiues pendant mon ſejour.

CHAP. XIIII.

Forme du gouuernement de l'Eſtat, Des Magiſtrats, de la Iuſtice, & des loix.

LE gouuernement de l'eſtat des Maldiues eſt Royal, & fort abſolu, le Roy eſt craint & redouté,

& tout depẽd de luy. I'ay dit que ces isles estoient distinguees en treize Atollons ; Cette diuision naturelle a esté suiuie au gouuernement, car on en a fait treize Prouinces, en chacune desquelles il y a vn chef qu'ils appellent *Naybon*. Ces Naybes ou chefs de Prouinces sont prestres & docteurs de leur loy, qui ont l'œil à tout ce qui est de la religion & instruction du peuple en icelle, & à l'exercice de la Iustice, & commandent aux prestres qui sont souz eux. Car les Atollons sont derechef diuisez en plusieurs isles, & en chacune il y a vn Docteur appellé *Catibe*, superieur en la religion de ceste isle, lequel a sous soy les prestres particuliers des Mesquites, tous lesquels soignentà nourrir & instruire le peuple en la loy ; & viuent de certaine partie des fruicts que chacun est tenu leur bailler, & de certaines rentes que le Roy leur donne selon leur degré. Mais

Officiers pour la religion & pour la iustice.

particulierement les Naybes auec ce qui eſt de l'exercice de la religion & l'auctorité qu'ils y ont, ſont auſſi inſtituez pour rendre & faire la Iuſtice, chacun en ſon gouuernement. Ce ſont les ſeuls Iuges du païs, tant en matieres ciuiles que criminelles, & ſi quelqu'vn veut auoir iuſtice : il faut qu'il aille trouuer le Naybe, ou qu'il attende ſa venuë ſur le lieu. Car les Naybes par quatre fois l'annee, vont circuir les iſles, chacũ de ſon gouuernement, & faire les viſites, tant pour la religion ſur les preſtres que pour la Iuſtice. Ce qui leur eſt de grand reuenu, par ce que c'eſt lors qu'on paye leurs droicts, outre pluſieurs preſens qu'ils reçoiuent de infinis perſonnes, & dont ils ſont fort auides. Eſtant à remarquer que par toutes les iſles des Maldiues, il n'y a de Iuges que ces treize Naybes, car les Catibes des iſles, & les Preſtres des Meſquites n'y ont que voir. Sur ces

Iuges.

Viſitation.

Naybes il y a vn ſuperieur qui demeure en l'iſle de Male, & touſiours pres de ſa perſonne, qui ſ'appelle *Pandiare*; lequel eſt non ſeulement chef de la religion par tout le Royaume, mais auſſi ſemblablemẽt iuge ſouuerain. Tellement q̃ ſi apres auoir plaidé deuant le Naybe, on ne veut pas obeyr à ſa ſentence, ſoit en matiere ciuile, ou criminelle, on en appelle pardeuant le Pandiare: qui decide toutes les affaires qui ſe preſentent, prenant l'aduis de quelques Naybes qui ſe rencontrent pres de luy, des Catibes, & de certains perſonnages appellez *Moucouris*, c'eſt à dire Docteurs, & ſçauans, qui ne ſont pourtant officiers: & ne donne aucun iugement qu'il ne ſoit aſſiſté de quatre ou cinq de telles perſonnes pour le moins. Ces Moucouris ſçauent leur Alcoran entier par cœur, & tous les autres le liſent ſeulement, outre diuerſes ſcien-

Pandiare Iuge ſouuerain.

ces qu'ils sçauent. On les inuite solennellement à toutes les festes, sermons, & ceremonies; & sont grandement honorez & respectez de tous. Ils sont en petit nombre, & n'y en a pas quinze en toutes les isles. Le Pandiare s'appelle *Cady*, en langue Arabesque. Encore apres le iugemẽt du Pandiare, quelques vns se vont plaindre au Roy mesme, qui commande & fait faire iustice, & l'executer: & ce par six Seigneurs ses principaux officiers, qui manient les affaires les plus importantes de son estat. On les nomme *Mouscoulis*, comme qui diroit Anciens.

Le Pandiare assisté des deux Catibes de l'isle de Male, & du Naybe de l'Atollon, outre quelques vns de ces Docteurs va aussi faire sa visite par l'isle de Male, comme chaque Naybe en son Atollon: & mesme il est assisté de ses officiers qui portent vn long fouët, dont ie parleray cy apres

pour corriger les delinquans : il s'informe de ce qu'il void estre à propos, prenant garde à tout ce qui concerne la religion & la iustice. Tous ceux qu'il rencontre sans exception, il les fait dire leur croyance, & quelques prieres en lãgue Arabesque, & apres leur en demande l'interpretation en langue Maldiuoise : & s'ils ne la sçauent, il les fait fouëtter & chastier sur le champ par ses officiers. Les femmes n'oseroient se mõstrer lors qu'il va par la ruë, & s'il en auoit rencontré quelqu'vne qui n'eust point de voile, il luy feroit razer les cheueux. C'est leur loy qui l'ordonne ainsi, & les Naybes en font autant.

Receueurs Outre les Naybes, il y a en chacune Prouince ou Atollon, vn homme commis & gagé par le Roy, pour cueillir & leuer ses droicts & reuenus, & ceux du Roy Chrestien, qui est à Goa, executer ses commandemens, bref faire & negotier ses affaires. On

les appelle *Varuery*, & sont fort respectez & honorez. Ceux qui vont en commission de la part du Roy s'addressent à eux, & ils fourniſſent ce qui leur est necessaire, les assistans & les cõduisans par les isles de l'Atollõ.

La iustice qu'ils nomment en leur langue *sacoueſt* s'exerce en la maison du Naybe, ou bien en l'isle de Male en la maison du Pandiare, assisté cõme i'ay dit, & quelquesfois au palais mesme du Roy, quand le fait est de grande importance. *Forme de leur Iustice.*

Quãd on veut intenter vn procez on s'addresse au Iuge ou Naybe, lequel enuoye vn de ces Sergens, dont chacũ a certain nõbre, apellez *Deuanits*, pour faire venir la partie appellee; & s'il n'est en l'isle mesme, il faut pour le faire venir auoir vne lettre du Naybe, par le moyen dequoy on le fait assigner au lieu où il est, pourueu que ce soit dans le ressort du Naybe. Ou biẽ s'il est d'vne autre iurisdictiõ,

le Naybe n'y a point de pouuoir, mais en ce cas on prend lettres du Pandiare, qui peut faire venir de tout le Royaume en l'isle du Roy, où il se tient. On baille cette lettre au Catibe, superieur d'vne isle, lequel en presence de tous, la baille à celuy qui est appellé, luy faisant commandement precis d'y aller. A quoy il n'oseroit manquer : car ceux qui desobeyssent à la iustice, ne peuuent plus se trouuer en compagnie des autres, aller à la Mesquite, boire ny manger auec eux, & le tiennent comme s'il n'estoit point de leur loy. Si c'est quelqu'vn qui ne vueille obeyr, ou quelque grand, le Roy enuoye des soldats pour l'y contraindre. Que s'il ne veut plaider deuant le Naybe, soit qu'il luy vueille mal, soit que sa partie ayt trop de faueur enuers luy, lors le demandeur, ou le deffendeur qui est appellé s'en va trouuer le Roy, qui commande qu'on luy face iustice par

Iuges non ſuſpects. Ce qui ſ'execute au logis du Roy, en preſence de tous les grands de l'iſle.

Les parties plaident elles-meſmes leur cauſe. Si la cauſe eſt de faict, ils ameinẽt chacun trois teſmoins,& ſ'ils n'en ont, le deffendeur eſt creu à ſon ſermẽt, qu'il preſte en touchant de la main le liure de leur loy, que le Iuge preſente; & lors le demandeur, ſ'il eſt tant ſoit peu verſé en affaires, regarde ſcrupuleuſement ſi ſa partie touche reellement le liure, & l'endroict où il faut. Si le differend eſt de droit, on iuge par la loy. Les Iuges ne prẽnent rien pour leurs iugemens, & n'eſt rien deu, ſinon que les Deuanits ou ſergens ont la douzieſme partie de ce qui eſt deu ou qui eſt adiugé.

Les eſclaues ne peuuent eſtre teſ- *Teſmoins.*
moins,&leur dire ne fait aucune preuue en iugement: de meſme en tel cas on ne reçoit que trois femmes pour vn homme. Les eſclaues ſont ceux *Eſclaues.*

qui se rendent tels, ou qu'on ameine de dehors comme esclaues & qu'on vẽd, car les estrangers, dõt le vaisseau se perd, ne perdent point leur liberté. Veritablement les esclaues sont de beacoup pire cõdition que les autres. Ils ne peuuent auoir qu'vne femme, encore qu'il soit permis à tous d'en auoir trois : & si ils ne les peuuent quitter & reprendre qu'vne fois. Battant vn esclaue on n'est tenu qu'à la moitié de la peine, qu'on encourroit en battant ou excedant vne personne libre.

Debteurs. Ceux qui doiuent, sont cõtraints, s'ils n'ont le moyen de payer, de se rendre esclaues de leurs creanciers, ou d'autres personnes qui leur prestent de l'argent pour les desgager, & sont esclaues tant qu'ils se soient acquitez, voire leurs enfans le sont iusques à l'infiny s'ils ne payent. Toutesfois quand ils sont mal-traictez, ils peuuent se faire desgager

en ſ'engageant en meſme ſorte à vn autre qui paye pour eux.

Quant aux crimes, il faut que quel- *Crimes.*
qu'vn ſe plaigne pour en faire iuſtice, encores il faut que ce ſoit partie capable pour demander raiſon, ſinon que ce fuſt vn crime condamné par la loy : autrement le public ne fait point de pourſuitte en cas de crime & d'offenſe commiſe en la perſonne d'autruy, ſi ce n'eſt, comme i'ay dit, qu'on peche contre leur loy. La femme ne peut pourſuiure en iuſtice la mort de ſon mary: mais ſeulement les enfans ou les parens. Et ſi les enfans eſtoient en bas âge, on attend qu'ils ayent atteint l'âge de ſeize ans, pour ſçauoir ſ'ils veulent auoir vengeance de la mort de leur pere. En attendãt le iuge condamne celuy qui eſt preuenu du meurtre de nourrir les enfans du deffunct, & leur faire apprendre quelque art ou meſtier. Lors qu'ils ſont venus en âge, ils peuuent

demander iuſtice, ou remettre & pardonner au meurtrier, ſans qu'il en puiſſe eſtre par apres recherché. Car là en matiere d'offence commiſe en la perſonne de quelque particulier, il faut que l'offencé ſe plaigne: autrement le crime eſt aboly: toutesfois ſi le Roy veut il fait faire la iuſtice, ſans qu'il y ait d'autre partie, mais cela arriue rarement.

Peines. Les peines ordinaires ſont le banniſſement en des iſles deſertes deuers le Sud, comme j'ay deſia dit, mutilation de quelque membre, ou le foüet, qui eſt peine la plus cõmune, mais infinimẽt cruelle. Ce ſõt des courroyes de gros cuir fort eſpais, longues cõme le bras, larges de quatre doigts, dont il y en a cinq ou ſix attachees enſemble, dans vn manche & poignee de bois. Auec cela ils chaſtient les malfaiteurs, & frappent ſi eſtroit que bien ſouuẽt on en meurt. C'eſt la peine ordinaire à la pluſpart

des grands crimes, comme de sodomie, d'inceste, & d'adultere. Aux femmes surprises en adultere, outre la peine susdite on leur coupe les cheueux. *Inceste.* *Adultere.*

Le faux tesmoin, & celuy qui a fait faux serment en iustice est semblablement puny, & outre est condamné en vne amande pecuniaire, qui est appliquee aux pauures. *Faux tesmoignage.*

Si vne femme ou fille a esté forcee, le coulpable est puny comme adultere, & de plus condamné à doter la femme ou la fille. *Violemẽs.*

Le larron qui a desrobé quelque chose de valeur, a le poing coupé. *Larcins.*

En fait d'iniures, l'on n'est pas quitte pour les desdire, mais il s'en fait punition, quand il y a preuue d'iniure attroce. *Iniures.*

Si on a cõmis quelque crime contre la loy, il faut faire publiquement vne maniere de repentance, & comme vne amande honorable. Au reste ils tiennent pour constant qu'ils ne

pourroient pas iamais entrer en Paradis, s'ils ne payoient & n'accompliſſoient ce que la iuſtice a ordonné. Pour l'execution & chaſtiment des malfaiteurs, il n'y a point de bourreau, ce ſont les *Deuanits* ou ſergents qui les executent.

Quant à la peine de mort, bien que leur loy l'ordonne pour l'homicide, toutesfois les iuges n'y condemnent iamais. Et de moy en tout le temps que j'ay eſté aux Maldiues, ie n'ay veu condamner aucun à mort, par les iuges ordinaires : Auſſi ne l'oſeroiét-ils faire ſi le Roy ne leur commandoit par expres, ce qui arriue peu ſouuent. Et dauantage ils diſent par ordinaire, qu'il ne faut pas ainſi perdre des hommes : & que s'ils faiſoient mourir ceux qui le meritét, il y a long temps que leurs iſles ſeroient inhabitees, & ainſi ailleurs que le genre humain ne ſuffiroit pas aux peines, mais que le monde finiroit. Bien eſt vray

Peine de mort.

que le Roy enuoye des ſoldats tels qu'ils veut, & fait condamner & executer à mort ceux qui le meritent, ou qui l'ont offencé. Car bien que la iuſtice ſoit entre les mains des Docteurs de la loy qui iugent ſur icelle, toutesfois c'eſt le Roy qui en eſt ſeul arbitre & diſtributeur, qui ſeul a la puiſſance de la vie ou de la mort, auquel on a recours, & qui commande de faire la iuſtice comme il luy plaiſt, ſoit aux Iuges & Docteurs, ſoit à ſes Seigneurs & Officiers: Et generallement il eſt abſolu par tout ſon Eſtat, & diſpoſe de tout à ſon plaiſir, quelquefois fort tyranniquement, principalement ſur le commun peuple, qui eſt fort vil & fort meſquin. Comme entr'autres il faiſoit vſer d'vne eſpece de chaſtimẽt particulier à l'endroit de ceux qui l'auoient faſché & offencé: Car il les faiſoit coucher à terre ſur le ventre, & tenir les quatre membres par quatre perſon-

nes, & apres on frappoit quelques coups sur le dos, auec vn baston ou espece de canne qui vient de Bengale: ce qui emporte la peau, & la marque & flestrisseure en demeure à iamais, à fin qu'ils soient remarquez pour auoir depleu au Roy. I'ay aussi obserué pour ce qui concerne la forme de leur iustice, qu'ils ne mettent point par escrit les procez & differéts en fait de crimes, ny les accusations, ny les deposítions, ny les iugemens, le tout estant fort prompt & sommaire: non pas mesmes en matiere ciuille, si ce n'estoit qu'il s'agist de fonds d'heritage, ou des arbres de Cocos, qui sont immeubles, & que le Pandiare ou les Naybes rendissent quelque iugement. Car en ce cas ils en bailleroient lettres scellees de leur cachet, pour seruir de tesmoignage à leurs descendans, à ce que desormais ny celuy qui a obtenu gain de cause, ny ses heritiers n'en puissent estre inquietez. CHAP.

CHAP. XV.

Distinction du peuple, De la Noblesse, Des grands offices & dignitez, & leur rang.

POVR ce qui est de l'ordre & distinction de tout le peuple selon les conditions & qualitez, est à remarquer qu'il y a quatre sortes de personnes. En la premiere on comprend le Roy appellé *rasquan*, & la Reyne ditte *renequillague*, auec ceux qui sont de sa race & des Roys precedens, Princes appellez *Cants*: Princesses ou *Camenaz*, & grands Seigneurs. Le second ordre est celuy des dignitez, offices & grades, que le Roy distribuë, enquoy pareillemẽt le rang est fort soigneusement obserué. Le troisiesme la Noblesse. Le quatriesme, le commun peuple. Ie commenceray par le troisiesme, qui est le rãc que la naissance dõne à quelques vns les separant du commun peuple: les dignitez & offices sont casuelles, & *Noblesse.*

en l'exterieur. Il y a grand nombre de nobles, eſpandus çà & là, par les iſles. Ceux qui ne ſont point nobles n'oſeroient ſ'aſſeoir auec eux, ny meſme en la preſence d'vn noble, tant qu'il eſt debout: & de tant loin qu'ils voyét vn plus qu'eux venir derriere, il faut qu'ils attendent & le laiſſent paſſer deuant. Meſme ſ'il tenoit quelque piece de toille ſur ſon eſpaule, ou quelque autre choſe, il la mettroit bas. Les femmes nobles quoy que mariees à perſonnes de condition inferieure, & non nobles, ne perdent leur rang: Meſme les enfans qui en ſont iſſus ſont nobles, par le moyen de leur mere, bien que leur pere fuſt de vile condition. Auſſi les femmes de baſſe qualité mariees à des nobles ne ſont pas annoblies par leurs maris, & retiennét leur premier rang: chacun demeure en ſa condition, & n'y a point de confuſion pour ce regard. Mais outre la nobleſſe qui

vient de race, le Roy annoblit ceux qu'il veut. Lors que cela arriue le Roy outre les lettres qu'il octroye enuoye vn de ses officiers destiné à cela, lequel en fait publication par toute l'isle, au son d'vne maniere de cloche, qui est vne plaque de fonte, sur laquelle on frappe auec vn marteau. Quant aux dignitez voicy les principales, & leur rang. Apres le Roi sont les Princes de son Sang, & qui sont descendus des autres Roys ses predecesseurs, quoy que de race diuerse, tous fort honorez & respectez. Puis les grands officiers du Royaume: sçauoir le *Quilague* que nous pouuons dire Lieutenãt General du Roy: parce qu'apres le Roy, & en son absence, c'est le plus puissant au gouuernement de l'Estat, & sans l'aduis duquel il ne se passe rien. Aussi que si le Roy veut faire obseruer ou executer quelque chose: cestuy-cy est le premier que le Roy depute, & auquel

Grands offices.

il addreſſe ſes commandemens : Il y a puis apres vn autre apellé *Paernas* qui eſt de grande authorité: vn *Endequery*, dont l'office eſt d'eſtre touſiours aupres du Roy, & le cõſeiller en toutes les occaſions & affaires qui ſe preſentent. Plus celuy qui a la charge de la marine, que nous pouuons dire Admiral, nommé *Velannas*. I'en ay deſia dit quelque choſe cy deſſus. C'eſt luy qui prend garde aux nauires qui arriuent, & aux marchandiſes qu'ils apportent ; ayant le ſoin de faire loger les eſtrãgers, & ſolliciter pour eux; Et generalemẽt il a l'œil à tout ce qui cõcerne le fait de la marine, & de ce qui vient par mer. Meſme il a de couſtume de venir aux nauires qui arriuent, iuſqu'aux plus petites barques, quand ce ſeroit de ceux du païs, & y prendre le gouuernail qu'il fait porter au logis du Roy, de peur qu'ils ne ſ'en aillent ſans congé. Sous luy ſont deux ſergens appellez *Mirvaires*, qui pren-

nent garde aux vaisseaux qui arriuent & luy en rendent compte, executans ses commandemens, & ceux du Roy, sur le commun peuple. Ces sergens sont cogneus par ce qu'ils portent en la main vn gros baston de canne de Bengale, ce qu'autre qu'eux n'oseroit porter. Il y a aussi vn General sur toute la gendarmerie, nommé *Dorimenaz*, qui a vn Lieutenant, qu'on dit *Acouraz*.

Outre ceux-là, il y a le Chancelier, apellé *Manpas*, qui apose à toutes lettres le cachet du Roy, qui n'est autre chose que son nom en Arabe, graué en argent, qu'il trempe en de l'ancre & l'imprime sur le papier. Le Secretaire s'appelle *Carans*, l'intendant des finances *Mas bandery*, & le Thresorier *Rans bandery*, outre diuers autres offices moindres, qu'il seroit superflu d'expliquer par le menu. Et est à noter que tous ces grands susnommez sont souuent appellez pour donner

conſeil au Roy quand il luy plaiſt, auec ſix perſonnes d'âge & d'experience des plus grands, & des plus entendus, nommez *Mouſcoulis*, c'eſt à dire Anciens, deſquels i'ay deſia parlé, qui ſont nommez par le Roy, eſleuz & députez par les autres grands, pour aſſiſter toujours le Roy, & le conſeiller en toutes occaſions, ſans qu'il ſoit beſoin d'appeller à tout propos tous ceux qui ſont du conſeil; bref manier toutes ſortes d'affaires, & eſtre à toutes heures preſts pour faire & executer la volonté du Roy. Meſme ce ſont les ſix Anciens qui rendent la iuſtice dãs le Palais, à ceux qui ſe ſont plaints au Roy, comme n'ayans eſté ſatisfaits par les iugemens des Naybes & du Pandiare; Et commandent à ſix compagnees de gens de guerre, chacun la ſienne.

Il y a pluſieurs autres dignitez de diuers degrez que le Roy donne aux nobles, qu'il fauoriſe, auſquels cer-

taines isles sont assignees pour leur pension & gages, comme à tous ceux que i'ay dit cy dessus, qui plus, qui moins, selon son rang & qualité: nous pouuons dire que c'est comme icy les qualitez de Comte, Marquis, Baron, & semblables. Mais outre les rentes & reuenus de certaines isles attribuez aux officiers cy-dessus, le Roy leur donne encores du ris pour leur prouision, comme aussi à ses soldats, ce qui sert de solde, auec les tributs & peages des barques & nauires qui viénent traffiquer aux Maldiues, que le Roy leur laisse pour leur entretien, outre quelques petits presés qu'il leur fait à certains iours. C'est tout l'honneur en ces païs là, que de mãger le ris du Roy, & d'estre au nombre de ses officiers sans cela vn homme est peu estimé pour noble qu'il fust. Tellement qu'apres les officiers les soldats sont les plus honorez & priuilegiez, & on fait peu de cas d'vn gen-

tilhomme s'il n'est enroollé en la gendarmerie.

Gendarmerie. Cette gendarmerie consiste aux soldats de la garde du Roy, qui sont en nombre de six cens, diuisez en six compagnees, commãdees par les six Mouscoulis ou Anciens; en dix autres grandes cõpagnees entretenuës. Lesquelles dix compagnees ont chacune vn Capitaine des plus grãds Seigneurs du Royaume. Ceux-là ne font pas la garde, mais seruent le Roy, quand il a affaire, non seulement de soldats pour marcher ou combattre, mais aussi de faire tout ce qu'il commande, comme de mettre vn nauire en mer, le tirer à sec sur terre, ou tel autre grand trauail où on a besoin d'hommes, iusques à bastir le palais du Roy, si besoin estoit, ou pour dresser quelque autre ouurage & edifice pour le Roy. On les appelle & conuoque au son de cette cloche que i'ay dit. Ils sont diuisez en deux par-

ties : car il y en a cinq compagnees qui ſont plus honorables, où on n'admet que les nobles, & aux cinq compagnees dernieres, il y entre toutes ſortes de perſonnes, & ſont moins eſtimez, auſſi ont-ils plus de ſolde que les autres. Il y a pluſieurs iſles dont le reuenu eſt affecté au payement de ces cõpagnees. Ils ont beaucoup de priuileges, entr'autres qu'aucun n'oſeroit leur toucher, & qu'ils peuuent ſ'habiller d'autre façon que les autres, porter vn gros anneau d'or au doigt pour ayder à tirer de l'arc, ce qui n'eſt permis qu'à eux, & en vn mot, d'eſtre plus braues & mieux veſtus. De ſorte qu'il y a fort peu de perſonnes de moyens qui ne deſirent y entrer, mais il faut auoir permiſſion du Roy, & dauantage il couſte pour y entrer ſoixãte larins, vingt au Roy pour la permiſſion, & quarante à départir à la compagnee de laquelle on doit eſtre. Les eſclaues pourtant ne

peuuent y entrer, ny ceux qui se meslent de cueillir & tirer la substance & les commoditez de l'arbre de Cocos, & autres sortes de gẽs vils & mecaniques, & generalemẽt tous ceux qui ne sçauent lire ny escrire. Au demeurant la plus part des offices s'achetent du Roy, & sont fort recherchez par les riches, à cause de l'honneur, de l'authorité, & de la puissãce qu'ils ont sur les autres; mais on ne les peut pas reuendre, ceder ny resigner.

Tous ces Insulaires n'ont qu'vn nõ, sans aucũ surnom ou nom de famille, & vsent frequemment de ces noms *Mahommet*, *Haly*, *Hussum*, *Assan*, *Ibrahim*, & autres semblables, mais pour se recognoistre ils se distinguent par leur qualité qu'on adiouste à la fin du nom, comme les nobles de race adiouſtent à leur nom *Tacourou*, ce qui les fait remarquer tels qu'ils sont, & leurs femmes *Bybis*, outre qu'ils mettent encore le nom de l'isle

qui eſt à eux. Ceux qui ne ſont nobles que par leur office ou qualité, ſe diſent *Callogues*, & leurs femmes & leurs filles *Camullogues*. De ce nom vſent non ſeulement les officiers que i'ay nõmez, & autres ſeruans actuellement & prenans gages, mais auſſi pluſieurs qui impetrent du Roy des qualitez vacantes, pour eſtre ſeparez du commun, auoir vn rang particulier, & eſtre plus reſpectez. Ce qui ſ'achete du Roy aſſez cheremẽt, dautant meſme que ces noms & qualitez ſont limitees à certain nombre, & ne vont pas iuſques à l'infiny, afin que ceſt honneur eſtant communiqué à peu de perſonnes, il en ſoit plus priſé, & ne ſ'auiliſſe pas ſi toſt. Le commun peuple ſ'appelle auec ſon nom propre du mot de *Callo*, & on adiouſte encore le meſtier & la condition dont il eſt, & leurs femmes & filles *Camulo*.

CHAP. XVI.

Du Palais du Roy, description d'iceluy, De sa forme de viure, & des Reynes ses femmes.

POVR traicter maintenant du Palais du Roy & de sa description, il a esté touché diuerses fois auparauant que le Roy faict sa demeure ordinaire en l'isle de Male, qui est par ce moyen capitale de toutes les autres isles, & que son palais y est.

Description du Palais du Roy. Il est construict de pierre, composé de plusieurs demeures fort propres & bien basties, toutesfois sans grand ornemẽt d'architecture, & a vn seul estage. Au tour il y a des vergers & jardins, où sont des fontaines, & des reseruoirs d'eau, enclos de murailles & pauez par le bas de grandes pierres bien polies. Ces lieux sont gardez cõtinuellement par des gens ordonnez pour cela, dautãt que c'est où le Roy

& les Reynes se lauent, estant estroittement defendu à toutes autres personnes de se lauer là.

En l'enclos de ce Palais appellé en leur langue *gandoyre*, qui est de grād' estenduë, il y a plusieurs logemens, & autant de cours, au milieu de toutes lesquelles est vn puits garny de belles pierres blanches. Dans l'vne de ces courts sont les deux magazins du Roy, l'vn où il met ses canons, & en l'autre toutes autres sortes d'armes.

A l'entree du Palais est vn corps de garde, où on void quelques pieces de canō & plusieurs especes d'armes. Le Portail est fait comme vne tour carree, sur le haut duquel les iours de feste, les joueurs d'instruments joüent & chantent comme i'ay desia dit. *Portail.*

De la on trouue vne premiere sale, où se tiennent les soldats : plus auant vne autre grand' sale pour les Seigneurs, gentilshommes & per- *Sale des gardes.* *Sale des Seigneurs.*

ſonnes qualifiees. Car aucun ny Seigneur ny gentil-homme, ny moins du commun peuple, ſoit homme ou garçon, femme ou fille n'oſeroit paſſer plus outre, fors les officiers domeſtiques du Roi & des Reynes, & leurs eſclaues. Voicy comme ces ſales ſont dreſſees. Le paué eſt eſleué de trois pieds ſur terre, & planchayé de bois bien proprement aſſemblé & bien poly. C'eſt pour remedier aux fourmis que cela eſt ainſi hauſſé: on en fait de meſme par toutes les maiſons du païs, ſinon qu'on peut iuger que ſ'il doit y auoir quelque choſe de mieux dreſſé, c'eſt là au Palais du Roy. Le plancher eſt puis apres tout couuert d'vne petite natte qui ſe fait en ces iſles, entre-laſſee de diuerſes couleurs, auec chiffres & autres façons fort mignonnement faits, ce qui eſt infiniment beau à voir. Les parois ſont tendus de tapiſſerie de ſoye; Au deſſus le platfonds eſt

auſſi reueſtu de tapiſſerie de ſoye, de laquelle pendent à l'entour de belles franges cõme d'vne courtine. Le Roy auoit fait eſtendre ſur ce plat-fonds en la ſale des ſoldats & des eſtrangers, la grande enſeigne & baniere de noſtre nauire qui eſtoit bleuë, où les armes de France eſtoiẽt deſſus en or fort bien faictes. Il eſtimoit cette piece grandement, & la monſtroit par excellence aux eſtrangers, & ſouuent me faiſoit expliquer ce qui eſtoit repreſenté en ces armes, ce qui n'eſtoit pas sãs faire admirer la puiſſance de noſtre Roy. En ces ſales ſur le lieu où le Roy ſ'aſſied, il y a vne autre forme de plat-fonds ou courtine plus riche, ſous quoy eſt vne place large releuee de deux pieds, couuerte d'vn grand tapis, ſurquoy il ſ'aſſied les pieds croiſez: car ils n'vſent point d'autres ſieges. Sur les nattes par toute la ſale, les Seigneurs qui viẽnẽt faire la Cour ſ'aſſeoiẽt en meſme ſorte.

En ceſte ſeance ils obſeruent exactement l'ordre des dignitez : car ceux qui ſont de moindre eſtoffe, demeurent debout, ſi le Roy, ou les plus grands qui ſe trouuent là en ſon abſence, ne leur cõmandent de ſ'aſſeoir. Les places les plus proches du lieu où le Roy a accouſtumé de ſ'aſſeoir ſont les plus honorables, & ainſi à proportion. Car les Gentils-hommes de l'iſle de Male, & autres courtiſans ordinaires, qui ſont tenus de venir ſalüer le Roy tous les iours apres midy, ſ'arreſtent & ſ'aſſoyẽt en ceſte ſeconde ſale, & ne peuuent paſſer plus auant, ſ'amuſans à deuiſer les vns auec les autres, attendant que le Roy ſorte, ou qu'il ſe preſente quelque officier domeſtique, par lequel ils font dire au Roy, qu'ils ſont venus pour le ſalüer, ou ce qu'ils demandent & deſirent de luy. C'eſt la maniere de faire la cour en ces païs-là. Quelquesfois le Roy leur enuoye pendant qu'ils ſont

Maniere de faire la Cour.

là aſſis

là assis; des plats pleins de bettel & des fruicts, ce qu'ils tiennent à grand honneur & faueur. En huit ou quinze iours vne fois quand le Roy s'aduise, il vient s'asseoir en ceste sale, pour les veoir deuiser, se conseiller auec eux, soit d'affaires ou autrement. Quant à la Noblesse des autres isles, dont il y en a grand nombre, ils viennent souuent à la Cour, & obseruent les mesmes choses que ceux de l'isle de Male, & les ordinaires: mais ils ne viennent fois de nouueau qu'ils n'apportent des presens: car aucun n'est admis à saluër le Roy, soit noble ou marchand qu'il ne luy porte quelque present. Il y a mesme des Seigneurs qui ont des isles qu'ils recognoissent du Roy, & en apportent le tribut. Par cette maniere d'offrir des presens, vn homme sçait facilement s'il est en grace ou non, car si le Roy fait prẽdre son present, il est asseuré d'estre bien voulu, mais

si non, ou si le Roy ne dit mot à celuy qui luy vient annoncer l'arriuee & le salut de quelqu'vn, c'est signe tres-certain d'estre en desfaueur & disgrace. Quand le Roy reçoit des estrangers, c'est en la grande & premiere sale, où se tiennent les gardes.

Chambres & leur parure. Les chambres & stances interieures du Roy sont aussi bien ornees, tapissees de tapisserie de soye, enrichie d'ouurages, fleurs & ramages d'or, & de diuerses couleurs : ce qui esbloüit la veuë, tãt de la richesse de l'or & des couleurs que de l'admiration de l'ouurage. Ces tapisseries viennent pour la plus part de la Chine, de Bengale, de Masulipatan, & S. Thome, & s'en faict mesmes aux Maldiues. Le peuple vse de tapisserie de cotton, qui est composee de pieces de toilles de cotton de toutes couleurs, qu'ils entre-meslent diuerseme nt les vnes parmy les autres, surquoy ils font encore des façõs & figures auec

Tapisseries

des couſtures, & des pieces rapportees couſuës deſſus. Il vient auſſi de Bengale vne maniere de tapiſſerie de toille fine, peinte & diuerſifiee de couleurs, ce qui eſt bien agreable.

Les licts ſont ſuſpendus par quatre cordes à deux pilliers: les couſſins & draps faits de cottõ & de ſoye, le tout couuert de precieuſes courtines de ſoye & de drap d'or. On fait les licts du Roi & des grãds, & des plus riches, en cette forme, dautant qu'ils ſe font brãler & bercer pour ſ'endormir plus aiſément. Meſme ils ont accouſtumé quãd ils ſont couchez de ſe faire manier & remuer le corps par leurs gens, & ſe faire frotter doucement, diſans que cela eſt fort vtile à leur mal de ratte, & leur en fait ceſſer la douleur. Le commũ des domeſtiques du Roy couche en des couſſins de cotton poſez ſur des ais montez à quatre pilliers de quatre pieds de haut. *Licts.*

L'habillemẽt ordinaire de ce Roy *Habillemẽt du Roi*

c'eſtoit vne robe decottõ, ou à mieux dire vne caſaque, deſcendant iuſques à la ceinture ou vn peu plus bas, bordee de blanc & de bleu, attachee auec des boutons d'or maſſif. Auec cela il portoit vne piece de taffetas rouge brodee, qui luy prenoit depuis la ceinture iuſques aux talons. Ce taffetas eſtoit ceint d'vne longue & large ceinture de ſoye rouge auec des franges d'or, & d'vne groſſe chaiſne d'or fermee au deuãt d'vne grãde enſeigne plus large que la main, de pierreries les plus exquiſes qu'on ſçauroit voir. Il portoit auſſi vn couſteau à la mode du païs, mais qui eſtoit richement elabouré. Sur ſa teſte il mettoit vn petit bonnet d'eſcarlatte rouge, ce qui eſt fort priſé en ce païs-là & n'eſt permis qu'au Roy, & tout autour vn turbã de ſoye rouge, comme ſa ceinture, attaché d'vn gros bouton d'or. Encore que les plus grands, cõme il a eſté dit, & les ſoldats ſ'ayment à porter de grands cheueux, neant-

moins il se faisoit razer toutes les sepmaines. Il demeuroit tousiours nud-jambes, comme les autres, & portoit seulement en ses pieds des pantoufles de cuir doré qu'on aporte d'Arabie, & sont faictes en forme de sandalles. Dequoy aucun de son Royaume de quelque qualité qu'il soit n'oseroit vser, fors les Reynes & les Princesses ses parentes. Et pour le regard des Princes, encores qu'ils le peussent, & qu'ils en eussent facilement la permission, ils ne veulent pas pourtant s'en seruir, sinon de certaines sandalles de bois dans le logis seulement, laissans au Roy cette marque & difference pour le discerner d'auec eux, encore qu'il en ait vne autre qui le face assez remarquer. Car quand il sort on luy porte vn garde soleil ou parasol blãc, qui est la principale marque de sa Majesté, qui n'est & ne seroit permise à aucun quel qu'il fust excepté aux

estrangers, que i'ay dit auoir ce priuilege de s'habiller & porter tout ce qu'ils veulent. Tousiours au pres du Roy il y a vn page qui tient vn esuantail, vn qui porte l'espee du Roy toute nuë & vne rondache, vn autre qui tient vne boüette pleine de bettel, & d'arecqua, dont il prend à toute heure. Vn Docteur de la loy le suit aussi, & ne le perd gueres de veuë, lisant vn liure en sa presence, & l'admonestant de sa religion.

A table, où il mange seul, il est seruy par les principaux de sa maison en la mesme forme que i'ay cy-deuant descritte des particuliers, sinon que c'est encore auec plus de soin des seruiteurs, d'honneur & de reuerence. Sa vaisselle n'est pas d'or ny d'argent, pour ce que leur loy le deffend, mais de pourcelaine, ou d'autres façõs venans de la Chine, ou de cuiure, qu'ils façonnent & elabourent propremẽt aux Maldiues, & des boüestes de bois verny & lacré.

Son exercice & passe-temps ordinaire n'estoit pas de sortir souuẽt dehors & d'aller pescher, comme faisoient, à ce que i'ay apris des Insulaires, les Roys ses predecesseurs, mais de demeurer la plus part du tẽps enfermé en son Palais, à entretenir les Reynes, voir ses courtisans, & de voir trauailler plusieurs ouuriers & artisans, comme des peintres, orfeures, brodeurs, cousteliers, faiseurs de chappellets, tourneurs, menuisiers, armuriers, & autres diuerses sortes, lesquels tous il tenoit en son Palais, & leur fournissoit de la matiere pour trauailler, les payant de leur ouurage & trauail à mesure qu'ils le luy rẽdoient parfaict, ce qu'il gardoit curieusemẽt en diuers lieux de son Palais, & en faisoit quelquesfois des presens. Cette occupation luy plaisoit fort, & luy faisoit passer bien du temps: aussi il trauailloit luy-mesme, & disoit ordinairement que c'estoit

peché de demeurer sans rien faire. Il auoit l'esprit prompt & vif, & sçauoit beaucoup de choses, mesmes trauailloit à diuers mestiers & ouurages, au reste extrememement curieux de touſiours apprendre : il recherchoit ceux qui estoient excellens en quelque chose : s'il se rencontroit quelque estranger qui sceust ce que ny luy ny ses Insulaires ne sçeussent pas, il le caressoit fort, afin qu'il luy monstrast son art.

Sortant de son Palais il est accompagné de ses soldats, dont il en entre en garde tous les iours cent. Le iour du Vendredy allant à la Mesquite, c'est en bel ordre & en maniere de pompe, car les soldats vont de rang, partie deuant partie derriere luy : ses officiers ordinaires pareillement, & les plus apparens de sa Cour, les tambours, fleustes, trompettes & autres instrumens sonnét, auec vne harmonie assez agreable. Apres le seruice

fait, il ſ'en retourne au Palais en meſme ordre, les ſoldats marchét au ſon des inſtruments en ſe joüant & ſautát deuant le Roy, auec leurs armes, & tirent des coups d'eſpee ſur les rondaches des vns & des autres: enquoy ils mõſtrent leur adreſſe, nõ pas tous enſemble pour euiter cõfuſion, mais deux à la fois ſeulemẽt, & ainſi les vns apres les autres ſans ceſſer. Le peuple de l'iſle qui a aſſiſté à la feſte le recõduit auſſi, ce ſeroit honte à quelqu'vn de n'y aller pas. Arriué que le Roy eſt en ſon Palais, il retient à diſner le Pandiare, Naybes, Catibes & Moudins, & les principaux Seigneurs, gentilshommes & ſoldats, qu'il choiſit diuerſement, & apres le diſner il ſ'occupoit à rẽdre la Iuſtice. Au demeurant quand le Roy ſortoit il alloit touſiours à pied (auſſi que par toutes ces iſles il n'y a point de cheuaux, ny aucunes beſtes de monture) ſinon qu'il ſe fiſt porter dans

vne chaiſe ſur l'eſpaule de ſes eſclaues, mais c'eſtoit rarement ou comme point, par ce qu'eſtant fort & diſpos, il aymoit mieux aller à pied: ioinct que l'iſle eſt petite & de peu d'eſtẽduë. En l'iſle de Male & moins encore ailleurs, il n'y a point de paué par les ruës & par les chemins : c'eſt pourquoy les habitans ſont ſujects à les nettoyer, & empeſcher q̃ l'herbe n'y croiſſe, principalemẽt aux feſtes, & lors qu'ils ſçauent que le Roy ou les Reynes doiuent ſortir & aller par l'iſle, dont ils ſont fort ſoigneus.

Le Roy allant par la ruë le peuple en quitte vn coſté & le laiſſe vuide, ſe retirant tout de l'autre coſté, afin que la où le Roy paſſe il n'y ait perſonne : car le Roy ne paſſe & ne ſe tient iamais entre deux perſonnes, & on prẽd bien garde de ne le toucher pas. Les grands Seigneurs en vſent de meſme en leurs terres à l'eſgard de leurs inferieurs.

Eſt auſſi à remarquer que quād on parle au Roy, ou aux Reynes, & à leurs enfans, & Princes du ſang, ou bien qu'on parle d'eux à d'autres perſonnes & de ce qu'ils font, c'eſt en autres termes, qui ne ſeruent qu'à cela, & qu'on n'oſeroit auoir appliqué à d'autres : comme par exemple ſi on dit d'vn hōme il dort, ſi c'eſt du Roy on dira il ſommeille, ou il repoſe, ce qui ne ſe dit iamais ſinon en parlant du Roy.

Les femmes du Roy ſont veſtues en meſme façon que i'ay deſcrit cy-deſſus les grādes dames, excepté ſeulement qu'elles ſont plus couuertes d'or, de perles, de pierreries & de richeſſe aux pēdās d'oreilles, aux chaiſnes d'or, braſſelets & carquans ſur le col, ſur les bras & ſur les jambes. *Des Reynes.*

Les Dames, femmes & filles des grāds Seigneurs de l'iſle, ſont tenuës de les venir voir le ſoir, paſſer le tēps auec elles, & leur porter des preſens.

Quelques fois les Reynes sortent hors, mais c'est rarement : & lors il y a des femmes & des esclaues qui vont bien loin deuant aduertir les hommes qu'ils se retirent, & qu'ils ne paroissent pas au chemin ; ains seulement les femmes. Comme de fait les femmes s'assemblent par leurs quartiers & cantons, & viennent au deuãt auec des petits presens, comme de fleurs & de fruicts. Il y a quatre femmes principales qui portent sur la teste des Reynes vne courtine de soye ballant en terre, tellement qu'on ne les peut voir.

Estant grosses, elles sortent aussi pour aller se baigner en la mer, comme toutes les autres femmes : car c'est la coustume du païs & tiennent que cela est fort sein. Pour ceſt effect on dresse en la mer comme vn petit parquet & enclos de pieux & de piquets, qu'on couure de toille tout autour, & la les Reynes & les plus grandes

Dames se baignent à leur ayse : puis elles viennent sur le bord en vne autre petite maison aussi faicte exprés, où elles se baignent derechef en vn autre bain d'eau douce bien preparé.

Dans les chambres des Reynes, Princesses & grandes Dames, l'on n'y void point de iour, & n'y a autre clarté que celle des lampes qui y demeurent continuellement allumees. Elles se retirent en vn endroit de la chãbre, estans enfermees de quatre ou cinq rangs de tapisseries qu'il faut leuer auparauant que d'arriuer où elles sont : mais il n'y a homme ny femme, soit domestique soit de dehors, qui que ce soit qui osast leuer la derniere, mesmes encore qu'elles ne soient pas couchees, ny qu'elles ne prennent pas leurs repas, bref encore qu'elles soient sans rien faire. Il faut auparauant tousser, & dire qui c'est, &puis elles appellẽt ou renuoyent quand bon leur semble.

Au reſte i'obmettois à dire q̃ toutes fẽmes & filles lors qu'elles ſe couchẽt, ne font qu'oſter leur robe, & laiſſent leurs toilles autour de la ceinture.

CHAP. XVII.

Des reuenus du Roy: De la monnoye: Du trafic & commerce des Maldiues: & Des marchandiſes qu'on en emporte, & qu'on y apporte.

Reuenus du Roy.

LEs reuenus du Roy conſiſtent en ſon domaine, duquel dependent pluſieurs iſles en ſeigneurie, puis aux redeuances q̃ ſes ſujets luy payẽt des fruits qui croiſſent au païs, à ſçauoir la cinquieſme partie des graines qui ſe ſement: pour les Cocos & pour les Limons on en doit au Roy quelque partie, mais on en compoſe pour toute l'annee à certaine quantité de miel ou de fruict. Outre ces droicts le Roy impoſe à ſes ſujets vne taille ordinaire ſelon leurs moyens, qui conſiſte en cordes de

Cocos: aux coquilles nommees *Boly*, dont i'ay parlé, & en poiſſon ſec, és iſles où il abonde dauantage & où la peſche eſt la meilleure. Car on ne luy baille point d'argẽt pour ſes tailles & redeuãces, ſinon quãd on achete des eſtats & offices, ou pour la permiſſion de porter des braueries. Auſſi-il charge les habitãs des iſles de luy faire & fournir par an, tant de toilles de cotton, dont il baille le cotton écreu, ce qui ſert pour ſes ſoldats, auſquels il dõne trois fois l'an des toilles outre leur ſolde. Le reuenu du Roy conſiſte auſſi en marchandiſe. Car tous les nauires qui abordent la ſ'addreſſent premierement à luy, & luy declarent ce qu'ils ont apporté, puis il compoſe auec eux à certain prix de ce qu'il veut prendre, qui eſt le plus ſouuẽt la meilleure partie: apres le peuple en achete à vn prix qui eſt eſtably plus cher que celuy du Roy: & puis le Roi enuoye diſtribuer ſa marchandi-

se par les isles aux plus riches, au prix qu'il veut, quoy qu'ils n'en eussẽt que faire, prenãt d'eux en cõtr'eschange la marchãdise dont il a affaire à meilleur prix de la moitié qu'elle ne vaut. Il enuoye aussi fort souuent des nauires aux païs estranges, chargez des marchandises de son isle. Ce qui fait qu'on ne peut dire certainement son reuenu, par ce qu'il consiste en chose incertaine, vne fois plus, vne fois moins, quelquesfois il y a de la perte, principalement quand ses nauires se perdent, & n'arriuent ou ne viẽnent pas à bon port.

Le Roy a outre ces reuenus certains droits qui luy sont affectez, cõme tout ce qui se trouue au bord de la mer apartiẽt au Roy, & n'y a hõme qui osast y auoir touché pour le retenir, mais on est tenu de le recueillir & luy apporter, soit de quelque nauire qui se perde, pieces de bois, coffres & autres aduentures: soit de

l'ambre

l'ambre gris, dont il arriue là plus grande quantité, qu'en aucune partie des Indes Orientales : car il appartiét au Roy, & nul n'oseroit le retenir qu'il n'eust le poing coupé. Ainsi est-il d'vne certaine noix que la mer iette quelques-fois à bord, qui est grosse comme la teste d'vn homme, qu'on pourroit cõparer à deux gros melons ioints ensemble, ils la nomment *Tauarcarre*, & tiennent que cela viét de quelques arbres qui sont en la mer : les Portugais la nomment Cocos des Maldiues : c'est vne chose fort medecinale & de grãd prix. Souuent à l'occasion de ce Tauarcaré, ou bien de l'ambre gris & noir (comme il s'y en trouue aussi) les gens & officiers du Roy trauaillent de pauures gens quand ils les soupçonnent en auoir trouué: & mesme quãd on veut creer de l'enuie à vn homme, on luy impute & on l'accuse de cela, afin qu'il en soit recherché : & quãd quel-

qu'vn deuient riche tout à coup & en peu de temps, on dict communemẽt qu'il a trouué des Tauarcaré, ou de l'ambre, comme si c'estoit vn thresor. Il se pesche aussi du corail noir en quantité qui appartient au Roy, lequel tient plusieurs hommes gagez pour faire cette pesche.

Monnoye. La monnoye du Royaume n'est que d'argent & d'vne sorte. Ce sont des pieces d'argent qu'ils appellent *larins*, de valeur de huict sols ou enuiron de nostre monnoye, comme i'ay desia dit, longues cõme le doigt, mais redoublees. Le Roy les fait battre en son isle, & y imprimer son nom en lettres Arabesques. Les autres mõnoyes sont estrãgeres & y ont cours, mais on ne les met qu'à la iuste valeur, & au iuste poids, & l'or ou l'argent tant seulement, toutes autres sortes de mõnoyes qui n'en sont pas, ils les rejettent. Car en l'Inde & aux enuirons, où il y a plusieurs Roy-

aumes & seigneuries, il y a aussi grande diuersité de monnoye, de marque & de caractere, non seulement d'or ou d'argent, mais aussi d'vn autre metail qui s'appelle *Calin*, qui approche de l'airain, sinon qu'il est plus beau & plus pur, & mesme de fer. Pour cette espece de monnoye elle ne se met que dans les terres du Prince qui la fait: tellemẽt qu'en cela il y a vne grãde diuersité, à cause de la multitude des Seigneuries: en telle sorte que les Portugais de Goa en battent de Calin ou de fer, qui ne seruiroit de rien en Portugal, nõ pas mesme en la ville de Cochin qui est aussi à eux dans les Indes non pas loin de Goa: dautant que là ils font pareillement vser d'vne monnoye particuliere. Mais l'or ou l'argent de quelque marque & caractere qu'il soit, se prend par tous les Royaumes, selon la iuste valeur, laquelle toutesfois est beaucoup differente de la nostre, par ce que l'ar-

gent y est fort estimé, & bien plus cher & plus haut que par deçà, & l'or plus bas. Les reales d'Espagne y sont en prix, & en trouuent l'argent fort bon. Donc pour retourner aux Maldiues, le Roy ne fait faire que des larins, d'autres pieces de moindre valeur, il ne s'y en fait point: tellement que pour l'effect de leur traffic, ils coupent l'argẽt & en baillẽt au poids la valeur de la marchandise achetee: ce qui ne se fait pourtant sans perte, car en coupant le larin, on en perd la douziesme partie. Ils ne prennent piece d'argent qu'ils ne l'ayent pesee & mise dans le feu, pour en esprouuer la bonté: chacun a vn poids en sa maison pour ceste effect. Aussi au lieu de billon & menue monnoye, ils vsent de coquilles dont i'ay cy-deuãt touché quelque chose, & i'en parleray incontinent; les douze valent vn larin. Au reste l'or & l'argent vient tout de dehors; & n'y a aucune mine

en ces isles. En tous les marchez publics & en leurs commerces particuliers, ils vsent fort souuent d'eschange de chose à autre.

Le traffic est grãd aux Maldiues, & sont fort frequẽtees pour la marchãdise. De tous costez on y void arriuer des marchãs, comme des Malabares, de Barcelor, Onor, Bacalor, Cananor, Calecut, Tananor, Cochin, Coilam, Caël : des Guzerattes, de Cambaye, Surate, & Chaul, des Arabes, de ceux de Bengale, sainct Thomé & Masulipatan, Ceylan & de Sumatra, lesquels y apportent les marchandises qui y sont estimees, & dont on a besoin, & en recompense enleuent ce dont les isles des Maldiues abondent. Premierement de l'arbre de Cocos qui vient en ces isles naturellement sans estre cultiué, il s'en fait plusieurs sortes de choses que les estrangers recherchent : comme les cordages dont on equippe tous les

Traffic & marchandise.

Marchandises qu'on transporte des Maldiues.

nauires des Indes: le fruict de Cocos, qui se porte en telle quantité aux costes d'Arabie & de Malabar, & par toute l'Inde, qu'il s'en charge tous les ans plus de cent nauires, comme aussi du mesme arbre l'huille & le miel, & des tixus des fueilles de cest arbre qui seruent à faire des voiles: mais le plus grand traffic, c'est des cordages.

Il y a vne autre sorte de richesse aux isles Maldiues: ce sont certaines petites coquilles où il y a vn petit animal, grosses comme le bout du petit doigt, toutes blanches, fort lices & esclattantes, qui ne se peschent que deux fois le mois, trois iours deuant, & trois iours apres la nouuelle Lune, autant à la pleine, & ne s'en trouueroit pas vne en autre saison. Ce sont les femmes qui les recueillent sur les sables & basses de la mer, estans en l'eau iusqu'à la ceinture. On les appelle *Boly*, & s'en trãsporte vne

Coquilles.

quantité infinie de tous coſtez, de telle ſorte que i'en ay veu charger par an trente ou quarãte nauires entiers ſans autre charge. Tout celà va en Bengale : car c'eſt ſeulement là qu'on les debite cherement & en quantité. Ceux de Bengale en font tant d'eſtat qu'ils s'en ſeruent de monnoye commune, encore qu'ils ayẽt de l'or & de l'argẽt, & aſſez d'autres metaux : & ce qui eſt plus merueilleux, c'eſt que les Roys & grands Seigneurs font baſtir des lieux expres pour y aſſembler ces coquilles, & en font partie de leur threſor. Tous les marchans des autres endroicts de l'Inde en enleuent quãtité par ordinaire pour porter en Bengale, où ils ont iournellement affaire: car il n'en croiſt autre part qu'aux Maldiues, & par ceſte occaſion elles ont auſſi leur prix, ou ſeruent de menuë monnoye, comme i'ay dict. Quand i'arriuay en l'iſle de Male la

premiere fois, il y auoit vn nauire à l'ancre de Cochin ville des Portugais, du port de quatre cens tonneaux, le Capitaine & les marchands estoient Mestifs, les autres Indiens Christianizez, tous habillez à la Portugaise, & venoient seulement pour se charger de ces coquilles & de la les porter en Bengale. Ils donnoient vingt cocquetees de ris, pour vn paquet de coquilles : car tous ces Bolys sont mis par paquets du nombre de douze cens, à sçauoir en petites corbeilles faictes de feuille de Cocos à claire voye, garnies par dedãs de toille du mesme arbre de Cocos, de peur que les coquilles ne tombent. Ces paquets ou corbeilles de douze cens se baillent là cõme icy des sacs d'argent. Aussi en Cambaye & par tout l'Inde, ils enchassent des plus iolies & des plus belles de ces coquilles par tous leurs meubles, comme des pieces de marbre ou des pierres fines.

Les Maldiues ſont auſſi infinimẽt abondantes en poiſſons de toutes ſortes, comme i'ay dit auparauant. La peſche y eſt riche en ſorte que non ſeulement ils en ont pour viure tout leur ſaoul, mais auſſi ils en vendent vne grande quantité de cuit & ſeché aux eſtrangers. Ce qui eſt tellement recherché que de tous coſtez de l'Inde telle marchãdiſe eſt en eſtime, notamment en Sumatra, où on en meine des nauires chargez. *Poiſſons.*

On eſtime auſſi fort aux Indes les eſcailles de tortues qui viennent aux Maldiues, & ſ'en fait vn bon trafic. C'eſt vne ſorte de tortue non commune, qui ne ſe trouue que là, & aux Philippines: elle eſt belle, fort polie, toute noire, auec plusieurs figures naturelles. Le plus grand debit ſ'en fait en Cambaye, où on en fait outre les braſſelets des femmes, de fort beaux coffres & caiſſes accouſtrez auec de l'argent. *Tortues.*

Natte. Ceux des Maldiues font pareillement grand debit de nattes de jonc fort poly : qu'ils façonnent joliment de diuerſes couleurs, & les enrichiſſent d'ornemẽts & de chiffres ſi proprement, qu'il n'y a rien de ſi joly: tous les Portugais & Indiens les priſent fort, de ſorte qu'il s'en fait grãd trafic. Comme auſſi des toilles de cotton & de ſoye, qu'on leur apporte toute écreuë, & qu'ils mettent en œuure : mais ce n'eſt pas de toilles blanches, ains de façonnées & figurées, & ſeulement en petites pieces grandes d'vne brace & demie, pour ſe couurir, & d'autres propres pour veſtir les femmes, & des turbans, le tout fort ioliment & mignonnemẽt. Ainſi donc les Maldiues ſont hantees & frequentees de tous coſtez pour la marchandiſe, y ayant tant de choſes que les eſtrangers priſent & recherchent. En contreſchange dequoy on y apporte tout ce que les in-

Marchandiſes qu'on apporte aux Maldiues.

sulaires ont besoin d'ailleurs, comme du ris, toilles de cotton blanches, de la soye & du cotton écreuz : de l'huille qui est faicte d'vne certaine graine odoriferante qui ne sert que pour se frotter le corps apres s'estre baigné, de l'arequa pour manger auec du bettel, du fer & de l'acier, des espiceries, de la pourcelaine, bref les choses dont ils n'ont point : & tout celà neãtmoins y est à fort bon prix à cause de l'abondance & de l'abord ordinaire des nauires. On y apporte aussi l'or & l'argent qui n'en sort iamais quand il y est entré vne fois, & n'en bailleroient pas pour peu que ce fust aux estrangers, mais le mettent en thresor ou aux ioyaux de leurs femmes.

CHAP. XVIII.

Curiosité du Roy des Maldiues : sa Genealogie : changement de l'estat de ces isles : femmes du Roy, & autres choses arriuees là.

MAIS ayant assez parlé de ces isles Maldiues, ie viendray maintenãt au particulier du Roy d'icelles, à sa genealogie, femmes, meurs, & diuerses choses arriuees de son temps. Ce Roi donc s'enqueroit souuent à moy du Roy de France, de son âge, maniere de viure, guerres, armes, nauires, canons, & autres choses, & si ces deux nauires que nous auions amenez estoient à luy; Ie luy respondis assez particulierement la dessus, entr'autres que si nostre Roy enuoyoit des nauires aux Indes, ce ne seroit pas pour deux ou trois seulement, mais deux & trois cens, dont il s'estonna fort. Il me demanda aussi si les François estoient

ces *Franki* ou Franqui, dont on par- *Franqui.*
loit tant aux Indes, dequoy ie ne le peus pas biẽ resoudre pour lors, mais depuis i'ay apris que ce nom de Frá-ki signifie tous les peuples Occidentaux de deçà, comme François, Italiens, Espagnols & autres Europeens, mais principalement les François qui autres-fois par leurs grandes cõquestes és guerres Saincte en Orient, où ils faisoient la meilleure part, ont laissé és Indes ce nom rendu depuis commun auec tous les autres.

Ce Roy des Maldiues me demandoit plusieurs autres choses, & entr'autres de la Cour de nostre Roy, que ie luy representois tout au long le mieux qu'il m'estoit possible : & ainsi ie l'entretenois la pluspart du temps de la grandeur du Roy, & de son estat, dont il estoit fort aise & fort content. D'autre part les Reynes, Princesses, & autres Dames s'enqueroient fort des Reynes, & Prin-

ceſſes de deça, & combien le Roy auoit de femmes, & s'eſtõnoient fort de ce qu'eſtant ſi grand & ſi puiſſant, il n'en auoit qu'vne : mais principalement elles me demandoient de l'amour des Dames de deçà, & de la façon qu'elles y procedoient : car elles ne deſiroient parler ny ouïr d'autres diſcours que d'amour. Elles ſ'eſbahiſſoient grandement quand ie leur diſois que les femmes de ces cartiers n'auoient point d'autre amy que leurs maris ; & trouuoient auſſi fort eſtrange de baiſer les femmes en les ſaluant deuant tout le monde, & de la grande liberté que ie leur diſois que nos femmes auoient, ce qu'elles louoient & eſtimoient fort à cauſe que pour elles, elles ſont touſiours enfermées. Elles me faiſoient beaucoup d'autres queſtions ſur ce ſujet de l'amour, & des femmes & de leur conuerſation auec les hommes.

Somme que i'eſtois le bien venu

au Palais du Roy, où i'allois souuent les entretenir de diuerses choses, dõt ils me questionnoient · Le Roy entr'autres choses estoit bien aise de sçauoir particulierement ce qui estoit de la forme & vsage de nos nauires. Il s'estonnoit fort quand ie luy disois que la teinture d'escarlatte rouge se faisoit auec de l'vrine d'hõme qui ne beuuoit que du vin, de sorte qu'il se fit oster vn bonnet d'escarlate qu'il portoit, & ne s'en voulut plus seruir pour l'amour de cela. On auoit trouué dans nostre vaisseau des vergettes de soye de pourceau, & des decrottoires de mesme, mais quand il sceut que c'estoit, il les fit brusler aussi tost dehors son Palais, estant biẽ marry de s'en estre seruy, & d'y auoir mesme touché. Il vouloit aussi faire brusler quelques caisses & bahus couuerts de peau de loup marin, pensant que ce fust de poil de porc. Il estoit desireux de sçauoir tout, & à quoy

cela seruoit. Il admiroit fort la façon de faire le parchemin, & le papier : & sur tout estoit curieux de sçauoir l'vsage de nostre nauigation, & se faisoit souuent apporter les cartes & instrumens de marine, dont ie donnois l'intelligence à ses Pilotes. Somme qu'à peine pouuoit-il croire tout ce que ie luy disois de nostre France & du Roy, dont il n'auoit iamais entendu parler auparauant.

Mais pour venir à la Genealogie de ce Roy des Maldiues, ie diray ce que i'ay apris là, & comme luy & les siens estoient paruenus à la Royauté. Son pere auoit esté *Catibe* en vne isle. Or il y a enuiron cinquante ans que le Roy de ces isles, qui estoit de fort bonne & ancienne race, voyant qu'il estoit assez mal obey, & qu'il auoit vn grand competiteur, qui le vouloit deposseder, ou comme ie croy plustost, estant inspiré de Dieu, se resolut de quiter tout, pour ne pouuoir

uoir plus resister,& s'en alla secrettement auec sa femme & quelques vns des siens,sans dire le sujet pourquoy, ny où il alloit, & vint droict à Cochim, où il se fit Chrestien auec sa femme & quelques vns de sa suitte, renuoyãt les autres qui ne voulurent se faire baptiser. De sorte que le Competiteur qui estoit son proche parent, fut incontinent receu pour Roy. On l'appelloit *Haly*, & l'autre *Assan*. Le nom ordinaire est *Rascan*, qui veut dire Roy, mais quand ils signent ils mettent tousiours Sultan, comme font tous les Rois Mahometans. Ils disent qu'il n'y a que cinq Rois de leur Religion, qui ayent ceste prerogatiue d'auoir nom Sultan, qui veut dire Souuerain, à sçauoir, le Turc, le Perse, le Mogor, celuy des Maldiues,& le Roy d'Achen, ou Sumatra.

Rascan.

Sultan nom de Roy entre les Mahometans.

Ce premier Roy donc s'estant fait Chrestien à Cochin, escriuit à tous

ſes ſujets qu'ils euſſent à ſe faire Chreſtiens, & luy payer le tribut accouſtumé, ſinon qu'il les iroit voir auec vne bonne armee de Portugais, ainſi qu'ils luy auoient promis. Le nouueau Roy & les peuples des Maldiues luy firent reſponce qu'ils ne le cognoiſſoient point, & que ſ'il luy eſtoit deu quelque choſe qu'il le vingt querir ; Que ſ'il ſe trouuoit bien à eſtre Chreſtien qu'il demeuraſt là, mais que pour eux ils mourroient pluſtoſt que de changer leur Religion. Luy voyant cela demande ſecours au Viceroy des Indes à Goa, lequel luy promiſt : mais à la charge que luy n'y allaſt en perſonne, craignant qu'il ne ſacordaſt auec ſon peuple, & ne fiſt quelque maumais tour aux Portugais. L'armee des Portugais donc y marcha, mais ils n'y peurent rien faire, & y perdirent vne galere auec trois nauires & bon nombre de leurs gens, ce qui les

contraignit de se retirer. L'annee suiuante ils y retournerent auec vne plus forte armee & de meilleurs Pilotes, & le nouueau Roy alla courageusement au deuant, bien qu'il se iugeast perdu; il eust bien peu se sauuer, mais il ayma mieux mourir en combatant que de reculer honteusement. Il fut donc vaincu & mis à mort, & les Portugais se rendirent maistres de l'isle de Male, où ils firent vne fortereſſe, & de là allerent se faire recognoistre par toutes les autres isles, où ils firent mourir force habitans. Puis firent assembler tous les principaux de ces isles pour leur dire qu'ils desiroient les maintenir en paix, & ne les vouloient contraindre en rien, ny à changer de Religion, mais seulement qu'ils leur payassent les droits du Roy; Ce qu'estant accordé, ils laisserent l'vn des principaux de ces isles pour y commander, & demeurer tousiours en

Portugais prennent les Maldiues.

l'isle de Male pres le chef des Portugais, à la charge aussi qu'il ne se tiendroit aucun conseil que les principaux d'entre les Portugais & desdites isles n'y fussent appellez, & que tout le traffic se feroit par les Portugais seulement.

I'ay ouy dire à ces Insulaires, qu'il n'y eut iamais si grand trafic, ny ne fit onc meilleur viure en ces isles qu'à lors que les Portugais y commandoient. Celuy qui fut mis par les Portugais, pour y commander sous eux comme Roy, estoit vn Seigneur naturel de ces isles, & de leur loy : mais tout se faisoit au nom du Roy Chrestien, qui estoit en la terre des Portugais. Ce Seigneur estoit grand pere de la femme du Roy, qui estoit de mon temps. Les Portugais commanderent paisiblement en ces isles de ceste façon l'espace de dix ans, durant quoy le pere de ce Roy & vn sien frere tous deux *Catibes* de

chacun ſon iſle : mais toutefois nobles, ne voulurent iamais ſubir le ioug des Portugais ny moins obeïr à ce ſuperieur qu'ils y auoient laiſſé, ains au contraire ſe rebellerent & firent amas d'hommes & de galeres pour leur faire la guerre, ſe retirãs en l'Atollon de *Ouadou*, autrement *Souadou*, à la pointe des iſles vers le Sud, où les Portugais n'oſerent iamais aller, & ne paſſerent onc le canal dudit Atollon qu'ils appellent *Candou*, de ſorte que ceſt Atollõ & cõtrée d'iſles n'a iamais eſté ſuiete aux Portugais, ny toutes les autres iſles & Atollons, qui ſont vers le Sud dudit canal.

Atollon d'Ouadou, et Souadou.

Ces deux freres donc ayans fait vne fortereſſe aſſez bonne, & eſtans eſlognez de l'iſſe de Male, où eſtoiẽt les Portugais, d'enuiron 80. lieuës, ils deuindrẽt auec le temps ſi forts d'hõmes, armes & munitions qu'ils tenoient quaſi ſujecte l'iſle de Male & les Portugais, qui n'oſoient ſortir, &

faisoient iournellement vne tres-forte guerre. Ce qui dura l'espace de 8. ans, au bout desquels arriuans là quatre galeres de Corsaires Malabares qui alloyent en guerre, pour piller selon leur coustume, les deux freres les accosterent & firent accord entr'eux de faire la guerre aux Portugais à moitié de butin. Or ayãs eu vn iour aduis que le Capitaine de l'isle & fortereſſe de Male estoit allé à Cochim auec bon nombre de soldats Portugais, ils ne voulurent perdre ceste occasion, & se resolurent d'assaillir la fortereſſe. Ce qu'ils executerent si bien, qu'vne nuict ils la surprirent par escalade, & se rendirent maistres de la place, tuans enuiron trois cens hommes qui estoient dedans, & prenans prisonnier le seigneur du païs qui estoit pour les Portugais; Ce qu'astant fait & tout pillé, les Malabares ayans eu leur part du butin, selon qu'il auoit esté accordé

Portugais chassez.

se retirerent, & les deux freres demeurerent maistres du lieu; Toutesfois estans marris de veoir emporter tant de richesses de ces isles, ils se resolurent d'attaquer les Malabares, ce qu'ils firent, & apres vn long combat, en fin demeurerent victorieux, & eurent le butin & les galeres, renuoyans les hommes en la coste de Malabar, & les payans ainsi d'infidelité pour le bon seruice qu'ils en auoient receu.

Voila comment ces deux freres se firẽt Roys de ces isles, & le furẽt touſiours par moitié, sans auoir aucune dispute ensemble. C'estoit deux tresvaillans hommes, & tenus pour tels par tous ceux du pays. Tous les Seigneurs & principaux des isles leur obeyrent aussi, & ceux qui ne le voulurent faire, eurent permission de se retirer en leurs isles comme particuliers sans se mesler de riẽ és affaires de l'estat. Il y en eut beaucoup de ceux-là qui ne voulurent obeyr, s'estimans

de meilleure maiſon que ces deux freres, qui toutesfois ſe ſçauoiẽt fort bien faire craindre, & ſi quelqu'vn n'obeyſſoit, ils l'enuoyoient auſſi toſt piller & ſaccager. Ils ſe marierent à des femmes des meilleures maiſons du pays, ſe faiſans recognoiſtre par tous les Atollons & iſles pour Roys abſolus.

Quãt aux Portugais, indignez d'vn tel afront receu aux Maldiues, ils ſe reſolurẽt d'en auoir la raiſon, & l'annee ſuiuante enuoyerent vne armee en ces iſles, où ils continuerent la guerre long tẽps, mais ces deux Rois desfaiſoient toutes leurs armees., & cette guerre dura trois ans. Ces Roys eſtoient fort puiſſants & auoiẽt deux fortereſſes, celle de Male & vne autre en l'Atollõ de Souadou ou Ouadou, en vne iſle appellee *Game*. En fin conſiderant les vns & les autres, que pour le bien du pays & le commerce, il valoit mieux faire quelque accord

Fortereſſes des Maldiues.

que ce fust, que de continuer cette guerre incertaine, ils traicterent de cette sorte, & à ces conditions. Que l'on laisseroit en paix ces Roys des Maldiues & leurs peuples, & qu'ils iouyroient desdites isles ainsi qu'auoient fait les autres precedés, sinon qu'ils feroient vne certaine pension à leur Roy Chrestien, & à ses successeurs & heritiers, ladite pension renduë à Cochin, sans toutesfois le recognoistre plus en rien, & que pour les Rois Mahommetans qui seroient dans les isles, il ne leur seroit permis de prendre le tiltre & nom de Roy, encores qu'ils fussent absolus en toutes choses, mais seulement celuy de Prince, Duc ou autre semblable. Aussi qu'il n'y auroit qu'eux deux, qui peussent prendre ce nom qu'ils appellent *Quilague*, & qui eussent charge de faire payer la pension du Roy Chrestien, qui ne laisseroit d'y auoir vn facteur de sa part. Plus que

Traict entre les Portugais & Maldiuois.

Quilague.

tous ceux des Maldiues qui voudroient trafiquer és autres pays seroient tenus de prendre vn passeport des Portugais, ainsi que font les autres Indiens, qui sont en paix auec eux. Voilà quelles furent les conditions de ceste paix, qui a duré iusqu'à present.

Quant au Roy Chrestien, il donna le tiers de son reuenu au Roy de Portugal : & ce reuenu consiste en ces bollis & caïro, qui est la corde faicte de l'arbre de Cocos. Ils en enuoyent tous les ans à leur propres cousts & despés quatre nauires chargez, qui sont du port de 150. tonneaux chacun, & cela est à la risque de ceux des Maldiues, iusqu'à ce qu'ils soient sortis hors des bancs, qui sont à la teste desdites isles : car hors delà, la risque est pour le Roy Chrestien. Nonobstant ceste paix, ceux des Maldiues haïssent les Portugais à mort.

Pour les deux freres, ils ont regné enſemble l'eſpace de 25. ans en paix: l'aiſné auoit nom *Bodeta Courou*, qui veut dire Grand Seigneur, qui ſe maria à la femme de ce Roy qui fut tué en l'iſle de Male par les Portugais; & le puiſné nommé Aſſan Quilague, eſpouſa la fille de ce meſme Roy, tellemẽt que les deux freres eurent pour femmes la mere & la fille. Ce Roy defunct auoit vn fils, lequel ayant veu ceux cy Rois, ne vint iamais à la Cour, & fut laiſſé viure en paix: Ie l'ay veu pluſieurs fois & vne ſienne ſœur auſſi. Ces deux Rois eurent grãde peine à ſe maintenir, pource qu'ils eſtoient venus de bas lieu, & y en auoit qui eſtoient tous les iours ſur le poinct de ſe reuolter, mais ceux-cy ne leur donnoient pas temps de ce faire, car auſſi toſt qu'ils en auoient le moindre auis ou ſoupçon, ils y donnoient bon ordre. Il arriua donc qu'il n'y eut que l'aiſné de ces freres

Aſſan Duc ou Prince.

qui eut vn fils, & le puisné vne fille, qui estoit fort noble du costé de la mere : car là le ventre ennoblit aussi bien que le pere. Le fils de l'aisné estoit ce Roy que nous y trouuasmes, qui n'estoit pas de telle extraction que la fille, car la mere auoit esté prise par le Roy pour sa beauté seulement. Et là ils ont plusieurs femmes, mais il y en a vne tousiours premiere que les autres, bien que toutes soient legitimes.

Reuolte du beauvere du Roy.

Or le puisné de ces deux freres Rois estant tombé griefuement malade, il arriua que le frere de sa femme qui estoit le plus grand Seigneur des isles se reuolta contr'eux ; Il portoit le nom de son isle & forteresse, à sçauoir, *Misdoue Quilliague* Ceste isle, où i'ay esté, est distãte de Male 30. lieuës vers le Sud en l'Atollon *Nilçandoue*; sur ce l'aisné s'y en alla secrettement & en diligence auec vne armee, defendant que l'on n'en dist rien à son

frere malade à la mort. En fin ce Seigneur fut pris & tué, & toute son isle pillee. Mais quand les nouuelles en furent venuës à Male, sa sœur femme du puisné malade, en eut tel regret qu'elle pensa mourir, & eut-on bien de la peine à l'empescher qu'elle ne se tuast de desespoir. Surquoy son mary tout malade qu'il estoit, iura que si Dieu luy donnoit santé son frere s'en repentiroit, mais il mourut de ceste maladie, & dit-on qu'il estoit bien plus vaillant que son frere.

La cause pourquoy cet aisné se depeschoit ainsi des grands Seigneurs, est que sçachant que son fils deuoit estre Roy, il ne luy vouloit laisser de tels competiteurs, car le fils estoit encore ieune, & n'auoit la façon d'estre vn jour si valeureux que son pere, comme de fait, ainsi que i'ay peu recognoistre, son humeur n'estoit nullement portee à la guerre, mais seulement aux lettres, sciences & manufa-

ctures, & estoit fort adonné aux femmes, ce qui toutesfois n'est estrange en ce païs là. Cependant il leur est grandement necessaire d'estre vaillant, à cause que là le plus fort l'emporte, & font estat de tuer les Rois pour dominer; Il y en a eu trois de tuez en vn an: ce qui fait que ces Rois sont en vne continuelle frayeur & apprehension. Ce frere aisné vescut encore trois ans apres la mort de l'autre, & fit recognoistre son fils pour Roy, auquel auant que de mourir il fit prester le serment par tous ses seruiteurs & subiects.

Histoire du Mestif Portugais.

Or du viuant de ces deux Rois, il s'eschoua en leurs isles vn grand nauire, où il y auoit grand nombre d'hommes tant Indiens que Portugais, & entr'autres s'y trouua vn ieune garçon âgé de 7. ans de Portugais, & Indien blanc, lequel ces deux freres prirent en telle amitié, comme si ce eut esté leur propre fils, & le fai-

ſoient nourrir de meſme, au logis de l'aiſné; & eſtoit là pour tenir Compagnie au ieune fils du Roy, eſtans tous deux de meſme aage, & le firent de leur loy. C'eſtoit vn des beaux garçons qu'on eut ſçeu voir, & d'vn tres-bon eſprit, de ſorte que i'ay ouy dire à tous ceux du pays qu'il eſtoit parfait en toutes leurs ſciences & vertus. Le Roy aiſné le faiſoit inſtruire & aprendre toutes ſortes d'exercices, de meſme & auec pareil honneur que ſon fils, de ſorte que ſe voyant en ceſt eſtat, il croioit eſtre frere du ieune Prince, allant quaſi du pair auec luy; Maisquand il fut paruenu en aage de raiſon, ces Rois le firent aduertir de ce qu'il eſtoit, & qu'il auiſaſt à eſtre touſiours bon & fidele ſeruiteur du Prince & Roy futur. Cependant apres la mort du frere puiſné, l'autre luy fit eſpouſer la fille de ſon frere qui eſtoit le plus noble & riche mariage du Royaume, & l'euſt volon-

tiers donnee à son fils mesme, mais leur loy defend d'espouser vne cousine germaine: De sorte que craignãt que quelque grãd Seigneur du Royaume ne la prist, & ne fist la guerre à son fils, il aima mieux la donner à ce ieune homme en qui il s'asseuroit & confioit du tout, comme estãt sa creature; aussi qu'estant estranger il n'auroit aucune pretention à l'Estat.

Apres la mort du pere le ieune Prince estant deuenu Roy paisible, le ieune seigneur mestif se rendoit tous les iours plus braue & galand, aimé & honoré du peuple & de tous les estrangers. Il estoit Admiral ou *Vellanàs*, qu'ils appellent, l'vn des six anciens ou *Mouscoulis*, & Capitaine d'vne cõpagnie, qu'ils nomment *Sardare*. Or voyant que le Roy n'estoit pas guerrier ny adonné aux armes, & que luy estoit grandement estimé pour sa valeur, il entra en telle presomption, qu'il commençoit à mespriser le Roy

& à ne s'en ſoucier pas beaucoup. Dequoy le ROY ayant quelque jalouſie, & craignant qu'auec ceſte faueur & bienvueillance du monde, il ne luy priſt fantaiſie de le depoſſeder, il ſe reſolut auec le conſeil des ſiens de le faire mourir pluſtoſt que de courir fortune d'vn plus grand inconuenient. Il eut beaucoup de peine à ſe reſoudre à cela, tant pour l'amitié qu'il luy portoit, que pour la grande recommandation que ſon pere luy en auoit fait en mourant, auſſi qu'il auoit eſpouſé ſa couſine germaine. Toutesfois nonobſtant tout cela, il continua ſon deſſein ſur les aduis meſmes qu'on luy donnoit tous les iours, que cet homme traittoit ſecrettement auec les Portugais, pour les rendre maiſtres de ceſt Eſtat, & s'en faire luy meſme Roy ſous eux: Luy d'autre coſté ne manque pas d'auis de la mauuaiſe volonté du Roy en ſon endroict, de ſorte qu'il

se fust fort bien sauué s'il eust voulu, mais il n'en tint compte, disant qu'il estoit innocent de tout ce dont on l'accusoit. Surquoy vn iour le Roy l'enuoyant querir à heure indeuë, il se douta bien qu'il alloit mal pour luy, mais il ne laissa pas d'y aller pour cela, aussi n'estoit-il plus temps de s'en desdire: & estant arriué en vne grande salle du Palais, où le Roy estant assis l'attendoit auec tous ses seigneurs & gardes, il fit vne grande reuerence au Roy, qui le salua aussi, & luy dit qu'il s'assist en sa place. Ce qu'ayant fait, à l'instant sortirent des hommes de derriere vne tapisserie auec cordes & armes, qui le saisirent & lierent, & le trainans contre terre, le menerent iusqu'au bord de la mer à enuiron mille pas de là, & l'ayans mis en vne barque, le tuerent, puis ietterent le corps en la mer. Ce que sa femme ayant sceu, elle en eut vne telle douleur & regret qu'elle

Mort miserable de ce Messif.

fut plus de deux ans depuis sans vouloir veoir le Roy ny les Reynes, ny aller seulement au Palais. Il laissa vn fils qui estoit aagé de 15. ans quand ie partis des Maldiues, & ne ressembloit point aux Indiens, car il estoit blanc comme ceux de deçà. Voila quelle fut la fin de ce pauure seigneur, qui est vn exemple pour tous estrangers qui se veulent trop esleuer hors de leur païs en ces lieux là.

Quelque temps apres que ce Roy eut perdu son pere, il traitta fort mal la femme qu'il auoit laissee qui estoit sa belle-mere, que son pere luy auoit extremement recommãdee en mourant, dequoy elle indignee resolut de s'en venger: Elle auoit vn frere qui estoit l'vn des Capitaines du Royaume, fort riche & vaillant, & qui auoit vn fils fort gentil qui depuis fut l'vn de mes plus grands amis. Ceste femme donc & son frere conspirerent la mort du Roy, ayans dessein de faire

Conjuration contre le Roy, & comment punie.

ce ieune fils Roy, & son pere Lieutenant General, & tout le reste de l'Estat diuisé entre ceux qui estoient de la factiõ. Mais ils furent descouuerts en leur entreprise, & le Roy les ayant fait prendre, aussi tost les mist entre les mains de la iustice, iurant qu'il ne leur feroit aucune grace de ce qu'elle ordonneroit. Ils eurent tous les poings coupez & ce frere le premier, puis furẽt enuoyez en exil à *Souadou*. Quant à la belle-mere, elle fut toute pillee, comme aussi son frere, & elle mesme tourmentee pour enseigner les tresors. Voila le peu d'asseurance qu'il y auoit en cet Estat du Roy des Maldiues, car tous les iours ce n'estoient que trahisons & attentats contre luy, & le butin demeure au plus fort.

Autre reuolte. Il y eut depuis vne autre reuolte, qui dura fort long temps, lors que l'on fit quitter l'isle de Male à ce Roy, qui fut contraint de se retirer

en vne autre nommé *Gouradou* à dix lieuës de là. Ceſte reuolte auint par vn grand Seigneur du pays, qui auoit nõbre de galeres & grandes barques, auec quoy il pilloit & rauageoit toutes les Iſles, où il moüilloit l'ancre. Le Roy ſe tenoit lors en ceſte iſle de Gouradou, à cauſe qu'il n'y a qu'vne petite entrée fort dificile, & eſt beſoin d'auoir vn bõ & expert Pilote, pour en ſçauoir le paſſage. Ce Seigneur dõc deuint ſi fort & puiſſant, que par tout où il deſcendoit en terre, il ſe faiſoit porter ſur la teſte vn Paraſol blanc qu'ils appellent *Houduat*, qui eſt la ſeule marque de Royauté, & en tout le reſte ſe faiſoit ſeruir & obeïr comme Roy, departant & donnant à tous ſes gens les charges & eſtats du Royaume. Mais le Roy ayant enuoyé contre luy force vaiſſeaux & gens de guerre, en fin il fut attrapé: car ie diray en paſſant, que ce Roy n'alloit iamais à la guer- *Gouradou iſle.*

re, ains y enuoioit, & n'eſtoit pas vaillant, comme ſon pere qui y alloit touſiours luy-meſme, & auſſi toſt qu'il entendoit que quelqu'vn vouloit branler, il ne luy donnoit pas temps, ains l'expedioit incontinent.

Quant à ce Seigneur reuolté, la cauſe de ſa priſe fut que ſes galeres eſtans vers le Sud de ces iſles, les Courans qui portoient alors à l'Eſt, emporterent la meilleure de ſes galeres à Aché en Sumatra, & ainſi le reſte demeura tellemẽt affoibli, que tout fut pris, les hõmes tuez la pluſpart auec leur chef, & ceux qui reſterent eurẽt ſeulement le poing coupé, puis enuoyez en exil. Car leur loy porte que ceux qui ont cõſpiré cõtre leur Prince, & attenté à ſa perſonne, ayent le poing droit coupé. De ceux qui furent emportez à Achen, il y en eut quelques vns qui reuindrent depuis à qui le Roy fit grace, & leur pardõna.

Courans d'Inde.

Pour le regard de ces Courans dõt

ie viens de parler, ils durent six mois entiers, que si vn vaisseau se trouue lors au bout de ces isles vers le Nort, il en a bon marché, car il n'est lors porté que vers la coste de l'Inde à Cochin ou ailleurs 150. lieuës pres, ou bien le long de ces isles qui suiuent cette coste. Mais ceux qui ne peuuét attraper l'isle de Ceylan, ils sont emportez iusques à Sumatra, qui en est pres de 500. lieuës. Et si le malheur veut que ces Courants les emportent sur la fin des *Monsons* ou Saisõs (quãd le Courant les emporte, ils appellent cela *Behigue*,) & qu'auparauant qu'ils ayent pris terre quelque part, les autres Courans les viennent surprendre, comme il arriue souuent, infailliblement ils se perdent, ainsi que i'en ay veu grand nombre de cette façon, dautant que s'attendans de prendre terre tous les soirs, ils ne font aucunes prouisiõs d'eau ou autres choses. Que si les Courans les

emportent à l'Oüest, ils vont droit en la coste d'Arabie, où il y a bien plus loin qu'à Sumatra, mais le plus souuẽt ils sont perdus & morts auant que d'y estre. Ie vy vn iour vn basteau qui fut emporté de cette coste là par les Courans, & estant desia fort esloigné, soudain les Courans changerent & le rapporterent esdites isles, mais la plus part des hommes de dedans estoient morts, & le reste n'auoit que la peau & les os, pour la grãde necessité qu'ils auoient euë.

Quant est de l'isle de Gouradou dont i'ay fait mention cy dessus, i'y fus vn iour & y vis le mast & le gouuernail de ce nauire qui se perdit là, où estoit la Reine estrãgere qui mourut en mal d'enfant, lors que i'estois pres du Roy: l'õ me dist lors q̃ c'estoit le nauire le plus riche qu'il estoit possible de voir. Il y auoit dedans quelque 500. personnes, hommes, femmes & enfans, car les Indiens appor-

Naufrage de nauire.

tét la plus part tout leur meſnage ſur la mer auec eux. Ces cinq cens perſonnes furent preſque tous noyez, & n'en reſterent qu'enuiron cent qui ſe ſauuerent. Le pere & la mere de cette Reyne entr'autres y perirent, le nauire eſtoit à eux, & elle n'eſtoit lors qu'vn enfant qui fut ſauuee par hazard. Ce nauire venoit de la Sonde, chargé de toutes ſortes d'eſpiceries & autres marchandiſes de la Chine & de la Sonde, à voir ſeulement le maſt de ce vaiſſeau, ie le iugeois le plus grand que i'euſſe iamais veu. Car ce maſt eſtoit plus long & plus gros que des Caraques de Portugal; & le Roy des Maldiues fit faire vne loge expres de la longueur de ce maſt pour le conſeruer par admiration. Ie vy auſſi le bout d'vn autre maſt, & vne hune beaucoup plus grande que celles de Portugal. Ce qui me fait croire qu'és Indes il ſe fait de plus grands vaiſſeaux & de meilleures ma-

tieres qu'en Portugal, ny meſme en tout le reſte du monde.

Façon des nauires d'Indes.

Les plus grands nauires viennent de la coſte d'Arabie, Perſe, & Mogor: & s'en voit où il y a iuſqu'à deux mil perſonnes dedans. Ils ne font pas tãt de ponts à leurs nauires que nous; car ils n'en font qu'vn qui eſt le tillac, & en tout le bas n'y en a point, ny entre-deux; Pour leur eau ils ne la mettent pas dans des pippes & vaſes cõme nous faiſons, mais aux deux coſtez du grand maſt, qui prend du haut en bas, ils font deux manieres de ciſternes de bois bien ioinctes & cloſes, de ſorte que l'eau y eſt fort biẽ retenuë, & n'y a que des trous à puiſer de l'eau comme en vn puits. Cela eſt capable de beaucoup plus d'eau que nos pippes, & ſi ne tient pas tant de place. Mais ie trouue noſtre inuention de pippes bien meilleure pour vne raiſon, qui eſt que s'il arriue quelque accident à ces citernes, ils perdent toute leur eau à la fois, ce

qui ne nous arriue pas, car si c'est vn coup de canon, tout ce qu'il peut faire c'est de perdre vne pipe ou deux; ou s'il y en a quelqu'vne mauuaise, elles ne le sont pas toutes. Somme qu'en toute l'Inde ils n'ont point nostre inuention des pippes, mais vsent seulement de jarres les plus belles, mieux vernies & façonnees que i'aye veu ailleurs. Il y en a qui tiennent autant qu'vne pippe & plus. Elles se font au Royaume de *Martabane*, d'où on les apporte, & d'où elles prennent leur nom par toute l'Inde. L'eau ne se gaste & corrompt iamais là dedans, & se ferment auec la clef. *Martabane.*

Quant à ce Roy des Maldiues, quelques années apres la mort de son pere, il deuint amoureux d'vne femme mariée la plus belle & blanche de tout le païs, & quitta sa premiere femme que son pere luy auoit fait espouser, pour prendre ceste-cy, qui auoit trois filles aussi belles qu'elle, &

qui furent mariées à des Princes & grands Seigneurs. I'ay veu plusieurs fois son bras qu'elle nous monstroit par galanterie, & qui estoit aussi blanc, que celuy des plus belles & blanches de ce païs cy. Son mary estoit Pilote, & le plus entendu en ceste science, & au trafic, qui fut en tout le pays : & auoit de grands moyens. Le Roy, & ceste femme s'aymoient fort, & estoit son intention de l'espouser, de sorte qu'elle taschoit tous les iours à persuader son mary qu'il la vouluſt quitter ; Mais il n'en vouloit rien faire ; dequoy elle indignee, conseilla au Roy de le faire mourir, à quoy pour l'amour d'elle il se resolut, & l'ayant vn iour enuoyé querir, pour le faire discourir de la nauigation, sur vne carte à la mode du pays, l'autre y estant allé, comme il se baissoit, le Roy luy donna vn coup de cousteau, pensant luy planter dans le ventre: mais l'autre leuant

Mariage du Roy.

la main pour parer le coup ſe leporta droit dãs l'œil qu'il eut creué, & n'eut autre mal, car ie l'ay veu maintesfois depuis, & eſtoit hõme fort accoſtable, & ce fut luy qui me diſt des nouuelles de noſtre maiſtre & de nos gẽs qui s'eſtoient ſauuez de l'iſle de Pouladou, & qu'il les auoit veus les fers aux pieds. En fin pour reuenir à ceſte femme, elle fit tant que le Roy l'eſpouſa, mais apres auoir demeuré quelque temps enſemble, il deuint amoureux de celle qui eſtoit la grande Reyne, lors que nous y eſtions, de ſorte qu'il commença à s'ennuyer bien fort de l'autre, qui à la verité eſtoit la plus impudique du monde, car elle s'addonnoit indifferemment à toutes ſortes d'hommes, eſclaues & autres. Toutesfois cela ne fut pas la ſeule cauſe pourquoy le Roy la quitta.

Or le Roy auoit deux neueux freres, dont l'aiſné eſtoit marié à vne

ieune Dame la plus riche de toutes ces isles, & qui estoit fille de celuy qui estoit superieur du païs lors q̃ les Portugais y commandoient. Elle estoit aussi sœur de ce Prince qui vint en nostre nauire, dequoy le Roy se fascha tant qu'il luy donna vn soufflet, comme i'ay dit cy dessus. Ceste Dame estoit bien noble, ieune & belle, ce qui fut cause que le Roy s'enamouracha ainsi, mais le mal fut que son mary ne la vouloit quitter, ny elle encore moins luy, car elle ne desiroit nullement d'estre Reyne, ains aimoit mieux sa premiere condition & liberté. Le mary & la femme donc sçachans l'intention du Roy se resolurent de s'enfuir dãs vne barque, auec vn petit frere qui depuis mourut auec le Roy, comme ie diray cy apres. Mais ils ne sceurent si bien faire que par malheur ils ne fussent surpris, comme ils s'en vouloient aller, & les galeres du Roy les prirent &

Autre mariage.

ramenerent à Male, où le pauure mary fut contraint de quitter sa femme, dont de regret il fut vn an entier sans sortir de son logis, & mourut ainsi. Pour la ieune Dame ce fut biẽ aussi contre sa volonté, ainsi qu'elle monstra bien depuis, n'ayant iamais porté d'amitié à ce Roy.

Or luy auant que de l'espouser fut contraint de quitter l'autre qui ne le vouloit quitter en aucune sorte, car là il faut que la separation se face d'vne mutuelle volonté & consentement, ou bien que l'homme donne le dot à la femme, & lors il la peut quitter, vueille ou non, mais cela est deshonorable & scandaleux à la femme qui le prend. Ce Roy en fit ainsi à l'endroit de ceste premiere Reyne, car il luy donna son dot ou rang, & la quitta, & se maria à l'autre. Ceste premiere demeura sans estre mariee du depuis, d'autant que le Roy ne luy donna permission de ce faire, & sans

Separatiõ de mariage comment se fait.

cela aucun n'euſt oſé l'eſpouſer ; Car pour ſon premier mary il ne luy parla iamais du depuis, encore qu'ils euſſent trois filles d'eux deux. Le Roy aima fort ce mary, & luy fit beaucoup de bien. Ceſte femme eſtoit fort ſuperbe en habits, perles & pierreries, & le Roy luy auoit donné vn beau logis dans l'iſle, où elle demeuroit & viuoit en ſa liberté de toutes choſes, ſinon de ſe remarier. Elle paſſoit ioyeuſement le temps, & eſtoit fort viſitee, ayant vn grand nombre de ſeruiteurs & eſclaues. Quant à l'autre le Roy ne la quitta iamais depuis, & quand il ſe perdit, elle eſtoit encore auec luy, & deux autres qui eſtoient eſtrangers, mais elle demeura touſiours auec vn regret de ſon premier mary, qui eſtoit comme premier Prince du ſang & Lieutenant general ſur toute la gendarmerie. Ce Roy eſtoit venu ſur l'aage, comme il vit qu'il n'auoit ſceu eſleuer des enfans du com-

du commencement, & que ceux qu'il pourroit auoir alors, seroient petits quand il viendroit à mourir, & partant sujets à estre delaissez & à n'auoir pas ce qui leur appartiendroit, il se resolut de n'en auoir plus du tout: de sorte qu'estant là, i'oüy dire qu'il y auoit quatre ou cinq ans qu'il n'auoit eu la compagnie de ceste grande Reyne, d'autant qu'elle estoit fort feconde, & auoit eu vn fils & vne fille de luy, qui moururent à l'aage de six à sept ans: & toutefois ils ne font pas de conscience entr'eux, de faire mourir le fruit au ventre de la femme, estimans qu'ils sont aussi heureux de ceste sorte que s'ils venoient au monde. Mais les Reynes ne se soucioient pas beaucoup dequoy le Roy ne les alloit point voir: Car elles ne manquoient pas d'amis, qui les visitoient quand il leur plaisoit.

Durant que i'estois là, enuiron

trois mois auant le desastre des Maldiues, le Roy se maria à vne autre femme, car il y auoit à Male vn marchand estranger de Bengale, nommé *Caca*, qui s'estoit autrefois perdu en ces isles, comme ces deux, & auoit espousé vne fille la plus belle de ces isles, qui n'estoit pas noble ny riche, mais il la prit seulemẽt pour sa beauté, à cause qu'il auoit assez de biens, mais le malheur voulut pour luy que demeurant proche du Palais Royal, aussi tost que le Roy vit sa femme, il en deuint amoureux, & en iouyt, & la fit quitter par force à son mary, qu'il fit menacer de le faire ietter en la mer, s'il n'y vouloit consentir : De sorte que le pauure mary fut cõtraint de la quitter auec tous les regrets du monde, & puis le Roy l'espousa, à cause que le Pandiare luy dit, que pour acquitter sa conscience il valoit mieux se marier auec elle, que

de demeurer au peché où il estoit.

Mais puis que ie suis sur le propos de ce pauure marchand de Bengale, ou de Guzeratte, ie diray encor le desastre qui luy estoit arriué auparauant que d'estre marié à ceste belle ieune fille, que le Roy luy osta, il auoit vne femme de son païs mesme, & s'aimoiét fort: mais le malheur fut pour luy que sa maison estoit ioignant la banquesalle ou logis du facteur du Roy Chrestien de Goa, qui y en a tousiours vn en ces isles. Ce facteur estoit de Cochin de race de Canarins gentils : mais baptisé & naturalisé Portugais d'habits & mœurs. Il fut baptisé estant petit, & auoit femme & enfans à Cochin, & s'appelloit Simon Rodrigue aagé pour lors d'enuiron 27. ans. La coustume est de ne laisser là ces commis ou facteurs, quand ils sont Chrestiens plus d'vn an ou deux, pour ve-

Accident arriué au marchãd de Bengale.

nir rendre ce qu'ils doiuent à l'Egliſe, à cauſe qu'en ces iſles, il n'y a aucun exercice de la Religion Chreſtienne. Mais ceſtuy-cy ne voulut ſ'en retourner ſi toſt, & demeura là quatre ans, où il apriſt fort bien la langue & les mœurs du pays, ſe faiſant tellement aimer au Roy & à tous ceux du pays, que bien qu'on l'euſt mandé, & qu'on euſt enuoyé trois autres commis l'vn apres l'autre pour luy ſucceder, toutefois il fit ſi biẽ par preſens enuers le Roy qu'il ne bougea, & en ayãt eſté eſcrit au Roy meſme, il fit reſponce qu'il ne le retenoit pas: mais auſſi qu'il ne le pouuoit ny deuoit forcer de ſ'en aller ſ'il ne vouloit. Ce commis donc & la femme de ce marchãd eſtans voiſins, ſe prindrent en telle amitié que rien plus, & iouïſſoient aiſémẽt de leurs amours, à cauſe que le marchand alloit ſouuent dehors en marchandiſe. Celà continua ainſi l'eſpace de deux

ans sans estre descouuerts : Mais en fin le mary, en estant auerty, & s'en estant asseuré du tout par le moyen de quelques espies, il se resolut d'en auoir sa raison ; & pour paruenir plus aisément à son dessein, fit séblant de s'en aller dehors pour quinze iours selon sa coustume, & ayant fait fort bien accommoder vne barque, prist congé de sa femme, en luy recommandant toutes ses affaires, & partit: mais la nuict venuë, il remit pied à terre, & sur les onze heures du soir ou enuiron, s'en alla droict à son logis en la chambre de sa femme, & ne la trouuant point dans son lict, s'en alla droict au Palais trouuer le Roy qui ne se couchoit iamais qu'apres minuit. Le premier homme qu'il rencontra ce fut le maistre des galeres, & de tous les vaisseaux du Roy, qui estoit intime amy en apparence de ce Commis, & toutesfois pour monstrer le peu de foy qu'il y a en ces pē-

Infidelité. ples, ce fut le premier qui fut preſt à en donner aduis au Roy, & à aſſiſter le marchand à en faire l'execution, comme vous verrez cy apres. Ce mary donc introduit vers le Roy, luy fit ſa plainte de ce que ſa femme eſtoit couchee auec vn Chreſtien qu'ils appellent *Caparou*, & que luy & ſa femme eſtoient Mahometans qu'ils nõment *Mouſseliman*, c'eſt à dire fideles; & qu'il pleuſt à ſa Majeſté de luy en faire faire iuſtice. Le Roy ayant entendu cela donne charge à ce maiſtre des Galeres de prendre douze ſoldats du corps de garde, & de tuer l'autre, puis ietter le corps en la mer. Sur cela la maiſon fut inueſtie, & l'on frappa à la porte pour faire ouurir, dequoy le pauure Commis eſtonné n'en voulut riẽ faire, toutefois ſe fiãt en l'amitié que luy portoit le Roy, & à ce maiſtre auſſi qui luy crioit qu'il ouuriſt en toute aſſeurance, il fut ſi malauiſé d'ouurir la porte, & ſe iet-

tant à genous deuant luy, le prioit de luy sauuer la vie, mais l'autre fut le premier à le frapper, & fut tué sur la place, dequoy plusieurs qui luy deuoient de l'argent furent bien aises, & le Roy mesme qui desiroit auoir ses richesses qui estoient grandes, & qu'il saisit incontinent. Les Portugais aussi n'en furent pas marris, & de là en auant fut auisé que les facteurs ne viendroient plus de Cochim, ains seroient des isles mesmes. Ce pauure miserable ayant esté ainsi massacré, le mary s'en alla droict à sa femme pour luy en faire autant, mais il en fut empesché à toute peine, & fut mise en prison, pour en estre par apres fait iustice. Du commencemẽt on estoit d'auis de la noyer, toutesfois voyans que l'hõme estoit mort, & que l'on auoit son bien, on se contenta de la punir seulement, comme on fait les autres surpris en adultere & paillardise, & mesme vn peu plus

Adulteres punis.

rigoureuſement. Quant au mary il ne la voulut iamais veoir depuis, & ſe remaria à ceſte ieune fille que le Roy luy oſta.

CHAP. XIX.

Les Maldiues quand peuplees, & de pluſieurs choſes memorables arriuees en ces iſles & és enuirons durant le ſeiour de l'Auteur en icelles. D'vn nauire de Tananor, & de la fortune d'vn Capitaine Malabare pres le Roy des Maldiues, & de ſa fin malheureuſe. Auentures du nepueu & du beaufrere du Roy.

AYANT parlé de l'eſtat des Maldiues, & de ce qui y eſtoit arriué de plus remarquable auant que la fortune nous y euſt iettez, ie diray maintenant les choſes plus ſingulieres & memorables, qui ſe ſont faictes là, & és enuirons pendant le temps de cinq années que i'y ay demeuré. Mais auant cela ie ne

veus pas oublier, ce que i'ay apris entre ces Insulaires de la premiere habitation & peuplement des Maldiues, & du changement de la Religion de ses habitans.

Ils tiennent donc que les Maldiues n'ont commẽcé à estre habitées que depuis enuiron quatre cens ans, & que les premiers qui y allerent & peuplerent furent (comme i'ay desia dict en passant) les Cingalles de l'isle de Ceylan, qui n'en est pas gueres eslongnée, & estoient idolatres, mais depuis ont changé de Religion, & y a enuiron 150. ans, ou deux cens ans au plus qu'ils receurent le Mahometisme par le moyen de la nauigation des Mores & Arabes qui trafiquans par toutes les terres fermes & isles de l'Inde Orientale, y porterent aussi leur loy, qui est demeurée depuis en la pluspart de ces lieux là, & y a apparence que ce fut lors que les Tartares qui estendoient leur domi-

Ceux de Ceylan peuplent les Maldiues.

nation par tout l'Orient & iuſques à ces iſles, furét infectez de ceſte maudicte & fauſſe doctrine de Mahomet, qui a gaſté les trois parts du monde. Ceux des Maldiues ont touſiours depuis retenu ceſte loy iuſqu'à maintenant, comme i'ay monſtré amplement en traittant de leur religion & ceremonies.

Pour venir donc à ce qui eſt arriué de mon temps en ces iſles, & dont ie puis porter bon & ſuffiſant teſmoignage, pour l'auoir veu ou ſceu de bonne part.

Nauire de Tananor & ſa fortune.

Ie commenceray par ce qui arriua à vn nauire de Tananor qui eſtoit venu là pour trafiquer enuiron vn an apres noſtre arriuée en ces iſles. Ce nauire eſtoit du port d'enuiron 500. tonneaux, & appartenoit au Roy de Tananor, Royaume ſitué entre Calicut & Cochin. Ce Roy eſtoit gentil & de race de Nayres. Dans ce nauire il pouuoit auoir quelques

cinq ou ſix cens hommes bien armez & de bons ſoldats Malabares,& eſtoient venus là pour traffiquer;leur principale charge eſtoit de ris, auec force autres marchandiſes & denrees, comme poiure, arequa (qui eſt ce qu'ils mangẽt auec le bettel) cotton, beurre, huiles pour ſe frotter le corps apres qu'ils ſe ſont lauez;quantité de toiles blanches de coton, poterie,& vtenciles de fer & de cuiure; de ſorte qu'il eſtoit fort riche, & auoient deſſein de troquer tout cela auec des marchandiſes du païs. Mais le Roy des Maldiues ne leur voulut permettre de s'arreſter à la rade de l'iſle de Male plus de trois iours, & les enuoya mouiller l'ancre en vne iſle nommee B*andos*, où i'auois eſté malade, eſloignee enuiron de deux lieuës de l'iſle de Male vers le Nort. La cauſe de ce, fut qu'il craignoit qu'ils ne luy fiſſent quelque trahiſon & ſurpriſe. Il faiſoit bon veoir

deſcendre ces gens de leur vaiſſeau en bataille, tous bien armez & de bõne façon, ſains & diſpoſts. Mais ils n'eurent pas eſté là deux mois qu'ils ſe mouroient tous de la fieure, encore que l'air & les eaux de ceſte iſle de Bandos fuſſent meilleures qu'à Male. La pluſpart des hommes demeurerent en l'iſle de Male, & toute la marchandiſe y fut miſe en des celiers & banqueſalles que l'on fait expres. Ils demeurerent ſix mois & plus à debiter & vendre, & à charger leur nauire, mais durant ce tempsla fieure de ces iſles les mania ſi rudement, qu'ils ne reſtoient pas plus de cent en vie, & encores biẽ foibles, de ſorte qu'ils furent contraints de faire vn autre equipage d'hommes de ces iſles pour ramener leur nauire à Tananor. Ce fut vn Pilote de ces iſles fort experimenté qui les auoit menez là, dõt ils luy en ſceurent fort mauuais gré, diſans qu'il les y auoit fait venir expres

pour là, faire ſon Roy heritier de toutes leurs richeſſes. Ils perdirent là le principal de leurs Capitaines qu'ils regrettoient fort. La couſtume eſt que quand le Capitaine ou maiſtre d'vn nauire meurt là, le nauire & la marchandiſe eſt au Roy qui s'en ſaiſit: mais il n'en fit pas ainſi de ceſtui-cy, à cauſe qu'il eſtoit au Roy de Tananor.

Pour le regard de la marchandiſe particuliere, qui appartenoit à ce defunt Capitaine, elle ne fut point priſe par le Roy, encor' qu'elle luy appartint; mais ce fut pour vn tel ſuject. C'eſt que ce Capitaine auoit amené auec luy ſon fils ieune homme de 25. ans nommé *Houſſains Caca*, qui eſtoit le plus braue ſoldat, adroict, de belle taille, & le plus expert tireur d'armes, qui fut en toute la coſte de Malabare. Or le Roy deſirant qu'il demeuraſt auec luy, le fit pratiquer auec force belles promeſſes, dequoy

le ieune homme fut content tant pour ſauuer ſa marchandiſe qu'en ce faiſant le Roy luy donna toute, qu'à l'occaſion d'vn diferent qu'il auoit auec le ſecond Capitaine du nauire qui y commandoit lors, & de faict le Roy luy fit rendre toute la marchandiſe qui eſtoit à luy là dedans, dont il n'euſt ſçeu auoir raiſon autrement: outre que demeurant là, il reſtoit heritier de toute la marchandiſe de ſon pere qu'il euſt eu à partager auec ſes autres freres retournant en ſon pays; & puis il cuſt falu acquiter la pluſpart de ce que ſondict pere y auoit pris à credit. Il fut dõc biẽ venu & eſtimé pres du Roy qui d'abord luy dõna vne grande dignité, qui eſt de Maiſtre tireur d'armes qu'ils apellent *Eſdru*, l'vn des plus honorables offices du pays, & qui requiert vne grande capacité & merite. Il n'y en auoit qu'vn pres du Roy en ces iſles, qui eſtoit grand Seigneur, comme ils

Maiſtres d'armes.

les tiénét pour tels entre les nobles & ſoldats tant eſdites iſles qu'en la terre ferme. Mais ceſte charge fut cauſe de la mort de ce ieune homme, à cauſe de la ialouſie qui ſe mit entre luy & le maiſtre ancien, qui eſtoit naturel du pays, fils de maiſtre, & fort reſpecté de tous les Seigneurs & ſoldats. Or n'y a-il entr'eux plus grand deshonneur & note d'infamie que de perdre le reſpect aupres de ſon maiſtre. Et d'autant qu'ils ont les armes en grand honneur, ils eſtiment les maiſtres d'armes plus que tous autres, & les mettent au rãg des Princes & Seigneurs, car ils monſtrent au Roy & au premier Prince. Auparauant il n'y auoit qu'vne academie, & quand ce nouueau maiſtre fut venu il y en eut deux, & lors pluſieurs de toutes qualitez quitterent l'ancien pour prendre ce nouueau qui ſçauoit tirer des armes à la mode des Naires & Malabares, qui eſt la plus eſtimee

és Indes. Or le Roy pour le faire recognoiſtre en ceſte qualité de maiſtre, luy donna en la preſence de toute ſa Cour vn bracelet qu'il luy mit au bras droict luy-meſme, ce qui eſt la marque de ceſte dignité. Ce braſſelet eſtoit d'vn chaiſnon d'or, auec des boutons de meſme, rõds & creux par dedans où eſtoit le caractere & chiffre du Roy eſcrit en papier.

Ces deux maiſtres eſtant donc en ialouſie l'vn de l'autre, il arriua qu'vn iour de grande feſte, comme eſt Paſques à nous, apres le diſner, ſelon la couſtume, tous les Princes, Seigneurs, Gentils-hommes & ſoldats allerent au Palais du Roy pour iouër & tirer les vns contre les autres, & ſe donner des defits, où l'on voit ceux qui ſont les plus adroits aux armes. Cela dure trois iours durãt. Ces deux maiſtres eſtoient chacun de sõ coſté auec tous leurs eſcoliers pres deux, qui alloient les vns contre les autres.

L'ancien

L'ancien auoit plus d'eſcoliers & de faueur que l'autre, à qui il fit dreſſer vne querelle d'Alleman par vn de ſes eſcoliers contre vn des ſiens, car là c'eſt s'attaquer au maiſtre que de s'en prendre à ſon eſcolier : de ſorte qu'il y eut vne grande meſlee de part & d'autre, & quelques ſoldats meſme bleſſez. Dont le Roy en ayant eſté aduerty, voulut ſçauoir qui auoit le tort, & ayant ſceu que c'eſtoit l'ancié, il luy en fit vne grande reprimende, & dit tout hault que le premier d'eux qui feroit le mutin il luy feroit couper le poing, comme il faiſoit aſſez ſouuẽt pour bien peu de choſe quãd il eſtoit en colere : & pour les deux maiſtres il leur commanda de viure en paix enſemble eux & leurs eſcoliers. Cependant croiſſoit touſiours l'amitié que le Roy portoit à ce nouueau maiſtre, en ſorte qu'il luy donna tous les tiltres de grandeur & ſeigneurie qu'il pouuoit confier au plus

grand de ſon Royaume, entr'autres
Darade. celuy de, *Darade Tacourou*, comme qui diroit icy Comte ou Duc. Meſme il luy fit changer ſon premier nom Malabare, ce qu'il fit crier par toute l'iſle comme c'eſt la couſtume, & le fit Capitaine d'vne compagnie, le faiſant marcher au pair de tous les plus grands, qui en conceurent vne telle enuie qu'ils ſe reſolurent tous auec ceſt ancien maiſtre de le faire mourir en quelque ſorte que ce fuſt. Et à la verité cet homme ne ſceut pas bien conduire ſa fortune, ains en abuſoit, en prenant ordinairement querelle auec les principaux, & meſme contre les plus grands de ces iſles; mais le Roy le ſupportoit en tout & par tout. Il prenoit telles femmes qu'il luy plaiſoit, & s'eſtimoient toutes fort honorees d'eſtre mariees auec luy, tant pour le merite de ſa perſonne que pour ſa dignité & grande faueur pres du Roy. Ce qui l'ap-

puyoit encore dauantage, eſt qu'il auoit pour camarade & eſcolier le beau frere du Roy & frere de la grãde Reyne dont i'ay parlé aſſez ſouuent; ils ſe portoient vne telle amitié, qu'en fin cela fut cauſe de ſon malheur. Car au bout de deux ans ou enuirõque dura ſa faueur, ils prindrẽt vne reſolutiõ enſemble de s'en aller, & luy pour mieux couurir ſon entrepriſe ſe maria auec vne vefue du grãd Pandiare, qui demeuroit au bout des iſles vers le Sud en l'Atollon nõmé *Souadou*. Et ſur ceſte occaſion prit ſuject de ſortir de l'iſle de Male; Mais il n'en fut pas pluſtoſt party que ſes ennemis penſans auoir tout gaigné, en allerent auertir le Roy, luy donnans à entendre l'entrepriſe qu'il auoit auec ce Prince. Surquoy le Roy par le conſeil des principaux, qui ſont les ſix Mouſcoulis, enuoia vn Capitaine auec 40. ſoldats dans vne barque pour le ramener, mais a-

Mort du Malabare.

uec commandement de ne luy faire autre mal : mais tous les principaux d'aupres du Roy, & entr'autres le maistre ancien les aduertirent secretement qu'ils le tuassent, & dissent qu'il s'estoit mis en defence contr'eux, & qu'apres ils feroient bien leur paix auec le Roy ; Ce qu'ils executerent, & l'ayans trouué sans armes de premier abort le tuerent, & rapporterent au Roy qu'ils auoient esté forcez de ce faire, d'autant qu'il ne s'estoit voulu rendre à son commandement. Le Roy en fut fort faché, mais en fin il n'en fut autre chose.

Ayant parlé de la fortune de cest estranger, ie diray maintenant ce que i'ay veu arriuer à quelques Princes du païs. Lors que nous arriuames és Maldiues, le Roy n'auoit point d'enfans, mais seulement vn nepueu aagé de 22. ans nommé *Ibraim*, comme luy, & qui luy deuoit succeder, il estoit pour lors disgratié & absent de

la Cour, pource qu'il estoit allé en Arabie, sans le congé & consentement du Roy, & auant que s'en aller auoit pillé quelques vnes de ces isles. Trois ans apres nótre venuë il reuint, & n'osa pas venir du premier coup à Male, pour la crainte qu'il auoit du Roy, qui eut aussi tost auis, comme son nepueu estoit arriué en quelques isles, qui luy appartenoient vers le Nort, & où il estoit marié; dont il fut fort ioyeux: car il l'aimoit & le tenoit comme son fils. Mais on luy donnoit chaque iour de faux auis que ce nepueu auoit dessein d'entreprendre contre luy, & cela venoit de ses malveillans & de quelques flateurs dont ceste Cour là estoit fort remplie. Nõobstant celà, le Roy ne laissa de l'enuoier querir auec vne galere armee, & luy qui estoit innocent ne fit aucun refus de venir trouuer le Roy, auec seulement dix ou douze soldats domestiques, & quelques seruiteurs

Neueu du Roy & sa fortune.

& esclaues. Mais si tost qu'il fut arriué en Cour, tous ses soldats furent mis en prison, les pieds passez entre deux pieces de bois, où il y a des trous, qui est la façon dont ils vsent pour les prisonniers. Ils se seruẽt aussi de chaisnes & de fers à cet effet. Pour luy il n'eut autre mal, sinon qu'il fut plus de deux mois sans veoir le Roy, & si il venoit tous les iours au Palais du Roy s'asseoir en des lieux faits & accommodez expres pour seoir le monde. Car c'est la coustume du pais que quand quelqu'vn est disgracié, il va tous les iours au logis du Roy, s'entend dans la cour du Palais, iusques à ce que le Roy luy aye parlé & soit remis en grace. Ce neueu en fin rentra en grace par le moyen du grãd Pandiare, qui estoit de la race Cherife, ou de la race de Mahomet. Car ayant esté enuoyé querir par le Roy pour prescher deuant luy selon la coustume, auant que commencer

Pandiare.

ſon ſermon, il fit vne humble requeſte & priere au ROY qu'il luy pleuſt permettre que ſon neueu vint entendre le ſermon: ce que le ROY luy accorda pour l'amitié & reſpect qu'il luy portoit, auſſi quelqu'autre que ce fuſt n'eut oſé luy faire ceſte requeſte. Ce neueu eſtant venu, de tout loing qu'il apperceut le ROY, il luy fit vne treſ-humble reuerence, comme le plus ſimple du païs; & le ROY luy dit ſeulement deux paroles, *ma poute irignan*, qui eſt à dire, mon fils aſſeez vous. Ce qu'il fit, & tout le monde ſe leua pour luy quitter le haut bout. Tant que le Sermõ dura qui fut plus d'vne heure, ce ieune Prince ne leua iamais les yeux ny la teſte, & le meſme iour tous ſes gens furent mis en liberté. & pour luy depuis il fut touſiours en grace, & en tel honneur & dignité que peut eſtre celuy à qui la Couronne appartenoit. Le ROY le fit ſon Lieutenant general & chef de

tous les gens de guerre qu'ils appellent *Dorimesnas.*

Dorimesnas.

Depuis qu'il fut remis és bonnes graces du Roy il y eut tousiours de grandes jalousies & enuies entre luy & le beau-frere du Roy, frere de la grand' Reyne, qui estoit bien aise de l'absence & disgrace de ce Prince, pour ce que lors luy estoit le plus proche & fauorisé du Roy, & auoit les plus grands Estats, ce qui luy fut osté au retour d'iceluy. Le Roy l'appelloit tousiours son fils, afin que chacun luy portast honneur comme à son vray & legitime heritier. Or ce Prince estant deuenu amoureux de la femme d'vn Seigneur qui estoit extremement belle, il l'enleua du consentement d'elle, & la tint lõg temps, dequoy le mary s'en estant allé plaindre au Roy, il ne luy en fut faite aucune raison, ains le ieune Prince le fit battre de telle sorte qu'il fut cõtraint de quitter du tout sa femme. C'est la

Façon d'oster les femmes.

façon dont ils vſent en ce païs là.

Quant au beau-frere du Roy, competiteur de ce neueu, c'eſtoit vn ieune Seigneur aagé d'enuiron 25. ans, des plus beaux, adroicts, & de belle taille & façon qui fut en toutes ces iſles, & reſſembloit à ceux d'Europe, eſtant d'vn blanc vn peu plus oliuaſtre. Il eſtoit entendu en toutes ſciences, comme Mathematiques, Aſtrologie, Marine & autres ; & en tous exercices d'armes. Ie luy appris le chifre, & à eſcrire à la Françoiſe: & certes ie n'ay gueres remarqué autre differéce entre ces gẽs là & nous, ſoit pour l'eſprit ſoit pour le corps, ſinon qu'ils ſont de couleur vn peu oliuaſtre, mais il y a force perſonnes blanches, tant hommes que femmes. Sa ſœur & luy eſtoient de la meilleure maiſon des iſles, voire plus noble que celle du Roy. Or ce Seigneur conceut vn tel deſpit des charges qu'on luy auoit oſtees au retour du neueu du Roy,

Beaufrere du Roy, & ce qui luy auint.

qu'il cõmença à auiſer auec ſa ſœur la Reyne, aux moyens qu'il y auoit de ſ'en vanger ; & elle en eſtoit en plus grande colere encores que luy. Le premier moyen dont ils ſe ſeruirent, fut par charmes & ſorceleries dont ils ont l'vſage fort frequent ſoit à bien ou à mal : car ils en vſent ſoit pour faire venir du mal ſoit pour le guerir. Ils emploierent à ce faire force ſorciers qui faiſoient des ſorceleries, qu'ils appellent *Quenuery*, & ce contre le Roy & ſon neueu, qui en furent fort malades, & falut trouuer d'autres ſorciers pour les guerir. Le Roy en voulut grand mal depuis à la Reyne & à ſon frere. Mais elle haiſſoit le Roy à mort, & l'eut bien voulu faire mourir il y auoit long temps ſi elle euſt peu. Car elle ſe faſchoit d'eſtre ainſi retenuë comme captiue par force, & n'auoit nul contentement ; & eſtant aſſez noble & riche d'elle-meſme, ne ſe ſoucioit pas de

tant d'honneurs, ains elle euſt aimé mieux n'eſtre point Réyne, & auoir vn mary à ſa fantaiſie. De ſorte que ſon frere & elle voyans que ce premier moyen n'auoit reuſſi, ſe reſolurẽt d'en eſſayer vn autre, qui eſtoit de s'en aller, & ſe ſauuer de nuict ſecrettement dans vne barque, auec toutes ſes bagues, joyaux & richeſſes. Car tout le reſte de ſon bien eſtoit en vne autre iſle qui eſtoit à elle, nommee *Maſpillaſpoury*, à 40. lieuës de Male vers le Nort, où demeuroit ſa mere. *Maſpillaſpoury iſle.*

Ce Prince donc ayant fait ce deſſein, communiqua ſon entrepriſe à ce maiſtre d'armes eſtrãger dont i'ay parlé cy deſſus, & à vn autre ieune Seigneur, dont le pere du Roy auoit autresfois fait mourir le pere, pour la crainte qu'il auoit qu'il ne remuaſt, eſtant l'vn des plus braues & vaillans ſeigneurs de l'Eſtat. Auſſi ce ieune Seigneur ſon fils eſtoit fort braue &

fort malcontent de ne se veoir qu'en qualité de simple soldat, & non au rang que les siens auoient tenu: ce qui luy fit prester l'oreille à ce Prince qui estoit d'ailleurs fort son amy, & luy auoit promis de luy faire espouser la Reyne, & à ce maistre estrãger de luy dõner vne autre sœur qu'il auoit. Ils prirent donc resolutiõ que le Prince & le ieune Seigneur demeureroient en l'isle pour enleuer la Reyne, & le maistre iroit deuant, cõme il fit. Or la coustume est en ces isles, de ne laisser emporter des armes aux soldats quand ils vont hors de Male és autres isles d'où ils sont: ains les laissent toutes au magazin du Roy àqui elles sont. Ils portent bien des poignars & autres petites pieces, mais non à feu. Que s'ils vont en quelque lieu par le cõmandement du Roy, ils peuuẽt porter toutes sortes d'armes. Cela est pour empescher les reuoltes, & aussi ne laissent ils aller

qu'vn certain nombre de ſoldats à la fois, & attendent qu'ils ſoient de retour pour en laiſſer aller d'autres: & n'ont ce congé que durant les vens d'Oüeſt, qui eſt leur Hiuer, & faut qu'ils ſoient de retour auant les vens d'Eſt ou leur Eſté.

Ceſte entrepriſe ainſi conduicte, ils gagnerent treize des meilleurs ſoldats du païs, pour eſtre de la partie, mais l'vn des treize les deſcouurit & en donna auis au Roy, qui commanda tenir le tout ſecret, car il vouloit voir ce qui en eſtoit, ne le pouuant quaſi croire, & donna charge à ce Seigneur (qui m'auoit amené de l'iſle où noſtre nauire s'eſtoit perdu, en qui il ſe fioit le plus, & s'appelloit *Caonnaſt Calogue*) de prendre certain nombre de ſoldats, & en ſçauoir la verité. Ce qu'eſtant ſçeu, la barque fut priſe, auec ce Prince & ſes ſoldats qui furent tous punis à la mode du païs; pour luy il n'euſt autre mal, ſi-

non que le Roy luy fit vne grande reprimende, & fut disgratié plus de six mois. Pour la Reyne, encores que le Roy fut fort en colere, elle ne faisoit que luy dire quittez moy, & aussi tost il estoit appaisé. Quant au maistre d'armes, il luy arriua ce que i'ay dict auparauant. Or le iour de la feste des Morts d'entr'eux, comme le Roy auec ses trois femmes, alloient visiter les sepultures de leurs peres, la Reyne trouua moyen que son frere se trouuast en vn lieu par où ils deuoiẽt passer, & luy y vint simplement habillé & sans armes, selon la coustume, & salüa le Roy qui le salüa aussi, & le reprint en grace, luy redonnant toutes ses charges & dignitez. Il estoit l'vn des six premiers *Mouscoulis*. Tous les soldats de son entrepriſe furent aussi tost deliurez & restablis comme auparauant. Toutesfois ce Prince qui auoit du courage, comme il monstra bien depuis, voyant

Prince remis en grace.

qu'il n'estoit remis en toutes ses charges, & n'estoit estimé comme auant que le neueu du Roy fust reuenu, il continua tellement ses premiers desplaisirs & mescontentemés, que n'en pouuant plus endurer, il resolut de s'en aller en Arabie & mena auec luy le mary de son autre sœur, qui estoit le grād Pandiare pour lors, & s'en allerent secrettemét sans prédre congé du Roy, qui en fut en grande colere contr'eux, & contre la Reyne qui leur auoit donné tāt d'or & d'argent qu'ils auoient voulu. Le Roy s'estonnoit plus du Pādiare qui auoit quitté vne si belle charge, mais l'autre aimoit mieux obeïr à la Reyne & à son beau-frere qu'à luy. Ils allerent à la Meque en Arabie, où le Pandiare mourut, & le Prince ayant esté enuiron dix huict mois en son voyage, s'en reuint en vn nauire de Cananor qui le porta en Cananor mesme, où il fut fort bien receu du Roy, qui desiroit fort le retenir

pres de soy, luy promettãt des galeres & des gẽs de guerre, s'il vouloit faire la guerre au Roy des Maldiues. Mais le Roy des Maldiues en ayant esté aduerty, luy escriuit aussi tost, & fit escrire par la Reyne, auec prieres de s'en reuenir, & promesses de nouuelles dignitez. La lettre de sa sœur eut plus de pouuoir sur luy que celle du Roy. Il s'en retourna donc, & eut ce qui luy auoit esté promis, & tout le monde demeura en paix iusqu'à la mort du Roy & de son neueu, comme ie diray cy apres.

CHAP. XX.

Auentures & accidens diuers de nauires és Maldiues, Holandois arriuent, Iuif voyageur, Capitaine de Mogor, & sa fortune, & de quelques nauires perdus.

Galere de Mangalor

COMME i'estois aux Maldiues, le Roy de Mangalor idolastre enuoya vn iour au Roy des Maldiues vne galere toute

te chargee de ris pour present, & pour renouueller & confirmer leur ancienne amitié, par le moyen d'vn Ambassadeur qu'il enuoyoit aussi à ceſt effect. Le Roy des Maldiues le receut bien, & luy renuoya vn autre present des choses les plus rares & singulieres qu'il peut recouurer en son Royaume.

En ce mesme temps comme les Holandois gardoient auec deux ou trois nauires seulement, la pointe de Galle en l'isle de Ceylan (dont ie parleray cy apres en son lieu plus amplement) il arriua que passerent par là deux grãds nauires qui venoiẽt d'Achen en Sumatra & d'autres lieux de la Sonde, chargez de marchandises de la Chine & d'ailleurs, & alloient en Arabie. Les Holãdois leur firẽt amener les voiles aussi tost, mais voiãs qu'ils n'estoient des amis des Portugais, ils leur firent fort bon recueil, & furent vn iour ou deux à faire grand

Auantures des nauires Holandois.

chere enſemble. Le plus grand de ces nauires alloit, à ce qu'ils dirent, en Mogor, Surrate & Cambaye, & l'autre alloit d'vn autre coſté. Le Capitaine du grand eſtoit fort ieune, de la terre de Mogor ; & le Roy d'Achen auoit fait tuer ſon pere, pour auoir ſes richeſſes : car c'eſtoit le plus riche homme de toutes les Indes, & ſ'apelloit *Chamy*: Il auoit tant de biés en Sumatra, que cela fut cauſe de ſa mort. Son fils de meſme nom, qui eſtoit demeuré ſeul & petit auec ſa mere en Surrate, eſtoit treſbeau, blãc & de bonne façon, & pouuoit auoir à lors 17. ou 18. ans. L'autre Capitaine eſtoit vn Turc aagé de 45. ans, le plus puiſſant homme que i'aye iamais veu : & eſtoit recognu par toute l'Inde pour treſ-vaillant homme.

Or le general des Hollandois ayãt ſçeu tout cela, & que ce ieune Capitaine alloit en Cambaïe ou Surrate, où il n'y a que la riuiere entre deux,

fit venir ce Capitaine & tous les marchands, qui estoient enuiron trente ou quarante tous gens riches & de bonne façon, auec les Officiers du nauire, & leur dit qu'ils dissent la verité où ils alloient, & qu'ils n'eussent point de peur, ils respondirent tous la mesme chose qu'auparauant: mais c'estoit de peur: car leur intention estoit d'aller en Arabie, ce qu'ils n'osoient dire, d'autant que le grand Mogor & les Hollandois estoient bons amis, & mesmes les Hollandois auoient des facteurs en Cambaye & Surrate, qui sont des terres de Mogor. En fin le general leur fit apporter le liure de leur loy, & vne piece de biscuit, surquoy il les fit iurer selon la coustume, qu'ils diroient verité. Ce qu'ils firent, & sur ce les Hollandois les prierent de leur porter deux de leurs facteurs auec force marchandises en Cambaye, & des presens au grand Mogor & aux Seigneurs de

Serment sur mer.

Cãbaye, & de Surrate ; Ce qu'ils promirent, & le General fit force presens à ce Capitaine & aux marchands leur donnant des victuailles.

Ainsi ayans pris ces deux Hollandois & les marchandises, ils se departirent en grande amitié, & ces deux nauires vindrent droict aux Maldiues où est leur passage & route, soit à la teste des isles, soit par entre icelles. Ce qui rend ces païs beaucoup plus riches. Car ces isles sont situees presqu'à la moitié du chemin de la Sonde & de la coste d'Arabie & Perse, & n'y a point d'autres isles entre-deux où l'on puisse se rafraischir. Il y en passe tous les ans 25. ou 30. dont il n'y en a pas deux qui y viennent de propos deliberé, à cause du danger qu'il y a, & sans la necessité du passage on ne les iroit iamais chercher, & ceux du païs seroient contraints d'aller pourchasser ailleurs leurs neceſſitez. Ce passage est apprehendé, tant pour

Dangers du passage des Maldiues.

les courans & bancs que pour la fieure qui eſt vne maladie particuliere en ces iſles, & l'on recognoiſt par tout les fieures de Male. La pluſpart des vaiſſeaux y ſont donc portez par les Courans ; ce qui les fait ſejourner & trafiquer là, à cauſe des Monſſons qui ſe chãgent d'vn cõtraire à l'autre.

Ces Monſſons ou Mueſſons ſont vents qui changent pour l'Eſté ou l'Hyuer de ſix en ſix mois ; & trompent le plus ſouuent quand on part trop tard, & le vent contraire vient ce pendant qu'on eſt là, auſſi trompent-ils encores en ce qu'ils ſont par fois plus courts ou plus lõgs l'vn que l'autre : & celuy qui eſt propre ſera plus court, & ſon contraire plus lõg d'vn mois ou ſix ſepmaines, & quelquefois de deux mois plus qu'on ne penſe. Ce qui contraint par fois de ſejourner ſept & huict mois plus qu'on ne veut, comme i'ay veu arriuer aſſez ſouuent. I'en ay veu qui ſe

Monſſons.

mettoiēt à la mer ſur la fin des Monſſons, croians qu'ils en auroient encores aſſez, & comme ils eſtoient à cinquante lieuës pres d'Arabie, ils eſtoient contraints par vn vent contraire de reuenir prendre ces iſles, & de mettre du coſté de la Sonde. Encores y en a-il qui au retour s'y perdent quelquefois. Ce qui vient de ce qu'aiant paſſé par le bout du Nort des iſles, ſelon le Courant de l'Eſt qui les porte, comme ils ont paſſé le Canal, & qu'ils ſe penſent hors le danger des bancs, vn iour apres le Courant change, & l'Oeſt le remporte dans d'autres iſles vers le Sud, où ils s'eſchouënt entre des bancs : ainſi que fit ce grand nauire où eſtoit la Reyne, dont i'ay parlé cy deſſus, qui s'en alla perdre au Sud.

Mais pour reuenir à ces deux nauires allans en Arabie, quand ils furēt arriuez en ces iſles, leur intention n'eſtoit de ſ'y arreſter: mais ils furent

toutefois contrains d'y attendre l'autre Monssons, qui fut enuiron sept ou huict mois : car le Monssons qui regnoit lors qu'ils arriuerent n'estoit encores du tout acheué. Ils ne vindrent point surgir à l'isle de Malé, comme il s'y en voit peu, à cause de la maladie qui y regne, mais ordinairement ils prennent vne autre isle à 30. ou 40. lieuës de là vers le Nort, appellee Maspillaspoury, qui estoit à la grande Reyne, à cause que c'est la plus saine de toutes. Ces deux nauires y mouïllerent l'ancre & s'y arresterent. Or la coustume est qu'à leur arriuee ils viennent saluër le Roy auec des presens. Ce Roy estoit bien aise de ces auentures, & receuoit ces pauures gens auec le meilleur visage du monde; mais il auoit vn ris trompeur, & qui à la fin ne valoit rien. Tout ce qu'il faisoit estoit pour tascher de faire venir leurs nauires en son isle, ce qu'ils ne vouloient aucu-

Roy des Maldines trompeur.

nement ; & quand il les voyoit trop forts, il ne les en importunoit gueres, de peur d'en perdre la commodité & le trafic: mais quand il les recognoissoit foibles, il les faisoit venir d'vne façon ou autre en cõtrefaisant le faſché, afin que tout demeurast en sa puissance, si d'auẽture le Capitaine du vaisseau venoit à mourir : bref riẽ ne luy eschappoit des mains qu'il n'ẽ eust sa piece: Quand donc il estoit arriué quelque vaisseau ou marchand en son isle il leur faisoit donner vne banquesalle ou cellier pour mettre leur marchandise, & celuy qui estoit Admiral mettoit tout par escrit, & faisoit descendre les voiles & le gouuernail en sa possession. Quant à ceux qui mouroient il en heritoit, tant du nauire que de la marchandise. Ce qui estoit cause que la pluspart n'y vouloient aller, ou quand leur Capitaine mouroit, ils se mettoient aussi tost à la voile.

Ces deux nauires donc dont i'ay parlé attendans les autres Monssons, tous les chefs & principaux allerent saluer le Roy, auec de beaux presens. C'estoient tous gens riches les vns Mahometans & les autres Banianes de Cambaye. Le Roy les receut fort honorablement, & pour les festoyer fit tuer vn grãd Taurean, donnant à chacun d'eux vne vache ou taureau, qui est vn signe de grande gratification. Il fit beaucoup d'honneur entr'autres à ce ieune Capitaine, disant qu'il auoit fort bien cogneu son pere, & que pource il luy feroit tout plaisir. Le Capitaine luy respondit que c'estoit le premier voyage de luy & de son nauire qu'il faisoit & qu'il estoit allé vers le Roy d'Achen, qui auoit fait mourir son pere, pour voir s'il en pourroit tirer quelque recompense, & qu'il auoit esté bien reçeu de ce Roy, qui luy auoit donné force esclaues, nauire & marchandises, &

luy auoit fait promettre de le reuenir voir. Apres que le Roy des Maldiues l'euſt ainſi careſſé & reçeu auec tous ſes gens en bon ordre ſelon la couſtume, il leur fit donner des logis, de ſorte qu'ils eſtoient tous fort contés de luy. Ie les fus voir le ſoir, & me firent fort bõne chere, me diſant qu'en leur nauire venoiẽt deux Hollandois qui alloient à Surrate; dequoy ie fus infiniment ioyeux, pour l'eſperance que i'auois d'entẽdre des nouuelles de France, mais ils me dirent que ces Hollandois n'auoient garde de venir en ceſte iſle de Male, tant pour peur de la maladie, que pource qu'ils n'y auoient que faire, auſſi qu'ils auoient ouy parler de l'humeur du Roy, dont ie leur manday vn petit mot d'auis en François par eſcrit.

Le Roy cependant fut aduerty qu'ils y eſtoient, & s'informa entr'autres choſes quelles marchandiſes ils portoient, la principale eſtoit des

draps de laine qu'ils auoient pris sur les Portugais, des dents d'Elephans, & autres choses, auec de l'argent. Le Roy leur dit qu'il auoit grand desir d'auoir quelque belle piece de drap, & le Capitaine luy dit qu'il falloit qu'il enuoyast quelqu'vn des siens pour en choisir; ce qu'il fit, mais le premier facteur enuoya son compagnõ vers le Roy pour en faire le prix; & luy en monstrer de plusieurs sortes; de sorte que ce fut vne bonne occasion pour moy de le veoir. Il me fit les recommandations de son compagnon qui m'enuoya vne belle piece de toile blanche de cotton, à cause qu'il ne s'en fait point de blanche en ces isles, mais toutes de couleur. Il apporta au Roy pour present vne fort belle arquebuze à fuzil, auec son fourniment & vne belle espee que le Roy agrea fort, & luy donna en cõtr'eschange quelques nates, & moy ie luy en donnay aussi: car c'est la plus

rare choſe qu'on face en ces iſles. Ce Facteur fut huict iours en l'iſle de Male, & le Roy prit deux pieces de ſon drap, l'vne rouge & l'autre violette, qu'il paya en argent, & puis l'autre s'en alla, & depuis ie ne l'ay veu. Il ſçauoit parler François, & ie luy ſeruis de Truchement. Le Roy ne me voulut iamais donner congé d'aller où ils eſtoient, & eux nous enuoyoiẽt ſouuent des lettres auec quelques petits preſens.

Mais puis que ie ſuis ſur le propos de ces deux Holandois, ie diray tout ce qu'il leur auint, c'eſt que le Capitaine & les marchands qui leur auoient promis de les mener à Cambaye, leur dirent franchement qu'ils alloiẽt en Arabie, & q̃ ce qu'ils auoiẽt dict à leur general n'auoit eſté que de peur d'eſtre empeſchez en leur deſſein: de ſorte que ce fut à ces facteurs à deſcharger toute leur marchandiſe. Sur cela le Capitaine de

l'autre nauire qui estoit Turc, leur dict que s'ils vouloient il les porteroit à Cambaye ou Surrate en toute asseurance, ce qu'ils accepterét & s'en allerent auec luy; & depuis i'ay ouy dire qu'auant qu'ils fussent arriuez là, il en mourut vn : Ce fut vne bonne fortune pour eux de trouuer ceste occasion : car sans cela s'ils fussent demeurez en ces isles, comme ils y eussent esté contraints, ils estoient perdus eux & leur marchandise, & le Roy ne les eust iamais laissé sortir pour auoir en fin leur marchandise.

En ce mesme temps là, il vint vn homme à Male, qui estoit Iuif de loy & de nation, & sçauoit vn grand nombre de langues, entr'autres parloit fort bien l'Arabe, & les langues des Indes. Il estoit de Barbarie, & le plus meschant homme du monde. Les Anglois l'auoient pris & mené en Angleterre, où il auoit apris fort bien l'Anglois. Or au mesme temps

que nous partismes de Frãce, il partit aussi quatre nauires d'Angleterre, dont le general prist ceste hõme pour le seruir à la chambre; & fut auec luy aux Indes. Il estoit desia en Achen lors que nostre General y arriua, & ce fut luy qui me dist que les Portugais l'auoient empoisonné. Quant au General Anglois, voiant qu'il ne pouuoit charger de poiure à Achen, il s'en alla à Bantan en la Iaue, où ce Iuif luy desroba douze ou quinze cẽs pieces de 40. sols d'Espagne, & s'enfuit: auec les Anglois il estoit de leur religion, & auec les Mahometans aussi de la leur, encore qu'il fust vraimẽt Iuif: & se marioit par tout où il se trouuoit: de sorte qu'il auoit quatre ou cinq femmes és Indes. Il s'embarqua en Achen dans vn nauire de Surrate, qui vint passer par la teste des Maldiues, & fut si mal aduisé que de descẽdre en terre auec toute sa marchãdise. Il en auoit encores lors pour

Iuif voyageur.

enuiron 150. escus, car il auoit tout mangé le reste. Depuis qu'il eut pris ceſt argẽt il s'en alla à Surrate, où il ſe maria. En fin eſtãt en ce dernier voiage arriué à Male, il vint faire offre de ſon ſeruice au Roy, diſant qu'il eſtoit fort bon Canonier, encore qu'il n'y entendiſt rien du tout. Il fut bien receu du commencement, mais quand on vit que c'eſtoit vn mẽteur, on n'ẽ tint plus de cõte. Sur cela eſtãt deuenu malade, il me pria de demãder au Roy ſon congé, ce que ie demãday à ce Seigneur auec qui i'auois demeuré qui le luy fit auoir à toute peine. Il diſoit qu'il eſtoit marié en Guzeratte où il auoit vn enfant: ce qui fut en partie cauſe qu'il eut ſon congé: apres quoy il fut encores trois ou quatre mois à manger ce peu qui luy reſtoit, puis ſ'embarqua auec le plus riche marchãd de Cananor Malabare Mahometan, & le plus grand apres le Roy Ali Radia. Ce marchãd

Ali Radia Roy.

auoit vne femme és Maldiues & y faisoit vn grãd trafic, n'y ayãt Atollon où il n'eust des Facteurs & de la marchãdise de dehors, & auoit touſiours des nauires ou barques en ces isles: ainsi ce Iuif s'en alla auec luy à Cananor.

Quant à ce ieune Capitaine dont i'ay ja parlé, ie dirai la disgrace qui lui arriua à luy & à ceux de son nauire. Il fut quelques six mois de sejour en ces isles, durãt lequel temps ils y trafiquoient, encores que ce fust cõtre leur dessein, mais ils estoient contraincts à cela pour le besoin qu'ils auoient des commoditez de ces isles, & prenoiẽt en eschãge de la corde de Cocos qu'ils appellent *Cairo*, & du Cocos mesme aussi. Mais la marchãdise dont ils estoient les plus amoureux, estoit de la Cãbe ou escaille de Tortuës, qui viennent en ces isles, les meilleures sont les plus grãdes & espoisses, & la *Gaut* ou quarteron, vaut bien

Cairo.

Cambe.

biẽ vn larin. Mais comme c'eſt choſe fort recherchee ailleurs, ils n'en veulent que de l'or ou de l'argent en contr'eſchange: pour les autres choſes, ils les changent à de la marchandiſe. Ils ne me vendoient la liure de poiure que deux ſols, & quatre liures de ſoye blanche vn eſcu, & ceux du païs l'achetoient d'auantage, car tous les eſtrangers qui arriuoient m'aimoient fort & me faiſoient des preſens, afin que ie leur aidaſſe à vẽdre leurs denrees, & auoient des truchemens en langue Portugaiſe, & leur ſeruois là comme de facteur. Souuent ils m'ont baillé pour plus de 200. eſcus de marchandiſe à credit, & me donnoient touſiours le quart du profit de ce que ie leur faiſois vendre, de maniere que ie gaignois fort auec eux. Ce ieune Capitaine eſtoit celuy qui m'affectionnoit le plus, & qui ſe fioit d'auantage en moy, ce qui me donna d'autant plus de regret

du malheur qui luy arriua depuis: car bon nombre des principaux & plus riches marchands de son nauire moururent, & c'est la coustume, comme i'ay dit, que le Roy herite là des estrangers qui y meurent. Or le Roy auoit obligé ce Capitaine & ces marchands de ne pouuoir aller en l'isle où estoit leur nauire, & auoit pris d'eux force marchandise à credit, car il ne payoit iamais qu'on ne fust prest à partir, afin d'empescher par ce moyen qu'ils ne s'en allassent quand ils voudroient, ou qu'ils n'eussent moyen d'entreprendre rien en son Estat: ainsi tout moyen de partir leur estoit osté. d'autant que si tost qu'vn vaisseau arriue, le *Miruaire*, ou sergent de l'Admiral fait porter incontinent le gouuernail dans le Palais du Roy, d'où l'on ne le peut tirer sans la permission dudit Admiral.

Miruaire.

Vn iour donc le Roy enuoya querir ce Capitaine pour sçauoir de luy

par paroles douces & flateuſes la cargaiſon de ſon nauire, auec le nombre des marchandiſes & noms de ceux à qui elles appartenoient. Ce que l'autre fit de bonne foy, car c'eſtoit le meilleur homme pour vn Mahometan que ie vy iamais, & luy monſtra le regiſtre de tout. Ce que le Roy aiãt veu, dit alors qu'il eſtoit heritier de tous ceux qui eſtoient morts, & que pour luy il n'auoit nul intereſt en cela, & ſeroit payé de tous les frais & port. S'eſtans accordez à cela, & que le Roy y enuoieroit des gens pour amener ceſte marchandiſe qui eſtoit en grande quãité, Ce ſeigneur chez qui i'auois demeuré ſi long temps, y fut enuoyé, d'autant que c'eſtoit celuy en qui le Roy ſe fioit le plus. Il mena auec luy 40. ou 50. tant ſoldats que mariniers en des barques, mais il en alla autrement qu'ils ne penſoiẽt: car tous les marchands du nauire allerent auec ce Seigneur, & ne reſta

pres du Roy pour ostages que le Capitaine, deux des plus gros marchãds & le Pilote, qui estoit vn galãt homme. Quand ils furent tous arriuez en l'isle où estoit ce nauire à l'ancre à cause qu'il estoit fort tard, ceux des isles s'en allerent en terre, & les marchands en leur nauire pour attendre le lendemain : mais la nuict ils prindrent cõseil de plustost mourir tous que de laisser ainsi emporter ceste marchandise, & resolurent entr'eux que pour rauoir leurs ostages, il se falloit saisir de ce grand Seigneur que le Roy aimoit tant, & de faict il ne l'eut pas laissé pour tous les biens du monde. Le matin venu, ce Seigneur s'estãt allé pourmener sur la greue luy troisiesme, ne se doutant de rien, voicy ceux du nauire qui le viennent prendre & l'emportent de force dans leur basteau, où ils auoient force armes à feu, & le retindrent ainsi prisonnier, puis enuoyerent dire au Roy qu'en

renuoyant leurs ostages ils deliureroient ses gens. Quand la nouuelle en fut venuë à Male, c'estoit la plus grande pitié du monde, d'ouïr crier vn chacun, & n'y auoit personne qui ne fust, ou ne monstrast au moins en apparance pour l'amour du Roy, d'estre fort desolé: pour moy ie l'estois à bon escient, car ce Seigneur estoit le meilleur amy que i'euſſe en tout ce païs là. Ce fut enuiron la minuit que ces nouuelles arriuerent, & lors tout le monde se leua auec aussi grande haste & trouble comme si le Roy mesme eut esté pris. La pitié fut d'autre-part que ce Capitaine & tous les siens furent aussi tost liez & garrottez les fers aux pieds. Ce qui me faisoit vn fort grand mal au cœur, pour ce qu'il estoit aussi fort mon amy, de sorte que ie ne sçauois lequel ie deuois plaindre le plus. Chacun auoit pitié de ce Capitaine, mais personne n'osoit ouurir la bouche pour luy,

car le Roi estoit en la plus grãde colere qui fut iamais, pour la peur qu'il auoit qu'on n'emenast ce Seigneur: de sorte qu'il fit soudain armer & mettre en mer trois galleres pour aller apres: mais quãd il y en eust eu vingt elles n'eussent rien fait, à cause que le nauire mit à la voile pour s'en aller. Ce que voyant le neueu du Roy qui conduisoit ces galeres, il enuoya incontinent vn bateau pour parlementer & faire rendre les hommes de part & d'autre: ce qui fut fait, & la guerre fut ainsi appaisée. Cependant ces pauures Holandois qui auoient veu toute ceste esmeute estoient en grand peine de ce qu'ils auoient à faire, & comme ceux du nauire leur demandoient s'ils vouloient rentrer eux & leur marchandise dans le vaisseau, ils respondirent que non, & qu'ils ne vouloient iamais auoir à faire à gens si perfides; & aimoient mieux aller auec le Capitaine Turc, comme ils fi-

rẽt ; mais il en mourut vn en chemin. Et pour le grand nauire, il fut si malheureux qu'estant pres de la coste d'Arabie, il coula à fonds & se perdit auec tout ce qui estoit dedans, comme nous entendismes vn an apres. *Nauire perdu.* La pluspart de ceux des isles firẽt vn grand profit en ceste guerre, & moy le premier ; car ie deuois bien encores trente escus de reste à ce Capitaine & à ces marchans qui me demeurerent, & ce qui fut cause que ie ne les rendis pas aux soldats qui en ont le profit & non pas le ROY, c'est que les plus grãds de ces isles en deuoient aussi grande quantité, & on n'osoit leur demander. Ils vint par plusieurs fois plus de deux cens soldats pour l'auoir, car ils auoient vn rolle de tous ceux qui deuoient à ceux de ce nauire: mais ie contestois fort & ferme que ie ne deuois rien, & que i'auois tout payé ce que i'auois pris. En fin on en fit parler au Roy (car iamais on

ne parle soy mesme à luy, ains par vn autre, s'il ne le commande, & entame luy mesme le propos) mais il respondit que ce que ie deuois estoit bien asseuré ; & qu'il en respondoit, mais non pas de ce que deuoient tels & tels qu'il nomma, & qui estoient des principaux comme i'ay dict, & qu'ils s'en fissent payer eux mesmes s'ils pouuoient, & que pour moy ie les payerois apres. Cela les arresta tout court, car ils n'eussent osé ouurir la bouche de ces autres Seigneurs qui deuoiẽt, & depuis ie n'en ouy parler.

Pour le regard de ce Seigneur, qui auoit esté arresté par ce nauire, il mourut vn an apres sa deliurance, & ne vy iamais pleurer le Roi de la façõ qu'il fit alors, & ne bougea presque trois iours durãt d'aupres de lui à l'assister. Il le fit enterrer auec les mesmes ceremonies que si c'eust esté son propre frere ou fils, & ayma touſiours trois fils qu'il auoit laissez, & les tint pres de luy,

auec charges en sa maison qu'il leur donna. Or la coustume de ce païs est que quād ces sortes de gēs là meurēt qui sont comme Intendans, le Roy veut qu'on luy rende compte de ses affaires, & prend tout leur bien, donne à la femme & aux enfans ce que bon luy semble. Deux iours donc apres la mort de ce Seigneur, sa vefue & ses quatre enfans, trois fils & vne fille, s'en allerent au Palais du Roy auec tous leurs comptes & papiers, & grand nombre de seruiteurs chargez d'or & d'argent, & toutes sortes de richesses, selon la coustume de ceux qui ont eu maniement des affaires du Roy, mais le Roy prit ces comptes & les deschira, sans les vouloir veoir ny en rien prendre, disant tout hault & clair qu'il leur donnoit tout & qu'ils le seruissent aussi fidelemēt qu'auoit fait leur pere. Il y eut l'vn de ses fils qui aussi tost que son pere fut mort me vint apporter à cacher en mon logis la valeur de plus de

Intendant de la maison du Roy.

500. escus, dont iamais personne ne sceut rien que luy & moy, & me disoit tous ses secrets. La grande Reyne l'aimoit fort, & de sorte que le Roy luy fit defense de venir en son Palais, mais il ne laissa pas, si secrettement toutesfois que personne ne s'en apperceut.

Au reste ces deux Hollandois qui estoient venus dans ce grand nauire dont i'ay tant parlé, me dirent des nouuelles de France, & de ce qui y estoit arriué depuis cinq ans que i'en estois party, entr'autres de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin qui est le Roy d'à present, dont mes compagnons & moy fusmes grandement resiouis, puis de la mort de la Reyne d'Angleterre, & de celle du Mareschal de Biron. Ils me dirent aussi ce qu'estoit deuenu nostre Admiral le Croissant, & comme nostre General Monsieur de la Bardeliere estant en Sumatra à Achen, fut empoisonné par les Portugais, & se sen-

Nouuelle de France

tant frappé à mort il se fit embarquer viſtement, & fit voile, de peur que le Roy d'Achen, ſelon la couſtume de tous ces pays Orientaux, ne ſe ſaiſiſt de ſon nauire s'il fut mort là. Mais il mourut auant que paſſer le Cap de bõne Eſperance. Son nauire n'eſtoit pas chargé à demy, & alla iuſqu'à la hauteur du Cap de *Finis terre*, & les hommes eſtans preſque tous morts, & le reſte ſi mal qu'ils ne ſe pouuoient ſouſtenir, auec le nauire ſi entr'ouuert & fracaſſé qu'il faiſoit eau de tous coſtez & couloit à fonds : mais de bonne fortune ils firent rencõtre là de deux nauires Holandois, qui ſauuerent la marchandiſe & le reſte des hommes qu'ils amenerent en Angleterre, & eurent le tiers de ce qui eſtoit ſauué pour leur peine. Ceux du Croiſſant auoiẽt pris dix Indiens à Achẽ, à gages pour leur aider au retour : mais la pluſpart mourut en allant ou reuenant. Ceux qui reſchaperent furent

payez & renuoyez par les Holádois. Il y eut auſſi vn Indien qui vint en Holande & y demeura trois ans, où il apprit à parler Flamand, & vn peu François, à cauſe que le Maiſtre auec qui il demeuroit en Hollande eſtoit François; & eſtant de retour aux Indes, il contoit à tous ces Rois Indiens des merueilles de la grandeur & magnificence de Hollande: mais il diſoit auſſi la grande eſtime & eſtat que les Holandois faiſoient du Royaume de France.

CHAP. XXI.

D'vn nauire Portugais pris & perdu, Ambaſſadeur au Roy des Maldiues, Nauire d'Achen, Naturel des Malayes, confeſſion des Maldiuois, Iſle eſtrange deſcouuerte, & autres euenemens.

Nauire Portugais pris.

PENDANT que i'eſtois aux Maldiues, les Holandois ayás pris ſur les Portugais vn fort beau & bon nauire, le menerent tout chargé à Achen, où ayans deſchargé

la marchãdiſe dãs leur magaſin pour la vendre là, ils trouuerent par hazart vn maiſtre de nauire auec ſoixante matelots & mariniers qui auoiẽt perdu leur nauire en la coſte de Sumatra, & eſtoiẽt de Guzeratte & Cambaye. Les Hollandois luy demanderent ſ'il les vouloit ſeruir & leur eſtre fidele, & ayant reſpondu qu'ouy & donné quant & quant cautiõ en la ville d'Achen, les Hollandois luy donnerent ce nauire Portugais tout enuictuaillé & fourny de toutes choſes neceſſaires, à la charge de porter vn de leur commis auec de la marchandiſe en Cambaye, & apres cela le Maiſtre diſpoſeroit du nauire à ſa volonté. Ce Maiſtre & les ſiens bien aiſes de ceſte rencontre accepterent le party volontiers; & les Holandois chargerent ce vaiſſeau de marchandiſe pour plus de 60. mil eſcus, comme draps, iuoire, plomb, fer, acier, ſouffre, argent, pierreries & autres choſes pre-

cieuſes. Ce nauire donc fit voile droit à Cambaye, mais il ne volut pas paſſer les Maldiues ſans payer le meſme tribut que nous. Car vne belle nuict il donna ſur vn banc en ces iſles & eſchoua. Ils ſauuerent la marchandiſe ainſi que nous auions fait la noſtre. Ie vy le Commis & facteur Hollandois nommé Martin Dombe natif de Zelande, qui eſtoit vn homme de belle apparence & fort habile, luy auec le Maiſtre & mariniers demeurerent enuiron deux mois en l'iſle de Male, puis le Roy leur donna vne barque pour ſ'en aller : le Maiſtre eſtoit Mahometan, aſſez cogneu en ces iſles, & pria le Roy de faire bon traittement à ce Commis, ce qu'il fit. Ie vy depuis ce Martin Dombe à Cochin, comme ie diray en ſon lieu.

Or enuiron vn an auant que nous ſortiſmes des Maldiues, vint vers le Roy vn Ambaſſadeur de la part du Roy des Iſles Chreſtien demeurant à

Goa, dont i'ay parlé cy-dessus. Cét Ambassadeur estoit Portugais, & me dit qu'il auoit esté à la Rochelle en Frãce. Il estoit aagé d'enuiron 50. ans, & s'apelloit Dom Adrien de Gouia, il estoit en assez bonne conche, accompagné de quelques autres Portugais & Indiens Chrestiens. Le sujet de sa venuë estoit pour vn different qu'il y auoit entre ce petit Roy Chrestien & vn sien oncle nommé Dom Paulo demeurant à Cochin qui vouloit prendre part au tribut prouenãt audit Roy de ces isles; & en estoient en proces au Parlement de Goa long temps y auoit, & pẽdant cela ce Dom Paulo en iouyssoit de force. Car ceux des Maldiues ne le deuoiẽt suiuant le traicté de paix rendre autre-part qu'à Cochin où il estoit. Sur cela le Parlement de Goa ayant ordonné que le Roy Chrestien Dom Philippe auroit vn certificat du Roy des Maldiues, & de tous les Principaux du pays, cõ-

Ambassadeur du Roy Chrestien.

me ils recognoissoiét cestui-cy pour Roy, & le tenoient pour tel, il enuoya à cette occasion cette Ambassade auec force presens. Mais le Roy des Maldiues n'en fit pas grand estat, & cét Ambassadeur demeura là plus de deux mois sans auoir audience, tãt ce Roy estoit superbe & glorieux, en chose où il ne sentoit nul profit pour luy, & quand on auoit affaire de luy, il se faisoit fort bien valoir. Somme qu'il se passa pres de quatre mois auãt que l'Ambassadeur eust sa depesche, qu'il eut en fin comme il demandoit, auec force presens de choses rares qu'il luy donna pour sonmaistre & pour luy.

Nauire d'Achen.

Enuiron ce mesme temps, il se perdit là vn nauire appartenant au Roy d'Achen, qui n'auoit pas eu intention de venir là, ains à Massulipatan ou à Bengale, mais les calmes & Courans l'y auoient apporté par force. Le Roy gaigna toute cette marchandise

chandise qui luy appartient selon la coustume. Le Capitaine sauua force or, argent, & pierreries, & fut bien traicté par le Roy, qui luy donna vne barque bien fournie de viures pour s'en aller. Mais ie diray ce qui arriua à l'vn de ces Malayes (on nomme ainsi tous ceux de la Sonde & de deuers Malaca) car ayant sauué bon nombre de richesses, le Capitaine & quelques principaux vouloient tailler à leur volõté les morceaux aux autres; mais trois d'entr'eux se resolurent d'auoir leur part ou de perdre plustost la vie: de sorte qu'vn iour ils espierent comme le Capitaine s'estoit allé pourmener tout seul à l'escart, & l'attaquerẽt tellement que sans le secours de ceux du païs ils l'eussent tué, ou fait rendre la bourse, mais il fut sauué pour ce coup là, il estoit braue & courageux, & sçachans l'humeur naturelle de ces Malayes qui sont irreconciliables & ne demordent iamais de ce qu'ils ont

Malaca.

vne fois resolu, & ne font non plus d'estat de la vie d'vn homme que de celle d'vn poullet, il se delibera de les preuenir, & assisté de quelques vns des siens s'en alla trouuer ces trois hõmes les armes à la main, comme ils sortoiẽt de leur Temple ou Mesquite, & les attaque si bien qu'il en iette vn mort par terre, c'estoit le plus vaillant d'entr'eux & l'auteur de toute la querelle, & blesse les deux autres qui furent sauuez par ceux de l'isle. Ils s'estoient bien defendus, & celuy qui fut tué eut plusieurs coups, car ce sont gens cruels & vindicatifs. Le Roy fut fort faſché de cela, & commanda au Pandiare d'y donner ordre : ce qu'il fit, & ayant fait venir le Capitaine & ces deux restez des trois, & sçeu cõme tout s'estoit passé, il fut trouué que le mort auoit esté fort bien & iustement tué, pour auoir voulu faire mourir son Capitaine, mais il ne peut les mettre d'accord qu'à grand

peine, car le Capitaine ne vouloit nullement pardonner aux deux autres, & sans l'expres commandement du Roy il n'en eut rien fait. En fin estans d'accord le Pandiare commanda à ces deux d'aller baiser les pieds à ce Capitaine & luy demander pardon, ce qu'ils firent fort volontiers. Il leur fit faire aussi vne maniere de cõfession en Arabic tout haut, cõme ils font faire selon leur loy à tous ceux qui ont commis quelque faute : Car autrement tous criminels & repris en iustice n'oseroient hanter ny conuerser auec les autres, qu'ils n'ayent premieremẽt fait confession de leur faute deuant le Pandiare, ou ceux qui sont deputez par luy, cõme les Naybes & non autres, & faut qu'ils en soient absouz. Le Pandiare en fit faire autant au Capitaine à cause qu'il auoit tué, depuis ils furent bons amis, toutesfois ces deux ne vouloient iamais s'embarquer auec le Capitaine

Confession de ceux des Maldines.

quand il ſ'en alla, diſans qu'il les eut fait ietter en la mer, car il ne ſe faut nullement fier à ces gens là, quelque recõciliation qu'il y ait, de ſorte qu'ils aymerent mieux attendre vn autre nauire des iſles pour ſ'en aller à Aché. Quand ce Capitaine ſ'en alla le Roy de ces iſles eſcriuit à celuy d'Achen & luy enuoya des preſens, car ils eſtoiẽt bons amis, & ſ'enuoyoiẽt ſouuẽt lettres & preſens. Car pour le nauire qui ſe perdit, c'eſt vne couſtume & loy generale entr'eux, que tout appartient à celuy ſur les terres de qui il ſe pert, & celuy-là ſe trouueroit offencé à qui l'on renuoiroit la marchandiſe de ſon vaiſſeau perdu.

Quelque temps apres, le Roy enuoya par deux fois vn tres-expert pilote, pour aller deſcouurir vne certaine iſle nommee P*allouoys*, qui leur eſt encores preſque incogneuë, ſinon qu'ils diſent qu'anciennement vne barque des leur y aborda par hazart,

Iſle eſtrãge à deſcouurir.

ainſi qu'ils trouuent par leurs hiſtoires, mais qu'ils furent contraincts de la quiter pour les grands tourmẽs que leur firent les diables qu'ils diſent la poſſeder, & que meſmes ils cauſent les grandes, horribles & continuelles tourmentes qui ſont en cette mer là, de ſorte que les nauires n'y peuuẽt demeurer à l'anchre. Ils diſent auſſi que le diable les y tormentoit viſiblement, & que pour l'iſle elle eſt fertile en toutes ſortes de fruicts, & meſme ont opinion que ces gros cocos medicinaux, qui ſont ſi chers là en viennent: autres pẽſent que c'eſt du fond de la mer. Ie n'ay point ouy dire qu'il y eut du beſtial ou non. Elle eſt ſous la hauteur de dix degrez au dela de la ligne, & enuiron 120. lieuës des Maldiues. Les Roys des Maldiues y ont pluſieurs fois enuoyé des vaiſſeaux pour la deſcouurir, mais lors qu'ils l'ont cherchee, ils ne l'ont iamais ſçeu trouuer, & ceux qui y ont abordé, ç'a

eſté par hazart. Si ce pilote qui y fut enuoyé l'eut trouuee, il auoit intention d'eſſayer à l'habiter. Ils y auoient mené des ſorciers & magiciens pour traitter auec le diable & ſ'accorder auec luy, car ils ne ſçauent que c'eſt de le coniurer, mais ils le prient de faire quelque choſe, en luy offrant & promettant des vœux, offrandes & bãquets. Mais ce pilote ne peut trouuer cette iſle, & ne la pouuãt rencontrer, on ne peut pas rentrer en la route des Maldiues, ains c'eſt tout ce qu'on peut faire que de prẽdre Aché ou bien Ceylan, ou le cap de Comory. Toutes les deux fois que ce pilote y a eſté, il y a perdu la plus part de ſes gens qui mouroient. Il diſoit qu'il feroit tant qu'il la trouueroit ou qu'il mourroit en la peine. Ce qui fait qu'ils y trouuẽt touſiours de la tourmente, c'eſt qu'ils y vont durant l'hyuer, lors que les vents & courans de l'Oüeſt regnent, car ſi c'eſtoient ceux

de l'Eſt, & qu'ils ne peuſſent rencontrer l'iſle, comme c'eſt choſe aſſez incertaine, ils ſeroient emportez vers la coſte d'Etiopie & periroient. Ce pilote auoit grand deſir de m'emmener auec luy en ce voyage, & moy ie n'en auois pas moins d'y aller, mais le Roy ne voulut pas, ſçachant que ſi i'allois vne fois à la coſte, ie ne reuiendrois pas aux iſles.

Mais comme i'eſtois là, ie vy arriuer vn grand nauire de Bengale chargé de marchandiſe du païs; & qui venoit en ces iſles ſeulement pour charger des bolits & coquilles dont i'ay tãt parlé. Le Capitaine d'iceluy mourut, & le Roy herita de tout, & peu apres vn autre Capitaine de Guzeratte eſtant mort auſſi, le Roy luy ſucceda encor : En quoy l'on peut recognoiſtre les grands profits & reuenuz de ce Roy en telles auentures.

Il y eut auſſi vn Roy de Ceylan qui deſirant faire vn preſent au Roy de

Galere de Ceylan. Cochin, fit equipper vne galere & la fit charger de canelle la plus excellẽte, & d'arequa, mais eſtant party les calmes & les courans l'emporterent és Maldiues, & rencontra vn canal où le courant n'eſtoit ſi rapide qu'il la peut emporter par dela les iſles. Toutesfois ceux de dedans ne pouuans prendre terre, ceux du païs y allerent auec barques, & à force de cordages, anchres & auirons firent tant qu'ils ſauuerent ce nauire & l'arreſterent à l'anchre. Ceux de dedans penſans aller touſiours le long des coſtes & prẽdre terre de iour en iour, ne ſ'eſtoiẽt pas chargez de beaucoup de viures, de ſorte qu'ayans demeuré long temps ſur mer auant que prendre ces iſles, ils eſtoient ſi foibles & ſi fatiguez de ſoif & de faim qu'ils n'en pouuoient plus, & n'auoient plus pour tout que de la canelle & de l'arequa. Que ſi encores ils n'euſſẽt pris terre en ces iſles, ils n'auoient point

de terres plus proches que les coſtes d'Arabie ou de Melinde qui en ſont à neuf cens lieuës, tellement qu'ils fuſſent bien toſt morts. L'iſle où ils encrerent ſ'appelle *Itadou*, ſituee vers le Sud de l'iſle de Male, dont elle eſt eſloignee enuiron 50. lieuës, en l'Atollon *Adoumatie*. La marchandiſe qu'ils portoient eſtoit fort requiſe en ces iſles, & principalement l'arequa plus que la canelle. Car ils ſe peuuent autant paſſer de cét arequa, que nous de pain & de vin. Ils furent contraints de vendre de leurs denrees pour auoir dequoy viure. Mais la couſtume de ces iſles eſt, que l'on n'oſeroit faire trafic auec les eſtrangers ſans auoir permiſſion du Roy, & toutesfois on ne laiſſe pas ſecrettement, mais quãd cela eſt ſçeu, on paye l'amãde & toute la marchandiſe eſt confiſquee, ſinon pour quelques fruicts, ou pour donner à boire & à manger. Mais il faut qu'ils donnent de leur marchan- *Itadou iſle.*

dise en contr'eschãge sans faire prix, car c'est le Roy & les Anciés qui doiuẽt faire prix à la marchãdise estrangere, s'entend de celle qui vient extraordinairement, car ils n'en vsent ainsi pour celle qui vient ordinairement & qui est apportee par les Malabares, qui la plus part y amenent femmes, enfans, & seruiteurs. Leur trafic y est permis en commun comme celuy du païs, & ont mesme police & regle que les naturels.

Or le Capitaine Cingale de ce nauire de Ceylan n'auoit apporté aucun argent, esperant trouuer à Cochin toutes commoditez & cognoissances; tellement que n'ayant aucun argent pour acheter des viures, il fit offre au Roy que l'on prist de sa marchandise pour auoir des victuailles, & apres s'en aller. Mais ce Roy preuoiãt bien que toute sa marchandise luy demeureroit, il n'en tint conte, & seulement luy faisoit deliurer des vi-

ures au iour la iournee. Il fut donc queſtiõ de deſcharger cette marchãdiſe & mettre la galere à ſec pour la faire racouſtrer ; mais ces Inſulaires qui ſont meſchans, & ne demandent que la ruine des pauures eſtrangers, comme ils eurent eſté aſſemblez de tous les lieux circõuoiſins en les bien payant, pour tirer ladite galere à ſec, ils la heurterent malicieuſement ſur vn banc de ſable, & fut briſee, tellement que ce pauure Capitaine & les ſiens furent ſans vaiſſeau, & cõtraints de demeurer là quelque temps, où ils deuindrent malades, & moururent preſque tous & leur Capitaine auſſi, de maniere que le Roy fut heritier de toute cette canelle qu'ils nomment *Poniembous Thory*, & l'arequa *Poua*. Si le Roy de Cochin luy en euſt reſcrit, il luy eut tout renuoyé. Il pẽſoit apres l'enuoyer en Arabie, & meſme lors qu'il fut tué, il y auoit vn grand nauire tout chargé pour y aller, mais il

fut pris auec le reſte, comme ie diray cy apres.

Peu de temps apres il arriua vn autre nauire de Maſſulipatan chargé de ris, toilles blanches, huiles & autres denrees propres à ces iſles. Le Capitaine âgé de 60. ans auoit les cheueux blancs comme du cotton, & longs comme ceux des femmes. Son nauire eſtoit à l'anchre à trẽte lieuës de l'iſle de Male vers le Sud, il eſtoit venu pour charger du poiſſon & le porter à Achẽ. Ce Capitaine m'auoit pris en grãde affection, mais il mourut à Male, & auſſi toſt le Roy enuoya querir ſon nauire, mais en l'amenant de nuict il ſ'eſchoüa ſur vn banc, & tout fut perdu. Il y eut auſſi vn grand nauire de Cambaye qui le trompa bien. Car le Capitaine qui auoit moüillé l'anchre en vne iſle vers le Nort à 40. lieuës de Male, enuoya vers le Roy quatre de ſes principaux pour le ſaluer auec preſens: leur deſſein n'eſtoit

Nauire eſchoüé.

de ſ'arreſter là, mais ſeulement d'auoir quelques cordages, viures & autres commoditez; & feignoient d'y vouloir trafiquer, dont le Roy eſtoit fort content & ſ'attendoit deſia d'en auoir ſa part, tellement qu'il ne voulut pas que ces quatre ſ'en retournaſſent, & leur dit qu'ils reſcriuiſſent à leur Capitaine de ſ'en venir à Male auec ſon vaiſſeau. Mais eux ſçachãs le deſſein de leur Capitaine qui eſtoit de ſ'en aller, & craignans qu'il ne les laiſſaſt la pour les gages firẽt tant enuers le Roy qu'il leur permit de ſ'en retourner, ſur la promeſſe qu'ils luy firent d'amener le vaiſſeau, moyennant quoy il leur donna nombre de ſoldats pour cét effect, mais quand ils eurẽt vne fois remis le pied en leur nauire, ils renuoyerent fort bien ces ſoldats à canonades, harquebuzades & coups de fleſches. Le Roy en fut bien faſché & en voulut mal à quelques eſtrangers demeurãs en la-

dite isle, & à ceux de l'isle mesme, cõme estant ceux qui auoiẽt osté la volonté à ces gens là de venir à Male & y trafiquer, car il ne desiroit rien plus que de voir venir anchrer à son isle: dautant qu'estans loin de luy, il ne pouuoit pas en disposer à sa volõté. Mais il seroit impossible de raconter par le menu tous les vaisseaux qui sont venus en ces isles, durant le tẽps que i'y ay esté. I'ay seulement voulu faire mention de ceux à qui il est arriué quelque disgrace, & autre accidẽt remarquable, & comme tout le dessein du Roy & de ses sujets, n'estoit qu'à leur procurer quelque malheur & inconuenient, dautant qu'il donnoit certaine portion des nauires qui se perdoient à tous ceux de son estat & aux gẽs de guerre entr'autres. Mais non pas de ceux dont les Capitaines mouroient, car de ceux la il n'y auoit que luy qui en profitast.

CHAP. XXII.

Iuſtices diuerſes faites pour adulteres, paillardiſes & autres pechez, Humeur amoureuſe des femmes Indiennes, Du grand Pandiare, & de la reſolution eſtrange d'vn Mulaſtre.

IE diray maintenant de diuerſes choſes qui arriuerent de mon temps à des particuliers habitans de l'iſle : Entr'autres à vn Canarin Gentil de Cochin, homme de grands moyens & d'apparence. Il y auoit huict ans entiers qu'il alloit & venoit par ces iſles où il auoit touſiours logis, facteurs & ſeruiteurs domeſtiques, il parloit fort bien la langue & en fin eſtoit naturaliſé. Or il fut vn iour ſurpris couché auec vne femme de ces iſles. Il y auoit ſix mois qu'il l'entretenoit, & elle eſtoit vne pauure ſeruante. Il fut donc mené auec elle par ceux de la iuſtice au grãd Pandiare, auquel il dit qu'on ne luy

Ce qui arriua à vn Canarin.

fist point de mal, & qu'il desiroit se rendre de leur loy, & qu'il espouseroit cette femme. Ce qu'il fit, & se rédit Mahometan, & y a apparence qu'il en auoit enuie long tẽps y auoit, pour ce qu'il deuoit forcé argent à Cochin, dont il fit banqueroute. Il espousa cette femme qu'il fit grande dame. Car là les estrangers, hommes & femmes, pẽuuent porter tout ce qu'il leur plaist. Luy donc sur cette promesse fut laissé aller, mais pour elle iustice en fut faite selon la coustume, & tous les cheueux luy furent rasez, puis elle fut baignee de vieille huile infecte & puãte, & la teste mise envn vieil sac de voile de nauire, aprcs batuë par tous les carefours & tout à l'entour de l'isle. C'est la maniere de punir tous ceux & celles qu'on surpréd en adulteres & paillardise. Mais la, comme icy, l'argent fait tout & sauue de tout. Pour le regard de l'hõme estant fait de leur loy, il fut mené par

Punitiõ de paillardise & adultere.

par les ruës & autour de l'isle en triophe, accompagné des plus grãds Seigneurs, & de toutes sortes & qualitez de personnes, & luy fut donné force argent & habits, auec vn autre nom. Car là les noms se donnent volontairement, & par qui que ce soit, pere, mere, parens ou autre premier venu; & aussi à toute heure, & non à celle de leur naissance ou circoncision. Tellement que ie trouue qu'ils donnent là les noms, comme nous faisons icy aux chiens & cheuaux. Car le premier nom qui leur est donné par qui que ce soit leur demeure.

Noms entre les Mahometans.

Le Roy aussi donna des dignitez à ce nouueau conuerty, & le fit pourueoyeur & distributeur de tout le ris & autres prouisions & marchandises dont le Roy faisoit trafic. C'est vne office fort honorable, & en auoit d'autres sous luy.

Pour le regard du Pandiare dés-lors qu'il fit cette iustice, c'estoit vn

Pandiare Chersé.

Cherife d'Arabie, qui ſont vne maniere de gens fort honorez entr'eux, & les plus nobles, comme eſtans de la race de Mahomet. C'eſtoit vn fort bon homme, & eſtoit extremement aymé du Roy. Il portoit affection aux eſtrangers, & blaſmoit le Roy entr'autres choſes, pour le mauuais traittement qu'il nous auoit fait, veu que nous eſtions de leurs amis, & ennemis des Portugais: & que les Roys d'Achen, Iaua & autres faiſoient fort bon recueil à tous nos gens comme François, Anglois, & Holladois, ainſi qu'il auoit remarqué de la où il venoit. Surquoy le Roy luy reſpondit qu'il en eſtoit bien marry, & que cela ne venoit pas de luy, mais des Seigneurs & Anciens de l'iſle. Ce Pandiare reuenoit d'Achen en Arabie, & auoit eſté fort bien receu là, & honoré de beaucoup de richeſſes qu'il emportoit chez ſoy, lors que paſſant par ces iſles, le Roy en eut la cognoiſſan-

ce, & le pria tant de demeurer qu'enfin il s'y accorda, & estoit si familier auec le Roy qu'il le faisoit manger auec luy, ce qu'il ne faisoit iamais à autre personne.

Ce Pandiare estant en charge, ie luy vy vn iour entr'autres rendre vne iustice exemplaire sur vn grand nombre de femmes; elles estoient bien 25. ou 30. & des plus grandes Dames du pais, qui estoient accusees d'vn peché dont ie n'auois iamais ouy parler, & qui est en vsage seulement aux Maldiues, & appellent cela *Pouy tallan*, se seruant d'vn certain fruict du pais en vne façon si sale, vilaine & mõstrueuse, qu'honnestement ie n'en puis parler dauantage. Et à la verité toutes les femmes de tout le reste des Indes, sont fort enclines naturellement à toute sorte de lubricité & paillardise ordinaire. Mais celles des Maldiues particulierement sont si entachees de ce vice, qu'elles n'ont iamais

Iustice exemplaire de femmes.

autres discours ny occupatiõ, & font trophee & vertu entr'elles, d'auoir quelque braue & galant amy, à qui elles font toutes les sortes de faueurs & signes d'amitié que peut desirer vn homme d'vne femme, entr'aurres elles ne les laissent iamais manger de bettel accommodé de quelque façon releuee & extraordinaire, auec quelques clous de girofle qu'elles mettent dedans, ou bien vne petite semence noire la plus chaude, odoriferante, amiable & douce à la bouche qu'il est possible. Pour les hommes, ils leur võt cueillir des fleurs & les agencent fort bien en façon de bouquets, & les leur enuoyent par galanterie. Il y a certaines fleurs blãches fort odorantes, sur lesquelles on peut escrire & grauer ce qu'on veut auec la pointe d'vn cousteau, & là ils escriuent trois ou quatre vers sur le sujet de leur passion amoureuse. Pour l'argent & autres richesses, ils s'en donnent fort peu les

vns aux autres, & s'ils s'en donnét, cela vient pluſtoſt du coſté des femmes que des hõmes, qui de leur part ſont fort courtois & officieux en l'endroit d'elles.

Naturel des femmes Indiennes.

Au reſte l'on peut aſſigner pluſieurs raiſons de ce que ces femmes ſont d'vne complexion ſi chaude & amoureuſe; mais les principales me ſemblent eſtre, de ce qu'elles ſont fort oiſiues, & ne font autre choſe que d'eſtre touſiours couchees & ſe faire berſer par delicateſſe, puis elles mangent continuellement du bettel, qui eſt vne herbe fort chaude, outre qu'en leur manger ordinaire, elles vſent de tant d'eſpiceries, qu'à peine en pouuois-ie quelquesfois mettre en la bouche, & ſe ſeruét encores d'aux, oignons, & autres choſes ſemblables qui ſont fort chaudes. Auec tout cela le climat eſtant directement ſous la ligne y fait beaucoup, & c'eſt ce qui rend d'autre-part les hõmes plus

laſches & moins puiſſans, & nonobſtãt cela ils ont deux & trois femmes la plus part, ſentend ceux qui ont dequoy. Et ſont auſſi faineants & oyſifs que ſçauroient eſtre les femmes, n'ayans autre plus grand exercice que d'eſtre couchez pres d'elles, & le plus ſouuent auec plus de volonté que d'effect.

Mais pour reuenir à la iuſtice qui fut faicte de ces femmes, il y en eut deux premierement qui furẽt ſurpriſes ſur le fait, dont l'vne eſtoit mariee à vn officier principal de chez le Roy qui l'aimoit fort. Or leur loy & couſtumeporte que quand vn officier du Roy, ou autre qui leur appartient a delinqué en quelque choſe, auãt qũe proceder à en faire la iuſtice, le grand Pandiare enuoye auertir le Roy ſ'il trouue bon qu'on y procede ſelon les formes ordinaires; Ce que le Roy ne denie iamais. Le grand Pandiare ayãt dõné auis au Roy du fait de ces deux

femmes, le Roy luy fit reſponce qu'il entendoit que iuſtice fuſt faicte, non ſeulement de ces deux, mais de pluſieurs autres encor, dont il auoit entendu parler il y auoit long temps, pour ſe meſler du meſme meſtier, & qu'il vouloit qu'on en fit vne exacte recherche; & ſur cela il enuoya le mary de l'vne de ces femmes, auec deux des plus proches de ſa perſonne, pour aſſiſter à cette recherche & iuſtice, & leur commanda bien expreſſement de dire au Pandiare qu'il ne mãquaſt pas à en faire tout ce qu'il auoit dit, & que s'il en reſtoit quelqu'vne à punir, il ſçauroit bien y donner bon ordre: de ſorte que tout le monde s'aſſembla incontinent de tous coſtez de l'iſle, & les plus grands meſmes y vindrent auſſi, dont la plus part virẽt faire iuſtice de leurs femmes meſmes. Pendant cette execution le Roy fit fermer toutes les portes de ſon palais, afin que perſonne ne peuſt luy aller

demander la grace pour sa femme; & ainsi la iustice en fut egale. Ces pauures miserables s'accusoient toutes les vnes les autres, & mesmes les hommes qui en cognoissoient ou sçauoiẽt par ouy dire de telles, les deferoient & nommoient tout haut, de qui qu'elles fussent femmes. Il y eut donc enuiron trente de ces femmes qui furẽt punies publiquement, & eurent premierement les cheueux coupez, qui est vne grande infamie entr'eux, puis furent battuës de courroyes de cuir larges & cousuës ensemble, en telle sorte que deux ou trois en moururẽt. Apres cela on leur dõna l'absolution de tout, auec menace que si elles y retournoient, elles seroient noyees. Mais du depuis i'en ay veu de celles-là mesmes qui en ayans esté reprises ne furent pas noyees pourtant, mais seulement battuës de ces cuirs qu'ils appellent *gleau*. Pour le peché d'homme à homme, il y est fort commun,

Gleau.

& bien que le liure de leur loy le condamne à la mort, toutes-fois ils ne l'obseruent pas, & n'y a lieu au monde où ces enormitez soient plus communes & moins punies, enquoy on peut recognoistre la malediction & l'ire de Dieu sur ces miserables, que la fausseté & iniustice de leur loy fait tomber au precipice de ces vices horribles.

En ce mesme temps ie vy faire iustice d'vn ieune garçon âgé de 17. ans, il estoit fils d'vn Cafre d'Etiopie & d'vne femme de ces isles, ce qu'on appelle Mulastre; c'estoit le plus resolu & courageux que ie vy iamais, car luy seul auoit l'asseurãce d'en attaquer six ou sept autres. Il deuint si meschãt q̃ luy deuxiesme s'en alloit par ces isles auec vn basteau, voler & derober tout ce qu'il pouuoit, en battãt cruellement ces pauures gens. Mais en fin estant attrapé, il eut le poing droict coupé. Comme on le punissoit, ie ne

Courage estrange.

le vy iamais changer de visage, ny ietter le moindre cry, non plus que s'il n'eut rien ressenty. Mais pour cette punition il ne changea pas d'humeur, car il ne fut pas plustost guary, qu'il retourna à son premier mestier, de sorte qu'ayant esté repris, on fut contrainct de luy couper le pied gauche, dont il fit aussi peu d'estat comme de son poing. Car il estoit si résolu qu'il monstroit luy-mesme à celuy qui luy coupoit, comment il falloit qu'il fist, sans que iamais il monstrast aucun signe de douleur. Il y auoit vn vaisseau plein d'huile de cocos toute boüillante, où luy-mesme mit le pied tout ainsi q̃ si c'eust esté de l'eau froide. Ie ne pense pas qu'il se soit iamais veu vn courage de garçon plus determiné. Et encores auec cela son mauuais naturel le portoit tellemẽt au larcin, que quãd il fut guary de son pied coupé, il ne laissoit pas de se trainer la nuict pour aller voller. Il estoit aussi

adonné horriblement à la ſodomie. Tellement qu'en fin le Roy fut contrainct de l'enuoyer en exil, & le faire mourir.

Mais pour reuenir au grand Pandiare qui fit faire tant d'executions, apres auoir demeuré encores quelque peu de temps en ces iſles, il fit tant qu'il eut cõgé de ſ'en aller en Arabie, auec vn nauire chargé de force richeſſes. Mais ce depart ne fut pas ſans grandes pleurs du Roy & de tout le peuple qui le regrettoit extrememẽt, car on le tenoit là comme vn ſainct. Il promit bien de retourner, mais toutesfois il n'en auoit point d'enuie. Celuy qui luy ſucceda en cette charge, fut vn qui auoit eſpouzé vne ſœur de la grande Reyne, & eſtoit fort noble & de bonne maiſon.

Voila ce que i'ay peu remarquer & me reſſouuenir de plus memorable qui ſoit arriué en ces iſles de Maldiues, durant le temps que i'y ay eſté, & diray encor auant que finir ce cha-

pitre, que pendant les cinq ou six ans que ie fus à la court de ce Roy, ie vy presque changer tout son estat, & mourir diuersemẽt la pluspart des officiers de sa maison & de sa court. Ce qui me faisoit tousiours iuger quelque chose de sinistre, & que la fin & la periode de cét estat estoit proche.

Aussi ne dois-je oublier à dire que ie vy arriuer là vne grande Eclipse de Soleil en plein midy, qui dura l'espace de trois heures: Tout le peuple en estoit fort estonné, & crioit & hurloit d'vne estrange sorte, disans que c'estoit vn mauuais presage, & que cela signifioit qu'ils perdroient le plus grand d'entr'eux. Et de fait en la mesme annee l'vne des femmes du Roy mourut en mal d'enfant, & tost apres le Roi mesme fut vaincu & tué, & tout cét estat renuersé ainsi que ie diray au chapitre suiuant. Ils prenoiẽt tous soigneusemẽt le date du iour, de l'heure, & du moment de l'Eclipse, & fut mesme escrit aux archiues publics.

CHAP. XXIII.

De l'expedition du Roy de Bengale aux Maldiues, Prise de l'isle de Male, Mort du Roy d'icelle, & voyage de l'Auteur en Bengale, auec la description des isles de Malicut & Diuandurou.

AYANT doncques esté auec ces Insulaires l'espace de 5. ans ou enuiron, il aduint qu'en l'an 1607. au mois de Feurier le Roy eut aduis de nuict qu'il venoit vne grosse armee composee de seize galeres ou galiotes, qui estoit desia fort pres pour entrer en ces isles.

Deux nuicts auparauãt i'auois songé que ie sortois de ces isles & estois en toute liberté. Or quand cette armee arriua, le Roy auoit vn nauire chargé & tout prest pour aller en Arabie, mais cõme il vouloit partir le mesme iour, il ne peut sortir de ces isles, à cause du grãd calme qu'il faisoit, de sorte qu'il fut pris par lesdites ga-

Songe de l'Auteur.

leres. Il estoit chargé entr'autres choſes de canelle que le Roy auoit euë en ce nauire de Ceylã, qui s'estoit perdu auparauant en cette isle, le reste estoit de marchandise de l'arbre de cocos.

Le Roy donc fort estonné de ces nouuelles, commande à l'instant de mettre en mer ses galeres qu'il auoit iusques au nombre de sept: ce qu'il ne peut faire si promptement que les voiles de ses ennemis ne parussent: ce qui l'estonna dauantage: & pourtant il commanda d'embarquer promptement toutes les meilleures richesses qu'il auoit, pour se sauuer luy & ses femmes en d'autres isles plus esloignees vers le Sud, où l'ennemy n'euſt peu aborder à cause de la difficulté des lieux.

Guerre.

S'estant doncques le Roy embarqué pour se sauuer en sa galere Royale (qu'ils appellẽt *ogare*) auec ses trois femmes & son nepueu, il laissa la plus grande partie de ses richesses, canons

Prise des Maldiues.

& armes qu'il auoit en grãd nombre en l'iſle, pour n'auoir eu le temps de ſ'armer, pour reſiſter à l'ennemy. Pour moy ie pris reſolution auec mes trois compagnons de nous aller ſauuer dans vn bois, pour de là attendre l'occaſion de nous mettre en liberté. Cependãt durãt le tumulte qui eſtoit en l'iſle à l'arriuee des ennemis, nous faiſions contenance d'eſtre autãt faſchez & eſperdus, comme les Inſulaires meſmes. Et à la verité ſi les galeres ennemies n'euſſent paru auant que le Roy ſe fuſt embarqué, & que nous fuſſions demeurez en l'iſle, ie croy ſans doute que le Roy reuenant nous euſt fait mourir tous quatre. Mais Dieu ayant pitié de nous, permit que leſdits ennemis ſe monſtrerent pluſtoſt, que le Roy & tous les ſiens ne furent preſts; ce qui fut la ſeule cauſe de noſtre liberté.

A la premiere veuë de ces galeres, tout le monde eſtoit fort empeſché

à embarquer eux & leurs biens dans leurs vaisseaux, durant quoy moy & mes compagnõs faisions bien les empeschez cõme les autres, qui voyoiẽt que nous nous trauaillions comme eux, de sorte qu'ils n'entroient en aucune defiance de nous, & mesmes n'y songerent point du tout. Cependant c'estoit vne grande pitié du rauage & pillage que les ennemis faisoient dans cette isle, & principalement dans le palais du Roy, car tous les particuliers auoient sauué leurs richesses dans des basteaux dont il ne se perdit rien. Mais ce qui estoit au Roy & aux Reynes tout fut pris, sans qu'il fut rien sauué de ce qui estoit demeuré en l'isle.

Fuite du Roy & des Reynes.

Or le Roy s'enfuioit auec les Reynes qui estoient portees sur les bras de chacun son gentilhomme, toutes voilees chacune d'vn grand tafetas figuré & façonné de toutes couleurs, de la grandeur d'vn grand linceul.

Elles

Elles ne partirent du Palais que quãt & le Roy, qui s'embarqua auec elles. I'eſtois à lors chargé d'armes & d'autres hardes que ie portois pour embarquer és galeres, & eſtant tout moüillé & en pauure eſquipage, le Roy fit rencontre de moy, & me dit que i'eſtois honneſte hõme, & que ie priſſe courage, me diſant vn mot qui eſt cõmun en toute l'Inde, à ſçauoir *Sabats*, qui veut dire grãd-mercy, & ſert auſſi à loüer vn hõme pour quelque choſe qu'il a bien fait. Quand il me dit ce mot, la larme me vint à l'œil de pitié. Car il pleuroit & faiſoit les plus grandes lamentations du monde, de ſe voir contraint de quitter tout, & voir porter ainſi ſes femmes, qui de leur coſté fondoient toutes en larmes, & tout le reſte du peuple eſtoit en grande deſolation par toutes les ruës, & n'entendoit-on que gemiſſemens, cris & hurlemens de femmes & enfans. Le Roy eſtant em-

barqué & toutes les galeres parties, fors la plus petite qui estoit encore demeuree pour y charger des richesses, ie dis lors à mes compagnons qu'il estoit temps de se sauuer dans le bois, craignant qu'ils ne nous fissent embarquer par force, ie fis toutesfois encore vn voyage au Palais du Roy auec ceux de l'isle, & les laissois tous charger des premiers & aller deuant à la galere, & moy ce pendant au lieu de les suiure ie pris vn chemin à costé & gagnay le bois, & deux de mes cõpagnõs en firent de mesme par vn autre costé; pour le troisiesme il s'ẽbarqua ie ne sçay par quelle occasion, il auoit bien le mesme dessein que nous, mais la galere fut prise tout aussi tost, & depuis ie sceu de lui qu'il fut pressé de s'embarquer par ceux de l'isle; tellement que ce iour là, nous couruſmes tous quatre mesme fortune, sans sçauoir rien l'vn de l'autre: Nous fusmes dans l'isle plus de quatre heures qu'il

Fuitte de l'Autheur & de ses cõpagnõs.

n'y estoit demeuré que quelques pauures gens, le reste s'en estant allé. I'allois & venois dans le Palais du Roy, là où il y auoit toutes sortes de richesses d'or, argent, & ioyaux à l'abandon, mais ie ne songeay iamais à toucher à rien, ny mesme à cacher l'argent que i'auois, mes compagnons sauuerent quelques hardes qu'ils auoient cachees.

Or le chef de l'armée des ennemis descouurant que le Roy se sauuoit, il le fit suiure par huict galeres, les huict autres donnerent en terre en l'isle où i'estois: ie me rendis aux premiers qui mirent pied à terre, les priant de me sauuer. De premier abord, ne me recognoissans estre François, mais croyans au vray que ie fusse Portugais ils me voulurent tuer, & me mettant tout nud, m'osterent ce que ie pouuois auoir. Mais ayans recogneu que veritablement ie n'estois Portugais, ils me traictérent plus humaine-

ment, & me firent mener à leur Capitaine qui me receut en sa protection, m'asseurant que ie n'aurois point de mal, & lors il me fist bailler d'autres habits, & demeurer en ses galeres pour ma seureté, pour ce iour & ceste nuict seulement : car apres il me fut permis d'aller où bon me sembloit par toute l'isle, sans que personne me dit rien.

Pour les huict galeres qui auoient esté commandees d'aller apres le Roy, l'ayans abordé ils vindrẽt aux mains: là le Roy se mettant en deffence fut tué d'vn coup de pique, puis à coups d'espee, ses femmes prises prisonnieres, & son nepueu se noya, toutesfois il ne fut faict aucun mal aux femmes, fors qu'elles perdirent tous leurs ioyaux, pillez par les soldats & mariniers, qui sont les plus dãgereux pour le pillage : ces mariniers sont appellez Moucois.

Mort du Roy.

Ce qui fut cause de la prise & mort

du Roy, fut qu'il ne faisoit aucun vẽt, ains y auoit le plus grand calme du mõde, & les galeres ennemies estoiẽt meilleures de rames, que celles du Roy qui n'estoient bonnes que pour la voile & non pour l'auiron. Car s'il eust tant soit peu faict de vent, on ne l'eust sceu attraper. Mais son malheur le fit tomber en cet inconueniẽt qu'il meritoit bien pour les cruautez grandes qu'il auoit exercees: il ne fut pris en ceste desroute pas vn des vaisseaux de l'isle, tellement que si le Roy & ses femmes s'y fussent embarquez, ils eussent eu moyen de se sauuer: mais son heure estoit venuë, & tiens pour moy que Dieu luy fit vne belle grace d'estre ainsi tué de premier abord, pour ne voir point ce pauure & piteux spectacle, que i'y vy en l'endroict de ses femmes & de son estat: toutesfois il n'y eut pas grand massacre, car hors le Roy & deux ou trois des siens tuez auec luy, il n'y eut personne qui

Cause de la perte du Roy des Maldines.

euſt mal, ſinon ſon neueu qui péſant ſe ſauuer à la nage ſe noya, à cauſe de ſa foibleſſe & maladie, d'ennuy & triſteſſe qu'il auoit eu de ſa femme morte peu auparauant en enfantement, il auoit rauy ceſte femme à ſon mary.

Donc les ennemis ayans pris toutes les galeres du Roy, ils les ramenerent toutes enſemble auec leſdictes Reynes en l'iſle, où eſtans ils remirét les Reynes en leurs maiſons en la garde de ſoldats, feignans les vouloir emmener priſonnieres ſi elles n'enſeignoient les threſors du Roy: ce qu'elles ne peurent faire: auſſi qu'elles n'en ſçauoient rien, & que le Roy ne leur en auoit donné la cognoiſſance, ny à aucune autre perſõne, ſinon à vn certain ſecretaire qui s'eſtoit ſauué.

Traitte-ment des Reynes.

Ces trois Reynes ayans donc eſté ramenenees en pauure équipage, furent miſes dans vne loge à part, qui eſtoit le logis du neueu du Roy, tout ioignant le Palais Royal, on l'appel-

loit aussi Palais, & estoit tout enclos de murailles, & de mesme forme que celuy du ROY, sinon qu'il estoit plus petit. Tous les logis des Princes & Princesses s'appellent en leur langue *Gandhouere*, c'est à dire Palais: car les autres maisons s'appellent *Gué*. On les mit en ce palais à cause qu'ils ne faisoient iour & nuict que fouïller & emporter du Palais du ROY tout ce qu'il y auoit: Mais dans le logis de ce neueu il n'y auoit rien à prendre: car il auoit tout faict embarquer, outre que ce neueu n'auoit seulement que ce que le ROY luy donnoit d'estat, craignant que s'il estoit plus riche il ne luy fist la guerre. On donna quelques seruantes à ces femmes du ROY, pour moy i'allois souuent les voir, car ceux de l'isle n'auoient pas congé d'y entrer, i'y entrois quãd bon me sembloit, & les conseillois de tant qu'il m'estoit possible: car i'entendois tout ce qu'on disoit d'elles. Et en pleurant

Gand-houere.

elles me demandoient souuent si i'auois grand regret de la mort du Roy qui m'aimoit tant : ie leur disois qu'ouy, & puis qu'il estoit mort i'estois deliberé de m'en aller, & ne demeurer plus en ces isles, n'y ayãt plus de maistre ; & que s'il n'eust esté tué, ie ne m'en fusse iamais allé. Ce qui estoit toutesfois au plus loing de mõ desir & de ma pensee. Toutesfois ie les asseurois de ne me retirer sans prẽdre leur aduis & congé: ce qu'elles approuuerent fort, & me promirent de ne me delaisser iamais : & comme elles m'enquieroient de ce qu'on disoit d'elles, ie leur dis qu'on les tenoit prisonnieres pour enseigner les thresors du Roy, mais qu'elles n'en fissent riẽ, & que toutes leurs menaces de les emmener, n'estoient que pour leur faire peur : car i'auois entendu des principaux qu'ils ne les emmeneroiẽt point: dequoy elles me sceurent fort bon gré, & desiroient que ie n'eusse

bougé d'auec elles.

Ceux des galeres ennemies prindrent quelques-vns des principaux de l'isle, & les tourmenterent pour leur faire payer rançon. Durant ces rauages ie vy vne grande querelle entre les soldats de leurs galeres, & y en eut quelques-vns tuez & autres blessez, c'estoit pour le butin & le pillage, & toute l'armee fut presque en armes pour empescher ce desordre. Apres il vint vne grande barque de ceux du Roy mort, soubs la permission du General des galeres, pour demãder licence d'emporter du ris pour enterrer le Roy, ce qui leur fut permis. Le corps fut enterré en vne autre isle, & non pas à Male: car ils ne gardent iamais les corps, ny n'ont aussi la coustume de les embaumer, ny de les porter d'vne isle en l'autre. *Forme d'enterrer.*

Si le Roy eust esté tué par d'autres que de ceux de sa religion, ils disent qu'il eust esté bien heureux & sainct:

mais n'estant mort pour la deffence de sa loy, ils ne luy firent pas des ceremonies accoustumees d'estre faictes aux obseques d'vn Roy, mais seulement l'enterrerent comme vn simple habitant de ces isles. Ils eurent mesme bien de la peine à trouuer de la toille blanche pour l'ensseuelir, & vn cercueil pour le mettre, luy qui durant sa vie en auoit assez liberalement donné à tous les pauures de son Royaume, quand ils en auoient besoin. Il auoit tousiours plus de trente bieres toutes faictes pour luy, les Reynes, & tous ses gens, & pour en donner à tous. Il auoit faict faire vn magnifique Temple, & vn cimetiere tres-bien clos en intention d'y estre enterré. C'estoit le mieux fondé de tous; mais Dieu ne permit qu'il y fut enterré. Ce sont les effects de la guerre, & mesme en ceste là, il fut autant faict de degast & de perte inutile de tous biens qu'il en fut emporté. Car ce que les soldats ne

pouuoient emporter, ils le mettoient à perdition.

En fin apres que les ennemis eurét sejourné en ceste isle l'espace de dix iours à butiner & charger leurs galeres, tãt des richesses qu'ils y trouuerét, que de cinq ou six vingts pieces de canon, tant gros que menu qui y estoient, ils se retirerent & laisserent les Reynes en liberté: & quant à moy ie m'en allay auec eux, & mes compagnons aussi chacun en diuerses galeres, & ne nous reuismes que long temps depuis.

Ceste armee auoit esté enuoyee en ces isles de la part du Roy de Bengale, qui est vn Royaume au delà desdites isles des Maldiues, en la terre ferme, soubs le tropique de Cancer à la hauteur de 23. degrez & 2. de l'equinoctial, vers la bande du Nort ou Pole Artique. L'occasion qui les meut à faire ceste entreprinse, c'estoit pour auoir le canon que le Roy des

Maldiues auoit pris en noſtre vaiſſeau, qui eſtoit bien le plus beau canon qu'on euſt ſceu voir, & eſtoit fort renommé aux Indes, & eſtoit enuié de pluſieurs Rois, qui menaçoient tous les iours de le venir voir.

Quelque temps apres, comme i'eſtois à Goa, ie vy arriuer vne barque des iſles de Diuandurou toute chargee de cordes, faictes de l'arbre de Cocos, & appellent ces cordes *Cairo*, le maiſtre de la barque parloit le langage des Maldiues, & l'auois veu ſouuent en l'iſle de Male, de ſorte que nous nous cognoiſſions fort bien, & fuſmes fort ioyeux de nous eſtre ſi bien rẽcontrez. Ie l'auois veu chez vn grand Capitaine des Malabares, ſon parent à Badera; il me conta toutes nouuelles de ce qui s'eſtoit paſſé aux Maldiues depuis la mort du Roy, & mõ depart, à ſçauoir comme ceux du païs auoient eſté en forte guerre entr'eux, d'autant que le Roy eſtant

mort sans enfans & neueux, & le Royaume ne tombant en quenoüille non plus qu'en France, il y auoit quatre Seigneurs qu'il me nomma, & qui estoient les plus grands du païs, qui s'estoient bandez les vns contre les autres à qui seroit Roy : que ceste guerre auoit duré fort longuement, & que le Roy de Cananor *Ali Rhadia*, y auoit enuoyé vne bonne armee de galeres par le moyen de laquelle il auoit en fin estably Roy celuy à qui de droict le Royaume appartenoit, qui estoit le frere de la grande & principale Reyne vefue du deffunct Roy: ce fut à la charge qu'il tiendroit de luy, & le recognoistroit comme son protecteur. Il chassa aussi ceux qui faisoient du trouble, & rendit ainsi le Royaume paisible.

Roy de Cananor.

Nous nous embarquasmes dõc aux Maldiues pour prendre la route vers le Golfe de Bengale, le passage entre ces isles est fort dangereux à cause des

Passage à Bangale.

bancs & basses qui y sont en grand nombre, & n'y a personne qui osast y nauiger, sans auoir des pilotes naturels du païs, cõme aussi ils en auoiẽt. Et dautãt que l'isle d'où estoit le Roy mort, estoit à la teste des autres & toute la derniere, ils y moüillerent l'ancre, & là tuans, pillans & rauageans, emporterent tout ce qu'ils y trouuerent. Nous voyons de iour vn si grand nombre de barques & batteaux à la voile qui suiuoient de part & d'autre, que c'estoit chose admirable à regarder. S'estans donc rafraischis & sejourné demi-iour en cette isle, ils donnerent l'ordre qu'ils auoiẽt à tenir au cas qu'ils vinssent à se separer, comme ils firent, à cause du grãd calme qu'il faisoit. Tellement que nous fusmes enuiron trois iours pour aller iusques à vne petite isle nommee *Malicut*, qui n'est qu'à 35. lieuës des Maldiues au Nort d'icelles.

Malicut isle.

Ceste isle est toute enuironnee de

fort dangereux bancs, dont il se faut bien prendre garde. Nous y moüillasmes l'anchre trois galiotes que nous estions ensemble, les autres estans separez d'autre costé. Ceste isle de Malicut n'a que quatre lieuës de tour, & est admirablemẽt fertile en arbre de Cocos, bannanes, mil, & autres choses, dont ils ont aux Maldiues: ils abondent en toutes sortes de fruicts. La pesche y est tres-bonne, l'air fort sain & temperé plus qu'aux Maldiues, & le peuple y a les mesmes coustumes, mœurs & langage que ceux des Maldiues. Ceste isle a esté autresfois du Royaume des Maldiues, mais vn Roy la donna à vn sien frere en partage, & à present elle est gouuernee par vne Dame qui releue du Roy de Cananor pour estre en plus d'asseurance. Ceste Reyne me fit fort bon racueil, d'autant qu'elle m'auoit veu plusieurs fois pres du Roy des Maldiues son proche parent: quand elle me vid elle

se prit à pleurer, comme firent aussi la plus part de ceux de l'isle, du regret de la mort de ce Roy, dont ie leur contay l'histoire.

Diuandurou isles. Ayans seiourné enuirõ deux iours en cette isle, nous-nous mismes à la voile, & allasmes surgir aux isles de *Diuandurou* à 30. lieuës de Malicut vers le Nort, & sont cinq en nombre, de 6. à 7. lieuës de tour, chacune plus ou moins les vnes que les autres, & sont distantes de 80. lieües de la coste de Malabar, comme au droit de Cananor, & sont sous l'obeissance du Roy de Cananor, qui possede encor quelque trente isles des Maldiues, qui luy furent cedees il y a enuiron cinquante ans par vn Roy des Maldiues, à qui il auoit presté secours contre ses peuples qui s'estoient reuoltez.

Ces isles de Diuandurou sont habitees des Malabares Mahometans, presque tous riches marchands, qui font vn grand trafic par toute l'Inde,

&

& ſpecialement aux Maldiues dont ils tirent quantité de marchandiſes, & ont là des facteurs qui n'en bougent. Ils ont les meſmes couſtumes & langue que ceux de Cananor, Calecut, Cochin, & autres Malabares: le terroir y eſt fort fertile & l'air fort ſain. Les corſaires Malabares, quand ils vont en courſe s'y vont ordinairement rafreſchir, & le plus ſouuent s'y marient, eſtans fort bien enſemble: bien que quelquesfois ils ne laiſſent pas de les piller. Ces iſles ſont comme vne eſtappe & deſcẽte des marchandiſes de la terre ferme, & des iſles Maldiues, & de Malicut.

Apres nous eſtre rafreſchis quatre ou cinq iours en ces iſles, nous nous remiſmes à la voile tirans vers le Sud, pour aller doubler la pointe de Galle, qui eſt vn cap à la pointe de l'iſle de Ceilan, en allant nous fiſmes rencontre d'vn ſi grand nombre de baleines, qu'elles pẽſerent nous renuer- *Baleines.*

ſer noſtre galiote: mais ceux de dedãs auec des tambours, poilles & chauderons, firent vn ſi grand bruit, qu'ils les firent fuir.

Nous fiſmes auſſi rẽcontre de quelques galeres ou padocs des Malabares, & entr'autres vn matin au poinct du iour, que l'air eſtoit fort nebuleux & eſpois, qui fut cauſe que nous ne les apperceumes que lors qu'ils furẽt tout contre nous: ie ne fus iamais ſi eſtonné de voir tous ces gens ſi bien en ordre, armez & en poſture pour charger; & nous qui eſtions pris au deſpourueu, mais eſtans amis les vns des autres, ils ne firẽt que paſſer: ils eſtoiẽt trois galiotes, & nous autant.

CHAP. XXIIII.

Du Royaume de Bengale & des remarques d'iceluy.

APRES auoir eſté vn mois en noſtre voyage, nous arriuaſmes à *Chartican*, qui eſt vn port

Chartică.

du Royaume de Bẽgale, où no⁹ fusmes receuz des habitans auec beaucoup de resiouyssance. Estans descendus en terre, ils me menerent auec eux saluer le Roy, qui n'est pas le grand Roy de Bengale, mais vn petit Roy de ceste prouince là, ou pour mieux dire vn Gouuerneur auec tiltre de Roy, comme ils font par tous ces pays là. Car le grand Roy de Bengale seiourne plus auant dans le païs à trente ou quarante lieuës de là. Ainsi estant presenté au Roy il me receut fort humainement, & me mit en pleine liberté: disant que si ie voulois demeurer auec luy, qu'il me feroit beaucoup de bien: & de faict il me faisoit bailler des habits & des viures par chacun iour bien abondamment. Mais apres auoir sejourné là enuiron d'vn mois, ie trouuay vn nauire de Calecut, duquel le maistre me demanda si ie m'en voulois aller auecques luy, & qu'il y auoit plusieurs nauires Holãdois à Calecut,

esquels ie me pourrois embarquer pour me retirer en France. A quoy ie m'accorday librement, parce que ie n'auois autre dessein, qui me faisoit refuzer toutes sortes de commoditez. Et pour ce ie pris congé du Roy, qui me l'octroya facilement.

Tellement que pour le peu de tẽps que ie fus en Bengale, ie ne peuz pas remarquer beaucoup de singularitez: toutesfois voicy ce que i'ay appris.

Description du Royaume de Bẽgale.

Le Royaume de Bẽgale est de fort grand' estendue, en la mediterranee des Indes, on luy donne plus de quatre cens lieuës de long: tant y a qu'en l'Inde c'est le plus puissant Prince apres le grand Mogol. Mesme quand ie partis, le Mogol luy ayant denoncé la guerre, il s'appresto it de le receuoir auec plus de deux cens mil hommes & dix mil elephans. Il a plusieurs Roys qui luy sont tributaires, comme les Roys d'Aracan, de Chaus & autres grands Seigneurs Mahommetans &

Forces du Roy.

gentils, qui ſont tenus luy fournir lors qu'il marche en guerre certain nombre d'hommes, d'elephans & de cheuaux. Auſſi luy payent ils tribut à raiſon des ports de mer qui ſont en ſes terres, où il ſe faict trafic de toute ſorte de marchandiſe, dont ils tirent de grandes commoditez, pour raiſon dequoy ils ne ſe peuuent paſſer de l'amitié de ce Roy.

Fertilité du pays.

Le païs eſt fort ſain & temperé, ſi admirablement fertile qu'on y vit preſque pour rien: il y a ſi grand' quãtité de ris qu'outre la nourriture & prouiſion de tout le pays on en tranſporte par toute l'Inde tant en Goa & Malabar qu'en Sumatra, aux Moluques & par toutes les iſles de la Sonde, de tous leſquels païs Bengale eſt la mere nourriſſe, leur fourniſſant entierement leur ſouſtien & nourriture. Auſſi y void on iournellemẽt abordet nombre infiny de nauires de tous coſtez des Indes querir telles prouiſions,

& croy qu'il y en iroit dauãtage principalement de plus gros, si la nauigatiõ n'en estoit point si perilleuse, pour les bancs & sables, dont tout ce Golfe est remply : de sorte que quãd il arriue que les nauires de Bengale tardent à venir ou se perdent, le ris est infinimẽt cher, & crie l'on à la faim, comme en vne extremité de famine, & au contraire quand la nauigation est bonne, le ris est à aussi vil prix que s'il venoit au pays, & ne vaut d'ordinaire que la valeur de quatre deniers la liure. Au demeurant le pays est remply de bestiaux, bœufs, vaches, moutons : qui faict que la chair y couste fort peu, outre les laitages & les beurres dont ils font si grand' quantité qu'ils en fourniſſent l'Inde, outre plusieurs tapis velus qu'ils font fort proprement. Il y a quantité de bons fruicts, non toutesfois cocos ou bannanes, force citrons, limons, oranges, grenades, caius, ananats & plusieurs autres fruicts, gin-

Fruicts de Bengale.

gembre, poiure long, dont il s'en faict grand nombre de confitures eſtant verd, comme auſſi de citrons & oranges. Le pays abonde en cannes de ſucre, qu'ils mangent verd, les autres en *Succre.* font quantité d'excellens ſucres, dont ils chargent des nauires, & ne s'en fait autre part en toute l'Inde, ſinon qu'en Cambaye, & autres terres du Mogol qui touchent auec celle-cy, ſont d'vn meſme climat, meſme langue & meſme fertilité. On tire auſſi de Bengale, quantité d'huile de ſenteurs qu'on faict d'vne certaine graine, & de certaines fleurs, dont tous les Indiens ſe ſeruent pour ſe frotter apres qu'ils ſe ſont baignez. Le coton y vient en ſi grande abondance, qu'outre qu'il ſuffit pour l'vſage & veſtement de ceux du pays, & outre le tranſport qu'on en faict d'écreu, ils font tant de toilles de coton & ſi bien faictes, que c'eſt de là ſeulement qu'on en apporte par toute l'Inde, principalement aux quar-

tiers de la Sonde. Semblablement il y a de la ſoye en abondance, tant de la ſoye de vers, que de celle d'herbe, du plus beau iaune qu'on ſçauroit voir, & ſemble plus belle que la ſoye meſme: dont ils font auſſi quantité d'eſtoffes de diuerſes couleurs, qui ſe portent par tout. Car les habitans tant hommes que femmes ſont admirablement adroits en la manufacture, tant de toilles de cotton, ou de ſoye, que tout autre ouurage à l'eſguille, comme de broderies qu'ils font ſi proprement iuſqu'aux ſimples couſtures, qu'il ne ſe peut rien voir de plus beau. Ils font entr'autres des toilles de coton ou de ſoye ſi deliees, qu'il eſt mal-aiſé de iuger quand on l'a ſur ſoy ſi on eſt veſtu ou ſi on eſt nud: comme auſſi font ils bien proprement pluſieurs autres ſortes d'ouurages, meubles & vtencilles ſi delicatement qu'il n'eſt pas poſſible, & qui eſtans tranſportez icy, on dit que c'eſt de la Chine.

Manufacture.

En ce païs se faict grande quantité de poterie noire la plus fine & deliee du monde, & en font grand trafic, & principalement de gargoullettes & vases à boire, & autres vtenciles. Il y a grand nombre de roseaux ou cannes grosses comme la cuisse d'vn hõme, & longues de 6. à 7. toises, creuses par dedans, & noueuses comme celles de ce païs. Elles sont plus fortes à rompre que bois du monde, & en font des leuiers & bastons à porter tous fardeaux les plus pesans, dont ils se seruent par toutes les Indes, mesmes à Goa & ailleurs, tant les Portugais que les Indiens ne se seruent d'autres bastons pour porter leurs palanquins ou litieres, ils l'appellét par tout *Bambou*, & le metãt dans le feu on le ploye en la forme qu'on veut, & y demeure tousiours, de sorte qu'il romproit plustost que de perdre son ply. Ils en font aussi des mesures pour mesurer toutes leurs denrees, cõme ris, grains,

Canne d'Inde.

huile, beurre, & autres choſes ſemblables. Ils en font des meſures de toutes grandeurs. Il ſe trouue de ces roſeaux en beaucoup d'autres endroicts des Indes, mais c'eſt là leur origine & le lieu où il ſ'en trouue le plus. Ces cannes ne plient iamais & ſont bigarrees de blanc & noir. Il y en a d'vne autre ſorte qui n'eſt de la forme & groſſeur de cette-cy, le plus gros n'eſt pas de plus de quatre poulces, & fort haut. Il eſt poreux & dur & fort pliant, de ſorte qu'on mettroit les deux bouts enſemble ſans qu'il ſe rompit, & toutesfois eſt bien fort. Ils en fõt des baguettes pour porter à la main, & pour batre ceux qu'ils veulent chaſtier, & cela enleue tout l'endroit du corps où il touche, il ne rõpt iamais pour quelque menu qu'il ſoit. Il eſt gentiment façonné & bigarré naturellemẽt de blanc, jaune & noir Ils en font trafic, & les baſtons en ſont requis par toute l'Inde, n'en

ayãs point d'autres. Il y a encore vne autre ſorte de canne qui ne vient iamais plus groſſe que le petit doigt, de meſme forme & façon que l'autre, & ploye comme oſier, & l'appellent *Rotan*. Ils en font des chables de nauire, & force ſortes de panniers gentiment entre-laſſez. Bref ils en font ce qu'ils veulent comme de la corde, & la fendent en tant de parties qu'ils veulent. La lõgueur eſt d'vne braſſe & demie, Ils en trafiquent par tout, & on en fait grand eſtat pour ſa gentille manufacture, elle eſt blanche & non bigarree.

Ce pays eſt fort abondant en elephans, & c'eſt de là qu'on en meine aux autres endroicts de l'Inde. Il y a des Rhinoceros, & dit-on meſme des Licornes, qu'on tient ſe trouuer en ce ſeul païs, & diſent que tous les autres animaux ne boiuent iamais en vne fontaine que la Licorne n'y ait trempé ſa corne, ains ils attendent tous au *Animaux,*

bord de l'eau tant qu'elle ſoit venuë pour cét effect.

En fin ie ne trouue point de pays en toute l'Inde Orientale, plus abondant en toutes choſes neceſſaires pour le manger, & en richeſſes & manufacture induſtrieuſe que ceſtuy-cy, & n'eſtoit que la nauigation y eſt ſi dangereuſe, c'eſt bien le plus beau, plaiſant, fertile & profitable pays du monde. Ils tiennent d'ordinaire vn ambaſſadeur à Goa. Mais quand i'eſtois preſt à partir de Goa pour venir par deça, il y eſtoit arriué vn ambaſſadeur extraordinaire vers le vice-Roy, & diſoit-on que c'eſtoit pour demander quelque ſecours.

Eſclaues. Vn des grands trafics qu'on faict en Bengale, c'eſt d'eſclaues, parce que il y a certain pays ſubject à ce Roy, dont les peres vendent leurs enfans & en donnent au Roy pour tribut, c'eſt de là que ſont la plus part des eſclaues de l'Inde : & meſme pluſieurs mar-

chands les chaſtrent, leur coupant quand ils ſont bien petits, non ſeulement les teſticules, mais auſſi la verge entierement. I'en ay veu pluſieurs de ceſte ſorte, auſquels il ne paroiſſoit qu'vn petit trou pour l'vſage de l'vrine, c'eſt pour leur bailler en garde les femmes, & meſme les clefs de toute la maiſon, s'y fians du tout & non pas en leurs femmes qui eſt la couſtume des Mahommetans, parce qu'ils quittent leurs femmes fort ſouuent. Il n'y a pays aux Indes où les eſclaues ſoient ſi peu eſtimez qu'en Bengale à cauſe qu'ils ſont tous vitieux & fort meſchans tant hommes que femmes.

Le peuple eſt bien formé de ſes membres: les femmes belles, mais fort impudiques plus qu'en aucun endroit des Indes. Les hommes ſont adonnez au trafic de marchandiſe, gens doux, courtois & facilles, mais au ſurplus en reputation d'eſtre grands trompeurs, larrons & menteurs. Ils traficquent en

diuers endroits, & font de grands voyages, comme auſſi frequentent en leurs pays pluſieurs eſtrangers, comme Perſans, Arabes & les marchands de Goa, & de Cochin, Portugais. Il y
Religion. a en l'eſtenduë de la domination de ce Roy pluſieurs ſortes de religion, Iuifs, Mahommetans & Gentils ou Payens, leſquels derechef ont diuerſité de ceremonies, comme ayant grand nombre de diuers pays & prouinces. Le grand Roy eſt Payen, celuy de Chartican que ie vis eſtoit Mahommetan.

Les peuples Gentils de ce païs de Bengale tiennent pour leur pagode ou idole vn elephant blanc dõt il ſ'en voit fort rarement, & le tiennent pour choſe ſaincte, & les Roys l'adorent, meſmes ils ſe font quelquesfois la guerre pour ce ſuiect, afin de le prendre ſur leurs voiſins, car ils n'en ont point chez eux, & maintesfois ſe ſont donnees de grandes batailles à cette occaſion.

Quant à leurs veſtemens, les hommes ſ'accouſtrent ſuperbemẽt de certaines chemiſes de cotton fort larges, qui leur pendent iuſques en terre, & par deſſus ils portent vne mante de ſoye, & en teſte vn Turban de toille tres-fine. Les femmes ont de petites chemiſettes de toille de cotton ou de ſoye qui leur viennent à la ceinture, le reſte du corps, elles ſe l'enuironnẽt d'vne toille ou d'vn tafetas, & deſſus quand elles ſortent ſ'enuirõnent d'vne grande piece de ſoye, dont elles font venir vn coin ſur leur teſte. *Habillements.*

Ils ſont deſordonnez au boire & au manger & fort vitieux, tiennent pluſieurs ſeruiteurs, & ont chacun trois ou quatre femmes fort richemẽt parees de chaiſnes d'or & de perles.

Ils font des vins de ſucre & d'autres cõpoſitions dont ils ſ'enyurent.

Il y a grand nombre de Portugais qui demeurent és ports de ceſte coſte de Bengale & y viuent en liberté: ils

ſont auſſi fort libertins en leur vie, eſtans comme bannis: ils y trafiquent ſeulement, ſans y auoir aucune forteresse, ordre & police, viuans comme les habitans du païs, & n'oſeroient retourner en Inde, pour quelques fautes qu'ils y ont commiſes: ils n'ont aucunes gens d'Egliſe auec eux. Il y en a vn entr'autres appellé Iean Garie qui eſt fort obey entr'eux, & commande à plus de dix mil hommes pour le Roy de Bengale, toutesfois il ne faict point la guerre aux Portugais, dautant qu'ils ſont amis.

Gange fleuue.

En ce pays de Bengale eſt le grand fleuue *Ganga*, autrement dit le Gange, le plus renommé du monde, & ceux du pays tiennent qu'il vient du Paradis terreſtre, leurs Roys ont eſté curieux d'en faire rechercher la ſource, mais ils ne l'ont iamais peu trouuer, quelques voyages & deſpence qu'ils y ayent faicte. Sõ emboucheure eſt à vingt-trois degrez de l'equino-

Etial

ctial vers noſtre pole: c'eſt de ce fleuue que procede le bois ſi excellent qu'ils nommẽt *Calamba*, qu'ils croient venir du Paradis terreſtre. Il eſt fort cher en toute l'Inde, & plus eſtimé que tout autre: comme plus rare & odoriferant: on en recouure fort peu, & ſe trouue flotant au bord de la mer, ou de ce fleuue. Ce fleuue nourrit auſſi grand nombre de crocodiles, & eſt merueilleuſement fecond en poiſſon: bref c'eſt le plus eſtimé en toutes choſes qui ſoit aux Indes Orientales, & apres luy c'eſt le fleuue Indus, qui eſt la riuiere de Surrate & de Cãbaye. Quant au Gange les Indiens le tiennent comme ſainct, & croyent que quand ils s'y ſont lauez, ils ſont abſouz de tous leurs pechez: de ſorte que tant les Mahommetans que les Gentils, en tiennent l'eau fort beniſte, & qui laue de toutes offences, comme nous apres la confeſſion. Encores eux apres s'y eſtre baignez, ſe croyent-ils eſtre du

tout sanctifiez, voire saincts. On y vient de fort loing pour s'y lauer, cõme font les Mahommetans au sepulchre de Mahommet à la Meque. C'est tout ce que i'ay peu remarquer de ce Royaume pour le peu de temps que i'y ay esté.

CHAP. XXV.

Voyage en Calecut par Moutingué, Badara, & Marquaire, & du fameux Capitaine Cogni-aly.

M'ESTANT embarqué comme i'ay dit dans vn nauire de Calecut, mes compagnons & moy, nous demeurasmes sur mer trois semaines, & en fin prismes terre au port de *Moutingué*, situé entre Cananor & Calecut, qui est vn des ports de retraicte des Malabares, corsaires & pirates. Le pays est au Roy de Moutingué, qui est vn Roy Naire.

Moutingué.

Ie ne fus iamais plus estonné arriuant là, de voir tant de gens en armes,

car tout le monde là porte armes, tant Mahommetans qu'Idolatres, depuis l'aage de dix à douze ans, mais cela s'entend des Naires ou Malabares, car le peuple vil & bas n'en porte point. Ie fus fort courtoisement recueilly par les Malabares, tant que i'y sejournay. Et fus mené en la maison d'vn grand Seigneur Malabare Mahommetan: car les Malabares n'ont nulle noblesse, tant en leur nom qu'ordre, à ce que i'ay peu remarquer. Ie demeuray à Moutingué l'espace de trois iours chez ce Seigneur, & mes compagnons estoient chez vn autre, là où nous estions fort bien traitez. Le Roy mesme vint voir le Seigneur où i'estois, & fus estonné de le voir de la façon. C'estoit vn des plus beaux hommes, & de la plus belle taille que ie vy iamais: excepté qu'il estoit de couleur vn peu oliuastre & rougeastre, comme sont tous les Naires: mais il estoit excellemment bien proportionné, &

ressembloit à peu pres à celuy de Calecut, aupres duquel ce n'est qu'vn petit Roytelet. Aussi quand il en parloit, c'estoit auec vn grand respect & honneur. Quand il fut entré en ce logis, vn de ses gens portoit vne selle quarree d'vn pied & demy, & n'auoit pas demy-pied de haut, laquelle il vint poser au milieu de la salle, & le Roy s'assit dessus, & tous les Seigneurs estoient debout à l'entour de luy. Ils ne touchoient non plus aux meubles & murailles de ce logis, qu'ils desirent qu'on face chez eux quand on y va. Ce Roy m'interrogea fort du pays de France quand ie luy eus dit que i'en estois, & me demandoit la difference qu'il y a entre les Anglois, Hollãdois & nous: puis s'enquit de l'estat du Roy & de sa grandeur, me priant de l'aller voir, & mesme il prioit ces Seigneurs de m'y mener: ce qu'ils firent. Sa demeure est à plus d'vn quart de lieuë de la mer, nous y fusmes mes cõpagnons

& moy. Ce logis estoit sur vn haut à pont leuis, dont ils vsent tous en leurs chasteaux & palais, & sont fortifiez de bonnes terrasses & murailles : il y a là dedans vn elephant seulement.

Outre ce port de Moutingué, il y en a deux autres de corsaires fort proches, qui ne sont qu'à deux petites lieuës les vns des autres : l'vn s'appelle *Chombais*, qui est vers Cananor, & l'autre B*adara* vers Calecut: Moutingué est au milieu, & sont tous sur le bord de la mer, & tres-bien fortifiez à grands retranchemẽs pour empescher la descente des portugais, auec qui ils ont guerre mortelle. Chacun de ces ports a son Roy particulier, & releuẽt tous en quelque chose du Samory. *Chombais.*

Ce Roy de Moutingué eust bien desiré que nous fussions demeurez pres de luy, & nous gratifioit en toutes choses : mesme il permit que ces Seigneurs qui estoient Mahometans firent tuer vne vache pour nous

festoyer, ce qu'ils n'ont iamais accoustumé de faire. Le Capitaine en la maison de qui i'estois s'appelloit *Mousſez Caca*, & celuy chez qui estoiēt mes compagnons auoit nom *Meſtar Cognialy*, & ces deux estoient les premiers de Moutingué.

Nous y demeurasmes quatre ou cinq iours, le Roy & les Capitaines Malabares s'attendoient que nous nous y arresterions du tout, & nous en prierent fort : pour moy ie dis que ie desirois aller voir le grand Roy *Samory*, surquoy ils ne me respondirent rien, n'osans dire au contraire, & mesmes ils me conseillerent d'y aller. Ie pris donc congé du Roy & de mes deux compagnons qui voulurent demeurer là, car l'vn s'en alla auec vn Capitaine Malabare, vers vn autre cartier à quatre lieuës de là sur les terres de Calecut. Ie sorty auec vn autre Capitaine le plus vaillant & redouté de ceste coste, & qui a le plus de gale-

res à luy : il s'appelle *Cousty Hamede*. Il tiẽt auec luy de ces *Iangay* qui sont les Naires de conduite, & qui se tiennent aux portes des villes pour faire escorte en payant à ceux qui en ont besoin. Tous ces grands Seigneurs en ont à eux d'ordinaire à leurs gages, que le Roy leur donne: chacun en prend, les foibles pour leur seureté & garde, les autres plus forts qui vont en grandes troupes & bien armez tousiours, en prennent seulement pour estre tesmoins, comme ils ne sont point agresseurs sur les Naires, si par cas fortuit il arriue quelque dispute entre les Naires & eux, comme il arriue souuent. Car ces Naires sont fort subiects à s'enuyrer, & les Malabares ne boiuent vin, & ne sont nullement querelleux ny seditieux sans occasion : de sorte qu'ils ont souuẽt pique ensẽble, mais le Roy leur rend bonne iustice. Ces Naires sont fort larrons sur terre, & pour peu tueroient vne personne. Ils

Iangay ou Naires de conduite.

Malabares.

desrobent dans les villes & és marchez secrettement, sans qu'on leur ose rien dire : Il est vray que tous ne sont pas tels, mais seulement quelques soldats incommodez. C'est la coste qui y est la plus subiecte, les vns desrobans sur terre, les autres sur la mer. Somme qu'il ne se trouue personne qui oze guere aller sans ces soldats de cõduite.

Quant aux Malabares ils ne desrobent iamais sur terre : & quand ils ont querelle ensemble, le Roy leur donne à chacun son Naire ou archer pour leur seureté, leur faisant deffence de se battre : & ces Naires sont aux gages & despens des Malabares, & tant qu'ils sont auec eux n'oseroient se battre, autrement l'agresseur seroit tenu pour criminel de leze Majesté, & auroit affaire contre le Roy-mesme. On dit que ces Malabares gardẽt vne haine iusqu'à sept ans. Ces Naires sont si redoutez, que si vn Malabare en auoit blessé vn, & qu'il n'y eust d'au-

tres Naires tesmoins comme il ne seroit l'agresseur, ce seroit pour perdre tous les Malabares & leur estat en la ville où ils seroient. Toutes ces villes des Malabares le long de la coste sont si remplies de ces Naires auec leurs armes de toutes sortes, que y passant ie pensois tousiours estre au cartier d'vne armee de vingt-mil hommes. On ne peut quelquesfois marcher par les ruës: & au soir tout le monde s'en va, & ne demeure que les Mahometans & Moucois, qui ont leur cartier à part sur le bord de la mer, deuant les villes des Malabares, & des artisans Gentils qui tiennent le plus souuent leurs maisons proches des villes des Malabares qui les font trauailler.

Or bien que toute la coste soit des Malabares, toutesfois quand on parle veritablemẽt des Malabares, cela s'entend proprement des Mahometans, qui ne sont point artisans que fort peu, ains tous marchans ou larrons &

soldats de mer. Ils n'ont nulle noblesse entr'eux, mais seulement sont recogneus par la valeur & la richesse : & toutes sortes de gens sont bien venus auec eux. Ne tiénent esclaues que fort peu, & ne cõtraignent personne d'aller à la guerre auec eux. Se fiét en tout le monde, & ne taschent qu'à obliger des hommes pour aller quant & eux. Tiennét table ouuerte à tous, & chacun mange à leur plat, s'entend des soldats; Toutes gens leur sont bons, car ceux qui ne sont bons pour estre soldats, ils les font mariniers & forçats volontaires, ou s'en seruent pour vendre les marchandises qu'ils desrobent. Ils appellent leurs galiottes *pados*. Tous les marchans de la coste de Malabar quãd ils sçauét que les galiotes des pirates sõt prestes d'arriuer, ils s'en tiénét proches pour acheter leurs denrees à bon marché : & les Prestres de leur loy sont faits à cela qui y viennent de trente lieües loin faire la que-

Padas galiottes.

ſte, & leur donnent, car ils ſçauent bien que ces Malabares font veu de donner tant aux pauures en cas qu'ils facent bonne priſe, & ne manquent iamais ſ'en acquiter. Meſmes ils ont de leurs ſaincts où ils font des vœus comme aux Maldiues. Ces Preſtres ne ſont que pour les mariages & les temples. Ce n'eſt pas eux qui rendent la iuſtice, & ſont tous habillez à la façon d'Arabie tout de blãc. Auec eux va certaine ſorte de gens qu'ils appellent *Abedalles*, qui ont faict vœu de pauureté, & vont ainſi par le monde, & s'en trouue quelquesfois trente & quarante en vn lieu, encores qu'ils n'aillent gueres que deux ou trois enſemble, & le plus ſouuent ſeuls. On leur dõne l'aumoſne, & y en a de fort importuns à demander. Ils couchent tous dans les temples. Gẽs au demeurant les plus accoſtables du monde, qui entendent toutes langues, & y a grand plaiſir à les entretenir, car ils

Abedalles Religieux.

ont couru toutes les parties d'Orient, & portent leur petit bagage auec eux. On leur donne de l'argent, des toilles de cotton & de ſoye, & à manger tant qu'ils en veulent. Il ſ'en trouue parmy eux qui viuent fort auſterement en leur loy. Ils ſe tiennent pres du temple & ne demandent iamais ſi on ne leur donne, ains mourroient pluſtoſt de faim, & ſont fort ſolitaires, & tous tiẽnent la loy de Mahomet. Les Gentils ont auſſi de ces *Abedalles*, qui ſont comme Hermites, & les appellent *Ioguies*. Ils vont ainſi courãt par le païs, mais parmy les Naires & autres Gentils. Ils ne mangent de choſe qui ayt eu vie. Le Roy de Calecut en a vn pres de luy dont il fait bien de l'eſtat. On le tient comme ſainct. Tous les Ioguies qui paſſent par là, vont loger chez luy, comme en vn Monaſtere ou Hoſpital qui n'eſt dedié qu'à cela. Il eſt à deux portees de mouſquet du palais du Roy, le baſtiment en eſt

Ioguies Hermites.

tres beau, & eſt renté du Roy. Là on les reçoit tous ſans iamais les refuſer, au contraire ils ſ'en tiénent bien-heureux. Les autres Roys Naires qui ne font que donner la paſſade, les tiennent en leurs palais où ils demeurent tant qu'il leur plaiſt. Ils ſe courét le corps de ie ne ſçay quelle cendre & pouldre deſtrempee auec de l'eau qui eſt blanchaſtre. Ils portent ordinairement de ces groſſes chaſtaignes de mer pendues à leurs oreilles, qui ont des trous à y paſſer le poulce, il y en a d'autres plus grãds qui y portent de l'or ou argent doré de la forme & groſſeur de ces chaſtaignes. Ils mangent comme les Bramenis & Banianes de Cambaye & autres lieux, qui ne gouſtent iamais rien qui ayt eu vie. Il y court encore vne autre ſorte de gens, comme en ce païs, à ſçauoir des charlatans qui monſtrent des beſtes, & ont leurs femmes & enfans, & dancent & ſautent de toutes les fa-

çons; ie ne vy iamais de si bons sauteurs, ny qui facent tant d'enchanteries & tours de passe passe.

Mais pour reuenir à mon partement de Moutingué, ie me mis en chemin pour aller à Calecut par terre distant de douze lieuës, prenant pour mon escorte & conduitte des Nayres de ville en ville, qui sont là fort frequentes, & de deux en deux lieuës, leur donnant à chacun quatre tarents, qui sont petites pieces d'argent dont chacune fait la seiziesme partie d'vn larin.

Badara. Ie vins donc à B*adara* à deux lieuës de Moutingué vers Calecut. Là le Seigneur me fit encor meilleur recueil que l'autre. Il auoit deux palais, dont l'vn estoit pour les femmes, car il en tient plusieurs selon la loy de Mahommet. I'y sejournay enuiron quinze iours. Ces trois ports, Chombaye, Moutingué & Badara sont cõme au fonds d'vne baye; Car *Cangelotte* au-

tre port de corſaires en eſt à quelque dix-huict lieuës tirant vers le Nort, pres deBarcelor, &ne ſe peuuẽt ſecourir les vns les autres. Pour ces trois ils ſe ſecourent de ceſte façon: c'eſt qu'ils ont vne maniere de logis ſur le bord de la mer, plãtez ſur pilotis fors hauts, où ils mettẽt des ſentinelles pour deſcouurir ſur la mer de loing, & ſçauent à peu pres la ſaiſon que l'armee des Portugais doit venir: & ſur le bord de la mer ont faict des retranchemens pour empeſcher la deſcente.

Lors que i'eſtois à Badara il paſſa ſoixante voiles toutes galiotes & deux galeres qui venoient de Cochin pour aller à Goa. Il faiſoit calme tellement que tous ces Malabares ne s'en ſoucioient pas dauantage. Ceux des autres ports vinrent lors ſe ranger au port d'où l'armee eſtoit plus proche, & ſ'entreſecourẽt ainſi. Les Portugais appellent leurs galiotes *Nauires*, & ils appellẽt celles des Malabares *Pairaus*. *Nauires & Pairaus.*

La plus grand partie de ces vaisseaux estoient *Chetils*, qu'ils appellent, qui sont marchands. Tout aussi tost que les Malabares sont arriuez, ils tirent toutes leurs Pados à terre. Ie vy faire la plus grande vaillantise du monde à vne de ces Pados, lors qu'elle venoit de la guerre: toute l'armee Portugaise estoit à l'entree de ceste grande baya, & ceste Pados ne l'apperceuoit nullement, de sorte qu'elle se trouua tout d'vn coup engagee parmy ces soixante voiles, & ne pouuant reculer, elle prit vne hardie resolution de passer par le milieu de ceste armee, & s'en vint regaigner son port, renuersant son Pados, qui estoit suiuy des Portugais, qui n'y peurent rien gaigner; & depuis que l'armee se fut retiree, ils mirent leur Pados à sauueté.

Vaillance d'vne Pados.

Durant mon sejour de Badara, ie m'allay pourmener à pied bien auant dans le pays que ie trouuay tres-beau & bon & bien couuert. Les Naires proches

proches des ports se rengent à la coste & au palais du Roy, lors qu'ils sont en alarme.

Quant au palais du Roy il est inaccessible du costé de la mer : il est situé sur le haut d'vne montagne qu'il a faict couper à pied droict. Il en a vn autre à vne lieüe & demie dans le pais où il tient sa femme & tout son mesnage & sa grande Pagode. Ce Roy pouuoit alors auoir quelque soixante ans, non si beau que les autres, mais de fort belle stature. I'allois quelquesfois à Moutingué voir mes compagnons, l'vn d'eux s'en estoit allé en vne autre ville à deux lieües de Badara vers Calecut, & dans l'Estat de Calecut qui en est à dix lieues. Ceste ville s'appelle *Marquaire Costé*, les Portugais la nomment la terre de Cognialy.

Au reste ce Seigneur auec qui i'estois à Badara m'aymoit comme son frere, il auoit vne femme en vn logis à Marquaire Costé (qui est vne forte-

resse,) & m'y mena auec luy: là ie vy mon cõpagnon, & m'y arrestay quelque temps. Ceste terre de Marquaire est au Roy de Calecut, & est en paix auec les Portugais, qui l'appellent terre de Cognialy, les Pados n'osent pas y aborder ny s'y equiper. Mais tous les hommes vont piller comme les autres: & les riches ont des Pados qu'ils tiennent és terres des Rois de Badara, & autres ports de pirates. Tous ces Malabares Indiens ne font differẽce, sinon comme on leur faict entendre, d'Anglois, Holandois & François: ce qui faisoit qu'ils nous aymoient tant, c'est qu'ils voyoient que nous auions la guerre contre les Portugais: Ils me demandoient si i'estois de la loy des Portugais, & ayant respondu qu'ouy, pourquoy donc, me dirent-ils, leur faictes vous la guerre. Et comme ie leur repliquois qu'ils en faisoient de mesme aux autres Mahommetans, ils me dirent que l'on ne deuoit pas

Marquaire.

trouuer cela estrange en eux qui estoient tous larrons & pirates, & qui ne prenoient nullement cela à deshonneur, comme estans tels de pere en fils. Qui veut estre bien venu auec eux, il faut tousiours parler de faire la guerre aux Portugais & en dire du mal, comme à la verité on n'en sçauroit dire guiere de bien.

Or pour aller de Badara en la terre de Calecut, il faut passer vne riuiere, & y a vn Roy entre-deux qui s'appelle *Auriole*, & n'a aucun port, ains demeure en terre, estant amy des Portugais, & ennemy des Malabares en son cœur, mais il n'en faict pas semblant, dautant qu'ils ont affaire, & ne se peuuent passer les vns des autres. *Auriole Roy.*

Ce pendant il est impossible de dire le bon recueil & la grande amitié que nous portoient les Mahommetans & Naires Malabares. Ils s'estimoient bien heureux quand ils nous auoient en leurs logis, & disoient que

Dieu leur auoit faict vne grande grace, & la plus part mettoient en escrit le iour & heure que nous y estions entrez, & disoient à leurs enfans qu'ils se souuinssent vn iour de nous auoir veuz. Tout le monde accouroit sur le chemin pour nous voir, quand ils oyoient parler de nostre nom, & que nous estions ennemis des Portugais.

Ayant donc esté quinze iours ou plus à Badara, i'allay à Marquaire trouuer mon compagnon, & prismes resolution ensemble d'aller trouuer le Samory, auec congé du Roy & de Cousty Hamede qui en estoit bien faſché, cõme estoit aussi tout le reste: car i'allois libremẽt à *Costé*, au logis de sa femme, boire & manger, & coucher quand bon me sembloit. Dans la ville de Costé les Receueurs & Escriuains du Roy de Calecut y sont tousiours, & y ont vn bureau où ils font la recepte, & vont visiter tous les

Costé ville.

vaisseaux qui arriuent au port, & le soir s'en retournent à leur logis qui est à demy lieue de là dans le pays. Les Portugais ont faict ce qu'ils ont peu, pour subiuguer ces trois villes & ports susdits, mais tousiours sans effect, & auec leur perte & deshonneur : & sur tout en Badara où ils ont bien perdu des hommes : car c'est le port le plus fort estant tout entouré d'eau.

Ie demeuray dix ou douze iours à Marquaire, auant qu'aller en Calecut: le Receueur du Roy qui est la en grãd honneur, nous donnoit pension, disant que c'eust esté grand' honte au Roy & à nous, si d'autres nous eussent nourris, veu mesmes que nous estions sur sa terre, & que nostre dessein estoit de l'aller trouuer. Outre ceste pension, ils nous faisoiẽt force festins, & grands hõneurs, & desiroient nous accompagner vers le Roy : Ils nous donnoient tous les iours à chacun vn *Panan*, qui est vne piece d'or mõnoye

Panã mõnoye d'or.

du Roy, qui vaut enuiron quatre sols & demy. C'est plus que l'on ne peut despendre la moytié. Tout ce pays de Marquaire que ie visitay assez auant est fort bon, & depuis enuiron quarante ans, a esté la retraicte principale de tous les pirates, & là estoit leur Roy.

C'est le lieu où il y a le plus de Malabares, comme estant le plus fort, & le Roy de Calecut y met vn gouuerneur qui commande à tous les Malabares de son Estat, qui le recognoissent comme leur Roy, mais despendent du Samory: car il faut qu'ils soiét commandez par vn de leur loy & nation. Il leur donna donc vn nommé *Cognialy*, auec tiltre de Lieutenant General, & fut surnõmé Cognialy Marquaire, à cause que Marquaire veut dire Lieutenãt ou Vice-Roy. Ce Cognialy fut choisi à cela pour sa valeur, & y commanda trente ou quarante ans, & deuint fort puissant à force de

Cognialy & ses faicts.

voler tout le monde : car c'estoit le plus grand corsaire que l'on vit iamais en ces pays, & le lieu où il estoit estant spacieux, chacun s'y venoit habituer. La fortereſſe est petite : il y passe vne belle riuiere qui se nauige par basteaux plus de 20. lieuës, là où toutes sortes de marchandises descendent, & sur l'emboucheure de ce fleuue, il bastit par le consentement du Roy vne bonne fortereſſe, à la mode des nostres, de fort bonnes murailles à chaux & à sable, & y auoit de l'eau douce. Outre ce, il fit faire deux grands forts qui gardoient l'emboucheure de la riuiere, & tous les vaisseaux venoient aborder au pied de la fortereſſe en toute seureté. Il rendoit toute obeissance à son Roy, soubs la faueur & bonté duquel il s'estoit rendu si puissant : & le Roy qui pour lors auoit guerre contre les Portugais, estoit bien aise d'auoir cet homme si redouté. Le port valoit quasi autant

au Roy, que celuy de Calecut. Il vient aual ceſte riuiere grande quantité de poiure. Ie vy dans vne ſalle chez vn grand Seigneur Malabare de ce lieu, toutes les rencontres & victoires que ce Cognialy auoit faictes durant ſa vie, fort bien peintes & colorees. Il eſtoit cogneu & redouté de tout le monde, depuis le Cap de bonne Eſperance iuſqu'en la Chine : l'on m'aſſeura que d'vn coup d'eſpee, il auoit tranché vn auiron de galere, & coupé vn homme qui auoit l'eſpee au coſté, l'homme & l'eſpee tout d'vn coup. Il auoit vn frere auſſi vaillant que luy, appellé *Couſty Mouſſez*. Ils ont regné plus qu'autres ayent iamais faict en ce pays là, & pris infinis nauires & galeres de la Chine, Goa & ailleurs. Ce Cognialy eſtoit auſſi l'vn des plus cruels hommes du monde, & ſa grande force & puiſſance luy faiſoit meſpriſer vn chacun, iuſqu'au Roy de Cananor meſme, & prenoit par tout

& ſur tous. On ne ſçauroit nombrer les cruautez & barbaries que luy & les ſiens commettoient en l'endroict de toutes ſortes de perſonnes, ſans diſtinction : & entr'autres contre vn ſien voiſin Roy Naire nommé *Auriole*, qu'il alla piller & rauager, puis le chaſſer, coupa le nez & les mammelles à la Reyne ſa femme, & ſe fit recognoiſtre pour Roy, de ſorte qu'enflé de ces proſperitez, il ne vouloit plus recognoiſtre le Samory, contre qui il ſe reuolta, n'ayant voulu rendre quelques vaiſſeaux pris par luy ſur de ſes gens.

Les Portugais furent bien aiſes de ceſte reuolte du Cognialy, dont ils iugerent auſſi toſt ſa perte infaillible, tant pour les exceſſiues & barbares cruautez & voleries qu'il auoit exercees, que pour ſon outrecuidance & rebellion: de ſorte qu'ils rechercherent auſſi toſt de paix le Roy de Calecut, qui deſirant chaſtier ce perfide y

entendit ayſement: & l'an ſuiuant qui fut 1599. le Vice-Roy de Goa prepara vne puiſſante armee nauale, ſoubs la conduitte d'vn ſien neueu nommé *Louys de Guſman*, qui ayant deſſein de ſurprendre la forteresſe auec quelque intelligence, vint deſcendre en la terre du Roy Auriole, grand ennemy du Cognialy pour les cauſes que nous en auons dites. Ceſte terre eſtoit de l'autre coſté de la riuiere, ſur laquelle les Portugais firent trente ou quarante ponts de baſteaux, liez les vns auec les autres; & fut ordonné vn capitine nommé *Louys de Sylua*, auec trois cens des plus braues ſoldats de toute l'armee, pour donner en terre au de ça de la riuiere, lors que le ſignal ſeroit donné: c'eſtoit de nuict, & en meſme temps le Samory deuoit enuoyer par terre quelques forces aſſiſtez de nombre de Portugais. Le Cognialy en eſtant aduerty, donna bon ordre à tout ſans faire ſemblant de rien, de

Entrepriſe des Portugais contre Cognialy.

ſorte que ces trois cens qui auoient paſſé furent repouſſez, & leur capitaine Louys de Sylua tué d'vn coup de mouſquet: ce que voyant les ſoldats tournerent viſage, mais penſans trouuer leurs baſteaux où ils les auoient laiſſez, ils virent qu'on les auoit emmenez: pendant quoy, ceux de la fortereſſe eſtans ſortis apres eux les taillerent tous en pieces, la plus part noyez, & n'y en eut que vingt ou trente qui ſe ſauuerent à la nage, le reſte ne pouuant nager à cauſe de leurs armes ſe perdit. Quant aux Naires & Portugais qui deuoient donner par terre, le Cognialy fit faire vn retranchement par où ils deuoient paſſer, auec garde de nombre d'arquebuſiers.

Le gros de l'armee des Portugais voulant mettre pied à terre, furẽt bien repouſſez & battus, tellement que par leur arrogance ils y firẽt perte de cinq cens hommes, & ſe rembarquerent en

desordre. Le Roy de Calecut leur dist apres qu'il ne falloit pas y aller de cette façon, mais posement. Tellement que le General de l'armee s'en retourna à Goa auec sa courte honte & perte des meilleurs hõmes de son armee. Mais l'annee d'apres qui fut 1600. *André Furtado de Mendoce* vieux & braue Capitaine des Indes, qui mourut en venant de Goa à Lisbonne, au mesme voyage que ie fi en retournant, prist resolution auec le Samory d'attraper le Cognialy, & arresterent entr'eux que le Roy de Calecut viendroit par terre en personne, & l'armee Portugaise conduitte par ledit André, y arriueroit par mer, ce qu'ils firent & l'assiegerent. Il y fut fait de belles sorties auec grande perte de part & d'autre. On tient qu'il y vint plus de soixante mil Naires. I'en ay depuis ouy faire le discours, tant aux Portugais, qu'aux Malabares & Naires de la forteresse, mais ils disent que ce qui fut

Victoire du Cognialy.

cauſe de la priſe du Cõgnialy, fut la faute de viures: car ce Coginali les ayãt tant battus vne fois, ne penſoit pas qu'ils retournaſſent ſi toſt, & fut ainſi ſurpris. Il auoit enuoyé deux gros nauires pour auoir des viures, mais ils ne peurent rentrer, deſorte qu'apres vn long ſiege, ſe voyant reduit à l'extremité, apres toutes ſortes de preuues de valeur, il ſe rendit en fin aſſez laſchement. On dit que ce fut par du bettel que le Roy luy enuoya qu'il fut charmé, & le courage luy fallit. D'autres diſent que ce fut par pitié de voir les ſiens en telle neceſſité. Ainſi il demanda à parlementer, diſant qu'il ſe rendroit à la mercy de ſon Roy, auquel il demãdoit pardon. Mais le Roy ne le pouuoit plus ſauuer: car il auoit eſté accordé entre ledit Roy & André Furtado que la forteresſe ſeroit raſee, le butin à moitié, & tout le peuple au Roy, & Cognialy aux Portugais, ou Cognialy au Roy & le peuple aux Por-

tugais. Le Roy demanda le peuple. En fin donc la compoſition eſtant faite, Quand Cognialy voulut ſortir, tous les Naires eſtoient d'vn coſté & les Portugais de l'autre, & luy eſtant venu pour ſaluer le Roy & luy requerir pardon, le Roy luy fit rendre ſon eſpee, & luy donna deux ou trois petits coups ſur l'eſpaule, cõme en ſe ioüant, & luy diſt ſeulement ces paroles, Cognialy, vous m'auez bien donné de la peine & de la faſcherie. Et ſe tournant à l'heure meſme vers le Seigneur André, luy diſt, Prenez Cognialy, il eſt à vous. Ce qui fut fait, & auſſi toſt ſaiſi fut mené en galere, la fortereſſe & les forts demolis entierement, & les deux armees ſe retirerent.

Les nouuelles arriuees à Goa de cette priſe, on en fit les feux de ioye, les cloches ſonnerẽt, & le *Te Deum* en fut chãté, & au bout de deux iours apres le retour de l'armee, on trancha la teſte au Cognialy. On luy demãda pre-

mierement s'il vouloit se faire Chrestien, mais il respondit qu'il en estoit content, pourueu qu'on luy sauuast la vie, mais que s'il falloit mourir, il aimoit mieux que ce fust auec sa loy de Mahomet. Voila la fortune & la fin miserable de ce Roy Cognialy. Mais depuis les Portugais ont payé bien cherement ceste teste: car les Malabares mettoient à mort tous les Portugais qui pouuoient tomber en leurs mains, à cause de cela, le Roy de Calecut eut depuis vn grand regret de leur auoir liuré vn si vaillant homme: car son frere & luy ont esté estimez les deux plus braues capitaines de tout l'Orient.

Fin miserable du Cognialy.

Quant au frere de ce Seigneur de Badara où i'estois, qui se nomme Cousty Hamede, ie l'ay veu à la chaisne és galeres de Goa. Il s'est fait Chrestien & s'appelle Dom Pedro, mais s'il estoit en liberté, ie croy qu'il ne seroit pas fort bon Chrestien: ils ne le font

pas trauailler, mais seulement il commande à vne escoüade de forçats, estant toutesfois enchaisné auec eux: car c'est vne maxime que le Roy d'Espagne ne permet iamais que l'on rende prisonnier pour prisonnier : car tous les Indiens qui sont pris, si on paye aux soldats dix *Pairdos* pour chacun, ils sont au Roy, & quand ils voudroient donner dix mil' escus de rançon, ils ne pourroient auoir liberté, ains demeurent forçats: & quand les Portugais sont pris, on tasche à les retirer auec de l'argent, & non par eschange d'autres.

Forteresse du Cognialy.

Quant à la forteresse du Cognialy, i'y ay esté plusieurs fois, & les murailles sont encor debout à la hauteur de deux hommes, de sorte qu'elle est assez aisee à fortifier, & si le Roy auoit guerre contre les Portugais, elle seroit bien tost remise. Quand nous partismes de Goa, les nouuelles estoient venuës que ce Roy vouloit rompre la paix,

paix, & faisoit faire soixante galeres, ou pados, & refaire la fortereſſe, & lors que les Holandois y allerent, il leur promit de la leur mettre entre les mains: de sorte que le facteur ou agẽt des Portugais qui est là, s'alla plaindre à luy, dequoy il promettoit l'entree ausdits Holandois, & autres estrangers ennemis du Roy d'Espagne, & qu'il estoit resolu pour luy de s'en retourner à Goa. Ce Roy ne luy fit autre responce, sinon qu'il s'en allast à la bonne heure, & qu'il ne retenoit personne par force.

Il n'y a aucun Roy és Indes qui puisse tant incommoder les Portugais par mer que luy: d'autant que la coste qu'il tient peut fournir vn grãd nombre de Malabares, & est fort riche pour les soudoyer. Il a des gens bien riches en son Royaume, & force Moucois à mener ses pados. Ces Moucois sont peuples comme esclaues du Roy, qu'ils appellent en leur *Moucois.*

lãgue *Tambiraine*, qui veut dire Dieu. Ie ſçay bien que le Samory s'entend auec tous les Malabares pirates qui luy preſtent argent & luy font tribut ſoubs main: car ie l'ay appris d'vn des principaux pirates. Tous les ans il ſort pluſieurs milliers d'hommes de la terre du Samory, pour aller voler ſur mer auec les autres.

Corſaires. Ces corſaires ſont les plus galans & honneſtes gens du monde ſur terre, & ſont tous les iours par preſens & flatteries apres le Samory, pour luy faire rõpre la paix auec les Portugais, qu'il leur donne ceſte fortereſſe du Cognialy. Ce Cognialy a laiſſé vn fils qui s'appelle encor *Marquaire* ou Vice-Roy, bien que le Roy depuis la mort du pere n'en a point faict d'autres, & n'a recogneu ledit fils pour tel, mais ce nom luy eſt demeuré, à cauſe du pere ſeulement: pluſieurs aſpirent à ceſte charge, qui eſt cauſe que le Roy n'y pouruoit point, & laiſſe le pays en

paix. Les affaires vont droict au Roy, ou aux Seigneurs Naires, deputez à cela.

Ayans demeuré mon compagnon & moy douze iours & plus en ceſte terre de Marquaire, & pris congé de nos amis, les officiers du Roy à qui nous demandions aduis ſur noſtre départ, nous dirent que ſi nous deſirions aller trouuer le Roy, ils nous donneroient lettres & argent, mais nous n'auions beſoin d'argent que pour paſſer l'eau, & payer les Naires de conduite; & encor n'eſtoit qu'on eſt ſubiect à trouuer des Naires yures *d'arac*, il ne nous en eſtoit point beſoin du tout, à cauſe de noſtre lettre de faueur qui parloit du nom de Samory: mais il ne ſe faut pas touſiours fier à cela. Nous ne faiſions que quatre petites lieuës par iour au plus, & quelquesfois deux. Ils nous faiſoient demeurer en leur logis malgré que nous en euſſions, & ne ſçaurois dire la

bonne chere & l'honneur qu'on nous faisoit par les chemins,& c'estoit à qui nous auroit, mais ils n'osoient nous prier de demeurer d'auantage comme ils eussent bien desiré, à cause que nous allions trouuer le Roy, & puis ce passeport que nous auiõs nous faisoit bien receuoir par tout.

CHAP. XXVI.

Arriuee de l'Autheur à Calecut, & description de ce Royaume, du Roy, peuples, leurs mœurs, religion, & façons de faire.

Arriuee à Calecut.

ESTANS donc arriuez à la fin en la ville de Calecut, les premiers officiers du Roy que nous trouuasmes, furét les Receueurs des droicts du Roy qui ont vn logis sur le bord de la mer esleué sur pilotis, où ils ne demeurent que le iour: car la ville & port a plus d'vne lieuë de long,& y a trois de ces logis pour prẽdre garde à toutes les marchandises qui descendent, en prendre le nom-

bre & quantité par escrit, & de là les faire cõduire à *l'Alfandigue*, qui est vn grand bastiment tout de pierre, en quarré, à galeries par haut & par bas, voutees de pierre, auec grand nombre de loges, & magazins pour mettre toutes sortes de marchandises chacune à part : & n'y a que les officiers du Roy qui en ayent vne clef, & ceux à qui elle est en ont vne autre, & ne peuuent y aller les vns sans les autres. Cette marchandise demeure là tant qu'elle ait payé le droit & doüanne ; qui se paye tant pour celle qui sort que pour celle qui entre. Cét *Alfandigue* est à deux cens pas de la mer entre la ville & le port, & ne se peut commettre aysémẽt faute en ces charges & deschargés de marchandises, & leuee du droit du Roy, pour le nombre d'escriuains & officiers qui y passent, & qui sont tous Naires ou Bramenis. Il n'y a si petit port en tout le Royaume, où il n'y ait de ces escriuains qui ne font qu'es-

crire les marchandiſes, quand ce ſont marchands du païs, qui au bout de ſix mois ou vn an, vont payer tout à la fois. Ces officiers ſont tous gens de qualité & fort reſpectez : & ont leurs bureaux & Alfandigues és ports où ils ne demeurent que le iour, & la nuict ſe retirent és villes, ſans ſe meſler toutesfois auec toutes ſortes de gens qui y habitent.

Ces officiers donc furent aduertis de noſtre venuë, auſquels ayant parlé & fait entẽdre d'où nous eſtiõs, ils furent fort ioyeux pour nous preſenter au Roy, & ce pendant à cauſe de la chaleur nous firent bailler vn logis en ville, où fuſmes fort bien traictez.

Ceſte ville n'eſt pas comme les autres de la coſte des Malabares, car il y a hoſtelleries & maiſons à boire, manger & coucher pour ſon argent. Le ſoir venu les officiers nous donnerent aux ſoldats de la garde qui nous menerẽt au Roy, qui a ſon palais à demy

lieuë loing de la ville de Calecut. Sçachant, noſtre venuë, il deſcendit en la ſalle de ſon palais, auec pluſieurs flãbeaux à cauſe de la nuict. Il eſtoit accompagné de dix ou douze pages ou Naires, qui ſont tous Gentils-hommes, auec de grandes lampes pleines d'huiles, (car ils n'vſent point de chãdelles) & des mouchettes groſſes cõme le doigt, d'or ou d'argent doré, & vn grãd vaſe de meſme remply d'huile, afin que les lampes ſoiẽt touſiours fournies: ces lampes ſont pendues au bout d'vne grande barre d'argent doré, dont ils fichent le bout en terre, & ſont courbez par haut, afin que la lampe n'empeſche & gaſte celuy qui la porte & ne ſe reſpande. Les ſieges eſtoiẽt de bois bien poly & fort beau: ils vſent auſſi de grandes pierres larges & noires cõme du marbre, pour s'aſſeoir quelquesfois. Le Roy ne s'aſſiet iamais gueres en public, ains ſe tient debout. *Roy de Calecut.*

Le Roy tenoit entre ſes bras vn ſien petit neueu qu'il cherit fort, comme eſtant celuy qui luy doit ſucceder: parce que là les enfans ne ſuccedent point, mais ſeulement les neueuz fils de leurs ſœurs. Il faiſoit feſte de nous à ce petit neueu, & luy demandoit qui nous eſtions, le faiſant approcher pour voir ſi cet enfant auroit peur de nous, ce qu'il n'eut, & apres nous auoir interrogez mon compagnon & moy plus de trois heures durant, il nous fit enquerir par ſon truchement entr'autres choſes en langue Portugaiſe, qui nous eſtions & d'où, & ſçachant que nous n'eſtiõs pas Holandois, il nous demãda quelle difference il y auoit entre les Holandois & nous, puis qui eſtoit le plus fort & puiſſant du Comte Maurice ou bien du Roy de France: ie luy dis lors qu'il n'y auoit point de comparaiſon, & que c'eſtoit le Roy de France, mais il me repliqua que les Holan-

dois en disoient autant de leur Comte Maurice, & les Portugais de leur Roy, & qu'il ne sçauoit ce qu'il en deuoit croire. En fin m'ayant enquis comme i'estois paruenu à Calecut & à quel dessein, & luy ayant conté tout ce qui m'estoit arriué, & que ie n'estois venu là qu'en intétion d'y trouuer des Holandois que l'on m'auoit dit y estre, lors il me dit qu'à la verité il en estoit venu il y auoit trois semaines ou vn mois, treize nauires qui auoient seiourné l'espace de neuf ou dix iours, ausquels il auoit permis le trafic, & promis toute amitié, & que les Holandois luy auoient faict presét de deux pieces de gros canon de fonte, (qui auoient esté pris sur les nauires Portugais, dont il ne leur en sceut pas si bon gré depuis quād il le sceut) & plusieurs autres choses que le Cōte Maurice luy auoit enuoyees : qu'en recompense il leur auoit faict diuers dons, comme des pierreries & chais-

nes d'or, & outre permis de bastir vne fortereſſe, & qu'incontinent ils s'en eſtoient allez, & faict promeſſe de reuenir l'annee enſuiuante: adiouſtant que nous eſtiõs les bien venus, & que ne máquerions de rien aupres de luy.

Au reſte le truchement qui nous interrogeoit eſtoit *Banian*, de race & de religion, & parloit bon Portugais: il ſe diſoit courratier des Flamans ou Holandois: c'eſt à dire celuy qui faict vendre & achepter la marchandiſe, & eſt payé du vendeur & de l'achepteur. Le Roy luy commanda de nous loger & prendre tout ſoin de nous, il s'appelloit *Maniaſſa*. Il nous dõna donc vn logis, puis deux ou trois iours apres, il nous fit ordonner logement dans l'Alfandegue: cet homme eſtoit comme le facteur & agent du Roy pour les vaiſſeaux qu'il enuoye de part & d'autre, les Moucois ordinairement le nomment *Marquaire*, ou Lieutenant

Marquaire.

du Roy, mais c'eſt pour le gratifier, & en diſent autant à tous les officiers du Roy. On nous donna auſſi vn ſeruiteur, & on nous faiſoit diſtribuer chacun iour deux *panants*, qui ſont deux pieces d'or, qui valent quatre ſols piece, & des toilles pour nous accouſtrer.

Ayãs eſté là quelques quinze iours ou trois ſemaines, y arriuerent nos deux compagnons qui eſtoient demeurez à Moutingué, ils furent traittez comme nous, & logions enſemble. Or ayant demeuré enuiron huict mois à Calecut, cela me donna ſubiect d'aprendre & remarquer ce qui eſt tant du pays que des mœurs & naturel des habitans.

Entre la ville & le palais du Roy, ce ne ſont que maiſons, & n'y a endroict en toutes les Indes, où il y ait tant de contentement comme à Calecut, tant pour la beauté & bonté du pays, que pour la conuerſation de toutes nations qui y viuent toutes en liberté & *Ville de Calecut.*

exercice de leur religion, & eſt choſe eſmerueillable de voir la grande multitude de peuple qui y eſt, & principalement autour & dans le palais du Roy, où on void infinis gens tous en armes. Tous les plus grands Seigneurs vont ſaluër tous les iours ce Roy qui eſt eſtimé d'vn tres-grand eſprit, mais toutesfois d'vne humeur aſſez changeante, car tantoſt il ayme, tantoſt il hait vne meſme perſonne, puis ſoudain le reprent en amitié: c'eſt pourquoy perſonne ne s'y fie, il prend de toutes mains, & diſoit luy meſme qu'il eſtoit amy de ceux qui luy font de meilleurs preſens: il eſt fort affable & doux à voir aux eſtrangers & à ſon peuple, mais il eſt fort colere auſſi, & partant grandement craint & redouté de tous ſes Naires: car ils apprehendent de le voir courroucé.

Roy de Calecut comment redouté des ſiens.

Ie vy vn iour entr'autres qu'vne bateleuſe des meilleures danceuſes & ſauteuſes du monde, vint pour faire

des sauts perilleux. Le Roy & sa femme estoient en vne gallerie pour voir, & quelque autre Princesse seulement. Il y auoit des Naires qui empeschoiēt que la Reine ne peust si bien voir, de sorte que le Roy cria vne fois que lon s'ostast, mais ie croy que pour la grāde presse & bruit du peuple on ne l'entendit pas; dequoy irrité, il descēdit luy-mesme en bas auec l'esuentail que tenoit son page, & commença à fraper par tout sans regarder. C'estoit la plus grande pitié du monde de voir tous les Seigneurs, soldats & autres qui estoient là, s'enfuyr de costé & d'autre, & mettre les deux mains sur leur teste en signe d'obeïssance, & on eust tout quité le jeu & la feste, sinon que luy-mesme commanda que l'on continuast.

Or durant le temps que ie fus là, comme tous les Seigneurs nous conuioient d'aller boire & manger chez eux, & nous faisoient presens de pie-

ces d'or, de toilles de soye & de cotton, & de fruicts, il y en eut vn entr'autres qui auoit plus de commandement que pas vn, & qui en l'absence du Roy gouuernoit la ville de Calecut; son logis estoit à pres d'vne lieuë du palais Royal, situé sur vn estang, & basty de pierres, ayant bien demi-lieuë de tour, comme sont tous les autres palais.

Or vn iour de feste, bien que l'on s'apperceuoit fort peu que les Naires en facent, car ils ne trauaillent iamais, ce Seigneur nous auoit priez à disner chez luy mon compagnon & moy. Il n'estoit pas de la race des Bramenis, & horsmis la chair de bœuf & de vache, il mange de tout. Or dõc comme il se baignoit: car c'est la coustume entr'eux quand ils viennent d'auec le reste du peuple, & qu'ils se tiennent pollus, de se baigner dedans ces estangs: il y auoit deux autres grands Seigneurs qui se baignoient ensemble, dont l'vn

estoit parent du Roy & mesme son neueu: car ce Roy en a grand nombre: l'autre estoit de grande authorité, auoit commandement sur grand nombre de Naires, & estoit estimé fort vaillant. Le neueu du Roy luy portant enuie, luy enuoya dire comment il estoit si ozé de se baigner quant & luy, le menaçant de le faire chasser de là: l'autre qui auoit du courage, ne fit autre responce, sinon qu'il donna vn soufflet à celuy qui luy portoit ces paroles de la part du Prince, luy disant qu'il portast cela à son maistre: le Prince aduerty de cet affront, assemble aussi tost tous les siens, comme l'autre fit aussi de son costé, de sorte qu'il y eut grande rumeur & conflit de part & d'autre. Le Seigneur qui nous auoit priez à disner s'y en alla en diligence, & ne fut iamais si estonné de voir tãt de milliers d'hommes armez & assemblez en si peu de temps de part & d'autre, pour y ap-

Iuſtice du Roy.

porter remede. Le Roy en ayant eſté aduerty, & ayant ſceu comme le tout s'eſtoit paſſé, commanda auſſi toſt qu'on priſt ſon neueu, & qu'on le tuaſt : la cloche ſonna au Palais du Roy, qui fut incontinent remply de monde pour receuoir ſes commandemens. Ce pendant il y eut force gens de bleſſez en ceſte rumeur, & le neueu du Roy craignant ſon courroux, s'en fuit, & paſſa en diligence vne riuiere qui faiſoit la ſeparation de Calecut & d'vn autre Roy nommé *Chaly*; ce neueu eſtoit grand amy des Portugais & leur protecteur. Il fut plus de cinq ou ſix ſemaines auant que pouuoir rentrer en grace: ie le vy quand il retourna, & comme il alla ſaluër le Roy, auec plus de cent des ſiens qui auoient eſté diſgraciez comme luy. Cet exemple monſtre encor quelle eſt la colere ſubite de ce Roy, qui ne pardonnoit pas, meſmes à ſes plus proches, mais c'eſtoit auec quelque ſorte de iuſtice.

Or

Or tout le païs, qui eſt depuis Barcelor, iuſques au Cap Cõmorin ſappelle *Malabar*. Et bien qu'il y ait pluſieurs Prouinces & diuerſité de contrees, ils ſont tous neantmoins d'vne meſme langue, loy & religion, meſme police, ordre & diſtinctiõ du peuple & des races, & du tout meſmes mœurs. Il y a pluſieurs Roys comme celuy de *Cananor*, *Moutingué*, *Badara*, *Calecut*, *Tananour*, *Cochin*, *Coilan*,, & pluſieurs autres Roitelets que ie ne ſçaurois cõter. Mais le grand Roy & le plus puiſſant c'eſt celuy de Calecut, qui ſappelle *Samory*, marque ſinguliere de ſa grandeur par deſſus les autres, par ce que ce mot vaut autant comme entre nous Empereur. Celuy de Cochin eſt le plus grand apres, & pretend marcher du pair, c'eſt pourquoy ils ſont d'ordinaire en guerre. Les autres ſont petits Roys de petits territoires qui tous bien que Roys & ſouuerains en leur terre reuerent & reſpectent la *Malabar.*

grandeur de Samory, en parlent comme de leur Seigneur, & n'oseroient luy desobeïr. Ce que ie puis asseurer pour l'auoir ouy de la bouche de plusieurs de ces Roys. Quant au Roy de *Coilan* pour estre esloigné & tout à la pointe du Cap Cõmorin, il se maintient plus souuerainement que les autres : lors que ie partis des Indes, ce Roy tenoit les Portugais assiegez.

Roy de Coilan.

Calecut.

Le Royaume de Calecut est de fort grand' estẽduë, assez temperé, situé entre Cochin & Cananor, à neuf degrez & demy de l'equinoctial, vers le pole Artique. La ville principale sur le bord de la mer porte le nom du Royaume. Le païs est plat & non mõtagneux, fertille de toutes choses necessaires pour la vie, comme de fruits, grains, bestiaux & herbages, horsmis que pour le grand nombre d'habitans, il faut aller querir du ris ailleurs, celuy du païs n'estant suffisant: du reste ils ne prennent gueres d'au-

tres marchandises de leurs voisins. Il y a quantité de poiure, qui est la principale richesse du païs, auec les pierreries qui y sont fort abondantes, & le cotton dont ils font de la toille fort fine & blanche; & des pieces de tapisseries peintes & façonnees.

CHAP. XXVII.

Suitte de Calecut, Distinction du peuple, Brameny, Naires, Moucois, & autres, & des singularitez du païs.

LE Royaume de Calecut comme tout le reste du païs de Malabar est habité de deux sortes de peuples, estrangers & originaires. Les estrãgers s'appellent propremẽt *Malabares Mahometans*, & qui sont dés lõg temps venus d'autre-part habiter cette contree : mais ce n'est que sur les costes maritimes. Les originaires sont Gentils & Payens, de mesme religion que la pluspart de l'Inde meridionale. *Malabares.*

Ils sont diuisez en trois sortes de

conditions: Brameny, Naires, & le vil & commun peuple. Or tant parmi les Naires des Malabares que parmi les Canarins de Goa il y a des Bramenis & au fonds n'ont tous qu'vne meſme loy, à ſçauoir tous idolaſtres.

Brameny. Les Bramenis, c'eſt vne race de gés la plus noble, honoree & reſpectee de toutes: ils ont des façons de viure qui leur ſont particulieres, & vne obſeruation plus religieuſe & auſtere de leur loy. Car outre l'exacte maniere de viure ſelon leur religion, ils ont cela de particulier, qu'ils ne mangent iamais chair ny poiſſon, ny autre choſe qui ait eu vie, ne boiuent que de l'eau, gardans cette auſterité de pere en fils & en toute leur race, par ne ſe meſler & ne ſallier auec autres ſortes de perſonnes. Mais obſeruent inuiolablement que les filles iſſues de Brameny ne ſe marient qu'auec des Brameny, & ainſi ſemblablement des hõmes, leſquels auſſi ne ſe peuuẽt re-

marier en ſecondes nopces. Ils ſont habillez d'vne jaquette de toille de cotton auec vn turban blanc en teſte, & des ſouliers rouges aux pieds. Cette jaquette ou ſoutane eſt de toille de cotton fort fine & blãche, qui leur va iuſques aux talons, & par deſſous ont vne grãde toille blanche qui leur péd iuſqu'à my-jambes, dequoy ils font deux ou trois tours, & la paſſent entre les jambes par-deuant, & la trouſſent par derriere à leur ceinture. Ils ſont ceints d'vne belle eſcharpe de toille blanche & fine comme celle de leur turban. Et ſur leurs eſpaules ont couſtume de porter vne piece de toille blãche ou de couleur, faite de ſoye ou de cotton, de la façon que nous portons nos manteaux. Ils portent tous les cheueux longs. Et tous les Brameny, Banianes, & Canarins ont des pendans d'oreilles.

Habits des Bramenis.

La ſeule marque qui les fait diſcerner d'auec les autres peuples, c'eſt vn

cordon de trois filets de cotton qu'ils portent sur leur chair en escharpe. C'est comme vn Ordre qui leur est baillé en leurs temples auec grandes despences & solemnitez : & ne sçauroit l'on faire plus grand' iniure à vn Brameny que de luy rompre son cordon, & faut qu'il en prenne vn autre auec pareille solemnité: autremẽt il ne seroit plus Brameny. Comme aussi s'il est puny il est premierement degradé, & on luy oste ce cordon, & semblablement il en est priué s'il contreuient à ses ceremonies, & desormais n'est plus tenu de cet ordre. Leur profession est diuerse selon qu'ils se veulent adonner : car il y en a qui se mettent aux armes entre les Naires, faisans mesmes choses & habillez comme eux, horsmis qu'ils retiennent tousiours leur viure & abstinence de chair, & qu'ils sont distinguez par ce cordon que i'ay dit. Les autres sont ou prestres & sacrificateurs de leurs

idoles: (car c'eſt de ceſte race ſeulement qu'il y en peut auoir) ou bien viuans ſelon leur couſtume, ſont marchans, dont il y en a grand nombre & de fort riches, tant en ce Royaume qu'autre part en l'Inde. Ce ſont gens induſtrieux, ſçauans en l'Aſtrologie & autres ſciences, fort experimentez en toutes choſes & fort adroicts: & au demeurant gens doux, pacifiques, & qui gardent inuiolablement leur foy & leur parole.

Bref ils ſont tenus en hõneur & reputation cõme icy les Philoſophes & Docteurs. Il y en a en Goa qui font la medecine & apoticairerie à la mode des Portugais. Il y en a de toutes autres vacations, & le grand honneur que ſçauroit auoir vn Gentil-homme, c'eſt d'eſtre de ceſte race. Le Roy de Calecut meſme eſt Brameny, & porte ce cordon. Quand ils vont par la ville auec leur *Cabaye*, ou veſtement de toille de coton blanche, & qu'ils ren- *Cabaye.*

contrent quelque cſtrãger, afin qu'on les cognoiſſe, (car ils mettent leur cordon ſur la chair que l'on ne void point,) ils diſent auſſi toſt qui ils ſont, & leur race. Et meſme de tous les Indiens Chreſtiens, ce ſont ceux qui marchent les premiers apres les Portugais & metifs des Indes : encores les Metifs, dont la mere eſt de baſſe race, ne ſont tant eſtimez que ceux qui viennent de mere Brameny, car lors ils ſe priſent autant que les Portugais meſmes. Quand vn Brameny iure, il met la main ſur ſon cordon, & lors il le faut croire. Tãt pauures ſoient-ils, ils gardent touſiours leur rang & leur regle, & les autres en paſſant pres d'eux, faut qu'ils baiſſent la teſte en les ſalüant en ſigne de reuerence. Ceux qui ſont Brameny Naires, ne ſont ne plus ne moins que les autres, horſmis l'auſterité. Les Rois ont du tout croyance en eux, & en tiennent touſiours des principaux pres de leur

perſonne, tant pour la loy, que pour le conſeil, & les ſuiuent en tout ce qu'ils leurs diſent.

I'ay ouy dire que ce qui fut cauſe du chaſſement des Portugais, & de la ruine de leur ville & fortereſſe, ce fut qu'ils auoient dit du mal des Bramenis, qui s'en plaignirent au Roy, luy en demandant vengeance, & crians que s'il ne chaſſoit ces gens là, luy & ſon Eſtat periroient miſerablement. Surquoy le Roy fit ſonner la cloche, & aſſembler ſon Conſeil, où il fut reſolu de les chaſſer: & le Roy dit tout haut qu'autant de pierres qu'on luy apporteroit de leur fortereſſe, il en donneroit autant de pieces d'or: de ſorte qu'en peu d'heure ceſte fortereſſe fut demolie, tous les gens de dedans pillez & tuez la plus part. Les Portugais y ont eu deux fortereſſes l'vne apres l'autre, & toutes deux ruinees & eux chaſſez, & maintenant n'y en a plus. Il y a apparence que le Roy

Portugais chaſſez de Calecut.

de Calecut a bien faict de les chasser: car ils luy en eussent fait autant qu'ils ont faict à Cochin & autres lieux. Ils entrent soubs ombre d'amitié & douceur pres des Rois, & puis s'efforcent de les empieter & subiuguer. Celuy de Calecut leur auoit donné libre entree, mais quand il vid qu'ils en prenoient plus qu'on ne leur en donnoit, il y a donné bon ordre, auant qu'ils fussent plus forts: celuy de Cochin n'ayant esté si aduisé, en reçoit maintenant mille brauades: de sorte que lors que le Vice-Roy de Goa alla au secours de Malaca, il passa par Cochin, & le Roy luy enuoya force almadies ou basteaux chargez de viures, fruicts & autres rafraischissemens, mais ce Vice-Roy appellé *Don Martin Alphonce*, n'en voulut iamais rien voir ny prendre, & fit tout ietter en la mer, mandant au Roy auec paroles superbes, qu'à son retour de la Sonde, il le verroit à ses despens. C'e-

ſtoit pource que ce Roy ne luy auoit voulu bailler quelque choſe qu'il luy auoit demandé : mais il fut bien empeſché de le reuoir à ſon retour, car il mourut à Malaca.

Vne autre fois, lors que les Holandois eſtoient deuant le havre de Cochin , ils ne voulurent permettre au Roy d'entrer en leur ville: ce qui monſtre l'orgueil de ces gens là, & comme ils gourmandent inſolamment ceux qui leur donnent tant ſoit peu d'entree : mais le Roy de Calecut plus ſage, ſe moque des autres Rois, qui ſe ſont laiſſez ainſi brider.

Mais pour retourner aux Bramenis, qui furent cauſe que les Portugais furent ainſi chaſſez : ceux qui ſont parmy les Banianes & Canarins, ſont tout de meſmes qu'eux. Pour les Canarins, il n'y a point de difference d'habits , mais les Banianes portent des ſouliers rouges , fort pointus par deuant, dont la pointe releue en haut,

Banianes.
Canarins.

auec vne houpe du cuir meſme. Les Canarins de Goa & des enuirõs, portent des *Alpartas*, qui ſont comme des ſandales à pluſieurs ſemelles de cuir, auec force petites courroyes de cuir auſſi par deſſus, qui paſſent par entre les orteils, & vont prendre par deſſus le pied.

Au reſte ces habits blancs que portent les Indiens de Goa, ne leur ſont gueres commodes, à cauſe que toute la terre de Goa eſt rouge comme bolarmeny: de ſorte que ſoit eſté ou hyuer, la poudre & la bouë taignent & gaſtent tous leurs habits. Les plus grands d'entre ces Bramenis & autres Gentils, ont touſiours pluſieurs hommes auec eux, l'vn porte le paraſol, l'autre vne bouëte d'argent pleine de betel, & l'autre vn flaſcon d'argent plein d'eau pour les lauer. Lors qu'ils ont piſſé ou fait autre choſe, ils ſe lauent les parties honteuſes : ils ſe font porter auſſi dans des palanquins,

s'entend les riches. Tous ne mangent iamais qu'ils ne se soient lauez & baignez, puis prennent seulement vn linge, dont ils se couurent les parties honteuses, & laissent le reste de leurs habits pour manger tous nuds, il faut que ce soit gens de leur race qui leur appreſtẽt à manger, ou bien eux mesmes tant grãds fussent-ils: car depuis que le manger est touché, soit cuit ou en cuisant, on n'ose toucher à celuy qui le tient & le porte: & quand ils deuroient mourir ils ne mãgeroiẽt pas, si cela auoit esté touché par vn homme ou femme, qui ne fut de leur race & de leur loy. Mais tous les autres Gentils peuuent bien manger de ce qui a esté touché & appresté par les Bramenis: toutesfois il n'arriue iamais que les Superieurs accoustrent à manger à ceux qui sont au dessoubs d'eux.

Superstitiõ des Bramenis.

Toutes leurs femmes ont le nez percé, & y portent bagues d'or &

Fẽmes des Bramenis.

d'argent, & des pierreries, & portent auſſi des anneaux d'or & argent aux doigts des pieds, & aux oreilles de grands placarts de meſme matiere, de forme ronde, & grãds comme des petites ſaucieres, & au milieu & à l'ẽtour, y a force pierreries: les fẽmes des Brameny, Banianes, & Canarins en portent ainſi, non celles des Naires, ny des Moucois & autres Malabares. Elles portent auſſi des bracelets, qu'ils appellent *Manile*, depuis le poing iuſqu'au coulde, & ſont les vns ou d'or ou d'argent, les autres de verre, ou d'eſcailles de tortuë qui eſt fort honorable, mais ils ſont peints & façonnez de toutes couleurs & figures.

Tous ces Gentils ne mangent iamais de chair de vache, non plus que les Mahommetans de celle de pourceau, & ſont ſi adonnez à ceſte ſuperſtition, que meſme la plus part d'entr'eux, lors qu'ils ſe font Chreſtiens, mettent en leur marché qu'ils

ne ſeront iamais contraints d'en manger. Ils ne mangent point auſſi de chair de bœufs, taureaux & bufles. Auſſi ne veulent-ils iamais quitter leur ſorte d'habits, ce qui leur eſt permis auec beaucoup d'autres ſuperſtitions : ce qui faict croire qu'ils ne ſont gueres bons Chreſtiens : auſſi ne le ſont-ils la plus part que par neceſſité. Les Mahommetans de Cambaye, Surrate, & Guzerate, qui ſont les terres du grand Mogor, & les Gentils Bannianes n'ont point de races inferieures ou ſuperieures entr'eux, y en ayant de toutes qualitez & moyens, ſelon quoy ils ſont reſpectez & honorez : & excepté les Naires, tous ces Gentils ne ſont point gens de guerre, mais tous artiſans ou marchands. La premiere choſe qu'ils rencontrent au ſortir de leur logis, ſoit oyſeaux ou beſtes à quatre pieds, ils l'honorent & reuerent tout le long du iour, s'en enquerans à leurs preſtres & ſor-

ciers, à qui ils adiouſtent foy, de ce qu'ils leur en diſent.

Ioguies Hermites. Les *Ioguies* ſont les Hermites errans par le païs, qu'ils tiennẽt comme nous faiſons icy les religieux. Il ſ'y voit auſſi grand nombre de charlatãs & ſorciers qui charment les ſerpens, de ſorte qu'ils ne peuuent faire mal, & ſ'y en voit de 22. & 23. pieds de long. Ces Gentils ne boiuent que dans des pots de terre, horſmis les grands qui en ont d'or & d'argent d'oré : Et eſt à noter qu'ils ne touchent iamais de la bouche le vaiſſeau où ils boiuẽt, ains ſe verſent eux-meſmes l'eau dans la bouche de haut. Les Portugais meſmes ont pris cette couſtume, comme auſſi de ne manger iamais auec des cuilliers, & infinies autres façõs qu'ils ont pris des Indiens, qui ne changent iamais les leurs.

Sorciers & Charlatãs

Ils ſe marient fort ieunes, & le plus ſouuent à ſept & huict ans, tãt hommes que femmes. Les femmes de ces

Gentils

Gentils qui se bruslent apres la mort de leurs maris, ostent premierement tous leurs ioyaux qu'elles donnent à qui bon leur semble. Quant aux hõmes veufs, ils ne font point autre dueil pour la mort de leurs femmes, sinon qu'ils ne peuuent plus se remarier.

Quand ils ieusnent qui est fort rarement, ils se passent de manger le plus qu'ils peuuent vn iour ou deux au plus, & pour le regard de leurs ames apres leur mort, ils croyent qu'elles s'en vont dans le corps d'vne vache, ou bufle, ou taureau, & quand la vache ou taureau meurt, qu'elles vont en d'autres corps : & croy que c'est la raison pourquoy ils ne veulent manger de ces chairs. Ils ont des lieux de retraitte pour les bestes errantes, & sont soigneux de donner à boire & à manger aux oyseaux, & à toutes autres sortes d'animaux. Ils ne voudroient pas pour rien du monde per-

mettre de tuer quelque animal, & donneroient pluſtoſt de l'argent pour les racheter. Mais quant aux Naires ils mangent de tout, excepté de la vache. Ils vſent fort de la chair de pourceau: ils ſe trouuent fort incommodez quand ils ſont en voyage ſur mer, ou en priſon, ou parmy pluſieurs autres ſortes de gens ; & lors la plus part ſe paſſent auec des fruicts ſecs & confis, & d'vne ſorte de ris à demy cuit, puis ſeché, qui ſe garde deux & trois ans. Ils en font grande prouiſion en tous les vaiſſeaux des Indes, & s'en ſeruent comme nous de biſcuit : ils mangent de cela à poignees, comme font ceux du breſil de la farine de *Mandoc*,& a bien meilleur gouſt. ils en mangent ordinairement auec du ſucre, des dates, & autres fruicts du pays.

Mandoc farine.

Toutes les femmes de ces Brameny, Banianes, & Canarins de Goa & de Guzerate, ſont fort belles & bien

proportionnees, & s'en trouue d'auſſi blanches que les Portugaiſes, les hommes portent ordinairement la barbe large, ronde, & aſſez grande, & ſe la font raſer ſoubs le menton: d'autres la font faire d'autre ſorte, comme à la Turque. Toutes les Dames Indiennes, s'entend les riches, portent vn colier d'or tout maſſif, & enrichy de pierreries, de deux à trois doigts de large. Tous les hõmes tãt Gentils que Mahommetans s'oignent & couurent le corps de ſendal & autres drogues odoriferantes, & les Gentils à l'entree de leurs pagodes, au lieu d'eau beniſte, donnent à ceux qui entrent des cendres deſtrempees, ce qu'ils tiennent vne choſe tres-ſaincte.

Naires.

Quant aux Naires, ils ſont tous nobles, & qui ne font ny meſtier ny marchandiſe, ny aucun autre exercice que les armes, qu'ils portẽt touſiours: & s'y exercent continuellement depuis qu'ils les peuuent manier, & ne

les quittent iamais. Ils ſont tous Seigneurs du païs, & viuent de leurs reuenus, & de la penſion que le Roy leur donne. Ce ſont les hommes les plus beaux, mieux formez & proportionnez que ie vy iamais, ils ſont de couleur bazannee, au demeurant les meilleurs ſoldats du monde, hardis & courageux, fort adroicts à manier les armes, auec vne telle dexterité & ſoupleſſe de membres, qu'ils ſe plient en toutes les poſtures qu'on ſçauroit dire, de ſorte qu'ils eſquiuent & parent ſubtilement tous les coups qu'on leur pourroit porter, & ſe lancent contre leurs ennemis en meſme temps. Toutesfois ils ne vont iamais ſur mer, & ne ſont bons qu'en terre. Les plus grands Seigneurs d'entr'eux & les plus honorez, ſont ceux qui tiennent eſcole, & monſtrent à tirer des armes: car ils reſpectent & honorent grandement leurs maiſtres d'armes: & ne ſçauroient entreprendre telle mai-

striſe ſans permiſſion tres-expreſſe du ROY. Ces Maiſtres ſont diſtinguez d'auec les autres, parce qu'ils portent au bras droict vn gros anneau d'or, & les autres de corne de bufle ou de bœuf. Les Naires demeurent tous nuds, & marchent touſiours ainſi, couuerts ſeulement depuis la ceinture d'vne grande toile fort fine de ſoye ou de coton, qui leur va iuſqu'au genoüil, puis la paſſent par entre leurs cuiſſes, les pieds nuds, rien ſur la teſte, laiſſans ſeulement croiſtre leurs cheueux, ſans iamais les couper, ce qui les faict diſcerner du commun & vil peuple. Tous les Indiens portent les cheueux longs ſans les couper iamais, & les lient fort proprement ſur la teſte, en forme de houpe gentiment accommodee, & ſont curieux de ſe peigner & lauer la teſte tous les iours. Ceux qui ſont de race de Brameny ſont habillez de meſme, portans leur cordon, ce qui les faict diſtinguer &

recognoiſtre. Ils portent touſiours la rondache en vne main & l'eſpee en l'autre, ou bien vn iauelot, ou des mouſquets ou arquebuzes, ou piques.

Femmes des Naires. Leurs femmes ſont habillees de meſme ſorte, ſans autre façon, fors l'vſage des armes: de ſorte qu'il eſt impoſſible de diſcerner vn garçon d'vne fille, ſi ce n'eſt lors qu'elle eſt grande, & que les tetins luy paroiſſent.

Le ſeiour & demeure ordinaire de ces Naires n'eſt pas dans les villes, mais ſur les champs; ſinon qu'ils ſe trouuent touſiours en grand nombre pres du Roy quelque part qu'il ſoit. Ils

Chaſſes des Naires. s'exercent à la chaſſe des tigres beſtes fort furieuſes, dont le pays eſt plein. I'en ay veu qui auoient ſeuls combatu & tué des tigres, & entr'autres vn qui traina le corps d'vn tigre iuſques deuant le Roy, & auoit les oreilles toutes deſchirees. Fort ſouuent & à tous propos ils tirent des armes les vns contre les autres, auec leurs eſpees

nuës & leurs rondaches. Il y en a beaucoup entr'eux qui s'adonnent auec tous ces exercices & leur profession ordinaire des armes, à l'estude des sciences, & en ay cogneu plusieurs qui estoient fort sçauans aux Mathematiques, principalement en l'Astrologie.

Encore qu'ils soient tousiours nourris aux armes, qu'ils soient fort vaillans & determinez, ne faisans conte de leur vie, ce neanttmoins ce sont les personnes les plus douces & humaines en conuersation qu'on sçauroit dire, fort courtois & ciuilisez selon leur mode: ce que i'ay experimẽté pendant que i'estois parmy eux, les hãtant familierement, & en ayant la plus part pour amis. Ils sont toutesfois sur le pays rapineurs & voleurs, qui destrousseroient les passans, & les tueroient sans misericorde, si on n'y prenoit garde. Mais tous estrangers & mesme les Malabares Mahomme-

Naires d'eſcorte.

tans qui viuent parmy eux, ont de couſtume de prendre vn Naire d'eſcorte pour aller par terre iuſques à la ville la plus proche, en luy donnant quelque piece d'argent, & ainſi à toutes les villes changeant de conduicte: moyennant ce on peut aller ſeurement par toute la contree de Malabar, ſans receuoir aucun dommage, voire paſſer au milieu de pluſieurs milliers de ces Naires, quand on n'auroit que le plus foible vieillard ou ieune garçon qui fuſt entr'eux.

Ils ont pareilles ceremonies & ſuperſtitions que les Brameny, horſmis qu'ils n'ont pas des façons de viure ſi auſteres, leur eſtant permis de manger de tout, mais au demeurant à l'eſgard des lauemens frequens, & de ne communiquer auec ceux qui ne ſont de leur religion & race, c'eſt tout de meſme. Car ils ne conuerſeroient iamais auec ceux qui ne ſont de leur religion, ne voudroient ſe ſeruir de ce à

quoy ils auroient touché, qu'ils ne l'euſſent laué, autrement ils ſeroient pollus: de ſorte qu'il n'y a que les Brameny auec leſquels ils viuent indifferemment ſans ceremonies, & les Brameny auec eux, & toutesfois ils ne ſe peuuent allier enſemble par mariage, mais le Naire ſe marie auec vne Naire, & ainſi des femmes. Que s'il aduenoit qu'vne femme Naire euſt compagnie d'vn autre que d'vn Nayre, on la feroit mourir auſſi toſt, meſme les hommes Naires s'ils alloient à d'autres femmes, ſeroient auſſi punis de mort. Ce qu'ils obſeruent inuiolablement pour conſeruer leur race, ſans eſtre pollus par des eſtrangers ou gens de vile condition: auec leſquels ils ſe comportent de telle ſorte qu'ils n'oſeroient approcher d'eux, & de faict quand les Naires vont par la ville, & qu'ils voyent du vil peuple, ils s'eſcrient *Popo*, c'eſt à dire qu'ils ſe retirent: autrement s'il aduenoit qu'ils les

Superſtitiõ des Naires.

euſſent touchez ils les bleſſeroient.

Tous les Naires ſe plaiſent à auoir de grandes oreilles qu'ils font venir ainſi par artifice: car ils percent le gras de l'oreille aux ieunes enfans, tant maſles que femelles, & rempliſſent le vuide de petits roulleaux de fueille de palmiers, ce qui dilate ceſte partie, & de temps en temps en remettent de plus gros pour la touſiours dilater & allonger dauantage, iuſqu'à ce qu'elles ne puiſſent plus croiſtre. Eſtimans vne grande beauté d'auoir des oreilles ainſi grandes, qu'ils rempliſſent par apres d'or & de pierreries pour ornement, & pour ſeruir de contrepoix. I'ay veu entr'autres la Reyne de Calecut, & pluſieurs Dames & Seigneurs en grand nombre, les auoir ſi longues qu'elles leur alloient iuſqu'aux mammelles & plus outre.

Beauté des oreilles grandes.

Les Naires ne peuuent auoir qu'vne femme en meſme temps, mais ce n'eſt pas de meſme à l'eſgard des fem-

mes: car chasque femme peut prendre iusqu'à trois maris tout ensemble si elle veut,(mais vne Naire de race de Brameny n'en peut auoir qu'vn) & tous contribuent à nourrir & entretenir ceste femme & les enfans, sans toutesfois qu'il y ait aucun debat ou ialousie entr'eux pour raison de ce: & lors que l'vn de ces hommes est en la maison auec la femme, il laisse ses armes à la porte,& les autres n'oseroient y entrer qu'il n'en soit hors. La commodité qu'ils retirent de ceste coustume est qu'vn qui n'a pas moyen de nourrir vne femme peut auoir le tiers d'vne seulement, & ne luy couste à nourrir qu'à ceste proportion. Toutesfois à cause de ce il y a incertitude de sang, & ne peut-on discerner au vray à qui sont les enfans, c'est pourquoy les enfans ne succedent à leurs peres, mais ce sont leurs neueux fils de leurs sœurs qui leur succedent, comme ceste succession estant plus

Les neueus & non les enfans succedent & pourquoy.

certaine. C'eſt choſe admirable que de leur conſtance en la conuerſation entre hommes & femmes : car bien que les garçons & les filles ſoient peſle meſle auſſi nuds les vns que les autres, il ne leur eſchaperoit pas pourtant vne parole ou contenance laſciue, ny aucun attouchement deshonneſte: ils ne rient auſſi preſque iamais : tenant le rire pour vne grande inciuilité & indiſcretion, ſans grand ſubiect, encores regardent-ils bien deuant qui. Au demeurant nullement vitieux, point de mention de ſodomie ny d'inceſte.

Naires ſeuls nobles.

Bref on eſtime les vrais & naturels Malabares eſtre les Naires ; car cõme i'ay dit, ce ſont eux qui tiennent eſcole d'armes, & tous les autres Malabares y vont apprendre : & quand lon parle des Malabares ſans y adiouſter autre choſe, on entend des Mahometans de cette coſte. Ces Malabares tiennẽt leur grandeur dans les villes,

& se disent nobles & gens d'honneur, & ne voudroient nul d'eux auoir fait chose de trauail ny deshonneste. Ils font faire tout cela aux *Moucois* & vil populaire, en les payant. Toute leur vacation n'est que d'estre soldats : & sçauent tous tirer des armes, tant les marchans que les pirates & autres. Car apres qu'ils ont fait cét exercice, ils deuiennent ou marchans ou corsaires, s'estimants autant les vns que les autres, sans y auoir nulle difference entr'eux. Quant aux artisans, ils sont tous Gentils, tant naturels qu'estrangers. Vn Malabare de quelque qualité qu'il soit, ne va iamais par la ruë, sans porter les armes comme les Naires. Leur nom & qualité est selon leur estat & vacation, & outre ce des particuliers honneurs selon leur race: & ne se marient qu'aux personnes de leur vacation. Quant aux Naires demeurans és portes des villes pour escorter les passans, ce sont les plus pau- *Moucois.*

ures d'entr'eux, & ayment mieux faire cela, qu'autre chose mecanique & deshonneste, aussi qu'il ne leur seroit permis, & voudroient plustost patir toutes incommoditez, que de faire rien qui derogeast à Noblesse. L'habillement des Naires est d'vne belle toille blanche, & par dessus se ceignent d'vne grande escharpe de tafetas rouge, auec de la frange de demy-pied de lõg, moitié or & moitié soye de la mesme couleur.

La troisiesme sorte des habitãs de Calecut & Malabar sont ceux du cõmun peuple : qui sont par tous ces païs fort mesprisez, vils & abiets, cõme esclaues. On les appelle *Moucois*, ou *Poulia*. Ils sont de diuerses conditions, il y en a qui demeurent sur le bord de la mer, & n'oseroient habiter plus auant: on les nomme propremẽt *Moucois*. Ils sont tous pescheurs, font le sel, & en toute la coste des Malabares, l'on ne se sert d'autres gens pour

Poulia.

ramer ou aller à la mer, & les loüe-on pour ceſt effect, leurs femmes & filles font tout le ſeruice en terre, & trauaillentà toutes ſortes d'ouurages, meſme à porter fardeaux comme les crocheteurs d'icy. Elles ne font difficulté de s'adonner pour de l'argent à quelques hommes que ce ſoit, de quelque race, nation & religion qu'ils ſoient, ſans aucune crainte de leurs maris, qui n'oſeroient en rien dire, & le ſouffrẽt patiemment. Et n'y a point d'autres concubines & garces que de ces femmes & filles de Moucois & Tiua, tous gens mechaniques: car les autres ne s'adonnent qu'à ceux de leur race. Tous ces Moucois tant hommes que femmes, ont bien de la peine allans par la ruë, quand ils rencontrent des Naires en quelque paſſage eſtroict: car ils ſont contraincts bien que chargez d'attendre long temps, tant qu'ils ſoient paſſez.

Dans le pays il y en a d'autres de

pareille condition, mais d'office & de profession separee, les vns qui s'appellent *Tiua*, qui tirent la substance de l'arbre de cocos, d'autres qui sont artizans, autres qui labourent la terre, & toutesfois c'est vne mesme race de personnes qui s'allient les vns auec les autres, encores qu'il y ait quelque grade & distinction d'honneur entr'eux. Comme les laboureurs de terre sont les plus honorables, les artizans apres, puis les *Tiua*, & les derniers plus vils & plus abiets sont les *Moucois* pescheurs. Tout ce menu peuple est accoustré d'vne mesme sorte, demeurans tous nuds, fors qu'ils se ceignent d'vn petit cordon, auquel ils attachent vn petit morceau de toille, ou vne fueille ou escorce d'arbre pour se couurir les parties honteuses, & les femmes vne toille qui leur va iusqu'au genoüil, & portent les cheueux longs. Les hõmes n'oseroient porter les cheueux grãds comme les Naires, ains les coupẽt entierement,

Tiua.

tieremẽt, excepté qu'ils laiſſent ſur le ſommet de la teſte vn gros bouquet qui eſt de la longueur d'vne paulme, & n'oſeroient le couper tout à faict.

Ils ne peuuent auſſi auoir les oreilles longues comme les Naires, mais ſeulement de la longueur de 3. doigts au plus. En ſomme comme ils ſont diſtinguez d'auec les Naires, & de corps & de couleur plus laide & plus noire: auſſi n'oſeroient-ils approcher d'eux, les toucher ny entrer dans leurs logis, ainſi que i'ay dit, meſme ont leurs temples à part. Car les Naires ſe ſeruent d'eux ſeulement pour faire leur labourage & leur trauail: & en la maiſon ne ſe ſeruent que de Naires & Gentils-hommes comme eux, de ceux qui ſont plus pauures. Ces Moucois *Moucois.* peſcheurs entr'autres prennent grande quantité d'vne ſorte de petit poiſſon qui n'eſt pas plus grand que la main, & large comme vn petit bremeau, les Portugais l'appellent *Poſche*

caualle, & eſt le plus commun en toute ceſte coſte, & dequoy ils font le plus grand trafic, car ils le fendent par la moitié, le ſalent, & font ſecher au ſoleil. Ils en peſchent encores d'autre, mais il ſe mange frais : ils ne peſchent qu'auec des rets & filets, & la plus part de leurs vaiſſeaux ſont d'vne ſeule piece, qu'ils appellét *Tonny*, & les Portugais *Almedies*. Les plus grands ſont faicts de pluſieurs planches, mais ils ſont tout d'vne venuë, & plats par le fonds, & vont fort bien à l'auiron. Il nous eſtoit permis de prendre vn certain nombre de poiſſon, que le ſuperieur des Moucoys auoit charge de nous fournir ſans qu'il nous couſtaſt rien.

Religion. Il n'y a qu'vne religion commune à tout ce peuple naturel du pays de Malabar, tant Brameny, Naires que Poulia ou Moucois. Ils ſont tous gentils, & adorent à leur leuer le ſoleil. En leurs temples il y a vne ſtatuë de va-

che, ou autre figure qu'ils adorent: comme auſſi le meſme animal vif qu'ils ont en ſi grand reſpect qu'ils n'oſeroient en tuer ny en manger de la chair. Ce qui eſt non ſeulement obſerué fort exactement par les Brameny, mais auſſi par les Naires qui mangent de tout fors de cela, & par les Moucois. Meſme ils ont de couſtume de frotter les parois & le paué de leurs maiſons auec de la fiente de vache deſtrempee en de l'eau, qu'ils eſtiment eſtre choſe fort ſaincte. Auſſi i'ay veu que pendant que le Roy de Calecut ſe baignoit, il y auoit douze ou quinze filles, leſquelles faiſoient ceſte ſale mixtion en des vaiſſeaux d'argent, & en lauoient deux fois de iour tout le logis du Roy, & toutes les cours, principalement par où il deuoit paſſer pour aller à leur temple. La principale figure qu'ils adorent en leur temple & qui eſt au plus profond, c'eſt ce qu'ils appellent

Pagode. *Pagode*, qui eſt vne figure qui a la teſte d'homme, mais fort eſpouuentable, hideuſe & horrible à regarder, & croy que c'eſt d'vn diable. Ie conſideray à loiſir le temple & Pagode principal où va le Roy, qui eſt couuert, & les murs reueſtus de cuiure, où eſt ceſte figure que i'ay dit: & à la porte l'idole de cuiure en forme d'vne vache, le voyant & regardant à trauers des barreaux, car aucun n'oſeroit y entrer, ſ'il n'eſt de leur religion & de leur race & condition. Et quand de cas fortuit vn Gentil ſe rend Chreſtien comme il arriue ſouuent, ſi ſa femme ne vouloit eſtre de la meſme loy que ſon mary, il faut qu'elle face tout de meſme que ſi ſon mary eſtoit mort, ſinon qu'elle ne ſe bruſle pas toute viue, mais ſeulement ſe faict couper les cheueux, & ſe ſepare de toute compagnie. Tous ces Rois Gentils n'empeſchent point la liberté de conſciẽce en leurs terres: car tous les iours on en

void à Calecut se rendre, qui Chrestiens, qui Mores, ou Mahommetans: & ces Mahommetans font vne queste entr'eux pour donner à celuy qui s'est faict de leur loy. Si vn Mahommetan se faict Chrestien, sa femme ne le voulant estre, n'est obligee à ces ceremonies des autres, mais se peut remarier trois mois apres, qui est le terme prefix à cela.

Ils cognoissent bien qu'il y a vn Dieu, mais disent qu'estant bon il ne le faut prier ny l'adorer, puis qu'il ne faict point de mal. Les Brameny comme i'ay dit, obseruent plus de ceremonies particulieres que les Naires, & les Naires ont comme les Brameny des coustumes separees qu'ils gardét fort religieusement, ce que ne font pas les Moucois ou commun peuple: car ils ne conuersent auec autres qu'auec les Brameny, autrement ils s'estimeroient pollus. Ils prennent leur repas assis contre terre, & mangent sur des

fueilles de Bananes qui leur seruent d'assiettes, encore qu'ils en ayent ou peussent auoir d'autres, & ne s'en seruent qu'vne fois: ne mangent iamais qu'ils ne se lauent tout le corps. Ils sont si superstitieux, comme i'ay dit, que lors que leurs seruiteurs leur portent à boire ou à manger, s'il arriue par hazard, que quelqu'vn qui ne soit de leur loy, touche seulement le seruiteur en passant, il faut qu'il iette tout en terre, & ainsi le disner est perdu. Aussi si quelqu'vn de mesme sorte entroit en leur maison, & qu'il eust touché à leurs meubles, murailles ou porte, ils ne pourroient manger dedans ceste maison qu'ils ne l'eussent premierement lauee. Bref ils n'oseroient toucher sans estre pollus à aucun de ceux qui ne sont de leur religion: & obseruent tellement ceste regle, que si estans plusieurs d'entr'eux assis ensemble sur vn banc ou autre siege, vn d'autre religion s'y venoit

Attouchemẽt superstitieux.

asseoir aupres d'eux, ils se leueroient incontinent: & s'il s'estoit assis auparauant qu'ils s'en fussent apperceuz, s'en yroient lauer tout le corps: ce que i'ay veu souuent aduenir à mon occasion, m'estant voulu asseoir aupres d'eux sans y penser. Ainsi i'ay veu que s'ils vouloient bailler quelque chose, comme vn baston ou vne espee à vn de religion diuerse ils le iettent en la main de l'autre pour ne le toucher en luy presentãt, quãd il viendroit à y mettre la main: & ay veu dans le corps de garde du Roy, que les soldats couchez sur des nattes & esteres, m'aduertissoient de bonne heure que ie prisse bien garde à ne marcher ou toucher des pieds ladicte natte ou estere. S'ils luy veulent donner à boire, ils ne permettent qu'il touche au vaisseau, mais luy font ouurir la bouche, & luy versent de loin dedans: & assez de fois m'ont-ils traicté de la façon. Toutesfois, i'ay pris garde que les Naires ne font tant

de difficultez, ſinon pource qu'eſtans pollus il leur faut prendre peine de s'aller lauer entierement: de ſorte que tous les Naires qui ſont parmy les Malabares Mahommetans, & qui hantoient auec moy, ne faiſoient difficulté de me toucher, ou que ie les touchaſſe, depuis qu'ils eſtoient vne fois pollus, attendant qu'ils s'allaſſent lauer: & auoient accouſtumé de nous aduertir quād ils venoient de ſe lauer, qu'on ne les touchaſt, à fin qu'on ne leur donnaſt la peine d'y retourner, mais apres eſtre vne fois pollus par le pl⁹ ſimple attouchemēt, ils ne faiſoiēt plus de difficulté ny de ceremonie.

Lauemens ordinaires.

Aux portes du palais du Roy, il y a des hommes qui ne font autre choſe que de donner à boire de l'eau à tous ceux qui en veulent, & ſont enclos en vn lieu où perſōne n'approche d'eux: & lors que quelqu'vn veut boire, de quelque qualité qu'il ſoit, ils luy en donnent de la façon que i'ay deſia

dit, sans qu'il touche de la bouche au vaisseau, luy laissant tomber l'eau de haut en la bouche, & parauant que boire, ils donnent vn morceau de cocos. Cet Ordre a esté estably à cause de la grande chaleur du pays, & la multitude de peuple qui abor de tous les iours au palais du Roy : les Portugais qui sont és Indes imitent ceste façon de boire.

Dés le matin chacun iour le Roy & les grands Seigneurs, & tous les Naires selon leurs moyens, ont de coustume de se lauer tout le corps d'huille, puis ainsi huillez se mettre dans le bain, & apres le Roy & les plus grands se font lauer d'huille de senteurs, & se font comme peindre le corps par vn homme de chambre, qui y est destiné, auec des couleurs & des bois broyez & hachez, & autres drogues odoriferantes destrempees dans des eaux de senteurs, puis se font appliquer sur le front, & sur tout le corps depuis la

Curiosité à se lauer.

ceinture iuſqu'en haut, des fleurs de diuerſes ſortes. Il n'y a que les grands qui s'accommodent ſi curieuſement auec tant d'appareil, de façon qu'ils ſe gardent mieux que tous les autres d'eſtre pollus, parce qu'il leur faudroit plus d'affaire à ſe relauer & accouſtrer. Ils ont auſſi accouſtumé de meſler parmy de l'eau, de la cendre des corps de leurs predeceſſeurs, qui ont eſté bruſlez, & s'en frotter vn peu le front & la poictrine.

Mariages & Nopces.

En leurs mariages ils font beaucoup de ceremonies, feſtes & reſiouïſſances. Au commencement qu'ils sõt accordez, ils vont au temple ou Pagode, où ils font quelques ceremonies deuant leurs preſtres qui ſont Brameny, que ie ne ſçaurois rapporter, parce qu'il ne m'eſtoit loiſible d'y entrer. Apres par l'eſpace de quinze iours, les parens & amis des mariez, hommes & femmes menent la mariee tous les iours en la maiſon du mary, où ils

passent la iournee en resiouyssance: les femmes fort bien parees y chantent & ioüent de diuers instrumens, petits tambours comme tambours de basque, fluستes & hauts-bois, & à ceste musique elles dansent, & les hommes sont là à passer le temps à les regarder. A tous ceux qui arriuent, mesme aux estrangers on leur presente vn plat de betel. Les mariez sont là presens tousiours assis en vn plus haut lieu, fort richement vestus & parez. I'en ay veu qui estoient si chargez de ioyaux d'or & de pierreries, qu'à peine les pouuoient ils porter, & croy qu'ils les empruntoient, parce que i'en ay veu plusieurs qui en auoient pour plus de deux cens mil' escus: bref d'vn prix ineſtimable. La salle où ils font ces festes est bien tapissee & enrichie de tapisserie de soye & d'or. Là deux fois de iour on faict festin à ceux qui y sont assemblez, & ce aux fraiz du marié, puis au soir les femmes qui ont

amené la mariee, la remenent à son logis. En fin au bout de quinze iours on faict monter les mariez magnifiquement accoustrez, sur vn elephant bardé & richement orné, chacun sur vne chaize, se regardans & ioignans l'vn l'autre. Et en ceste ceremonie leurs parens & amis autour à pied en grand pompe, les conduisent & pourmenent comme en procession par toute la ville, s'arrestans seulement deuant les maisons des parens & amis, où il y a des personnes qui viennent au deuant les receuoir, & leur presenter du betel, des fruicts & des confitures à leur mode, frottant & arrosant de senteurs l'elephant sur lequel ils sons montez, puis sans s'arrester passent plus outre, pour en faire semblablement à vn autre: les parens & amis reputent à iniure & mespris si on ne les visitoit de la façon: ainsi ils vont descendre au Pagode, où ils demeurent encore quelque espace de temps,

& puis s'en vont en la maiſon de la mariee, où ſe parfaict le mariage : & autant de perſonnes qui ſe trouuent là, donnent autant de cocos que le Naire qui meine les elephans prend pour luy : & à autant de portes que s'arreſte le marié & la mariee, on oint la teſte de l'elephant auec du ſandal, broyé & deſtrempé auec autres choſes odoriferantes.

Obſeques & funerailles.

Quant aux obſeques & funerailles, premierement tous les Gentils, tant Brameny, que Naires & Moucois bruſlent le corps, & à ceſte fin ſont curieux dés leur viuant d'amaſſer des bois de ſenteur & autres choſes & drogues odoriferantes à grand prix, pour bruſler leurs corps apres leur decez. Les cendres ſont deſparties entre les parens qui les gardent richement, & les deſtrempent les iours de leur feſte, & s'en frottent le viſage, comme i'ay dit. Toutesfois quand vn Brameny ſe meurt, la femme eſt tenuë

pour monſtrer l'affection qu'elle porte à ſon mary, de ſe bruſler toute viue, en ſe iettant dans le feu où on brule le corps du defunct : ce qui ſe faict auec beaucoup de ſolẽnitez en preſẽce des parens, & au ſon des inſtrumẽs. I'en ay veu bruſler cinq ou ſix de la façon, pendant que i'ay ſeiourné en Calecut. Que ſi elles ne ſe veulent bruler, faire le peuuent, mais elles ſont infames, on leur coupe les cheueux, & n'oſeroient plus les porter grands, & ſont chaſſees de la compagnie des femmes d'honneur, ſans toutesfois qu'elles puiſſent ſe remarier. La plus part neantmoins ayment mieux ſubir ceſte infamie que de ſe bruſler. Les femmes des Naires n'y ſont aſtreintes, bien qu'ils diſent qu'il s'en trouue quelquefois qui d'affection & de frãche volonté s'y ſont iettees. Mais elles n'y ſont pas tenuës, meſmes ſe peuuent librement remarier ſans en eſtre deshonorees, ſi ce n'eſtoit qu'elles fuſ-

sét de race de Brameny. Entre le vil & cõmun peuple cela ne se void point.

Dans les temples ils font cuire aux despens du Roy grande quantité de ris qu'ils departent aux pauures, & à tous ceux qui en veulent, qui le prennent en grand' solennité. Ce ris est de couleur violette qu'ils luy donnent, & cette ceremonie se fait à cause de leurs pagodes, & n'est honte de prendre de ce ris, non plus que nous faisons de pain benist. Quand ils sont en leurs Pagodes, il y a plusieurs lampes allumees, & y meinent vn bruit & tintamarre effroyable, par le son de certaines sonnettes dont leurs sorciers qui sont là, sont tous couuerts, & font plusieurs saults & singeries. Les Moucois ont leurs Pagodes à part, qui sont horribles de noirceur : ils y entrent bien plus rarement que les Nayres, & n'y vont gueres que tous les mois vne fois à la nouuelle Lune, dautant qu'ils sont occupez à leur la-

Feſte. beur. Mais les Nayres outre leurs feſtes ſolennelles qui ſont fort frequentes, ils ne paſſent iamais iour qu'ils n'entrent au Pagode, chacun à part pour faire leurs prieres, qui ſont fort courtes. Ils ont de ces Pagodes en pluſieurs lieux qu'ils viſitẽt certains iours de l'an, & y viennent de trente & quarante lieuës en deuotion. Il y a deux ou trois feſtes l'annee, notamment le premier iour de l'an, qu'ils commencent au mois d'Auril, que tous les Nayres viennent trouuer & ſalüer le Roy, lequel de ſa galerie haute à vne feneſtre, reçoit leurs ſalutations, & jette à chacun vn paquet de bettel, & quelques pieces d'or aux vns plus, aux autres moins, qui eſt vn preſent qu'ils eſtiment infiniment, comme venant de la main du Roy. Il ne donne pas ſeulement ces preſens aux Nayres, mais auſſi à toutes autres ſortes de gẽs; car il nous en donna auſſi & à des Indiens Chreſtiens, habillez à la Portugaiſe.

Il y

Il y a en Calecut plusieurs sortes de nations & religions, quelque nombre de Chrestiens conuertis depuis peu, plusieurs Malabares Mahommetans, & des Arabes de mesme religion, qui ont leurs Mosquees. Il y a des Gentils de mesme religion que ceux du pays, mais qui estans d'vne race à part, ne se meslent point par alliance auec les autres, & ne vont aux mesmes temples, mais ont leur Pagode à part, cõme sont les *Banians* de Cambaye, qui ont par entr'eux aussi des Brameny de leur pays, qui sont les plus honorez entr'eux : les Brameny toutesfois de Malabar peuuent licitement entrer en leur Pagode, comme ayant communauté auec les vns & auec les autres: qui me faict dire que c'est vne race de gens qui a tousiours esté en grand' estime par toutes les Indes: car il y en a par tout entre les Indois Gentils. Ces Banians obseruent mesmes austeritez que les Brameny, & du tout

Banians.

Brameny.

mesmes regles, mais sont leurs inferieurs, & ne se marient point auec eux. Du reste ils conuiennent en tout, en habits, mœurs, & façons de faire.

Bastimens de Calecut.

Quant à la maniere des bastimens de ce païs: le commun peuple bastit de terre, & couurent les maisons de fueilles de cocos, mais ils n'ont pas l'inuétion & l'industrie telle que ceux des Maldiues. Ils prennent donc de la terre, la demeslent, & la mettẽt par gros morceaux quarrez, qu'ils font biẽ secher au soleil, puis en font leurs murailles. Mais les riches bastissent auec de bonnes pierres & couurẽt de tuille. Tous leurs bastimens sont en quarré en forme de quatre galeries à pauillons aux quatre coins, & vne court au milieu. Leur charpenterie & menuiserie est la plus belle & iolie qu'il se peut voir, & a diuerses façõs & figures plaisantes, comme l'on fait les plus beaux buffets ou tables, & tout à peintures. Ils y font des esta-

ges, mais non pas tant que nous. Il y en a qui ſont deux & trois logis de cette ſorte tous les vns dans les autres. Celuy du milieu a la court & les galeries plus petites ; & ainſi les autres à l'entour tout en quarré. Ils ſont ces logis & cours de cette façon, pour ne cracher ny ietter vne ſeule goutte d'eau ou ordure ſur leurs planchers, qui ſont nets cõme vne table de bois bien poly & frotté. Tous les logis des Malabares ſont de cette ſorte. Ils ſont de grands paruis à l'entree de ces logis, tant pauures que riches, au dedãs de l'enclos : Car tous leurs logis ſont enclos de murailles, s'entend les riches, & les autres de foſſez releuez & bonnes palliſſades de bois qui ſont fortes, & eſt à notter que toutes leurs cloſtures ſont ſi hautes, que quand on veut aller d'vn logis à l'autre, il faut monter vne eſchelle de cinq ou ſix eſchellons & autant à deſcendre, & y a des deux coſtez des barrieres de bois

qui fermẽt à clef. Il ne se voit point là de logis qui n'ait son jardin & verger, petit ou grand. Ces paruis & *auiards* qui sont deuant les maisons, sont faits pour receuoir les estrangers passans, tant pour boire & mãger que pour se reposer & coucher; & ne sont au dedãs des logis, afin qu'ils puissent partir la nuit quãd bon leur semble, selon que les bateaux, ou si c'est par terre, les compagnies sont prestes à partir.

Du Roy et de sa maison, & forme de viure.

Le Roy de Calecut est nommé *Samory* par tous les Indiens, mot de grãd poids en leur langue, qui vaut autant à dire comme Empereur. C'est l'vn des plus puissans & riches Princes de l'Inde. Il peut mettre en armes cent cinquante mil Naires, outre les Malabares Mahommetans, desquels il peut disposer. Tous les Rois Naires de ceste coste sont ses vassaux, & obeissent à sa volonté, cedans à sa grandeur, excepté le Roy de Cochin, auec lequel, quoy qu'il soit de mesme loy & mes-

mes mœurs, il a comme touſiours la guerre, parce qu'il eſt ſeul qui ne luy cede. Ce Prince eſt aagé enuiron de cinquante ans. Il eſt de belle ſtature, fort haut, bien formé & compoſé de ſes membres, ayme ſon peuple, & eſt aimé de luy, craint & redouté de ſes voiſins & de ſes ennemis. Il n'a qu'vne femme, non plus que les autres Naires Bramenis.

Il faict ſa demeure & tient ſa cour, quelquesfois ſur les frontieres de Cochin à *Panany*, d'autres fois à Calecut: où il a vn beau palais bien baſty à pluſieurs eſtages, accompagné de grands enclos d'arbres, de viuiers & eſtangs, tous reueſtus & pauez de pierre, enuironnez de degrez de pierre, par leſquels on peut deſcendre iuſques au fond, & s'arreſter où on veut. Il y a pluſieurs de ces eſtangs en cet enclos, qui ont plus de demy lieuë de tour. Ce palais n'eſt pourtant dans la ville: mais hors les murs diſtant enuiron *Sa demeure.*

d'vn quart de lieuë. Pour la forme dont il eſt accouſtré, il ne differe en rien des autres Naires, & n'eſt non plus veſtu qu'eux, ſinon qu'il ne porte iamais d'ornemens, de richeſſes ny de pierreries, comme ſes autres Seigneurs, excepté vne petite chaiſne d'or dõt il ſe ſert de ceinture. Es iours de feſte & ceremonie il eſt tout couuert de pierreries. Il a grand nombre de gardes autour de ſon palais qui sõt Naires, car il ne ſe ſert point d'autres. Quand il marche, il y a grand nombre de Seigneurs deuant & derriere, mais iamais perſonne ne va à coſté de luy: les gardes ſont en haye des deux coſtez, & quand ils paſſe, ils le ſalüent tous à leur mode, qui eſt de mettre tous leurs rondaches ſoubs vne de leurs aiſſelles, & leurs eſpees ſoubs l'autre, & ioignent les deux mains ſur leur teſte, & les ouurent & ferment par trois fois. Quand il ſe leue au matin il dreſſe ſa priere vers le ſoleil, le-

Habits du Roy.

uant les mains iointes par deſſus ſa teſte, les ouurant & fermant par trois fois : ſortant du lict ſe faict huiller tout le corps d'huile de ſenteur, puis s'en va baigner en vn de ſes viuiers où il paſſe à couuert par vne grand' galerie qui porte iuſque dedans. Là il ſe laue, & apres s'accouſtre de ſenteurs, & orne de fleurs cõme i'ay dit, & en eſt plus couuert & paré qu'aucun de ſon Royaume : de façon que c'eſt ſon principal ornement. Au ſortir de là il s'en va manger en vn logis qui fait partie de ſon palais, & qui n'eſt deſtiné qu'à cela. Prenant ſon repas il eſt aſſis ſur vne piece de bois fort polie: & mange ſur des fueilles d'arbres cõme tous: il ne mange ny chair ny poiſſon ny autre choſe qui ayt eu vie, car il eſt de race de Brameny, & porte le cordõ comme eux, ains ſeulement du ris cuit auec du lait, du beurre & du ſucre, & beaucoup de ſortes de potages de legumes, d'herbes & fruicts, me-

Sa façon de manger

lons, concombres, & autres: & ce qui reste de son repas est ietté & exposé aux oyseaux. Ce Prince est magnifiquement seruy par ses officiers dont il a grand nombre. Lors qu'il prend son repas il est midy, & ne mange qu'vne fois de iour, mais il ne sort de table q̃ trois ou quatre heures apres. Il se couche tard, & auant il prend quelques fruicts & confitures. Apres son disner il expedie ses affaires, puis passe le temps auec ses Seigneurs, & fort souuent se plaist à voir des bouffons & basteleurs. Les Roys & grands Seigneurs Nayres ioüẽt souuent à vn jeu de sort, qui est vne maniere d'eschets, qu'ils joüent auec des dez. Pres de luy il y a tousiours plusieurs enfãs des grands Seigneurs, dont l'vn porte son espee & sa rondache, vn autre le garde-soleil, vn qui porte vne boiste d'or pleine de betel, qu'il masche continuellement, selon la coustume des Indiens, vn autre vn esuantail, vn au-

tre vn vaſe d'or où il crache, car il ne crache iamais en terre, & auſſi aucun n'oſeroit auoir craché dãs ſon palais, ſinon dãs les cours qui ſont pour cela.

La Reyne loge en vn palais ſeparé, mais au meſme enclos. Elle ne mange iamais auec le Roy. On la void peu & comme point, ſi ce n'eſt aux feneſtres de ſes galeries. Elle ſe laue & obſerue meſme ceremonie que le Roy, ſe baigne au meſme viuier, ſans toutesfois qu'ils s'entreuoyent, parce qu'ils ſe tiennent chacun en vn lieu couuert du viuier, qui eſt à claire voye tout autour. Les Dames ſont d'ordinaire auec elle à paſſer le temps. Ce viuier eſt bien clos & ferme à clef, n'y ayant que le Roy & Reyne qui ſ'y baignent, & y a vne galerie particuliere pour la Reyne qui va rendre à ce viuier, & vne autre pour le Roy. Les Dames & Seigneurs qui ſont pour les frotter, ne ſe mettent pas en l'eau, mais cela ſe faict en vn petit lieu enclos, où on

Reyne & ſa façon de viure.

les frotte, essuye, & parfume.

Iustice. La iustice dépend seulement du Roy, & n'y a aucuns iuges par tout sõ estat. Que si quelqu'vn commet vn crime, ou qu'vn homme ne vueille pas payer son debteur, on en faict plainte au Roy, lequel s'estant enquis de la verité, faict raison & iustice à vn chacun. En son absence ce sont les principaux Gouuerneurs de son Royaume. Si c'est que quelque estranger ou Moucois ne vouluſt faire raison à vn autre, il s'adresse au premier Naire qu'il rencontre, luy faict sa plainte, & le Naire luy faict iustice sur le champ, & l'execute, sans qu'on en paye aucune chose au Naire, si on ne luy faict quelque present de pure liberalité; ce qui a lieu aux affaires de moindre consequence: car en grands crimes il ne se passe rien sans la volonté du Roy, & faut aller droict à luy. Les peines sont la longue prison, mutilation de membres, ou si le criminel merite la mort,

Iustice à Calecut.

on le baille aux elephans, qui le deſchirent en pieces auſſi toſt qu'on leur a dit, & n'y a autre ſupplice. Les priſons ſont toutes aux palais des Rois, & les Malabares ſont ſubiects à la iuſtice des Rois Naires.

La langue de tout le pays de Malabar eſt particuliere, & ont auſſi des caracteres qui leur ſont particuliers: ils eſcriuent auec des poinçons de fer ſur des fueilles de palmites qui durent fort long temps. Dans le palais du Roy ie me ſuis ſouuent eſtonné de veoir vn nombre infiny d'hommes, qui ne font autre choſe qu'eſcrire tout le long du iour, ſoit des marchandiſes qui arriuent, ſoit des tributs qu'on paye par chacun iour, ſoit de la deſpenſe de la maiſon du Roy, & de ſon Eſtat, ſoit de ce qui ſe paſſe de plus notable chacun iour. car de tout il s'en faict regiſtre. Et ont des chambres particulieres ſelon le faict, & font leurs regiſtres des eſtrangers qui

Langue et eſcriture.

arriuent auec le nom & pays, comme ils firent de nous: & eſt choſe admirable combien ils eſcriuent viſte ſur ces fueilles de palmites qui ſont de la meſme longueur & largeur que celles de l'arbre cocos, mais plus eſpeſſes & dures, & ſont iaunes: ils en font des manieres de liures, auec des trouz au gros bout par où ils paſſent vn filet, & en mettent enſemble tant qu'ils veulent.

Marché de Calecut.

Le marché ſe tient chacun iour deuant le logis du Roy, où l'on apporte de toutes ſortes de marchandiſes. Nul n'oſeroit en auoir acheté que la maiſon du Roy n'en ſoit fournie. Il y a à ceſte fin vne cloche pour appeller les marchands, apres que les officiers du Roy ont pris ce qu'ils ont voulu: ce qui ne dure que deux ou trois heures au plus. Auant que le logis du Roy ſoit fourny, & que les fermiers ayent pris leurs droicts, perſonne n'oſe approcher ny toucher aux denrees, prin-

cipalement à ce qui se mange, encores si ce ne sont les Naires ou Bramenis, on n'oseroit toucher tant soit peu aux marchandises que l'on n'en ait faict premier le prix : Aussi quand on marche il faut bien prendre garde de ne toucher aux personnes ny aux viures. C'est là où ceux de la ville vont acheter & querir des prouisions, pour vendre au marché de la ville qui s'appelle *Bazar*, & qui se tient de grand matin.

Ils vsent pour monnoye de larins d'argent, qui viennent d'autre part, & n'y sont battus, & d'autres petites pieces d'argent nommez *Tarents*, qui est la monnoye la plus ordinaire qui se faict en la terre de Malabar : elle peut valoir quatre deniers la piece, & en faut 16. pour vn Panan. Ils ont aussi des pieces d'or qui peuuent valoir 4. sols la piece, & les appellent *Panans*. La monnoye se bat & forge au palais du Roy.

Les animaux qui naissent en ce païs, *Animaux.*

ſont des elephans, dont on en nourrit de ieunes, & ſeruent pour la guerre, & pour porter & traiſner des fardeaux. Ils ſont tous au Roy, & n'y a aucun particulier qui en puiſſe auoir. Si on a affaire pour quelque choſe que ce ſoit, meſme pour aller deſſus, on s'addreſſe à vn officier du Roy qui en a le ſoin, & luy baillant vne piece d'argent il le baille librement, quand ce ſeroit pour toute vne iournée ou pour pluſieurs, en le payant à raiſon du temps qu'on le tient. Il y a grand nombre de tigres, qui ſont fort furieux, & ne font autre choſe les Naires le plus ſouuent que de les chaſſer & tuer. On y void des pourceaux ſauuages comme ſangliers, des cheureuïls, des vaches, des bufles, des cheures, des chiens comme les noſtres, & des ſinges infiniment, qui font bien du dommage. Il y a beaucoup de perroquets, de paons ſauuages, des poulles & des pigeons fort

gros. Les ſerpens y ſont fort gros & fort dangereux, & neantmoins il n'y a homme ſi hardy qui oſaſt en tuer, à cauſe que le Roy, les Brameny & Naires les reuerent par grande ſuperſtition, croyans que ce ſont eſprits de Dieu, qui ayent eſté creez pour affliger l'hõme, & le chaſtier de ſon peché. Il s'en trouue de 22. pieds de long & plus, tout le pays eſt auſſi remply de regnards, qui viennent la nuict iuſques dans la ville & enclos des maiſons, & chaſſent comme font icy les chiens, & l'on n'entend autre bruit toutes les nuicts par les iardins & chemins. Il y a auſſi force ſinges qui font bien du dommage, & ſont fort gros, de ſorte que tous les habitans tant de la ville que des champs, ſont contraints de mettre des treillis à toutes les feneſtres des logis, pour les empeſcher d'entrer : car ces animaux ſont fort importuns & faſcheux, & la cauſe d'vn ſi grand nombre, c'eſt qu'il n'eſt

permis de les tuer : car là le Roy le defend. Ils ont le poil grisastre : c'est vn passe-temps de les voir sauter d'vn arbre en l'autre. Vn iour entr'autres vn de mes compagnons & moy allans de la ville au palais du Roy : (ce sont quasi toutes maisons & bouriques entre-deux, sinon quelques endroicts,) nous fismes rencontre de trois de ces singes les plus grands & effroyables que ie vy iamais, & se vindrent planter sur les deux pieds de derriere à dix ou douze pas de nous, grinçans les dents, comme s'ils nous eussent voulu faire du mal : nous n'auions lors ny verge ny baston, & si n'y auoit point de pierre en ce lieu là, tellement que ne sçachans encor' le naturel de ces animaux, nous estions en grand peine, toutesfois nous ne fismes aucun semblant d'auoir peur, & faisans mine de prendre des pierres pour leur ietter, ils prindrẽt aussi tost la fuitte, & monterent sur des arbres.

Au

Au demeurant le pays est fort plaisant & delicieux, toute la campagne est couuerte d'arbres fruictiers, cocos, iaques, manques, bannanes, annanats, des caius, citrons, oranges, grenades, mirabolans, poires Indiennes, qui ne ressemblent aux nostres, & arbres de coton, force melons & pateques, qui sont especes de citroüilles de prodigieuse grosseur, & se mangent crus comme les melons, gingembre, poix, feues, & autres bons fruicts. Mais la plus grande richesse du pays, & qui seule se transporte, c'est le poivre, qui y est abondant à merueilles. On en paye tribut au Roy, & outre c'est le Roy qui l'achete tout, & l'enuoye dans ses nauires au destroict de Meque ou Golfe Arabic, le porte aux Arabes, dont il retire force cõmoditez & principalement del'or: bref c'est la richesse principale du pays. Comme aussi sont les pierreries dont il y a grand' quantité de toutes sortes, exce- *Fruicts.*

pté de diamans, mais au demeurant beaucoup d'esmeraudes, rubis, saphirs, yeux de chat, & autres: les autres richesses sont en toilles de cotton.

Sorciers. En leurs maladies ils n'ont point d'autres remedes ny de Medecins, que des sorciers, qui sont accoustrez comme des Diables: ils viennent seulement la nuict visiter les malades, ayans du feu en la bouche, aux oreilles, aux pieds & aux mains, tous couuerts de poil & d'vne infinité de sonnettes, qui rendent vn bruit fort horrible & fort estrange, & ainsi font diuers gestes & singeries en presence du malade, qui s'en estime soulagé.

Quand ils veulent aussi sçauoir l'euenement de quelques choses, ils ont recours aux sorciers & deuins, qui sont gagez des Rois & Seigneurs Naires, Malabares & Mahommetans. Pendant que i'estois là, le Roy ayant vne grande entreprise, voulut en consul-

ter auec vn de ces ſorciers, qu'il feiſt venir deuant tout le peuple, & ie vy comme vn homme fort hideux qui apparut tout couuert de poil & de ſonnettes, qui couroit ſans ceſſe, & ſans s'arreſter en vn lieu diſoit quelques paroles au Roy: ie croyois que ce fuſt vn ſorcier, mais tous me dirẽt que c'eſtoit vn diable. On diſoit que ce ſorcier auoit faict plus de ſoixante lieuës la nuict, & qu'il eſtoit venu ſans s'arreſter: puis quand il s'en voulut aller, on le vid courir comme vn eſclair, & entra dans leur *Pagode* ou temple, où le peuple le ſuiuit: il y fut fort long-temps faiſant vn grand bruit, comme des ſonnettes & chauderons. Ce ſorcier auoit le cry le plus effroyable que i'ouy iamais, il faiſoit force tours de magie, & auoit deux eſpees és mains qu'il manioit & tournoit ſans ceſſe, & eſtoient d'autre façon que les autres & plus tranchantes; & s'en frappoit ſur la teſte nuë,

& tomboit le ventre sur la pointe de ces espees, sans se faire mal.

Apparitions de diables.

Ils se plaignent tous des apparitions des demons, & du mal qu'ils leur font, comme aussi aux Maldiues, & par tous les lieux où ils sont Gentils ou Mahommetans, ce que ie croy leur aduenir pour n'auoir la croyance de la religion Chrestienne, & par ainsi estre encore soubs la puissance des demons. De moy (graces à Dieu) il ne m'est rien arriué de semblable, fors que la nuict du iour que i'arriuay à Badara, n'ayant aucun lieu pour me retirer, ie me mis & couchay en vne Mosquee, où ie ne peu iamais reposer, ayant l'esprit trauaillé d'illusions, & entendant force bruit. Il y auoit aussi force estrangers couchez qui partirent auant minuict, & moy ie demeuray seul : elle estoit hors la ville & assez esloignee de maisons: c'est le giste & retraitte ordinaire des passans.

Entre les Nayres il y a certaines personnes, qui ont les pieds & les iambes aussi grosses que le corps d'vn homme, ils les ont fort dures & rudes comme vne verrure ou poireau, & si cela ne leur faict point de mal, & ne laissent pourtant d'estre bien dispos & bõs soldats. Cela leur vient de race.

Quand le Roy est mort, les habitans de tout le Royaume se razent entierement la barbe & les cheueux.

Les Portugais ont autres-fois habité au Royaume de Calecut, par la permission des Roys, qui leur auoient octroyé de bastir des villes & fortereresses sur la mer. Mais il n'y a iamais eu gueres bonne amitié & intelligence entr'eux: de sorte que ces villes & fortereresses ont esté prises & ruinees par les Roys du païs qui en ont chassé les Portugais, lesquels n'y ont plus auiourdhuy ville ny fortereresse, ainsi que i'ay desia touché cy-dessus. Ils sont toutesfois à present en paix, &

les Portugais entretiennent le mieux qu'ils peuuent auec diuers presens l'amitié de ce Roy, qu'ils redoutent le plus de tous. Pour l'effect du traffic, il y a à Calecut vn facteur de la part du Vice-Roy de Goa, assisté d'vn escriuain, auec leurs femmes & familles. Ce facteur est comme agent & Ambassadeur, & sert aussi pour donner passe-ports aux marchands Indiens. Car par tous les haures & ports d'Inde, où les Portugais sont en paix, ils tiennent de ces facteurs pour cét effect, dautant que les marchands auroient trop de peine d'aller querir leurs passe-ports és villes des Portugais.

Ie vy là deux Peres Iesuites, l'vn Italien & l'autre Portugais, fort bien venus aupres du Roy, qui leur donne pension de cent escus par an, outre celle qu'ils ont du Roy de Portugal, pour leur viure & entretenement. Ils ont fait bastir vne Eglise sur le bord

de la mer, en vn lieu que le Roy leur a donné: & ont congé & licence du Roy de conuertir le peuple au Christianisme, sans toutesfois vser de cõtrainte, & y ont fait vn tel fruict que quand ie partis, il y auoit desia bon nombre de nouueaux Chrestiens. Ils preschoient publiquement en leur Eglise & non autre-part. Ils sont fort bien logez & ont de tres-beaux jardins; & deuant leur Eglise y a vne grande Croix. Les Chrestiés sont tous logez en vn mesme quartier pres les vns des autres. Il ne laisse pas toutesfois d'y en auoir d'autres parmy eux qui ne sont pas Chrestiens; & en mesme logis y en aura quelquesfois de diuerse religion. Et de ces nouueaux Chrestiens, il ne s'en trouue, comme ie croy, point qui mangent chair de vache ou de bœuf, comme i'ay desia dit. Ces Peres Iesuites de Calecut auoiét l'oreille du Roy qui les aimoit fort, de sorte qu'ils auoient grand

Iesuites de Calecut.

ſoin de ne faire rien qui luy deplcuſt: & alloient ſouuent au palais du Roy pour y traiter d'affaires, aſſiſtez de Portugais & Chreſtiens Indiens, & Meſtifs. Nous les hantions quelquesfois, & eux nous faiſoient aſſez bon recueil. Mais le Roy & tous ceux de Calecut nous aduertiſſoient ordinairement de nous en prendre bien garde, & principalement de ne boire & manger auec eux, de peur qu'ils ne nous empoiſonnaſſent; auſſi de ne ſortir iamais la nuict, qu'ils ne nous fiſſent tort, i'entends les Portugais en general; car ils eſtoient extremement jalous & faſchez dequoy nous eſtions là, & que le Roy nous fauoriſoit. Ce qu'ils nous monſtrerent bien depuis, comme ie diray au chapitre ſuiuant,

CHAP. XXVIII.

Des Royaumes de Tananor & Cochin, prison de l'Autheur & autres occurrences.

DONCQVES ie sejournay pres de huict mois à Calecut, attendant quelque nauire Holládois pour m'en retourner en France : Mais en fin voyant qu'il n'en arriuoit aucun, les deux Peres Iesuites dont i'ay parlé nous conseillerent de nous en aller, mes compagnons & moy, à Cochin, nous mettre entre les mains des Portugais, & que c'estoit le vray moyen pour retourner en nostre païs : que pour ceste effect, ils nous bailleroient des lettres de faueur & recommandation, afin qu'on ne nous fist point de tort.

Voulans donc sortir nous prismes congé du Roy & des Seigneurs nos amis, qui estoient tous faschez de no-

ſtre depart, & le Roy principalement qui nous fit encor de plus belles offres qu'il nous euſt iamais fait. Nous diſant que nous eſtions libres de demeurer ou de nous en aller, & qu'eſtans reſolus à cela, il ne nous en vouloit empeſcher, mais ſur tout que priſſions bien garde de ne nous fier point trop aux Portugais. Il nous fit donner argent & paſſe-port, qui portoit que par tout où nous paſſerions ſur ſes terres, ſes officiers & receueurs nous fourniſſent de tout ce que nous aurions beſoin. Or nous n'eſtions que trois qui deſirions nous en aller : car noſtre compagnon eſtoit Flamand, & Proteſtant, & dit pour luy qu'il ne bougeroit de Calecut, & qu'il ne ſe mettroit iamais à la mercy des Portugais, qui autresfois l'auoiẽt mal traité.

Ayans donc pris la lettre de faueur que les Peres Ieſuites nous auoient promiſe, nous nous miſmes en chemin pour aller à Cochin, qui n'eſt

qu'à 20. lieués de Calecut. Ce fut sur la fin du mois de Feurier, 1608. mais nous fusmes trahis par des Mahommetans & Moucois, qui nous dirent qu'ils partiroient la nuict quand la maree seroit haute, & que lors ils nous viendroient querir, & nous tinssions prests auec nos hardes : ce que nous creusmes, mais nous estans venus appeller, ils nous dirent qu'ils alloient deuant à l'Almedie ou basteau qui estoit assez loin, & à bien demy lieuë d'où nous estions logez, qui estoit *l'Alfandigue* du Roy : nous nous mismes donc en chemin par terre le long de la mer auec nos hardes, pour aller trouuer ce basteau, il faisoit fort clair de lune: mais quand nous fusmes proches du lieu où nous croyons qu'ils fussent, nous fismes rencontre de 20. ou 30. que Portugais, que metifs & autres Chrestiens Indiens, tous bien armez : ils estoient en embuscade à l'ombre des Almedies des Moucois,

François trahis par les Portugais qui les traitterent fort mal.

qui ſont toutes en terre à ſec: car quād ils reuiennent de peſcher, ils les mettent toutes chargees ſur le ſec: de ſorte que tout le riuage de la mer en eſt couuert. Ces Portugais vindrent dōc ſur nous, crians *matar*, *matar*, c'eſt à dire tue, tue, & nous donnerent quelques coups pour nous donner plus de frayeur: ils nous prindrent & lierent les mains fort ſerré par derriere, nous menaçans que ſi nous parlions tant ſoit peu nous eſtions morts. Ils nous tindrent l'eſpee à la gorge de ceſte façon plus d'vne heure ſans bouger de là, tandis qu'ils eurent le loiſir d'aller à leur quartier pour parler aux Peres & au facteur, & prendre conſeil enſemble de ce qu'ils feroient de nous. Nous les prions à genoux, qu'ils ne nous vouluſſent mettre à mort ſans confeſſion, & que nous eſtions Catholiques, mais ils ſe moquerent de tout cela, nous appellans *Luteranos*. Celuy qui executa l'entrepriſe ne fut

pas le facteur, mais vn Capitaine de Cochin qui estoit à Calecut depuis quelque temps, pour rauoir vn nauire que les corsaires Malabares auoient pris, & lequel le Roy luy fit rendre pour de l'argent à bonne composition. Ce Capitaine estoit metif, & nous ne peumes iamais bien sçauoir si les Peres & le facteur estoient de ceste entrepriſe ou non.

Quand donc ils eurent pris aduis des Peres & du facteur, pendant que nous estions à la garde de quelques soldats, leur crians touſiours mercy, Ils reuindrent à nous, & nous firent ietter tous liez & garottez dans vne Almedie, d'où nous penſions qu'ils nous vouluſſent noyer. Quand l'Almedie fut en mer, elle ſe remplit tout d'eau, & eſtiõs tous couchez en l'eau, croyans qu'il allaſt à fonds, tant il y auoit de gens dedans. Ils nous auoient mis tous nuds, & pris tout ce que nous auions. Eſtans embarquez ils nous fi-

rent vn peu laſcher les bras, & allaſmes coſtoyant tant que nous euſmes paſſé la terre du Roy de Calecut, & fuſmes vis à vis de celle du Roy de *Tananor*, qui eſt amy des Portugaiz, Ce fut luy qui deliura ces deux Hollandois à ceux de Cochin. Là ils prirent terre, & nous firent deſcendre auec eux. Il n'y auoit point de maiſõs. Puis ils ſe mirent derechef à conſulter entr'eux, & nous firent lier encore plus fort, & enuoyerent ce pendant quelques-vns des leurs à Calecut, pour ſçauoir ce qu'on diroit de nous. Ce qui les faſcha le plus, ce fut que noſtre autre compagnon Flamãd n'y eſtoit pas, cõme ils penſoient qu'il deuſt eſtre: & de fait il nous fuſt venu conduire iuſqu'à la barque, ſans que par bonne fortune pour luy, il ſe trouua malade: ils le regrettoient fort dautant qu'il eſtoit fort bon canonnier. Ie ne ſçay comment cela arriua, mais le Roy & tout le peuple de Cale-

cut le ſceurẽt dés le iour meſme. Noſtre compagnon qui eſtoit demeuré en ayant eu la nouuelle, ſ'en alla auſſi toſt crier au Roy qu'il ne vouloit plus demeurer là: & de faict, il ſ'en retourna à Moutingué vers les Malabares corſaires qui le receurent fort bien, à cauſe que comme i'ay dit, il eſtoit fort bon canonnier. I'ay ſceu depuis que ſi toſt que le Roy de Calecut fut aduerty de cela, il enuoya querir les Peres Ieſuites, le facteur, l'eſcriuain, & tous les autres Portugais qui eſtoient là, & fut fort en colere contr'eux, leur diſant qu'il vouloit qu'ils nous repreſentaſſent, car chacun croyoit qu'ils nous euſſent tuez. Les Peres & les autres s'excuſerent, & le Roy les fit iurer ſur le liure des Peres Ieſuites, & mirẽt toute la charge ſur celuy qui nous auoit pris: & en meſme temps, le Roy enuoya bruſler ce nauire qu'il auoit là, & luy n'y a oſé iamais retourner depuis, comme i'ay ſceu quelque tẽps

apres, de plusieurs de Calecut qui estoient à Goa.

Terre de Tananor. Estants donc descendus en la terre de *Tananor*, apres qu'ils eurent consulté enuiron demy-heure, comme nous pensions que ce fust l'arrest de nostre mort ; ce Capitaine reuint à nous, & nous dist que nous estions en toute seureté auec luy, nous iurãt par les saincts Euangiles que nous n'aurions aucun mal, & que nous nous tinssions ioyeux. Mais nous ne nous fions point trop à cela, ains demeurions tousiours en prieres à genoux, de sorte qu'ils auoient toutes les peines du monde à nous asseurer. Il nous fut impossible de luy faire croire que nous estions Catholiques, & nous appelloit tousiours *Luteranos* ; quoy que nous fissions, leur demandans mesmes leurs chappelets pour prier Dieu, & disans le seruice auec eux ; mais ils disoient que tout cela estoit pour leur en faire accroire. Ils nous menerent

par

par terre bien vne lieuë & demie à trauers pays, & nous cacherent si bien que iamais personne du village où nous arriuasmes ne nous descouurit: ils nous faisoient assez bonne chere, mais cela ne nous resiouyssoit gueres, nous croyans iugez à la mort, & comme gens qui n'en attendent plus que l'heure. Ils demeurerent là tout vn iour, attendans le retour de ceux qu'ils auoient enuoyez à Calecut. Ils nous donnerent de leurs habillemens à la Portugaise, à celle fin que l'on ne nous recogneust point. Nous auions tousiours gardé le passe-port du Roy de Calecut. Quand donc ces gens furent reuenus, ce Capitaine nous vint demander si nous n'auions pas vn passe-port du Samory, & ayans respondu qu'ouy, & le luy ayans baillé, il le retint, & ne le vismes plus depuis: ils faisoient tout cela à dessein, de peur d'estre descouuerts. Quand la nuict fut venuë, ils s'acheminerent

vers Tananor, & cheminaſmes toute la nuict au clair de la lune, & au point du iour allaſmes loger en vne petite ville nommee *Chaly*, qui eſt à quatre ou cinq lieuës de Tananor, où nous paſſames encor' la iournee: quand ce vint le ſoir, ils nous prindrent encor' la lettre que les Peres Ieſuites nous auoient donnee: & ceſte nuict là, nous arriuaſmes à Tananor: où les Portugais ont vne Egliſe, vn pere Ieſuite, vn facteur, & quelques autres Chreſtiens comme à Calecut, mais auant qu'y entrer, le Capitaine enuoya vers le Preſtre & le facteur, leur donner aduis de noſtre venuë: & arriue qu'vn des peres Ieſuites de Calecut y eſtoit deſia venu: ce pendant comme nous attendions dans vn petit bois, le garçon qu'il auoit enuoyé retourna, & apporta vne lettre qui les rendit tous fort triſtes, & à les voir, ils eſtoiẽt bien empeſchez de nous, & euſſent voulu ne nous auoir iamais pris. Car iamais

le pere Iesuite de Calecut appellé le pere Hylaire, ny celuy de Tananor, ny le facteur mesme ne s'en voulurent mesler, au moins ils en firent le semblant. Car ils manderent qu'on nous mist en quelque lieu fort escarté de la ville, de peur d'estre descouuerts de personne. Le pere de Calecut s'en retourna aussi tost, de peur que l'on ne dist qu'il en fust consentant. ayant esté enuiron deux iours là, ils nous enuoyerent à Cochin, qui en est à douze lieuës, & nous firent embarquer dans vne grande Almedie, conduicte par des Moucois auec deux soldats & de leurs seruiteurs : mais auant que nous enuoyer, ils nous osterent ces habits qu'ils nous auoient donnez à la Portugaise, & nous laisserent seulement à chacun vne couuerture de toille de coton, dequoy nous vestir & couurir tant de iour que de nuict, nous asseurans aussi que nous serions bien receuz à Cochin, & n'aurions aucun

Le Pere Hylaire Iesuite.

mal, & qu'ils escriroient vne lettre au Capitaine de Cochin pour nous estre fauorable : mais c'estoit tout le contraire : car ils mandoient qu'ils nous auoient pris sur mer, & auoient tué tous les Malabares corsaires qui nous menoient, & au reste que nous allions en intention de faire rebastir la forteresse de la terre du Cognialy, laquelle le Roy de Calecut auoit promise aux Holandois, comme de faict le bruict en couroit en Calecut : mesmes ils nous dirent que nous disions qu'ils nous auoient pris sur mer. Or tout cela se disoit à deux intentions, l'vne pour estre bien aduoüez de nostre prise, l'autre pour esperer vne recompense d'auoir si bien faict. Ces Moucois qui nous conduisoient, ne peuuent faire de feu dans leurs Almedies, & pource ils font cuire de grandes potees de ris, puis le mettent tremper en de l'eau froide, de peur qu'il ne se gaste: outre ce, font griller force pois-

son sallé, de ce petit que les Portugais appellent *Caualle* : ils portent aussi force fruicts & du cocos, & se nourrissent de cela sur mer, comme nous faisions. Nous nauigeasmes toute la nuit, & sur les dix heures du matin arriuasmes à Cochin, on nous laissa assez longuement, premier que nous mettre en terre, à cause que nos soldats de garde estoient allez trouuer le Gouuerneur auec leur lettre : ce fut merueille du grand nombre de peuple qui nous venoit voir. *Arriuee à Cochin.*

Nous fusmes ainsi enuiron vne heure & demie auant que descendre en terre, & chacun nous disoit que nous serions pendus, & nous monstrerent quant & quant vne grande place qui est en main droicte en entrant dans la ville par la riuiere, & ceste place s'appelle de sainct Iean, où y a vne belle Eglise : & nous monstroient vne potence où y auoit eu deux ou trois Holandois pendus : de

l'autre costé de la riuiere estoit la maison de l'Eueſque fort belle. Tout cela nous donnoit fort mauuaise esperance de nostre faict : apres cela on nous mit en terre, & estoit grand' pitié de nous voir de la façon tous nuds, & n'ayans qu'vne simple couuerture de toille de coton, aussi tost nous fusmes pris par vn sergent Portugais, qu'ils
Merignes. appellent *Merigne*, accompagné de sept ou huict esclaues Cafres de Mozambique Chrestiens, ayans chacun leur halebarde ou pertuisane. Ce sont comme leurs recors, & les nomment *Pions*, tous les sergens Portugais en ont grand nombre auec eux : & ces sergens & tous autres gens de iustice, ne vont iamais sans vne baguette, (marque de leur office) qui est grosse comme celle d'vne harquebuze, & d'vne brasse & demie de long, & ne portent point d'autres armes qu'vne espee : mais la nuict, ils vont bienarmez de cuirasse & morion en teste.

Ils commencent à aller faire le guet, depuis les huit ou neuf heures au plus tard, & vont par toutes les ruës, de sorte que chacun lors se retire.

Ce Merigne donc nous mena chez le capitaine de Cochin, c'est à dire Gouuerneur: car par toutes les places des Portugais és Indes, ils appellent les Gouuerneurs Capitaines; & quand il arriue que le vice-Roy vient à mourir, on prend l'vn de ces Gouuerneurs nommé dans la lettre du Roy d'Espagne: car ordinairement ces lettres portent substitution de l'vn à l'autre, à sçauoir qu'au defaut d'vn tel, vn tel le soit, &c. Et ainsi y en a plusieurs nommez: l'on n'ouure point ces lettres que quand il en est besoin, & les Peres Iesuites en sont les gardiens, & ces lettres s'ouurent en la maison de ville de Goa, en presence de tous les principaux Portugais, & quand la lettre n'en nomme plus, à lors tout le Clergé, Noblesse, & principaux bour-

geois en font eſlection d'vn, en attendant le commandement du Roy, comme il arriua lors que i'y eſtois. Et s'appellent lors Gouuerneurs de l'Inde, & non Vice-Roy.

Ce Capitaine eſtoit fort noble, & nous interrogea de diuerſes choſes, puis ſes filles & ſa femme eurent enuie de nous voir comme par miracle, dautant que là, les femmes & filles ne ſe trouuent iamais là où ſont les hommes. Il nous enuoya en leur chambre, là où elles nous regarderent aſſez, & s'eſtonnoient de la façon que nous eſtions, ſe moquans des Portugais, qui ſe laiſſoient ſi ſouuent battre par des gens ſi petits comme eſtoient les Holandois, Anglois, & François: car ils ne font diſtinction de ces trois nations. Ces filles eſtoient fort belles, & nous regardoient aſſez en pitié, & croy qu'elles nous euſſent faict du bien ſi elles euſſent ozé, mais elles n'en auoient nul moyen. Elles eſtoiét

Meſtifues & auſſi belles & blanches, comme celles de deça. Apres qu'elles nous eurent demandé choſes & autres, le Capitaine commanda au Merigne de nous mener chez *l'Oydor de Cidade*, comme eſtans voleurs & de ſon gibier. En marchant par les ruës, c'eſtoit vne choſe eſmerueillable du grand monde qui nous ſuiuoit: les vns en auoient pitié, diſans que nous n'euſſions point de peur, & nous aſſeuraſſions en Dieu, les autres nous appelloient voleurs Lutherans, & qu'il nous falloit pendre. Cet Oydor ou Iuge criminel, nous ayant interrogez & ouys, nous renuoya au Capitaine, diſant qu'il n'eſtoit noſtre iuge, & qu'eſtans priſonniers de guerre, c'eſtoit à luy à en prendre cognoiſſance. Surquoy le Capitaine nous fit mener en priſon.

Cette priſon eſt ſeule dans toute la ville de Cochin, & ſ'appelle le *Tronco*, elle eſt baſtie en forme de grande & *Priſon de Cochin.*

haute tour quarree, & tout au haut au milieu du plãcher y a vn trou quarré, fait comme vne vraye caue qui ferme à clef, & là on deſcend les priſonniers dans vne balance de bois que lon deuale auec vne corde, & on les en retire de meſme. Cela a de ſix à ſept toiſes de profondeur comme vn puits, & par embas n'y a aucune porte, mais ſeulement vn trou dans la muraille d'vne braſſe & demie d'eſpais, pour receuoir quelque lumiere, & ce trou ou feneſtre eſt trelliſſé de gros barreaux de fer, à quarrez, par où peut paſſer vn pain de deux liures, par là le Geollier fait paſſer ce qu'il veut deliurer aux priſonniers, comme qui mettroit du pain au four: Cette priſon eſt bien la plus effroyable & cruelle, que ie penſe, qu'il y ait au reſte du monde: & toutesfois il y auoit tel qui y eſtoit depuis cinq à ſix ans. Quand nous fuſmes en ce lieu haut, on nous eſcriuit tous trois ſur le pa-

L'Auteur & ſes compagnons empriſonnez.

pier. Il y a la prison d'enhaut, qui est pour ceux qui donnent force argent au Geolier, & encores il leur met les fers aux pieds, tant grands soient-ils. Ils y mettent aussi ceux qui sont malades. Le premier homme que nous y rencontrasmes fut ce Hollandois appellé *Martin Dombe*, qui perdit son vaisseau aux Maldiues, comme i'ay dit cy-dessus. Sa veuë nous rasseura vn peu, mais quād nous vismes qu'on nous vouloit mettre en bas, nous cōmençasmes à nous attrister fort. Ce Martin nous dist qu'il y auoit esté fort lōguement, & que ce n'estoit que depuis fort peu qu'on l'auoit fait mettre en haut, & que les Peres Iesuites en auoient esté cause, dautant qu'il se trouuoit mal. Nous y trouuasmes aussi vn Gentilhomme qui auoit esté à Marseille, qui parloit bon François. Il me demāda des nouuelles de Monsieur de Guise, & qu'il l'auoit fort veu à Marseille, & nous ayant enquis si

nous auions dequoy viure, & sceu que non, il nous dõna vne piece d'or vallãt vne croisade. En fin l'õ nous descẽdit en cette prison comme les autres. Ils estoient bien pour lors 6. ou 7. vingts prisonniers, tant Portugaiz, que Mestifs & Indiens, Chrestiens, Mahommetans, & Gentils. Là nous fusmes traitez assez courtoisement.

Entre ces prisonniers, il y en a vn ancien comme iuge à qui l'on obeït, on luy donne l'entree & bien venuë, dont il donne la moitié au Geolier. Il est Portugais ou Mestif, & est tenu d'entretenir le luminaire deuant vne Image de nostre Dame. La Messe se dit toutes les Festes & Dimanches dehors, pres de cette grille d'où l'on la peut ouyr. Ce lieu est le plus sale, puant & infect qu'il est possible d'imaginer, car les prisonniers y font toutes leurs ordures deuant les vns les autres, dans des pots que le soir on va vuider. Ce qui engendre vne telle pu-

trefaction & vn air ſi puãment eſtof- *Priſon horrible.*
fant, qu'on n'y peut quaſi reſpirer. Car denuict la grille eſt fermee auec la trappe de deſſus, de ſorte que la chaleur du païs meſlee auec celle du lieu où tant de perſonnes ſont enfermees peſle-meſle, engendre vn air eſpais & eſtouffant, en ſorte qu'il eſt impoſſible d'y durer long tẽps ſans eſtre malade. Ils y laiſſent pendre vne lampe allumee toute la nuict, & y font guet pour empeſcher les entrepriſes, meſme tous les ſoirs ils foüillent exactement les hardes & habits d'vn chacun: & y a vne grande chaiſne de fer qui prẽd le pied d'vn chacun de ceux qui y ſont pour crime: on ne nous la miſt point toutesfois. Chacun eſt cõtraint de ſe tenir tout nud, tant le iour que la nuict, à cauſe du chaud: & encores ſe faut-il coucher de coſté, & nonobſtant cela, il eſt force que l'on s'entre-touche: de ſorte que l'on ſuë à groſſes gouttes. Les eſclaues & pau-

ures estoient tenus auec vn grand es-uentail de rafraischir tout le monde, tant le iour que la nuict, autremẽt on n'y euſt pas duré. C'eſtoit la plus grãde pitié du mõde de no⁹ voir au bout de 4. ou 5. iours que nous euſmes eſté là. La miſericorde dõne tous les iours à chacun Portugais ou Meſtif, *Demy tengue*, qui vaut comme cinq ſols icy: & aux autres vne fois le iour du ris cuit & du poiſſon mal accõmodé, tant qu'on en peut manger en vn repas, auec de l'eau à boire tous les matins, iuſqu'au lendemain à meſme heure. On donne auſſi de l'eau pour ſe lauer & baigner le corps, & chacun ſe laue tout nud les vns les autres. Et eſt vne choſe que i'ay remarquee par toute l'Inde, que les Gentils & Mahommetans en leur baigner & lauement, ne monſtrent iamais leurs parties honteuſes, ains les couurent touſjours d'vne toille. Il n'y a que les Chreſtiens qui n'en font point de honte,

ains pluſtoſt ſe plaiſent à monſtrer tout ſalement & vilainement. Au reſte eſtans en ce miſerable eſtat, perſonne de dehors ne vouloit nous faire faire du bien, à cauſe de ce traiſtre qui nous auoit pris, & de la fauſſe lettre qu'il auoit eſcrite contre nous : ce qui fut cauſe de nous faire traicter ſi cruellemẽt. Nous demeuraſmes ainſi neuf ou dix iours, & croy que ſi nous y euſſions demeuré dauantage, nous fuſſions morts : car ceſte chaleur & infection inſupportable, nous fit couurir tout le corps de groſſes bubes & enleueures qui nous donnoient vne tres-grande douleur.

En fin par le conſeil de certains priſonniers Portugais auec leſquels nous eſtions, nous écriuiſmes vne lettre aux Peres Ieſuites du colege de Cochin. Le ſuperieur nous vint tout incontinent viſiter, & nous ayans recogneuz François & Catholiques, il alla trouuer le Gouuerneur pour le prier

de nous faire deliurer: le Gouuerneur luy fist responce qu'il ne le pouuoit pas absolument: mais qu'il nous enuoyeroit à Goa vers le Vice-Roy, & ce pendant que nous serions eslargis par la ville, à la charge qu'il nous representeroit toutesfois & quantes.

Du Royaume de Cochin.

Le Royaume de Cochin est situé soubs la hauteur de huict degrez, l'Equinoctial de la bande du Pole Artique. C'est vn des Royaumes de Malabar. Le pays est de pareille temperature que celuy de Calecut, aussi fertil, mesmes arbres, herbes & fruicts, aussi sont-ils contigus, & y faict bon viure, sinon de pain qui y est plus cher qu'à Goa, à cause que le bled vient de Cambaye à Goa, & de là par toute l'Inde. La distinction & ordre du peuple, Naires & Moucois y est toute pareille, les mœurs & façons de faire toutes de la mesme sorte que celuy de Calecut: de sorte qu'il seroit ennuieux & superflu, de repeter leurs mœurs, coustumes

coustumes & police, puis que c'est vne mesme chose que ce qui a esté dit cy deuant. Le pays est semblablement remply de poivre, & de pierreries cõme l'autre: mais tout le poivre est enleué par les Portugais, ausquels le Roy de Cochin le vend, qui le retire de tout son pays, & le serre en ses greniers.

Ce Roy n'est pas si puissant que celuy de Calecut. Et n'estoit que les Portugais l'ont tousiours assisté, & encores à present l'assistent & secourent, bien que secrettement & soubs main, il y auroit long temps que le Roy de Calecut l'auroit subiugué. Et de faict, on tient qu'anciennement ce Royaume de Cochin estoit subiect & tributaire à celuy de Calecut, mais du iourd'huy il ne l'est plus, par le moyen des Portugais, comme i'ay dit: de sorte qu'il est souuerain plainement en sa terre, & marche du pair auec le Roy de Calecut, qui est cause que tousiours

ils ſont en guerre & en mauuaiſe intelligence. Or autant de ſupport que les Portugais donnent au Roy de Cochin, autant le Samory en donne-il aux Malabares & à leurs ennemis : car les Portugais n'ont iamais eu vn ſi bon amy aux Indes que le Roy de Cochin, & aucun ne leur a donné tant de peine que le Samory.

Il y a deux villes de Cochin, l'vne qui eſt l'ancienne, diſtante de la mer enuiron d'vne lieuë & demie où ſe tient le Roy, l'autre n'eſt qu'à vne lieue de la mer à l'emboucheure d'vne groſſe riuiere, ſur laquelle meſme eſt l'autre Cochin. Ceſte ville neufue eſt aux Portugais, fortifiee de bons murs & d'vne citadelle. Les Rois de Cochin leur ont donné ceſte place & quelques terres à l'entour, de façon qu'ils y dominent plainemẽt. La baye & emboucheure de la riuiere eſt vne grande baye, où paroiſſent de loing trois grands rochers tout de rang, qui ſont

comme va la coſte de Nort, vn quart de Noroüeſt & Sudſueſt.

Apres Goa, les Portugais n'ont point de ſi belle & grande ville que Cochin. Elle eſt baſtie de fort belles maiſons, Egliſes & Monaſteres, & les Portugais & Chreſtiens y ont meſme regle & gouuernement qu'à Goa. Il y a vn Eueſque, pluſieurs Egliſes & Conuents, & vn College de Ieſuites, & y a vn Hoſpital Royal pour les Portugais, comme en toutes leurs autres villes. La riuiere qui y paſſe eſt belle, grande, & a bon port. En entrant du coſté du Nort, qui eſt à main gauche, y a vne petite iſle, où eſt la belle & ſuperbe maiſon de l'Eueſque, ils la nomment *Vaypin*, La ville eſt fort peuplee, tant de Portugais que d'Indiens, ſoit Chreſtiens dont il y a grand nombre, ſoit d'infidelles, leſquels toutesfois n'ont l'exercice de leur Paganiſme en la ville, & faut qu'ils aillent ſur la terre qui dépend

du Roy de Cochin: Il s'y faict vn grãd abord & trafic, & de tous costez y arriuent des nauires qui entrent dans ceste riuiere: en fin c'est la seconde Goa pour le trafic, & y a affluence de toutes choses necessaires pour la vie. Ce grand abord a rendu le pays du Roy de Cochin, marchand, riche & abondant, & mesme le Roy est deuenu plus opulent & plus puissant, parce qu'il debite promptement tout ce qui croist en son pays, & reçoit en recompense les marchandises dont le pays a affaire, outre les tributs & presens que luy font iournellement les marchands Chrestiens, Mores & Gentils. Le Roy & tous les habitans, tant Naires, que Moucois & autres Malabares, Gentils & Mahommetans, s'accordent fort bien auec les Portugais, & viuent en bonne paix: Il y a grand nombre de Iuifs fort riches, & toutes ces diuerses nations y viuent en grande liberté de leur religion, y ayans

chacun leur temple, horſmis en la ville des Portugais où il n'y a qu'eux. La ville où ſe tient le Roy eſt appellee par les Portugais *Cochin de riba ou Dacyma*, c'eſt à dire de deſſus, à cauſe qu'elle eſt plus haut ſur la riuiere, que celle des Portugais. Le pays de Cochin eſt plat & fort bon, & plain de bois, comme tout le reſte de la coſte de Malabar. Entre les deux Cochins ce ne ſont que maiſons, comme fauxbourgs, & à l'entour auſſi. Le pays eſt peuplé, riche, & dãs la vieille Cochin, ſe tient vn marché, où il s'y fait grand trafic, & le Roy y prend ſon droict, comme auſſi ſur toutes les marchandiſes qui viennent de dehors. On leue certains tributs pour le Roy de Cochin en la ville des Portugais, & les Portugais les leuent du tout pour le Roy d'Eſpagne. Il y a auſſi à Cochin grand nombre d'elephans & de cheuaux. Les Naires qui ſont dans la ville des Portugais, leur font place, & les

Pays de Cochin, quel.

Eephans.

laiſſent paſſer quand ils les rencontrent : & dans la vieille Cochin, les Portugais en font autant aux Naires: le Roy la voulu ainſi pour oſter toutes diſputes : cela ne ſe faict que là. Quand les Naires & Malabares vont par les rues, ils frappent ſans ceſſe de leur rondache contre leur coſté, ſi bien qu'on les entend de loing, & ainſi le reſte du peuple ſe tire à quartier : ce frappement eſt auſſi vne ſorte de gloire, & qui frappe plus fort eſt plus eſtimé : ce ſont les artiſans Gentils qui font ces rondaches & armes qui ſont tres-belles, figurees & façonnees de toutes couleurs, or, argent, azur, auec vernis & lacre : ils y mettent auſſi de gros cloux dorez: c'eſt choſe admirable des gentilles manufactures que font ces Indiens idolatres : ils font trauailler leurs enfans dés l'aage de cinq ou ſix ans, & ont le plus bel eſprit du mõde, cõprenans en peu de temps ce qu'ils voyent

faire : mais ils ſuiuent les meſtiers de pere en fils, & ſe marient aux enfans de ceux qui ſont de meſme eſtat.

La iuſtice y eſt exercee entr'eux & tous ceux qui y trafiquent ou y ſont habitans, de quelque loy ou nation qu'ils ſoient, ſelon les loix & la police de Portugal: & n'y a le Roy de Cochin aucune iuriſdiction, quand ce ſeroit ſur ſes ſubiects & criminels qui y ſeroient refugiez, comme auſſi en cas pareil, les Portugais ne peuuent pourſuiure les leur ſur la terre du Roy de Cochin plus outre que les limites de la terre qui leur a eſté donnee & marquee.

Par l'eſpace de ſix mois, qui ſont depuis le mois de May iuſqu'au mois de Nouembre, il n'entre aucuns nauires ny barques en la riuiere de Cochin. La raiſon eſt que le vent d'Oueſt qui procede de la mer, & les grandes pluyes continuelles iettent en ſi grande quantité du ſable en l'emboucheu-

re de la riuiere, qu'il s'en faict des bancs si hauts qu'il est impossible qu'aucuns nauires ou barques tant petites soient elles y puissent passer. Mais lors que les pluyes cessent il vient vn autre vent contraire de l'Est qui pousse les sables en la mer, & ainsi rend le fleuue nauigable à toutes sortes de grands vaisseaux: ce qui n'est pas seulement à Cochin, mais par toute l'Inde aux emboucheures des riuieres, que les Portugais appellent *Barre*, c'est à dire entree.

Trafic de Cochin. Le principal trafic de Cochin c'est en poiure, & n'y a que ces deux Rois de Calecut & de Cochin seulement qui le facent: car celuy de Cochin l'amasse, l'achete, & le cueille: car il a le sien, puis prend tribut sur ceux qui en ont, & le reste il l'achete par ses facteurs, & a des magazins pour en faire amas. Il le garde parfois deux & trois ans auant que le vendre, & n'y a lieu en toutes les Indes de Malabar où il y

en ait si grande quantité : car les Portugais qui trafiquent par tout, le font venir là. Apres le plus frequent trafic est celuy de Bengale, & les marchandises qu'ils portent le plus souuent, sont ces petites coquilles des Maldiues, dont ils chargent tous les ans grand nombre de nauires. Ceux des Maldiues les appellent *Boly*, & les autres Indiens *Caury*, ils y font vn merueilleux profit par toute l'Inde, où les Portugais sont bien venus, ils s'associent auec les Naturels, vont ensemble en leurs nauigations, mesmes tous les mariniers & pilotes sont Indiens, tant Gentils que Mahommetans. Tous ces gens de mer, ils les appellent *Lascar* & les soldats *Lascarits*. Tout ce trafic depuis Cambaye iusqu'au Cap de Commorin, ne se faict qu'auec peril, à cause des corsaires Malabares. Quand la flotte part de Goa, il y a grand nombre de galiottes de particuliers qui vont auec eux pour la

seureté: ces galiottes sont appellees par eux *Nauis de Chetie*, & celles de guerre *Nauis d'Armade*: tellement qu'on void quelquesfois plus de cent cinquante voiles ensemble, tant à l'aller qu'au retour: Et n'est pas seulement Goa qui fournit toutes ces galiottes, mais aussi toutes les autres villes des Portugais és Indes. Toutes celles d'Armade sont equipees aux despens du Roy de Portugal: car il ne se parle là d'Espagne ny d'Espagnols, mais de Goa & des Indes seulemẽt. Les armes de l'Estat des Indes, c'est vne Sphere, & la mettent aussi en vn costé de leur monnoye.

CHAP. XXIX.

Voyage de Cochin à Goa, Du Royaume de Cananor, & de l'Estat des Malabares.

NOVS demeurasmes à Cochin, tant en prison qu'en liberté enuiron de deux mois; & cependant il arriua vne armee de cin-

quante galiottes Portugaiſes ; conduites par vn Seigneur Portugaiz, qui venoit du coſté du Cap Commorin, & ſ'eſtoit venuë rafraiſchir en paſſant. Car les Portugais & le Vice-Roy de Goa ont accouſtumé tous les ans au commencement de l'Eſté, qui eſt au mois de Septembre, d'equipper deux armees de cent galiottes, auec trois ou quatre grandes galeres, & en enuoyent la moitié deuers le Nort iuſqu'à Diu & Cambaye & par de la, pour garder la coſte, tenir la mer en ſubiection, & empeſcher qu'aucun ne nauige ſans leur congé ou paſſe-port : l'autre ils l'enuoyent vers le Su, iuſqu'au Cap Commorin & Ceylan, pour faire le meſme, mais principalement pour purger la mer des Malabares corſaires, qui leur font la guerre & à tous les marchands : de ſorte qu'aucun de ces quartiers là de l'Inde, n'oſeroit nauiger ſans vn paſſe-port des Portugais, s'ils ne ſe ſentent aſſez

forts pour resister, comme font les Arabes & ceux de Sumatra & autres, qui ont guerre ou inimitié auec eux.

S'estant donc ceste armee rafraischie, & se voulant retirer à Goa, distant de cent lieuës de Cochin du costé du Nort, le Gouuerneur de Cochin me liura au General de l'armee, pour me rendre à Goa entre les mains du Vice-Roy.

Le Gouuerneur appellé *Don Francisco de Meneiso*, & proche parent du General, qui portoit le mesme nom, nous auoit auparauant faict remettre en prison, les fers aux pieds de plus de trente ou quarante liures pesant, & nous y fit conduire par deux Merignes assistez de leurs pions & recors, & estions si chargez qu'à toute peine pouuions nous marcher: ces fers n'auoient qu'vn pied de long, mais ils estoient fort gros, & nous blessoient fort les pieds, pource que nous estions nuds pieds & iambes. Ce General

d'armee nous ayant receuz, nous mit incontinent en vne galiotte les fers aux pieds, & ainsi partit de Cochin au commencement du mois de May, mil six cens huict.

Le malheur voulut pour moy que ie tombay entre les mains du plus cruel homme du monde, qui estoit le Capitaine de la galiotte où i'estois, appellé *Pedro de Poderoso*: car il n'auoit luy ny les siẽs, nõ plus de pitié de moy que d'vn chien, & ayant ces fers pesans aux pieds ie ne pouuois bouger d'vne place, tellement que chacun allant & venant marchoit sur moy. Cette galiotte estoit fort petite, & y auoit tel nombre de gens dedans, qu'à peine y auoit-il place pour se coucher de son long, ils me disoient mille iniures, me crians que si tost que nous serions à Goa nous serions pendus tous trois. Ie n'auois consolation que d'vn Religieux de sainct Dominique qui estoit auec nous: En ces galiottes

ils ont nõbre de vaſes à boire faits en forme de bocal de verre, mais ils ſont faits de *cally*, qui eſt vn metal blãc cõme eſtain, mais biẽ plus dur. Or cõme i'ay dit, ils ne touchent iamais de la bouche au vaſe en beuuant, & moy qui ne prenois garde à cela, il m'arriua vn iour d'y boire & toucher auec la bouche, mais vn ſoldat m'ayant apperceu, me vint auſſi toſt donner vn grãd ſoufflet, que i'enduray ſans oſer dire mot. La cauſe pourquoy le Capitaine m'eſtoit ſi cruel, eſt qu'il auoit eſté pris & mal traitté par les Hollandois, & eſtimoit que nous en eſtions.

Durant noſtre voyage, il arriua que nous euſmes touſiours le vent cõtraire & pluye iuqu'à Goa, car c'eſtoit deſia le commencement de l'Hyuer, tellemẽt que nous fuſmes vingt iours à aller de Cochin à Goa, & en bon vent nous y fuſſions allez en deux ou trois iours. Outre cela il m'arriua vn autre malheur, c'eſt que nous fiſ-

mes rencontre d'vn grãd nauire marchand de Malabar : noſtre galiotte le voulut aborder, comme ils ſont deſireux d'aborder les premiers, tant pour le profit que pour l'honneur, de ſorte qu'elle le heurta ſi rudement de la proue que la *daſoure* qui ſ'auance plus que la proue, toucha la premiere du bout qui ſ'auançoit, l'autre bout eſtãt lié au maſt de la galiotte, ce qui fit heurter les deux vaiſſeaux, de ſorte que le cable qui tenoit cette daſoure (qui eſtoit ſi peſante, qu'il falloit dix ou douze hommes pour la leuer) ſe venant à rompre, moy qui eſtois lors ſur le tillac aupres du maſt les fers aux pieds, elle me tõba ſur le dos, & y fut aſſez long tẽps : & à grãd peine dix hõmes me la peurent oſter de deſſus. I'eſtois comme mort ſans pouuoir parler, eux me ietterent force eau pour me faire reuenir. Ils n'ont point de Cirurgien, mais ſeulement quelque chetif Barbier, qui ne ſçait

Accident arriué à l'Auteur.

autre choſe que ſaigner & pẽſer quelque legere playe. Ie fus principalemẽt ſaigné, & on me mit ie ne ſçay quel cataplaſme ſur le dos, qui deuint gros & enflé à merueilles. I'eſtois principalement aſſiſté par ce bon religieux Dominicain : & ne vous ſçaurois dire le bon traittement qu'il me fit, car il me fit donner chemiſe blanche, calſons, habits, matelas, oreiller, couuerture & autres choſes neceſſaires. Il pria le Capitaine de m'oſter les fers des pieds, ce qu'il ne voulut permettre que d'vn pied ſeulement. Ce bon religieux m'apportoit tout ce qu'il pouuoit auoir de bon pour manger, & croy que ſans la grace de Dieu & luy, ie fuſſe mort cent fois, & de fait tous ceux qui virent tomber ce coup ſur moy ſans me tuer, diſoient que c'eſtoit miracle, auſſi fut-ce le plus grand coup, qu'homme ſçauroit receuoir ſans mourir : & ſi i'euſſe eſté remedié promptement, il n'y euſt ia-

mais

mais paru. Le Capitaine donc me voyant ainsi blessé, me fit mettre à la proue, qui est l'endroict le plus incommode du vaisseau : car c'est là où chacun va faire ses ordures, & où les vagues de la mer donnent le plus : de sorte que s'il falloit moüiller l'ancre, ou la leuer, c'estoit tout sur moy; puis i'estois tousiours au soleil ou à la pluye, & sentois parmy cela les plus grandes douleurs du monde, croyant auoir l'espine du dos rompuë, & fus plus d'vn mois que ie ne pouuois remuer le corps que l'vne partie apres l'autre : ie mangeois fort bien, mais ne pouuãt faire bõne digestiõ, ie deuins si sec, maigre & haue, qu'arriuant à Goa, i'estois comme vne vraye mommie, & comme vn corps roty au soleil : Le capitaine eust bien desiré que ie fusse mort pour me faire ietter aussi tost en la mer. Si i'estois couché d'vn costé, ie ne me pouuois tourner sur l'autre, & mesme beuuois & mangeois

Estat miserable de l'Auteur.

tout couché auec grande incommodité & douleur incroyable, si ie venois tant soit peu à hausser la teste, i'auois vne extresme alteratiõ, & l'eau à toute heure estoit faillie en nostre vaisseau, parmy tout cela ie ne trouuay secours qu'en ce bon Religieux, & au cuisinier qui estoit Canarin de Goa, Chrestien: car là où i'estois couché, c'est où l'on faisoit la cuisine: de maniere que la chaleur & la fumee me tourmentoient fort, & pour m'acheuer de peindre, me menaçoient encor' que ie serois pendu à Goa.

Quant à nostre nauigation, nous costoyasmes tousiours le païs de Malabar, passasmes à la veuë de Calecut, & allasmes ancrer à Cananor distant de quarãte lieuës de Cochin, où nous seiournasmes trois ou quatre iours.

Royaume de Cananor

Cananor est vne ville assez belle, situee sur le bord de la mer, où il y a vn bon port. C'est vn Royaume de Malabares, de l'estat desquels il ne se-

à mal à propos de rapporter en ce lieu ce que i'ay remarqué, tant à cette fois que ie fus à Cananor, qu'auparauant estant parmy les Malabares, quand i'arriuay de Moutingué & Badara, & que de là i'allay à Calecut, & depuis en diuerses occasions.

De l'Estat des Malabares.

La coste de Malabar est habitee, cõme i'ay representé cy-dessus, par deux sortes de peuples, par les naturels originaires, & par les estrangers. Les naturels sont Gentils, sçauoir les Nayres, qui habitent tout le païs plus auant, qui n'est peuplé que d'eux: les estrangers sont ceux dont ie parle à present, qu'on nomme proprement Malabares, comme habitans la coste maritime de Malabar. Il est bien certain qu'ils sont venus d'ailleurs, & dit on d'Arabie, mais il y a biẽ long tẽps: ils parlent la mesme langue & non autre, & obeïssent aux Rois Nayres, & payent tribut à ceux en la terre desquels ils demeurent, sont espandus

tout du long de cette coſte,& les villes en ſont pour la pluſpart peuplees. Leur religion c'eſt la loy de Mahommet : ce ſont gens bontifs, grands & riches marchands & bien entendus en marchandiſe, & les meilleurs ſoldats des Indes,tant ſur terre que ſur la mer, & font autant d'exercice des armes que les Naires. Ce ſont eux en la main deſquels eſt toute la nauigation & le trafic du pays. Ils ſe font ſeruir en leurs nauires & galeres, & en toutes leurs affaires & trauaux ſur terre, par les Moucois & Tiua, & autres gens vils & mecaniques, les payant de leurs ſallaires. Ils s'accordent fort bien auec les Naires,& ſont fort bons amis,mais quand ils vont les vns chez les autres, ils ne s'aſſient point, & ne touchent pas meſmement aux murailles ny aux meubles: ce qui vient de la ceremonie & ſuperſtition des Naires: car les Malabares n'en font difficulté. Le Roy de Cananor eſt Malabare & Roy de

Malabar, & ſur ſa terre les Malabares n'obeiſſent aux Naires : encore qu'il y ait vn autre Roy Naire au païs de Cananor : mais il n'y a plus maintenant d'authorité : les Malabares de toute la coſte, tant marchands que corſaires, reſpectent & honorent ce Roy : ceux du pays m'ont dit qu'il n'y a pas fort long-temps que les Malabares de Cananor eſtoient de pareille condition que les autres, obeiſſans à ce Roy Naire, mais qu'ils ſe ſont trouuez ſi forts qu'ils ont faict vn Roy entr'eux, ſans plus recognoiſtre le Roy Naire, ny luy payer aucun tribut, qui demeure à preſent bien auant dans le païs, & a ſouuent guerre auec le Roy de Cananor. Ce Roy de Cananor eſt fort riche & fort puiſſant, car il a beaucoup d'hommes qui dependent de luy, meſme des autres Malabares qui ſont tout du long de la coſte, s'il en auoit affaire. On l'appelle *Aly Ragea*: & eſt Mahommetan comme les

Aly Ragea Roy.

autres Malabares. Il eſt puiſſant ſur mer, tient beaucoup de nauires, trafique par l'Inde,& pour cet effect a pluſieurs facteurs en beaucoup d'endroits. Les iſles dé Diuandurou ſont à luy , & celles des Maldiues à preſent tiennent de luy. Il eſt fort courtois, humain & debonnaire , & ſur tout aymant les eſtrangers. Les Portugais ont paix auec luy,& par ſa permiſſion tiennent vne petite fortereſſe dans Cananor , où il y a des Egliſes & vn college de Ieſuites. Toutesfois les autres Rois des Indes n'appellẽt ce Roy de Cananor Roy , diſans qu'il ne l'eſt de droict, ains par force.

De ces meſmes Malabares, il y en a qui ſont corſaires & pirates, & ne ceſſent ſix mois de l'Eſté quand la nauigation eſt bonne de courir la mer iuſques à plus de deux cens lieuës de coſté & d'autre pour piller les nauires qu'ils trouuent &Portugais & Indiẽs, quand ce ſeroit de leurs confreres

meſme Malabares qui feroient alors marchandiſe pour ce temps là ſeulement, comme ſouuent il arriue. Sur la mer ils ne recognoiſſent perſonne eſliſans ſeulement vn chef quand ils ſe mettent ſur mer, & lors qu'ils ſe retirent ce chef n'eſt plus rien, & n'a plus de pouuoir : ils ont d'ordinaire iuſques à quatre-vingts ou cẽt galiottes bien equippees. Au demeurant ce ſont les meilleurs ſoldats du monde, hardis & courageux au poſſible. Ils ont touſiours guerre auec les Portugais, auſquels ils donnent bien de la peine, & n'en ſçauroiẽt les Portugais venir à bout depuis le tẽps qu'ils ſont aux Indes iuſqu'à preſent, & ont eſté plus ſouuent battus par ces Malabares qu'ils ne les ont battus. La guerre qu'ils ont entr'eux eſt fort cruelle & ſans mercy : car ces Malabares ſont ſi courageux, qu'ils ne ſe rendẽt iamais, & ayment mieux ſe perdre que de ſe rendre. Ie les ay veu eſtant à la guerre

Malabares corſaires.

auec les Portugais, quand ils recognoiſſoient n'eſtre pas les plus forts, & qu'ils ne pouuoient euiter d'eſtre pris, ſe mettre tous d'vn coſté de leur galiotte, & ſe ſubmerger en la mer auec leur proye & leur galiotte, iuſques à attendre quelquefois qu'il y euſt des Portugais qui ſe fuſſent lancez dans leur vaiſſeau, pour les perdre auec eux. Auſſi s'ils ſont pris des Portugais, ils demeurẽt toute leur vie forçats aux galeres du Roy, ſans qu'on les puiſſe racheter. Et eux quand ils prennent des Portugais ils les tuent d'ordinaire, ou bien les gardent quelque temps, attendant qu'on les vienne racheter : que ſi on ne les rachete ils les tuent. Celuy qui prend vn de ces priſonniers, le Roy de Portugal luy en donne dix *pardos*, & tient l'autre eſclaue toute ſa vie. Quant aux Indiens, de quelque nation qu'ils ſoient, ils ne leur font autre mal que de les piller, & les renuoyent

Reſolution des Malabares.

auec leurs vaiſſeaux, & la plus groſſe marchandiſe : & ce qui eſt eſtrange, c'eſt que quand ils ſont en mer, ils ne pardonneroient pas à leur pere, diſans que c'eſt leur meſtier & nation d'eſtre volleurs ſur mer, & qu'il faut prendre l'occaſion quand elle ſe preſente. Et neantmoins par terre ce ſont les meilleures gens du monde, les plus humains & plus traittables. Ils ont quatre ports de retraitte ſoubs des Rois Naires, où ils baſtiſſent leurs galeres, d'où ils ſortent, & où ils ſe retirent & amenent leur butin : eſtans là bien fortifiez du coſté de la mer ſeulement : car auec les Rois Naires qui leur ont donné ces retraittes, ils ſont en bonne intelligence, eſtans leurs ſubiects iuſticiables, & leur payans tribut : ce qui apporte grande commodité à ces petits Rois Naires, qui par la terre ſõt inacceſſibles. Ces ports ſont Moutingué, Badara, Chombaye & Cangelotte, que ces Rois leur ont

Ports de Corſaires.

permis de bastir. Quand ils sont de retour de la mer pendant l'hyuer, ils sont bons marchands, allans deça & delà vendre de la marchandise aux lieux circonuoisins, & par terre & par mer en des nauires marchands qu'ils ont à eux mesmes, vont souuent à Goa & Cochin vendre des marchandises, & trafiquer auec les Portugais, prenans leur passe-port, quoy que l'esté de deuant ils se soient trouuez en guerre. Ce ne sont pas seulement les Malabares de ces ports que i'ay dit qui menent ceste vie, mais aussi tous les autres de toute la coste, s'il leur en prend enuie, comme ils font d'ordinaire, mais parce qu'ils n'oseroient s'embarquer en autres terres, ils s'en vont par terre gaigner ces ports, & s'y embarquer, puis estans de retour s'en reuiennent en leur maison faire comme ils auoient accoustumé, & n'y retourner que quand il leur plaira. C'est chose admirable que ces gens estans

ſur mer & en leurs villes, encore qu'ils n'ayent point de maiſtre, ce neantmoins ſ'accordent ſi bien qu'il ne naiſt entr'eux aucune diſpute, querelle, ny diſcorde. Il y a par entr'eux en ces villes de grands Seigneurs Malabares fort riches, qui font baſtir & armer les galiottes, payent les ſoldats, & forçats, & les enuoyent ſur mer ſans bouger de la, ſ'il ne falloit eſtre chef d'vne groſſe trouppe, & le butin leur appartient. Ces Seigneurs là ont vne couſtume bien recommandable, & s'obſerue auſſi par entre tous les Malabares : car tout homme paſſant de quelque religion qu'il ſoit, pauure ou riche, va loger chez eux, on luy faict bonne chere, & il ne luy couſte rien qui ſoit.

Au reſte, quand les Holandois paſſerent auec leur flotte à Cananor, ils tirerent force canonnades, & le Roy leur enuoya quantité de preſens, ils faiſoient ſemblant d'y vouloir mettre

le siege, mais luy les supplia, leur promettant que quand il auroit pris quelqu'autre place, il la leur donneroit. Ainsi ce Roy est amy de tous, & desire la paix. En la ville de Cananor y a vn beau marché tous les iours, qu'ils appellent *Basare*. Le pays est fertile en tous viures, & s'y trouue grande quantité de poiure, & en trafiquent fort; les Portugais n'y sont les plus forts, comme ailleurs. Ils enuoyent force vaisseaux chargez de poiure en Arabie. Les corsaires les respectent maintenant, mais durant qu'ils auoient leur Roy, ils n'en tenoient pas grand compte. La ville de Cananor est situee soubs les 11. degrez & demy vers le Nort.

Marché de Cananor.

Tous ces Malabares tant de Cananor que des enuirons, ne sont que de deux vacations, ou marchands ou corsaires; & les marchands vont acheter les marchandises desrobees par les autres pour en auoir meilleur marché,

& euſſent elles eſté priſes ſur leurs propres parens & amis. Ils n'ont nulle nobleſſe que de valeur & richeſſe. Les Malabares marchands ſont recogneuz à leurs habits, non à autre choſe: car tant marchands que corſaires, portent ordinairement les armes, les marchands ne portent point les cheueux longs, & ont vn bonnet d'eſcarlate rouge en forme de calote, & le plus ſouuent vn mouchoir entortillé à l'entour en façon de turban qu'ils appellent *Mondu*, ces mouchoirs ſont en broderie d'or & ſoye de couleur. Ils ont la barbe raze à demy ſans mouſtaches, & ont vne petite iupe de ſoye ou coton, qui leur va trois doigts plus bas que la ceinture, & apres vne toille iuſqu'aux genoux. Ils ont encor' de ces beaux mouchoirs où ils noüent & cachent leur bource. La couſtume de ces marchands & auſſi de ceux des Maldiues & autres lieux, eſt de porter tout quand ils vont par mer, tant leur

petit bagage, que des licts pour se coucher: car ils ne veulent iamais coucher sur le lit d'autruy si faire se peut.

Habits des corsaires Malabares.

Quant aux corsaires ils portent longs cheueux comme les femmes, & ne les coupent iamais, ains les attachent en houpe, comme tous les autres Indiés, & mettent par dessus vn de ces beaux mouchoirs: ils vont tous nuds, sinon qu'ils sont couuerts d'vne toille de soye iusqu'aux genoux, & vn autre mouchoir leur sert de ceinture. Tous les Malabares tant corsaires que marchands, portent des cousteaux à manche & gaine d'argent, ceux qui ont le moyen: le tout est bien façonné auec de petits pendans, comme curedens, curoreilles & autres instrumens. Les corsaires se font couper la barbe raze, & ne la font iamais couper sur la bouche, ny les mousstaches comme les Turcs: de sorte que tel a les mousstaches si longues, qu'il les lie par derriere la teste. Tous les Malabares sont

fort velus & couuerts de poil en l'eſtomach & ailleurs : & ne portent point de ſouliers. Leurs femmes ſont toutes veſtues les vnes comme les autres, & ne portent nulle coiffe que leurs cheueux : elles portent force pendans d'oreilles d'or, & des anneaux & bagues aux doigts des mains & des pieds. Elles ont vne petite iupe volante de toille de coton, qui leur vient ſeulement iuſqu'à la ceinture, & vne autre toille de ſoye ou coton qui leur prend de la ceinture au bas des iambes : vont nuds-pieds, & ſont fort blanches, & la plus part de petite ſtature: les hommes y ſont de moyenne taille. Elles ſont aſſez belles de viſage, & adonnees à la lubricité comme les autres femmes des Indes, mais non pas tant toutesfois, comme en d'autres lieux. *Fémes des Malabares.*

Au reſte quand ils voyent quelque eſtrãger au port où ſont les Malabares corſaires, & qu'il eſt en volõté d'aller à

la guerre auec eux, ils le nourriſſent & entretiénent tout l'hyuer, tant luy que ſa femme : car ils ſe marient auſſi toſt qu'ils ſe tiennent en vn lieu. Ils ſaſſeurent de bõne heure des ſoldats & de Moucois, auec bons gages qu'ils leur auancent pour les obliger & engager. Quand ils ſont preſts d'aller combattre, ils prennent du bettel, & ſe iurent fidelité ſur cela. Apres auoir fait quelque priſe, auant que d'aborder en terre, ils foüillẽt tout le mõde, & par tout le vaiſſeau. Le Capitaine & les principaux font leur main, puis raportent ſelon leur conſcience à celuy à qui eſt la galiotte & pados. C'eſt choſe incroyable de la fatigue que ces gens prennent ſur mer, & comme ils endurent faim & ſoif. Ils ont force canon, mais d'argent & autre richeſſe, ils ne portent iamais la valeur de cinq ſols auec eux, ains laiſſent tout en terre: car auſſi toſt qu'ils ont fait vne priſe, ils la vont deſcharger, puis retournent

nent auſſi toſt, ſ'il y a apparence de faire quelque autre butin, ſinon ils ſ'arreſtent là pour cette annee.

Apres auoir ſeiourné à Cananor, nous repriſmes noſtre route vers *Goa*, où nous arriuaſmes au mois de Iuin enſuiuant. I'eſtois lors fort malade de ma bleſſeure, & des incommoditez que ie ſouffris cependant dans le vaiſſeau par l'inhumanité du Capitaine, qui me traittoit, comme i'ay dit, le plus indignemẽt & barbaremẽt qu'on ſçauroit dire: & euſt fait pis, ſans l'aſſiſtance & charité du Religieux qui me conſoloit à tout propos, & reſiſtoit à ſa rigueur. Ie ne dois pas icy oublier le nom de ce bon Religieux, duquel ie receus lors tant de faueur: il ſ'appelloit *frere Manuel de Chriſt*. Incontinent apres que les galiottes furent abordees à Goa, on me porta en l'hoſpital, où ie fus fort bien traitté & guary de ma maladie: car c'eſt vn Hoſpital vrayemẽt Royal, excellent

& magnifique, où les malades autant paüures que riches ſont ſeruis auec tant de ſoing, de proprieté & de courtoiſie, qu'il ne ſe peut dauantage; Ie le deſcriray particulieremẽt cy apres, cõme pareillemẽt la ville de Goa, le païs d'alentour, la police qu'on y obſerue, & tout ce qui en eſt de plus remarquable: enſemble ce qui m'eſt arriué pendant le temps que i'y ay ſeiourné. Mais la groſſeur de ce volume me contraint de finir icy le diſcours de la Premiere Partie de mõ voyage, & de remettre le reſte à la Seconde: où ie reciteray auſſi par le menu, Dieu aydant, mon voyage à la Sonde, & aux Moluques: la nauigation des Portugais, auec leſquels ie m'embarquay puis apres, & leur arriuee au Breſil, & en fin mon retour en France.

FIN.

12510